

HISTOIRE

DU DIOCESE

DE PARIS,

TOME HUITIÈME.

Contenant la suite des Paroisses du Doyenné
de Châteaufort.

Avec un détail circonstancié de leur Territoire, & le Dénom-
brement de toutes celles qui y sont comprises, ensemble
quelques remarques sur le Temporel desdits lieux.

Par M. l'Abbé LEBEUF, de l'Académie
des Inscriptions & Belles-Lettres.



A PARIS,

Chez PRAULT Pere, Quay de Gèvres, au Paradis.

M. DCC. LVII.

Avec Approbation & Privilège du Roi.

M O N T R E U I L P R E S V E R S A I L L E S.

C E nom de Montreuil qui est dérivé de *Monasterium*, & qu'on a corrompu en celui de *Monsterium*, & *Monstrolium* désigne sûrement qu'il y a eu dans ce lieu-là autrefois un petit Monastere, ou au moins un Hermitage & une Chapelle. On ne peut douter, que ce n'ait été un endroit très-propre pour des Moines ou pour des Solitaires; lorsqu'on fera attention que tous ces cantons-là ont été couverts de bois, & que la forêt d'Iveline & celle de Cruye se réunissoient dans ces quartiers-là: mais je parle d'il y a onze ou douze cent ans. C'est à peu près le siècle où vivoit saint Germain Evêque de Paris, que je pense avoir été auteur de ce petit Monastere, fondé sur le nom de saint Symphorien-d'Autun qui est resté à l'Eglise de ce lieu, auquel saint Martyr ce Prélat portoit une grande dévotion comme ayant répandu son sang pour la foi dans le pays d'où il étoit. Au reste, il faut sçavoir que ces petits Monasteres dépendant entièrement des Evêques, n'ont pas subsisté pendant beaucoup de siècles, & que les Evêques en ont retiré les Religieux à mesure que les Monasteres ont été fondés dans les Villes ou auprès des Villes; auquel cas les chapelles ou oratoires de ces petites solitudes ont été réservés pour servir d'Eglise Paroissiale aux payans qui ont défriché la terre; & souvent le nom de Montreuil est resté, quoique la chose signifiée par ce nom n'existât plus. Montreuil près Versailles est dans ce cas. Il faut que le Monastere ait cessé vers le tems

des guerres des Normands. On ne voit pas d'où
Notit. Gall. M. de Valois a tiré que ce Montreuil voisin
 9. 23. col. 2.^e de Versailles a été & est encore surnommé *de*
Lions Montreuil aux Lions. J'enrevois qu'à l'
 l'a confondu avec un Montreuil aux Lions qui
 est situé dans le Diocèse de Soissons, à deux
 lieues de Château-Thierry du côté de l'occi-
 dent. Pour ce qui est du nom de Montreuil au
 Val de Galie, il est très-vrai que c'est un des
 noms qu'on lui a donné, même dans les an-
 ciens Synodes, pour le distinguer de Mon-
 treuil proche Vincennes & de plus de trente
Synod. Par.
 6 Or. 1459. autres qui sont en France, & cela parce qu'il
 est situé dans le canton du Diocèse de Paris
 appelé Galie, aussi-bien que Versailles,
 Noisy & plusieurs autres dont quelques-uns
 sont du Diocèse de Chartres.

Ce Village est bâti à trois lieues & demie
 de Paris sur une espee d'éminence au bas de
 laquelle est le grand chemin de Versailles, &
 le petit Montreuil qui le borde. Comme le
 pays est un peu aquatique, quoiqu'en pente
 vers le midi, il n'y a pas beaucoup de vignes;
 on y voit des prairies, des labourages & quel-
 ques petits bois. D'ailleurs la grande rue de
 ce Village s'étend jusqu'à l'entrée de Versail-
 les, ce qui pourroit bien l'en faire regarder
 comme le fauxbourg; & c'est le plus court
 chemin pour venir de Paris à l'ancienne Pa-
 roisse de cette Ville dans la saison de l'été.
 Viroflay qui est vis-à-vis, & de l'autre côté
 du vallon, étoit autrefois de cette Paroisse:
 mais comme il fait maintenant un article par-
 ticulier dans les Rôles de l'Élection, les ré-
 dacteurs de ces Rôles se sont accoutumés à
 appeler ce Montreuil-ci, Montreuil hors
 Viroflay, comme si c'étoit Montreuil qui fût
 détaché de Viroflay, tandis que c'est le con-
 traire. Ce Montreuil ainsi désigné dans le

Dénombrement de l'Élection de Paris qui fut imprimé en 1709 , avoit alors 180 feux. Celui qui a paru en 1744 y en marque 301. Le Dictionnaire Universel de la France, & qui se sert des noms tels que les Livres de l'Élection les employent , assure qu'il y avoit alors à Montreuil hors Viroflay 1360 habitans. Les Rôles des Décimes & des Départemens des Vicaires - Généraux , n'appellent point ce lieu autrement que *Montreuil près Versailles*.

L'Église est dédiée , comme j'ai dit , sous l'invocation de saint Symphorien , & très-petite pour le nombre des habitans. Cette petite marque qu'il y avoit bien moins d'habitans quand elle a été bâtie. Comme elle est sans aucuns ornemens d'architecture ni de sculpture , enduite seulement de plâtre , & avec une tour de même goût & sans ailes , on ne peut connoître le tems auquel elle a été bâtie. Il y a apparence qu'elle n'a gueres que deux cent ou deux cent cinquante ans. Ce qui s'accorde assez avec ce qu'on lit dans les Registres de l'Evêché au 14 Avril 1472 , que l'Église de saint Symphorien de Montreuil étant ruinée par les guerres : les Céléstins de Paris obtinrent de l'Evêque une concession d'Indulgences de quarante jours pour tous ceux qui contribueroient à la rétablir. Quoiqu'on y voie dans le chœur une tombe dont l'inscription est d'un ancien gothique , on ne doit pas inférer de-là que cette Église est de cinq cent ans , parce qu'elle peut avoir été conservée de l'Église précédente , ou avoir été apportée de Versailles lorsqu'on détruisit l'ancienne Paroisse & Prieuré de S. Julien.

340 PAROISSE DE MONTREUIL,
 de l'Evêque de Paris dans le Pouillé du XIII
 siècle sous le nom de *Mofterul*. Ceux du quin-
 zième & du seizième siècles disent la même
 chose & l'appellent *Mofterolium*. Celui de
 l'an 1626 y est conforme, mais il ajoute,
 que la Cure de Chaville y est annexée. Dans
 celui de 1648 c'est à l'Archevêque à la con-
 férer *pl. no jure*: de manière que le Pelletier
 est le seul qui dise, dans son Pouillé imprimé
 en 1692, qu'elle est à la nomination des Cé-
 lestins de Paris. Il a voulu dire qu'ils sont
 Seigneurs de la Terre. Ce qu'il y a de certain
 est que la Paroisse de Montreuil étoit autre-
 fois si étendue, que Chaville & Viroflai en
 ont été formés. A l'égard de Chaville, lorsque
 cette Cure fut unie pour un tems le 9 Août
 1475 à celle de Montreuil, le Curé de Mon-
 treuil prouva qu'elle n'avoit été autrefois
 qu'une Chapelle à Chaville, que dans les bons
 tems on y établit une Cure, mais que le re-
 venu en étoit fort diminué. Viroflai a été une
 Succursale de Montreuil jusque bien avant
 dans le seizième siècle. Les provisions qui fu-
 rent accordées de cette Cure le 6 Novembre
 1504 à François de Poncher Clerc Touran-
 geau, Bachelier en Droit, Chanoine de Paris
 & depuis Evêque de la même Ville, mar-
 quent Montreuil *cum suo Succursu* de Viroflai.
 Artur de Poncher en fut Curé depuis lui, &
 ne fit sa démission qu'en 1530.

Regist. Ep.
 Par.

Regist. Ep.
 Par. 1504
 19 Fevrier
 1530.

Gall. Christ.
 Tom. 7. col.
 313.

Chartul. B.
 Maria à Cam-
 pis, fol. 20.

Le seul vestige ancien qui reste des Sei-
 gneurs de Montreuil du Val de Galie au dou-
 zième & treizième siècles, consiste 1^o. dans
 une donation que Jean de Montreuil Cheva-
 lier, fils de Frogen Chambrier, fit d'une rente
 au Monastere de saint Magloire, sous le té-
 moignage de l'Evêque Maurice de Sully avant
 l'an 1194. 2^o. Dans un acte du Cartulaire de
 Notre-Dame des Champs, qui est de ces

tems-là. On y apprend que Udon de saint Cloud donna à ce Prieuré une censive située *apud Monasteris*, & que Hugues de Crespieres (a) prétendit qu'elle étoit de son fief. Udon de saint Cloud avoit un fils nommé Raoul, lequel offrit le duel pour prouver qu'elle n'étoit pas du fief de Hugues. Les Religieux du Prieuré, pour empêcher le combat des champions, payerent à Hugues la somme de quinze sols : ce qui le fit désister de ses prétentions.

Nous ne trouvons plus rien concernant les Seigneurs de Montreuil-lès-Versailles, que dans l'Histoire de Charles VI. Je dis, Montreuil-lès-Versailles, parce qu'il est nommé ainsi dans un Registre du Trésor des Chartres de l'an 1375, où il est dit être de la Châtellenie de Château-Fort (b). Porché-fontaine étoit alors le Château Seigneurial de Montreuil. Pierre de Craon Seigneur de la Cour de Charles VI en étoit le possesseur en 1392. Ayant voulu faire assassiner le Connétable de Clifson la même année, il fut arrêté & ses biens furent confisqués pour le Roi. Ce Prince donna Porché-fontaine, belle & forte Maison, ses dépendances (c), & son revenu au Duc d'Orléans son frere, qui depuis en fit présent aux Céléstins de Paris pour la fondation de la Chapelle qu'il bâtit dans leur Couvent. Si cependant il n'y a pas faute dans un autre Re-

Histoire de
Charles VI
du Sr Le La-
boureux, p.
215.

(a) Crespieres est une Paroisse du Diocèse de Chartres, à quatre lieues de Montreuil vers l'occident.

(b) C'est à l'occasion d'une grace accordée à un homme de Montreuil, pour vol commis à la Boulie. *Regist. 107. Pièce 23.*

(c) Ces dépendances sont aussi nommées dans la Charte de confirmation de 1695, de *Monasteris*, de *Satorreys*, de la Boulie, de *Villetans*, de *metis de Sévès*, de *Castro-Forti* & de *Vathellant*, & un fief assis à Glatigny.

Regist. 145.
Pièce 437.

gister des Chartres, il se trouvera que le Roi Charles V avoit joui des Terres de Porchéfontaine & de Montreuil, puisque ce furent les plus considérables sur lesquelles il assit les cent livres de rente qu'il assigna aux Céléstins de Paris, & qui ne furent amorties qu'en 1393: *Super domo sive hospittio & terrâ ac pertinentiis de Porche-fontaine una cum locis & terris de Monstruelin.* Je crois pouvoir conjecturer que Porchéfontaine étoit originairement une Terre sans nom située sur la Paroisse de Montreuil, & qu'ayant été acquise vers l'an 1350 par Etienne Porcher Sergent d'armes du Roi Jean & son Pourvoyeur de vins, cet Officier lui donna en y bâtissant le nom qu'il portoit, & celui des sources qui en faisoient la beauté; & que par la suite il en auroit fait don au Roi Charles V, qui l'avoit annobli la première année de son regne, c'est-à-dire au mois de Juin 1364, & que Pierre de Craon l'auroit eu de sa libéralité. En 1395 il y avoit cinq étangs à Porchéfontaine, un fief à Glatigny, des terres à Champibourst, & un bois à Montberon en dépendient. Les dixmes de pain appartenoiént, la moitié au Curé, un quart au Chantre de saint Cloud, un huitième à l'Abbaye de saint Cyr, le reste au Seigneur. Un Patriarche d'Alexandrie avoit beaucoup augmenté cette Terre. Elle avoit aussi été possédée par Etienne Boileau, Bernard Gerbaud & Robert de Boisginol Ecuyer. Elle étoit chargée de diverses petites redevances envers l'Eglise de Montreuil pour des prières, & elle devoit quatre miniers de seigle à la Maladerie de Versailles. Ce qui reste de plus assuré touchant ce lieu, est que les troupes Calvinistes du Prince de Condé ayant pris le Château de Busenval de la Paroisse de Ruel au mois d'Octobre 1597, pour

Descente
généalogique
d'Etienne
Porcher, in-
quarto Paris
1550, chez
Boisier, page
202.

Charta Ca-
roli VI. ann.
1395.

continuer d'empêcher qu'il ne vint des provisions à Paris par la route de Versailles, se présenterent devant ce lieu, que leur Historien appelle par erreur le Château de saint Porcien, en même-tems qu'il le dit situé à demie lieue de Versailles & appartenant aux Céléstins de Paris. Ce Château, dit-il, étoit bâti sur une plaine sans aucune force ni défense que des étangs & des lieux aquatiques dont il est environné. Ces soldats Protestans trouvant que ce Château n'étoit gardé que par un seul valet, ils l'intimidèrent si fort, qu'il ouvrit la porte aux gens de la troupe, qui s'en saisirent, & y mirent en garnison trente arquebusiers à cheval. On ignore quand & comment ce Château fut rendu aux Céléstins: mais on sçait qu'en 1581 ils obtinrent du Roi la haute-Justice de ce lieu & d'autres Terres situées au Val de Galie. Les mêmes Registres qui enseignent ce fait, rapportent à l'an 1685 le don que le Roi Louis XIV fit à Madame de Montespan des terres qui lui appartenoient en la Paroisse de Montreuil.

La Popeli-
niere, Livre
22. p. 26.

Regist. du
Parl. 25 Avr.
1581.

Ibid. 2
Janv. 1685.

La Chapelle de saint George & saint Blaise dans l'Eglise de Paris, a été dotée par Thomas le Noir Archidiacre de Bar en partie, de trente arpens de terre assis à Montreuil au Val de Galie.

Collect. mss.
Du Bois, T.
5 ad calcem.

En 1722 M. le Régent fit dresser un Camp à Porché-fontaine, & bâtir un Fort à Montreuil pour exercer Louis XV au métier de la guerre. On peut voir le Journal de ce siège dans les Journaux de cette année-là. Il y a même eu un Livre exprès qui en rapporte le détail imprimé la même année à Paris chez Langlois.

Merc. Sept.
1722.

Porché-fontaine & Villedavray sont les lieux dans lesquels les Auteurs des prentiers

Dialogues de payfans qui parurent dans les plus anciens Mercurès Galans, prirent leurs Interlocuteurs, & cela par rapport aux voisinage de Versailles.

Il y avoit en 1618 sur le territoire de ce Montreuil une Maison dite La Tour, qui appartenoit à François de saint Sauveur Ecuyer.

VIROFLÉ.

C'EST ici l'un des noms les plus défigurés par le changement d'une lettre essentielle, mais dont on a des exemples. Les plus anciens titres qui font mention de ce lieu, lesquels sont du treizième siècle, l'appellent *Villa Offeni* ou *Vil Offen*. Il est aussi écrit *Vil Offain* dans un acte de l'an 1351 : mais de même que de *lusciniola* on a fait rossignol, d'*Olina* rivière de Caën Orne, aussi de *Villa Offeni*, après avoir fait Ville-offen, Viloffen, on en a fait Viroffen, & par retranchement de la dernière lettre, Viroflé : on peut même compter que ce mot n'en restera pas là. Déjà la ressemblance de ce nom avec celui d'une fleur très-connue, met dans la bouche de quelques payfans le mot *Giroflé*. Ce petit Village étoit donc primitivement une Terre appartenante à un nommé *Offens*, mais il est impossible de deviner qui il étoit, ni quand il vivoit : sûrement il a vécu avant le treizième siècle. Ce lieu étoit un simple hameau de la Paroisse de Montreuil. Il n'en est éloigné que d'un quart de lieue ; mais comme il se trouve un vallon entre les deux, les chemins étant fort mauvais presque en tout tems, surtout à cause du terrain de la côte de Montreuil presque toujours humide, ce hameau

*Vist. Le-
gras. Diocés.
Paris.*

fut érigé en Paroisse il y a deux cent ans. Il faut sçavoir d'abord , qu'il y avoit eu en ce lieu une Chapelle du titre de saint Denis , qui existoit dès l'an 1343 , & qui avoit ses Marguilliers , suivant l'ancien Calendrier de Montreuil inséré dans une Charte de Charles VI de l'an 1295 , qui appelle ce lieu Viroffain : que cette Chapelle ayant été rebâtie & agrandie , Eustache du Bellay, Vicaire Général en 1543 , permit à l'Evêque de Megare d'en faire la Dédicace & d'en bénir le contour , sauf le droit du Curé de Montreuil. L'acte du 18 Mai porte expressément qu'elle sera dédiée sous le titre de saint Eustache , soit que cela fût venu de la part du Vicaire-Général ou autrement. Trois ans après sur la requête de Jean Aimery Lieutenant du Bailly Royal du Palais , Seigneur de ce lieu , & des habitans , représentant la difficulté d'aller à l'Eglise de Montreuil , & information faite par Adrien Tabary Vicaire-Général , pour voir s'il convenoit d'ériger la Chapelle en Paroisse , l'affaire fut conclue pendant l'hiver de l'an 1546. Anselme Carreau Curé de Montreuil fit sa démission le 21 Février : & l'Evêque conféra le même jour la Cure de Viroffai à Robert Tiercelin Prêtre Manceau, Conseiller au Parlement , & celle de Montreuil à François Tiercelin Clerc du Diocèse de Poitiers.

Viroffé est à trois lieues de Paris , vers le couchant , à la gauche du chemin de Versailles , un peu au-delà de Chaville , dont il n'est séparé que par une avenue. Il est placé sur un petit côtéau dont l'aspect est au levant d'esté & au nord. C'est un pays de bois & bocages.

On y comptoit 56 feux en 1709 , suivant le Dénombrement de l'Electon de Paris imprimé alors. Celui que le Sieur Doisy a donné

Trésor des
Chartes. Reg.
162. n. 1.

Reg. Ep.
Paris

Ibid.

Ibid.

346 PAROISSE DE VIROFLÉ,
au Public en 1745 y en marque 109. Le Dictionnaire Universel de la France imprimé en 1726, y met 500 habitans. Le voisinage de la ville de Versailles, qui n'en est qu'à trois quarts de lieue ou une lieue, a beaucoup servi à peupler ce lieu.

L'Eglise de cette Paroisse n'a rien d'ancien ni de remarquable, qu'une tour qui est assez belle pour la campagne. Elle est sous le vocable de saint Eustache Martyr. L'Abbaye-aux-Bois, qui a la Seigneurie de Giry près Bièvre, doit à l'Eglise de Virosflé pour la dixme une certaine quantité de grain, qui est offerte chaque année au pied de la Croix; cela doit s'entendre de l'Abbaye du Val-de-Grace qui étoit anciennement proche Bièvre. La Cure est à la pleine collation de l'Ordinaire, comme l'est celle de Montreuil dont elle a été détachée. On ne la trouve point dans les Pouillés avant celui qui fut imprimé en 1626.

Ives de Vilosien & Jean de Villa Oflani, sont mentionnés dans des titres du treizième siècle. Le premier paroît au commencement du Cartulaire de l'Evêque de Paris, parce qu'il tenoit de ce Prélat un bien à Orcines en arriere-fief, que Gui de Versailles, qui l'avoit immédiatement de l'Evêque, lui avoit cédé. Pour ce qui est du second, il est nommé dans un titre du Chapitre de saint Cloud, du tems du Doyen Hernald, parce qu'il tenoit pareillement une Terre des mêmes Chanoines. Il y a apparence que l'un & l'autre furent successivement Seigneurs de Virosflé. Dans le rôle des sommes ramassées pour secourir la Terre-Sainte en 1333, j'ai trouvé ces mots : *De legato Guillelmi de Villorani juxta Vesaliam armigeri XXS.*

Sous le regne de Louis XI cette Seigneurie étoit entre les mains de François Hallé, au-

Pub. Reg.

Fragment.
Necrol. sancti
Clodaldi in
Bibl. Reg.

Cod. Sorb.
1395. n. 25.

quel ce Prince fit don de la haute-Justice, selon qu'on l'apprend par des Lettres registrées à la Chambre des Comptes le 8 Juin 1475. Depuis, cette même Terre appartient à Jean Aymery Chanoine de Paris, Archiprêtre de saint Severin & de la Magdelaine, qui décéda le 11 Juin 1517. Ensuite à Claude Aymery Contrôleur du Grenier à Sel de Paris, puis à Jacqueline Chevalier sa veuve, qui mourut en 1540. Jean Aymery possédoit la Terre de Viroflay en 1546, suivant la requête pour l'érection de la Cure. Après cela fut Seigneur de Viroflé Olivier Aymery Général des Monnoies. Françoise Aymery tutrice de ses enfans parut à la Coutume de Paris de l'an 1580, avec Jean Aymery, qui y est dit tuteur d'Anne Aymery, tous Seigneurs par indivis dudit Viroflay au Val de Gaie. Je trouve ailleurs un Seigneur de ce lieu dit Nicolas Aymon Ecuyer au seizième siècle. Il avoit épousé Anne Le Grain. Peut-être faut-il lire Aymery. M. le Chancelier Le Tellier a vendu au Roi Louis XIV cette Terre, excepté le fief Aymery qui appartient à ceux de ce nom ; savoir, les maisons & lieux qui environnent l'Eglise.

On a remarqué dans le Dictionnaire de Moréri, que M. Vassoult, auteur de plusieurs Livres de piété, est décédé chez le Curé de cette Paroisse en Avril 1745.

Tab. Com-
Comp.

Collection
d'Epitaphes
de N. L. de
Paris.

Epitaph. de
S. Jacques de
la Boucherie.

Procès-ver-
bal de la Cou-
tume 1510.
édition 1678.
p. 641.

Moréri,
Supplém. au
mot Grain. p.
70.

Ex Curato
loci 1751.

Suppl. mot
Vassoult.



C H A V I L L E.

Si falloit s'en rapporter à M. de Valois, on croiroit que ce Village n'est dans aucun des anciens Catalogues des Cures du Diocèse de Paris. C'est ce qu'il assure, marquant qu'il en est étonné. Mais il faut reconnoître qu'il a été trompé par le faux nom latin qu'il a cru qu'avoit porté cette Paroisse. Il l'appelle *Caput villa*, sans citer aucun titre où ce nom soit usité, pendant que le Pouillé Parisien du treizième siècle la nomme *Cativilla*, & que communément les actes de ce même siècle, qui sont les premiers monumens où il en soit fait mention, l'appellent en latin *Chavilla*. Il paroît donc que l'étymologie rendue par *Caput villa* est fort avanturée; & de quel Village prétendrait-on que Chaville eût été le chef? Ainsi, il est plus probable que *Cha*, première syllabe de ce nom, est le nom du fondateur de ce lieu ou d'un possesseur notable. Les noms de *Chudo*, de *Chodus* & semblables, n'étoient pas inconnus parmi les anciens François; non plus que celui d'*Inchodus* qui a été porté par un Evêque de Paris au neuvième siècle; par conséquent Chaville n'est autre chose que *Chidi-villa* ou *Inchodi-villa*, qui a été rendu par *Cati-villa* au treizième siècle.

Cette Paroisse est à trois lieues de Paris, vers le couchant, à la gauche du chemin de Versailles: sa situation est sur une pente qui regarde pareillement le couchant. Le pays est fort couvert de bocages & très-agréable pendant l'été, étant dans un sol assez froid.

Le Dénombrement de l'Élection de Paris imprimé en 1709, marque qu'il y avoit 85

Natit. Gall.
p. 412, col. 2.

Diplomat.
Mabil. pag.
298. 306.
467. 469.
611.
Martyrol.
Univ. Cha-
relain, 28
Décemb.

feux : ce qui est une erreur de chiffre qui doit être réformée par le Dénombrement publié en 1745 par le Sieur Doisy, où il n'y en a que 37. Aussi le Dictionnaire Universel de la France, qui parut en 1726, y marque-t-il seulement 155 habitans ou communians.

L'Eglise Paroissiale, du titre de Notre-Dame, quoique rebâtie dans le dernier siècle, est restée orientée comme l'ancienne, c'est-à-dire régulièrement. Elle est petite, mais propre & en simple forme de Chapelle. On y voit au frontispice les armes de MM. Le Tellier. On lit que dès l'an 1654 Michel Le Tellier Secrétaire ordinaire des Commandemens du Roi, en avoit fait rebâtir le chœur avec des augmentations.

Regist. Archieq. Paris.
18 Maii.

La Cure est à la pleine collation de l'Archevêque, ainsi qu'elle avoit toujours été. Le Pouillé du XIII^e siècle la met dans ce rang, sous le nom de *Cativilla*, dans le Doyenné de Château-Fort. Les Pouillés suivans y sont conformes : mais celui de l'an 1626 observe qu'alors cette Cure étoit annexée à celle de Montreuil, qui en est voisin. Cette réunion avoit déjà eu lieu quelquefois dans les anciens tems. Le Curé de Montreuil ayant représenté en 1475 que le revenu de cette Cure de Chaville étoit fort modique, & même que Chaville n'avoit été qu'une Chapelle jusqu'au tems de Roger de Chaville, qui profita du bon état où se trouva de son tems le Val de Galie, pour y établir une Cure, la fit annexer à la sienne le 9 Août de cette année-là, disant même qu'elle étoit située sur le territoire de sa Paroisse. Mais lorsque l'Evêque de Paris fut informé en 1482 qu'il y avoit à Chaville un revenu suffisant pour un Curé, il cassa cette union. Aussi trouve-t-on que dans le Pouillé du seizième siècle & dans celui de

Pouillé
1626. p. 40.

Regist. Ep.
Par. 3 Aug.

Ibid. 2^e Maii
1482.

350 PAROISSE DE CHAVILLE,
 1648, elle est marquée Cure absolument. Au
 reste, il paroît qu'une partie du territoire
 pour former la Paroisse de Chaville, avoit été
 anciennement pris sur celui d'Urcines: car le
 Curé d'Urcines conservoit encore en 1286
 un droit de dixmes, de grains & d'autres ef-
 fets dans la grange que l'Hôtel-Dieu de Paris
 avoit à Chaville, duquel droit il fit échange
 pour d'autres biens. Comme le revenu de la
 Cure de Chaville étoit modique, on y a réuni
 au siècle dernier celui d'une Chapelle de saint
 Vincent située proche Villepreux. Ce fut
 François Niquet Curé de Chaville, qui en
 étant titulaire, fit faire cette réunion en
 1670, s'engageant & ses successeurs à entre-
 tenir la Chapelle & à en acquitter les Messes.
 Cette même Eglise avoit eu anciennement
 une rente de cinq sols assise sur la Terre de
 Surènes. Guillaume Prêtre du lieu la vendit
 en 1259 à Renaud Evêque de Paris.

Ex autogr.
 p. 10.

Regist. Ar-
 chev. Par. 4
 Mai 1670.

Chart. mai.
 Ep. Par. fol.
 262.

Chartul. Li-
 vriac. f. 28.

Le même acte, dont ces derniers faits du
 treizième siècle sont tirés, fait mention d'un
 canton de terrain dit Courcelles, *territorium*
de Courcellis, lequel étoit contigu à celui de
 Chaville. Un autre titre parle d'un lieu dit
 Fayel sur la même Paroisse de Chaville; au-
 quel lieu étoit situé un pré, que Jeanne la
 Mereisse de Occinis, c'est-à-dire la femme du
 Maire d'Urcines, légua en 1296 à l'Abbaye
 de Livry.

Regist. Ar-
 chev. Paris.
 27 Aug. Pre-
 miss. cap. 40-
 mess.

DOISU situé sur la Paroisse de Chaville,
 n'est point connu dans les anciens titres. Il
 appartenoit en 1665 à René Le Tellier Con-
 seiller en la Cour des Aydes, & à Françoise
 Briçonnet sa femme. Dans quelques cartes ce
 lieu est écrit Dovesu; ce que d'autres ont
 rendu plus mal par Dovesu. Dans Moreri il y
 a Oisu.

Pour ce qui est de la Seigneurie de Cha-

ville, on vient de voir que l'Hôtel-Dieu de Paris avoit une Ferme en ce lieu : mais il paroît par un acte postérieur, qu'il en étoit aussi Seigneur en partie. Je serois porté à croire que cette Seigneurie lui auroit été donnée par l'Evêque Inchad, dont le Village a pris le nom ; car les Lettres de ce Prélat, qui sont imprimées, marquent clairement le zèle qu'il avoit pour le bien de l'Hôtel-Dieu de son Eglise. Peut-être même avoit-il donné toute la Terre, & que c'est par un effet de quelque aliénation que cette Maison n'en eut plus plus qu'une partie. Il m'a semblé appercevoir dès l'an 1129 un Seigneur de Chaville nommé *Radulfus de Cativilla*, lequel avoit un fief à Clamart, puis un autre en 1218. Ce second étoit Bailli du Roi, & est nommé simplement Nicolas de Chamvile dans le titre qui me le fournit. En 1269 Roger de Ville-d'Avray étoit en partie Seigneur de Chaville. Du moins il y possédoit une Maison en fief ; & pour cette raison il en fit hommage à l'Evêque de Paris : c'est ce qui confirme encore que cette Terre pouvoit venir d'Inchad Evêque de Paris, sous Louis-le-Débonnaire. Ce Roger pouvoit être le même que Roger de Chaville, du tems duquel avoit été érigée la Cure de ce lieu, suivant l'exposé du Curé de Montreuil de l'an 1475 allegué ci-dessus. Mais au lieu d'un simple fief à Chaville, l'Evêque y en avoit deux en 1533, suivant que nous l'apprend une sommation faite alors pour reddition d'hommage. L'un de ces fiefs épiscopaux comprenoit entre autres choses, le four & le moulin du lieu.

*Hist. Eccl.
Par. T. 1. p.
349.*

*Hist. sancti
Mart. à Cam-
pix, p. 166.*

*Chartul. S.
Genev. ad an.
1218 in Pa-
laisseau.
Chartul. Ep.
Par. in Bibl.
Reg. p. 63.*

*Tabul. Ep.
Par. in sec-
dis.*

Comme on ne connoit en France aucun autre Village du nom de Chaville que celui-ci, c'est sans doute de ce lieu que tiroit son nom, ou étoit natif, le Chevalier Jean de

Chroniq. de
saint Denis à
1370.

Chaville, dit Sieur de Hase, lequel ramena le Pape Urbain V. de Rome à Avignon au mois de Septembre 1370. Je n'ose pas affurer qu'il en fut Seigneur. En 1401 la Seigneurie de Chaville étoit possédée par Jean l'Asne Valet de Chambre du Roi, excepté la portion qu'en avoit l'Hôtel-Dieu de Paris. Ces deux Seigneurs se réunirent alors, pour demander que ce Village fut exempté de la Jurisdiction de Château-Fort & soumis à celle de Paris : ce qu'ils obtinrent. Leur requête portoit que ce Village, qui autrefois avoit été de cent feux, étoit réduit à sept, & qu'il étoit situé sur le grand chemin de Normandie & de Bretagne.

Livre rouge
ancien du
Châtelet, fol.
19.

Sur la fin du seizième siècle la Terre de Chaville étoit tenue par Michel Le Tellier Maître des Comptes, qui décéda en 1608 & fut inhumé à saint Eustache. Son fils Michel Le Tellier lui succéda dans cette Terre. Il fut Conseiller en la Cour des Aydes, épousa Claude Chauvelin & mourut en 1617, laissant son fils Michel âgé de 14 ans. Ce dernier personnage devint si illustre par les charges dont il s'acquitta dignement, de Conseiller d'Etat, Secrétaire d'Etat, Trésorier des Ordres du Roi, qu'il mérita d'être élevé en 1677 à la dignité de Chancelier de France. Mais en ne le considérant ici que comme Seigneur de Chaville, je me borne à dire que c'est lui qui rendit ce lieu célèbre, & plus distingué qu'il n'avoit été jusqu'alors. Dès l'an 1651 le Roi lui fit don de la Justice en cette Terre par Lettres qui furent vérifiées en Parlement le 21 Août. Il en fit construire le Parc à grands frais. Pour cet effet il obtint du Roi en 1658 que le grand chemin qui alloit de Paris à Montfort l'Amaury & en Normandie, & traversoit le village de Chaville, fût fait à tra-
vers

Recueil des
Epitaph de
Paris. Epitaphes à saint
Eustache.

vers les terres qui lui appartenoient au-dessous de son Parc, & que le vieux chemin fût enfermé dans le même Parc. En 1675 il obtint du même Prince le pouvoir de faire clore de murs huit cent arpens de terre, près & bois près le Parc de Chaville. Depuis qu'il fut Chancelier, le Roi lui accorda encore de pouvoir changer le chemin dans sa Terre de Chaville, & en augmenter la clôture. Le Château, qui est situé dans le bas, passe pour avoir été bâti sous les ordres de M. de Louvois son fils, Ministre & Secrétaire d'Etat: Brice assure que Chamois en a été l'Architecte.

Santeuil ayant composé en vers latins l'éloge du Chancelier Le Tellier, il en parut en 1679 une espèce de traduction en vers françois, sous le titre de *La Nymphé de Chaville*.

Ce que j'ai trouvé en dernier lieu touchant ce Village, m'a été fourni par des Lettres-Patentes enregistrées le 21 Janvier 1696. Ces Lettres portent vérification de l'échange faite par Louis XIV avec Elisabeth Turpin veuve de Michel Le Tellier Chancelier, & avec le Sieur Abbé Le Tellier, des Terres & Seigneuries de Chaville, Viroflay, Villacoublay, Urlines, à la condition de la donation faite par le Roi à M. le Dauphin par donation entre-vifs.

Regist. du
Parl. 5 Juill.
1655

Regist. du
Parl. 13 Fé-
vrier 1677.

Regist. du
Parl. 4 Avril
1686.

G. Brice
T. 4. p. 382.

Merc. Avril
1679. p. 150.

Regist. du
Parl.



VELIZY,

FORMÉ DE LA PAROISSE D'URSINES.

ON ne peut donner l'Histoire de la Paroisse de Velizy, qu'en commençant par celle d'Ursines, parce que cette Paroisse a été formée de l'autre qui a été détruite dans le siècle dernier; en sorte que Velizy qui n'étoit qu'un hameau d'Ursines, a succédé à ce Village détruit, dans le privilège d'avoir une Eglise Paroissiale, & que l'on ne voit plus de marques de l'Eglise d'Ursines, que quelques pierres qui restent dans le Parc de Chaville contigu à celui de Meudon.

Chartul. de
Maria à Cam-
pis fol. 34r

La première mention qui soit faite du lieu d'Ursines dans les titres du Diocèse de Paris, se trouve dans le Cartulaire du Prieuré de Notre-Dame des Champs. On y lit la donation que fit l'an 1084 Geoffroy Evêque de Paris, de quatre autels aux Moines de Marmoutier. Le dernier est exprimé en ces termes : *Quartum verò in vico qui dicitur Uncinas in honore S. Dionysii Martyris consecratum.* Après quoi au treizième siècle on le trouve nommé en latin *Urxina*, *Onicina*, *Occina*, *Ocina* & quelquefois en langage vulgaire, (quoique les titres soient latins) *Ocines*, *Occines* ou *Orchines*. Mais depuis deux à trois cent ans, il est nommé Ursines dans les titres, quoique deux ou trois cartes géographiques du dernier siècle l'écrivent encore Orsine ou bien Lorfine. Il n'y a point de doute que le mot Ursine ne soit une altération du nom faite à l'occasion de la ressemblance du nom d'Uncines avec celui de l'Ourfine, quartier de Paris du fauxbourg saint Marceau. Ainsi il

Carte du
Dioc. de Pa-
ris par Sam-
son, vers
1620. Carte
de F. Duval.

ne faut point penser à tirer l'origine du nom que portoit ce Village détruit, de la famille des Ursins. *Urcina* étoit un dérivé d'*Urcia* ; car on appelloit encore quelquefois dans l'onzième siècle du nom d'*Urcia terra*, la douzième partie d'un arpent de terre. Il semble donc qu'*Urcines* étoit d'abord un lieu où l'on avoit partagé beaucoup d'arpens de terrain, soit en bois, soit autrement en douze morceaux, faisant chacun un douzième d'arpent : car les partages des biens se faisoient aux paysans serfs suivant la volonté des Seigneurs. Mais quoique ce Village soit détruit, cela ne doit pas empêcher de rapporter ce qu'on en sçait. Il subsiste toujours dans les Dictionnaires, & dans les Rôles de l'Élection de Paris, dans celui des départemens des Vicaires Généraux de M. l'Archevêque de Paris ; en sorte que l'article de Velizy renferme toujours en premier lieu celui d'Urcines, & est tourné ainsi : Urcines & Velizy. Le premier Rôle des Décimes (imprimé) où Urcines ne paroît plus, mais seulement la Cure de Velizy, n'est que de l'an 1741.

Gloss. Cengii
vocat Urcia &c.

L'Église Paroissiale d'Urcines du titre de saint Denis (a), étoit directement à demie lieue de celle de Chaville vers le midi. Le presbytère étoit auprès avec quelques maisons. La situation de ce lieu étoit dans une espèce de fond, où M. de Louvoy Seigneur de Chaville conçut le dessein de former des étangs, lorsqu'il vit l'état de l'Église & la

(a) C'est ainsi qu'on auroit dû l'écrire en voulant même conserver la prononciation, & M. l'Abbé Chastelain l'écrivit de cette façon dans sa Table de lieux, à la fin de son Martyrologe Universel, page 1066, où il ne se trompe qu'en plaçant ce lieu proche Château-Fort, dont il est éloigné de deux grandes lieues, tandis qu'il n'est qu'à demie lieue de Meudon, & à une lieue de Versailles.

situation du presbytere. Mais auparavant il fit construire une autre Eglise dans le hameau de Velizy hors son Parc de Chaville, pour servir de Paroisse aux habitans. Les étangs qui furent faits subsistent toujours, sinon que celui qui se trouve à l'endroit où étoit l'Eglise, & qui s'étend du levant au couchant, étoit presque à sec lorsque je le vis en 1739 : j'y aperçus encore alors proche la clef de la bonde l'épithaphe d'un Receveur de Velizy du dernier siècle, & l'on me fit remarquer au midi de cet étang, qui étoit aussi le côté méridional de l'Eglise, un bois taillis à l'endroit où avoit été le cimetiere. Les habitans, lors de la destruction, se retirent à Velizy ou ailleurs, de maniere qu'on ne voit plus dans cette profondeur qu'une seule Ferme qui appartient au Roi. A l'égard de l'année de ces changemens, on peut la fixer à celle de la mort de M. Le Tellier alors Seigneur de Chaville : parce que les paysans assurent avoir ouï dire à leurs peres, que ce Seigneur mourut la même année, aussi-bien que le Curé de Meudon, qui avoit transporté le saint Ciboire à Velizy.

Quoique l'Eglise d'Urcines eût été donnée en 1084 aux Moines de Marmoutier établis aux Prieuré de Notre-Dame des Champs proche Paris, elle ne leur resta pas. Il y eut quelque traité, en conséquence duquel elle appartint à ceux de saint Magloire avec celle de Versailles. Aussi est-il marqué dans le Pouillé Parisien du treizième siècle, que la nomination en appartient à l'Abbé. C'est-là qu'elle est dite *Ecclesia de Ocintis*. Les Pouillés subséquens marquent la même chose : & si dans celui de 1648 Urcines est dit une Cure où l'Archevêque pourvoit *pleno jure*, c'est à cause que l'Abbaye de saint Magloire étoit

alors réunie à l'Archevêché. M. Grancolas parlant du don fait primitivement de cette Eglise aux Moines de Marmoutier, l'appelle l'Eglise de saint Denis de Roncy : ce qui est un nom mis à tout hasard. Les monumens du treizième siècle font mention du Village de *Uxinis* voisin de Paris, à l'occasion du Curé de ce lieu nommé Jean, lequel fut un de ces fanatiques qui donnerent dans les visions d'Amaltry, & qui en furent les propagateurs. Césaire d'Histerbach rapporte les punitions qu'ils subirent. Cet événement est de l'an 1209 ou 1210.

Un autre Curé d'Ureines, dont le nom n'est pas spécifié, fit en 1286 un traité avec le Maître & les Freres de l'Hôtel-Dieu de Paris, au sujet des grains qu'il avoit droit de recevoir dans leur grange de Chaville avec la dixme d'agneaux & de veaux, &c. au même lieu de Chaville, sur quoi il y avoit eu procès : ces droits furent échangés pour plusieurs pieces de bois, & quelques menus cens qu'on lui céda : & cette échange fut agréée par le Chapitre de Paris. Etienne Rose qui étoit Curé d'Ureines au milieu du siècle dernier, obtint le 9 Août 1654 une Sentence du Châtelier qui régla la grosseur & le nombre des gerbes qui doivent être levées ; sçavoir, quatre par arpent, chacune de quatre pieds & demie de tour.

Cette Terre a eu ses anciens Seigneurs. Un nommé *Faganus de Uxinis* ou *Uxinis* fut l'un des premiers bienfaiteurs de l'Abbaye de Potroy, dite Potroyal : il donna en 1204 aux Religieuses, pour leur fondation, ce qu'il avoit auprès du ruisseau qui passe en ce lieu. L'Evêque de Paris étoit en ce tems-là Seigneur susérotain d'une partie de la Paroisse : mais il avoit donné ce qu'il y possédoit, en

Histoire de
l'Egl. de Pa-
ris, T. 1. p.
268.

Hist. Univ.
Paris, T. 3.

pag. 5.
Hist. Ecl.
Paris, T. 2.
pag. 246.

Thef. anecd.
Tom. 4. pag.
265.

Ex antiqua
sho. Corfir.
Capituli Paris.

Code des
Curés, T. 1.
p. 48.

Lettres de
Salomon
Doyen de
Châteaufort
1204.

*Chart. Ep.
Par. initio.*

fief à Gui de Versailles, qui l'avoit cédé en arrière-fief à Ives de Vilofien. Quoique la Paroisse comprit Velizy & Villeaccoublay, il y a plus d'apparence que ce fief étoit proche Virofle.

*Généalogie
des Oliviers.*

Après un vuide de deux siècles, on trouve la Terre d'Urcines entre les mains de Gilles ou Guillaume Lullier, dont la fille appelée Magdelaine épousa Jacques Olivier Sieur de Leuville, & fut mere du Chancelier Olivier. Jacques mourut premier Président du Parlement en 1519. Son fils du même nom qui lui succéda, ajouta à ce qu'il avoit à Urcines, le droit de haute-Justice, dont la vente & adjudication lui fut faite en 1522 lorsqu'il étoit Conseiller au Grand-Conseil, moyennant quatre-vingt livres par Roger Parme Président au Parlement & Jean Briçonnet Chevalier. Il fut fait Maître des Requêtes en 1523.

*II Volume
des Bannières
du Châtelet,
fol 145.*

*Hist. des
Maîtres des
Requêtes.*

Velizy seroit peut-être resté dans l'obscurité où se trouvent tant d'hameaux, si l'Eglise d'Urcines eût subsisté. Ce lieu fut choisi comme n'étant éloigné d'Urcines que d'un quart de lieu, pour y faire la translation de la Paroisse & du service divin. Cette translation avoit été demandée par les habitans, qui avoient exposé à l'Archevêque la vicieuse de leur Eglise, sa situation dans un lieu humide, l'air mal-sain du presbytere qui faisoit que les Curés vivoient peu, & elle leur avoit été accordée le 15 Avril 1674. Le lieu où la translation fut faite est situé dans une plaine, où l'on ne voit que des terres labourables & point de vignes, en bon air, hors du Parc. L'Eglise que M. Le Tellier y fit bâtir à neuf, (car il n'y en avoit jamais eu en ce lieu) est une espece de grande Chapelle presque tournée vers le septentrion, au frontispice de

*Regist. Ar-
chiep. Par.*

laquelle sont ses armoiries. Elle a été bénite sous le nom de saint Denis, Patron de l'ancienne Paroisse d'Urcines. Ces deux lieux, Urcines & Velizy avec leurs dépendances, étoient comptés dans le dénombrement de l'Élection de Paris imprimé en 1709, pour 33 feux. Ce même Dénombrement réimprimé en 1745 n'en met plus que 18. On m'a assuré dans le pays en 1739 qu'il y en avoit 24. Le Dictionnaire Universel de la France marque qu'il y a en tout 82 habitans ou communians. La Cure est restée à la nomination Archiépiscopale.

On apprend par le Nécrologe de l'Église de Paris, que le Chapitre jouissoit au treizième siècle de la Terre de Velizy: mais on ne dit pas de qui elle lui venoit. Je crois l'avoir trouvé. Il en est fait mention deux fois dans ce manuscrit, & jamais le nom n'y est latinisé, mais toujours écrit Velezy ou Velefi dans deux actes de ce même siècle. Il s'y étoit écoulé en effet quatre cent ans depuis l'an 819 auquel Inchaud Evêque de Paris avoit donnée aux Chanoines de son Église sous le nom latin *Haleriacum*, qui fut depuis défiguré (a). Dans le premier endroit du Nécrologe, le Chapitre déclare avoir assigné sur les revenus de Velefi ce qui se distribuera pour l'Anniversaire de Hugues de Pontoise Chanoine, insigne bienfaicteur & instituteur de la Fête de saint Mellon en l'Église de Paris. Dans l'autre endroit, qui est constamment de l'an 1275, le même Chapitre déclare que le Pape Adrien V ayant donné à Notre-Dame de Paris, par son testament, un doigt de S. Jean-Baptiste & autres choses, on prendra pour

*Hist. Eccl.
Paris. T. 1.
p. 349.*

*Necrol. Eccl.
Pag. 13 Maii.*

*N. l. 11. Nov.
Aug.*

(a) Outre que les lettres *f* & *r* se ressembloient au neuvième siècle, on sçait que dans le langage vulgaire ces deux lettres se commuoient quelquefois.

faire son obit six livres sur la même Terre de Velezy. Je n'en ai plus rien trouvé dans la suite, sinon que le 8 Juin 1674 on registra en

Regist. du
Parl. Merc. O&f.
1747. p. 155. Parlement des Lettres-Patentes, qui permettoient au Chapitre de Notre-Dame d'aliéner cette Terre. Georges Maréchal premier Chirurgien du Roi, en a joui depuis.

Il y a eu un tems que l'on reconnoissoit un petit Velizy. Il est mentionné dans un acte de l'an 1654: c'est une échange que les Administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Paris firent alors de la Ferme appelée l'Hôtel-Dieu du petit Velizy avec le sieur Piot, pour une somme de mille trois cent soixante & six livres treize sols qu'il donna, Six ans après M. Le Tellier Secrétaire d'Etat, possédoit ce même bien. Il obtint des Lettres du Roi qui rétablissoient le fief de la grande Maison ou Ferme de l'Hôtel-Dieu à lui appartenante,

Regist. du
Parl. 16 Juill.
1654.

pour relever du Roi, à cause de la grosse Tour du Louvre, sans payer aucuns droits Seigneuriaux, attendu le privilège de sa charge. L'Hôtel-Dieu de Paris avoit possédé cette Ferme au moins dès le treizième siècle, puisqu'on lit dans l'acte d'échange fait en 1286, avec le Maître & les Freres de cette Maison par le Curé-d'Urcines, que ce Curé avoit été en possession de lever la dixme non-seulement dans leur grange de Chaville, mais aussi *in quadam alia granchia sita juxta Vilificum.*

Regist. du
Parl. 3 Juill.
1652.

Ex autogra-
phe.

Il reste à parler d'un lieu de l'ancien territoire d'Urcines, dont le nom doit paroître scabreux; c'est celui que l'on nomme aujourd'hui Villacoublai, par quelque espece d'adoucissement. Les titres en font mention dès le douzième siècle; mais avec bien des variétés. Il est d'abord dit Vilescoblen, & cela en langage vulgaire, puis au treizième *Villa Escoblen*, *Villa Escoplen*, ensuite au quatorzième

zième Villecoublain ; & à la fin en retranchant la dernière lettre & en changeant une voyelle , Villeaccoublai ou Villacoublai. Il y a apparence que cette Terre portoit le nom de celui à qui elle avoit d'abord appartenu , & qui y avoit bâti le premier. Or , ce nom n'est pas facile à découvrir. Nous ne voyons gueres dans les noms Romains , que celui de *Scapula* qui auroit pu former *Scapulanius* , ou *Scapulanius*. Un Evêque d'Auxerre à la fin du septième siècle s'appelloit *Scopilion* (a). La situation de ce lieu est en plus bel air que n'étoit celle d'Urcines , & assez semblable à celle de Velizy dans la plaine qui est au-dessus des vallons , mais assez près de la descente qui se termine à Bièvre. En voici quelques Seigneurs , dont les plus anciens sont cités des titres de l'Eglise de Paris.

Maurice de Sully qui tint le siège de Paris depuis 1160 jusqu'en 1196 , certifia en 1169 que *Lodesmaltus Miles de Villecoblen* avoit vendu tout ce que son frere Chanoine de saint Cloud avoit de vignes , de droits pécuniaires & de pressurage : ce que Philippe son fils avoit promis de confirmer dans la première année qu'il seroit fait Chevalier. En 1137 vivoit un *Armiger* dit *Jean de Villa Escoblen* , lequel avec sa femme Isabelle se prétendoit premier Seigneur du tiers de la dixme de Longjumeau & de Balainvilliers. On trouve dans l'Histoire manuscrite de l'Abbaye de saint Victor de Paris au quatorzième siècle un *Jean de Villecoublain* , autrement dit *Jean le Grand*. Il pouvoit descendre de l'Ecuyer ci-dessus. Il étoit Notaire Apostolique en 1340 , & publia des Constitutions du

*Hist. Ep.
Antiff. Labbi
Bibl. mss. X.
1. p. 427.*

*Chart. Ep.
Paris. Bibl.
Reg. fol. 27.*

*Magn. Pau
Morale, f. 45.*

(a) Parmi les Francs au sixième siècle , un Capitaine du Roi Gontran s'appelloit *Scopelinus* , selon Grégoire de Tours à l'an 590.

Pape Benoît XIII en différens Chavîtres de Chanoines Réguliers. Il fut ensuite Doyen de saint Thomas du Louvre. Il mourut en 1352, après s'être fait Chanoine de saint Victor *ad succurrendum* (a). Il est en sa qualité de Doyen de saint Thomas dans le Nécrologe ancien de Sorbonne au 17 Octobre. Vers l'an 1410 un nommé Jean de Livres joignoit en sa personne la Seigneurie de Villacoublay à celle de Clamart. Sur la fin de ce siècle ou au plus tard dans le commencement du suivant, la Terre de Villacoublay étoit possédée par une famille nommée de Monceaux. C'est ce qui s'infere de ce qu'on lit dans l'Histoire de saint Germain des Prés: sçavoir, qu'au bout de la nef de cette Eglise vers le septentrion, est la tombe de François de Monceaux, fils de François de Monceaux Chevalier Sieur de Villeacoublay & de Catherine de la Broye Dame de Carnoy; qui mourut en 1535. Celui à qui appartint cette Terre après les deux premiers, s'appelloit aussi François de Monceaux, si l'Auteur de la vie du fameux Dumoulin ne s'est pas trompé, disant que lorsque ce Jurisconsulte se retira à Villacoublay pendant sa maladie de l'automne de l'an 1538, cette Terre de franc-alleu-noble appartenoit à François de Monceaux Ecuyer; son ancien ami. On trouve ailleurs que vers l'an 1540, Villeacoublay appartenoit à Jean de Monceaux. Le même, ou son fils appelé comme lui, comparut au Procès-verbal de la rédaction de la Coutume de Paris en 1580. Il y

Hist. de S.
Germain, p.
21. & Du
Breul, L. 2.
p. 228.

Vie de Du-
moulin, pag.
30. Mercure
Avril 1740.
p. 621.

Histoire des
Présidens, p.
117.

(a) Monsieur Gourdon en son Hist. de S. Victor, veut que ce soient deux hommes différens. Un Pisle-Adam étoit Seigneur de Villacoublay: il avoit épousé Jeanne de Belloy: laquelle fit son testament en 1453. Ils eurent de leur mariage Jeanne, qui fut Dame de Villacoublay & de Clichy la Garenne. *Généalogie de Belloy, p. 67.*

DU DOYENNÉ DE CHATEAU-FORT. 363
 est qualifié Chevalier & Seigneur de Villacoubley. Mornac nous apprend pour la suite, que le *Prætorium* de Villacoubley avoit été acheté par Pierre du Lac Avocat au Parlement. Sa fille Magdelaine épousa Abel de Sainte-Marthe Garde de la Bibliothèque de Fontainebleau. La Comtesse de Veru a joué vers ces derniers tems du Château de Villacoubley.

Ant. Mornac in Digest. Tit. de servit. urban. prædict. Lego 33.

A Villacoublay se voyent les débris d'une Chapelle appelée *Jérusalem*, dans laquelle il reste des figures du Sépulcre de Notre-Seigneur. Comme la Commanderie de S. Jean-de-Larran se disoit en 1580 Seigneur d'Ursine, je croirois que c'étoit de cette partie du territoire : les armoiries qu'on voit au mur extérieur de cette Chapelle vers le midi, sont écartelées d'échiquier en bossie & en creux alternativement.

Procès-verbal de la Coutume 1580.

Cette Chapelle auroit-elle plutôt appartenu aux Religieuses de Valprofonde qui eurent en ce lieu quarante arpens de terre l'an 1204, du don de Roger de Baaly & de Melisende sa femme ?

Gall. Christ. Toms. 7^e pag. 581.

Il y a eu aussi autrefois à Villacoublay un érang : il en reste la chaussée, mais il est converti en pré.

La Terre de Villeaccoublay a été érigée en franc-alleu : il y a haute, moyenne & basse-Justice.

Affiche de l'an 1748.



M E U D O N.

PLUSIEURS Scavans ont donné au village de Meudon beaucoup plus d'antiquité qu'on ne lui en connoît, & qu'il n'en a réellement. Samson a cru que ce lieu étoit le *Metiosedum* des Commentaires de César, & le prouve par des raisons qui ont paru bonnes à M. de Valois. On dit que l'Abbé Chastelain Chanoine de Notre-Dame de Paris, chargé par M. le Cardinal de Noailles de trouver les dénominations latines de toutes les Cures de son Diocèse, entraîné apparemment par ces autorités, donna pareillement le nom de *Metiosedum* à Meudon, en sorte que depuis ce tems-là, dans les Provisions de la Cure, on met *S. Martini de Metiosedo*, au lieu qu'auparavant on se contentoit de mettre *S. Martini de Meudon*. Je ne sçais pas si ce qu'on attribue à M. Chastelain est véritable. S'il fut d'abord de ce sentiment, il est certain qu'il l'abandonna, puisque dans la Table des noms de lieu de son Martyrologe Universel imprimée en 1709, trois ans seulement avant sa mort, il met à l'article de Meudon, que c'est *Moldusium* en latin. Quant à Messieurs Samson & de Valois, je croi avoir suffisamment réfuté leur opinion, en montrant dans un de mes

Écrits imprimé en 1738, que *Metiosedum* étoit au-dessus de Paris relativement au cours de la Seine, selon les expressions mêmes de César. Il y a encore un autre sentiment qui est en voie de s'établir, puisque je le trouve dans un Mémoire du Curé pour M. Lancelot. On y lit que lorsque le Roi Childébert fonda l'Abbaye de saint Vincent, dite depuis saint Germain des Prés, le revenu du village de

Mémoire
d'un ancien
Curé de Meudon
envoyé à
M. Lancelot.

Mémoire de
l'Acad. des
Inscript. T.
6. p. 660.

Recueil de
div. Ecrits,
Paris chez
Barois, T. 2.
p. 142.

Meudon fut donné aux Religieux, & que du tems de l'ancienne Eglise leur métairie bâtie il y a douze cent ans & plus subsistoit auprès. Je ne puis me dispenser d'exposer sur quel fondement cette tradition a couru parmi les anciens Religieux de S. Germain. La Charte de fondation de Childébert ne parle que de la Terre d'Issy ; c'est un peu l'étendre que de lui donner, outre tout le terroir qui est du fauxbourg de Paris à Issy, encore celui de Meudon qui s'étend jusqu'à une lieue par-delà : mais les anciens avoient lû dans le Livre de l'Abbé Irminon ces lignes en parlant du Monastere : *Habet in Comitatu Witranni in Pinciacensi pago villam qua vocatur Magedon & in ipsa villa habet mansum Dominicatum. Pertinet XXIII ospitia, cum Ecclesia indominicata, culturis, pratis, vineis, cum uno farinario.* La ressemblance du nom Magedon avec celui de Meudon, fit croire à ceux qui vécurent au quatorzième & quinzième siècle, depuis que l'Abbaye de saint Germain des Prés eut du bien à Meudon, qu'il étoit venu de ces tems reculés, puisqu'il étoit marqué dans un Livre rédigé au neuvième siècle. Mais sa position dans un canton du Pincerai qui étoit soumis à un Comte particulier, & la mention qui en est faite parmi d'autres Terres voisines du Pincerai, fait voir que c'est Medan situé sur la Seine, une lieue plus bas que Poissy, qu'il faut regarder comme le Magedon de ce Livre censier d'Irminon Abbé de saint Germain des Prés, d'autant plus que c'est saint Germain Evêque de Paris qui est Patron de l'Eglise Paroissiale de ce lieu.

Il résulte de tout ceci, que l'antiquité de Meudon n'est pas si reculée. Aussi n'y a-t-il de titres certains qui en fassent mention, que depuis la fin du douzième siècle ou le com-

mencement du treizième. Dans ces titres, ce lieu est appelé *Meoduns*, ou *Mendon*, ou bien *Meodun*: de manière qu'il est visible qu'on ne sçavoit alors comment le latiniser, ce qui a duré pendant presque tout le treizième siècle: car dans le Pouillé écrit vers le milieu de ce siècle, la Cure est encore simplement dite *Modun*. M. de Valois a cru y lire *Modunum*. Mais si l'on n'a point d'époque sûre pour Meudon, il est aussi vrai de dire qu'on ne peut en donner entièrement l'étymologie; il est certain que la fin du mot venant de Dun terme Celtique, fait allusion à l'élevation & à la profondeur correlative du Château & du Village. En Anglofaxon, Anglois & Flamand *Mou* & *Mul* signifie sable, poussière; c'est tout ce qu'on peut dire de plus approchant.

Ce Village est à deux petites lieues de Paris vers le couchant. Sa situation est presque dans le fond d'un vallon, sur la partie de la côte qui regarde l'orient; celle du Château sur une éminence extraordinaire. Le territoire abonde en vignes; excepté dans le Parc. Il y passe au bas de la vallée un petit ruisseau qui n'a point de nom, & qui fait tourner quelques moulins avant que de se jeter dans la Seine. Les Seigneurs de cette Paroisse sont connus depuis environ quatre cent ans. J'en donnerai ci-après le détail. Le nombre des habitans est mêlé avec ceux de Fleury dans les Rôles de l'Élection, quoique tout le hameau de Fleury ne soit pas de cette Paroisse. Meudon & Fleury dans le Dénombrement de l'an 1709 formoient 200 feux. Dans celui que le Sieur Doisy a donné au Public en 1745, ces deux lieux ensemble 305 feux. Dans le Dictionnaire Géographique de tout le Royaume imprimé en 1726, on compte à Meudon, compris Fleury, 1380 habitans.

L'Eglise Paroissiale est bâtie dans le goût d'architecture qui succéda au gothique : aussi n'est-elle que d'environ l'an 1570. Elle reconnoit saint Martin pour son Patron. Les habitans y ont aussi joint saint Blaise. Le Dictionnaire Universel de la France marque que M. le Dauphin fils de Louis XIV l'a fait rebâtir avec un clocher : ce qui ne paroît point exact. Ce qui est véritable , c'est que ce Prince ayant échangé sa Terre de Choisi-sur-Seine contre celle de Meudon , voulut d'abord témoigner sa piété envers saint Martin Patron du lieu. Il fit orner l'Eglise de très-belles tapisseries & offrit le Pain béni.

Mercredi de
Novembre
1695.

Dans tous les Pouillés du Diocèse de Paris , cette Cure est dite être à la pleine collation de l'Evêque Diocésain. Le premier où cela se trouve est celui du treizième siècle. Dans ce même siècle l'Abbé & Religieux de saint Germain des Prés se disoient gros Décimateurs de Meudon ; ce fut en cette qualité qu'ils cédèrent en 1244 au Prieur de saint Martin des Champs , gros-Décimateur de Clamart , le droit de reportage des dixmes de terres cultivées sur Clamart par les habitans de Meudon. On regarde comme une chose singulière qu'environ l'an 1520 Antoine Sanguin Seigneur de Meudon , voulut bien être Marguillier de cette Eglise. Il s'y conserve un compte ainsi intitulé : « Compte de noble
» homme M. Antoine Sanguin Seigneur de
» Meudon , Marguillier de l'Œuvre & Fa-
» brique Monsieur saint Martin de Meudon ,
» que rend ledit Sanguin à Jehan Guyard , à
» présent Marguillier de ladite Fabrique &
» aux Paroissiens marians & habitans d'icelle
» Eglise ; qui commence le 20 jour de Dé-
» cembre 1524 & finit le 20 jour de Décem-
» bre 1525 , touchant les receptes des rentes,

Voyez l'ar-
ticle de Cla-
mart.

H h iv

368 PAROISSE DE MEUDON; 1
loyers, questes, &c. en ladite année. Il
fut depuis Evêque d'Orléans, ensuite Arche-
vêque de Toulouse & Cardinal. Ce fut lui
qu'on appella le Cardinal de Meudon.

Regist. Ep.
Par.

Quelques Curés de Meudon sont devenus
mémemorables; sur-tout le fameux François
Rabelais que Jean Ursin Vicairo-Général de
l'Evêque de Paris tira du Chapitre de saint
Maur-des-Fossés pour lui donner cette Cure,
sur la démission simple de Richard Berthe.
Les Provisions, qui sont datées du 18 Janvier
1350, mettent: *Franciscus Rabelay, Clerico,
Doctore Medico, Turonensis Diocesis*. Sa vie
écrite par Antoine le Roy Chanoine de Sens
en 1649, marque qu'il y fut fort exact à in-
struire son peuple, &c. qu'il se plaisoit à en-
seigner le plain-chant qu'il possédoit parfai-
tement; que sa maison étoit ouverte à tout le
monde, excepté aux femmes; qu'il y rassem-
bloit souvent des Scavans pour s'entretenir
avec eux; & que les misérables y trouvoient
du secours dans sa bourse: qu'il étoit d'une si
grande intégrité, que jamais on ne l'a trouvé
manquer de parole à personne; que sa con-
noissance dans la Médecine le rendit double-
ment utile à la Paroisse. On assure que l'on a
vu long-tems sur la porte du presbytere ces
deux vers qui sont allusion aux différens états
de sa vie:

*Cordiger, hinc Medicus, tum Pastor & intus
obiit:*

Si querat nomen, et mea scripta docent.

Mais il y a lieu de douter d'une partie de ce
que l'Auteur de sa vie ajoute. Il paroît par
les Registres de l'Evêché de Paris, que Ra-
belais n'exerça jamais les fonctions Curiales
par lui-même. Il n'est qualifié que de simple

Clerc du Diocèse de Tours dans la démission qu'il fit de cette Cure le 9 Janvier 1552, après l'avoir gardé deux ans comme Titulaire. Le même jour Jean Moreau Vicaire-Général du Cardinal du Bellay ayant admis cette démission faite par Remi Doulcin chargé de la procuration de Rabelais, conféra cette Cure à Gilles du Serres Clerc du Diocèse de Beauvais. Rabelais résidoit si peu à sa Cure, qu'Eustache du Bellay Evêque de Paris y faisant la visite au mois de Juin 1551, ne le trouva pas, mais seulement Pierre Richard son Vicaire avec quatre autres Prêtres.

Rabelais ne mourut point à Meudon, mais à Paris sur la Paroisse de saint Paul, rue des Jardins, & il fut inhumé au cimetièrè l'an 1553. Un Curé de Meudon du dernier siècle a fait imprimer tout ce qui se trouve écrit à la louange de Rabelais son prédécesseur. Parmi ceux qui ont succédé à Rabelais dans cette Cure, on remarque encore particulièrement Antoine Grandet Prévôt de l'Eglise de saint Nicolas du Louvre, connu par ses prédications & par ses écrits. Un Curé bien antérieur à Rabelais est Jacques de Beaulieu qui plaidoit contre les Marguilliers en 1384.

Quoique je ne connoisse point de titre qui fasse mention des droits de l'Abbaye de saint Germain à Meudon avant le treizième siècle, il faut cependant avouer que ce Monastère y possédoit une Seigneurie au moins dès le douzième, & que sur ce territoire étoit un vignoble. Jean Abbé de saint Victor promit en 1206 que sur les vignes qu'il avoit à Meudon dans la censive de saint Germain, au lieu de deux muids de vin seulement qu'il en rendoit à saint Germain, il lui en payeroit deux muids & demi par an, à condition d'en jouir à perpétuité. En 1236 Simon Abbé de saint

Moreau
1532.

Rég. Offic.
Paris.

Tabul. 3.
Germani in
Lancelot.

- Hist. de S. Germain, p. 123. *Ex schedis Lancelot.* Germain racheta les dixmes de bled & de vin du territoire de Meudon desquelles Etienne de Meudon jouissoit. En 1238 l'Abbaye acheta le prix de 80 livres de Guy de Chevreuse & de sa femme Helisende, trois arpens de vigne situés à Meudon lieu dit Orrée en sa propre censive, dont Hervé de Chevreuse Chevalier se constitua plege. En 1245 l'Abbé Simon voulant faire plaisir à ses Religieux, retrancha de sa menie les vignes qu'il avoit achetées à Meudon & les leur donna. Aussi trouve-t-on qu'en 1245 l'Abbaye avoit un pressoir à Meudon. Par un bail passé devant Hugues Aubriot Prévôt de Paris en 1310, il paroît que l'Abbaye de saint Germain avoit une maison au petit Val de Meudon. En 1405 Jean Gruon Docteur en Droit, Chanoine & Chantre de Château-Cenfor & Chanoine d'Autun, Vicaire-Général de l'Evêque de Senlis, Conservateur des Privilèges de l'Université de Paris, rendit une Sentence contre Guillaume Le Roux redevable à Guillaume Abbé de saint Germain d'une quarte de boisseau de fèves qu'il avoit recueillies à Meudon lieu dit Perdriel. En 1406 le Prévôt des Marchands voulut saisir les mesures à grain étalonnées de la marque de l'Abbaye de saint Germain à Meudon chez un particulier nommé Adam Thobie. Il y eut une transaction entre les Parties en faveur des Religieux, laquelle fut homologuée le 28 Avril 1407. Dans le siècle suivant l'Abbaye demanda au Roi l'établissement de trois Foires & d'un Marché, & l'obtint de François I au mois de Mars 1518. La premiere Foire étoit le jour de saint Leu & saint Herbland & le lendemain; la seconde, le 3 Février & le lendemain; la troisieme, le Mercredi de la Pentecôte & le lendemain. Le Marché devoit se tenir les Lundis. La Com-

Second vol. des Bann. du Châtelet fol. fol. 79.

munauté de S. Germain consentit cinquante ans après à l'aliénation de ce qu'elle avoit de droits Seigneuriaux à Meudon, Justice haute, moyenne & basse, cens & champart, en faveur du Cardinal de Lorraine, moyennant quatre cent livres de rente, s'y réservant seulement des maisons, un pressoir, des terres, des prés & des vignes. Le Livre d'où je tire ces derniers faits, ajoute que la même année, qui étoit 1570, le Curé du lieu intenta procès aux Religieux au sujet des dixmes qu'il prétendoit. Par la suite les Religieux se défirent de tout ce qui leur restoit à Meudon en faveur de M. Servien Surintendant des Finances, moyennant trente-six mille livres. Ceci pourra être mis en plus grande évidence à la fin du Catalogue des Seigneurs de Meudon que je vais donner.

Histoire de
S. Germain
l'an 1570.

A commencer par les anciens Seigneurs dont le nom étoit celui de Meudon même, le premier que j'ai trouvé est ERKEMBOD de MEUDON Chevalier, nommé dans une Charte de Maurice Evêque de Paris de l'an 1180. Le second est MATTHIEU de MEUDON nommé comme témoin dans des Lettres du même Evêque de l'an 1196 touchant Chatenay, & dans l'acte par lequel Pierre de Nemours, aussi Evêque de Paris, confirma en 1217 le don qu'il avoit fait au Monastere de Porroy. Les termes du titre de Porroy qui en font mention à l'an 1218, sont *Mattheus de Meudon Miles dedit Monialibus S. Maria de Porregis tria sextaria & eoridem hybernagii in sua decima de Meudon.* Vers le même tems un Pierre de Meudon de Moldon se trouve nommé parmi les Chevaliers de la Châtellenie de Montlheri qui renoient quelques fiefs du Roi, & un Amaury de Meudon Chevalier étoit vivans en 1236.

Chart. min.
Ep. Par. fol.
244.

Magnum
Pastorale.
Gall. Christo
nova col. 90.

Gloss. Cengil
voco Hyber-
nagium.

Cod. Putean
635.

Tabul. Ep.
Par.

372 PAROISSE DE MEUDON;

ETIENNE DE MEUDON eut les dixmes de bled & de vin que lui céda Amaury d'Illy, en faveur duquel la Communauté les avoit aliénées & érigées en fief. Il les revendit en 1231 le prix de cent livres parisis à Eudes Abbé de saint Germain, qui lui en conserva le fief pour lui & ses héritiers, à condition qu'il releveroit de lui; & Etienne lui en fit hommage, mais Simon successeur d'Eudes entra dans le tout en 1236.

Hist. J. Germ. ad. 22. 1236. p. 121.

ROBERT DE MEUDON est connu premierement par une Charte du mois de Novembre 1303, par laquelle le Roi lui donne un mas à saint Germain-en-Laye. Il y est dit Pannetier du Roi. Dans une autre Charte de l'an 1307 outre sa qualité de Pannetier, il est dit Concierge de saint Germain. Il est connu ensuite par le Livre rouge de la Chambre des Comptes, où il est marqué que Philippe-le-Bel lui assigna en 1310 de l'avoine au lieu de cinquante livres parisis. Il fut Concierge de saint Germain-en-Laye, ou Capitaine de la Forêt en 1337. Il fut inhumé au Prieuré de Hennemont; où on lit sur sa tombe: *Cy gist Monseigneur Robert de Meudon, jadis Chevalier notre Sire le Roy & Concierge d saint Germain-en-Laye, qui trestassa l'an Mm CCC & XX. Ameline sa femme mourut en 1328. Robert son fils aîné étoit décédé dès l'an 1325.*

Treſor des Chartes. Reg. 38. chap. 91 & autres.

Portefeuille Gén. Gaign. 180. fol. 648.

HENRI DE MEUDON Chevalier vivoit en 1344. Il mourut la même année. Il étoit Grand-Veneur. Il étoit apparemment frere de Jean de Meudon Chanoine de Noyon, qui par son testament de l'an 1343, légua au Chartreux de Paris son manoir du Val de Meudon, estimé de la valeur de trente livres de rente. Ce même Chanoine de Noyon avoit été délégué en 1334 par Jean XXII avec

Catal. des Gr. Veneurs.

Necrol. Car. 22. Aug.

l'Abbé de sainte Genevieve, pour contraindre les Religieuses de Longchamp à admettre parmi elles certaines Religieuses.

Histoire de Melun, page 691.

Une Jeanne de Meudon femme de Guillaume le Bouceiller de Senlis, mourut en 1353 & fut inhumée dans l'Eglise de l'Abbaye d'Herivaux.

Hist. des Gr. Offic. T. 6. p. 259.

GARNIER DE MEUDON étoit Maître des Requêtes en 1369. Il pouvoit être fils de Robert ci-dessus.

Hist. des Maîtres des Requêtes, p. 41.

JEAN DE MEUDON Chevalier, eut pour fils Bureau de Meudon Echançon du Roi, & pour fille Marguerite de Meudon, laquelle épousa Jean de Gaillonnet Chevalier, Chambellan du Roi. Ces deux enfans partagerent la succession de leur pere le 11 Juillet 1391. Du tems de Jean de Meudon il y avoit un fief assis à Meudon que Guillaume Champagnolle Bourgeois de Paris reconnut tenir à soi & hommage de Philippe de Levis Seigneur de Marly en 1383. Il reste un autre hommage rendu pour la Maison des Carneaux devant le Château de Meudon, & pour quatre fiefs qui en dépendoient en 1389. Je trouve aussi Claude Sanguin avec la qualité de Seigneur de Meudon, dans un hommage que Gilles Maillet rendit au Roi Charles VI de la Vicomté de Corbeil l'an 1385.

Histoire de Corbeil, page 62.

Ce fut dans la femme de Jean de Gaillonnet (a) que cessa la race des anciens Meudon.

Les Gaillonnet n'avoient pas cependant toute la Seigneurie. On trouve en 1397 une échange de Jean de Bray héritier d'Agnes de Gonzonville avec Philibert du Saulx, du tiers du Château de Meudon & de ses dépendances; & quelques mois après une autre échange de ce tiers fait par Philibert avec Jean Voignon

(a) Je ne sçais pourquoi il est appelé dans un endroit le petit Hérmitte de la Faye.

374 PAROISSE DE MEUDON,
pour un autre fief situé à Chingy proche Or-
leans. Après cela au 15 Mai 1399 donation
par ce même Jean Voignon Chanoine de
Notre-Dame à Jean de Coligny du Cordier
son neveu, de la maison des Carneaux & au-
tres fiefs : mais Jean Voignon ne se défit pas
de ce qu'il avoit dans la Seigneurie & Châ-
teau de Meudon.

Le 17 Juillet 1415 Jean de Mont-Revel
époux de Jeanne de Gaillonnet, possédoit
le fief noble du Château de Meudon. Du con-
sentement de sa femme il le vendit à Augustin
Ysbare.

*Ex schedis
Lancelot.*

GUILLAUME SANGUIN (si on re-
jette le Claude Sanguin nommé ci-dessus),
fut le chef d'une famille qui posséda durant
très-long-tems la Seigneurie de Meudon.
Lorsqu'il en fit l'acquisition en 1426, il se
qualifioit d'Ecuyer Seigneur de Malmaison.
Regnaud de Saint-Lotein comme seul héritier
de Jean Voignon, & les Exécuteurs testa-
mentaires d'Augustin Ysbare lui vendirent
cette Terre. Le premier ajouta à sa vente
celle de l'Hôtel des Carneaux, & il en rendit
hommage à Jean de Haufride Seigneur de
Marly. En 1430 on comptoit que les fiefs sui-
vans dépendoient de Meudon ; l'Hôtel des
Carneaux, un fief rue des Cordeliers, & un
fief à Villebon lez-Meudon ; & du Château
de Meudon relevoient ceux-ci : le fief d'Au-
bervilliers lez-Meudon, & celui de Villebon
que tenoit Etienne des Portes.

Ibid.

ANTOINE SANGUIN est dit
fils de Jean Sanguin. Ce fut à cet Antoine
neveu ou petit-fils de Guillaume, que la Terre
échut par donation dans le tems qu'il étoit
encore sous la tutelle de son pere. Jean San-
guin en rendit hommage aussi-bien que de
l'Hôtel des Carneaux, le 29 Mai 1442, tant

en son nom que comme tuteur d'Antoine à Philippe de Levis Archevêque d'Auch, Seigneur de Marly-le-Château. Pendant sa minorité Jean Sanguin son tuteur étoit quelquefois qualifié Seigneur de Meudon, comme on le trouve le 4 Juillet 1452, en 1460 & 1462 le 18 Mars: mais il jouissoit pleinement de la Terre de Meudon en 1466. Il en rendit hommage le 27 Août à Gui de Levis Seigneur de Marly, comme aussi de l'Hôtel des Carneaux. L'année suivante il est qualifié Pannetier du Roi. Le 19 Juillet 1478 il y eut un contrat de mariage passé entre lui & Marie Simon, fille de feu Jean Simon Avocat au Parlement. En 1488 ou 1489 il étoit en procès avec l'Abbaye de saint Germain des Prés, & en 1492 il plaidoit au Châtelet contre Jean de Montaigu Ecuyer demeurant à Bayonne, sur ce que ce Montaigu avoit fait donation à Antoine de Hautbois Contrôleur des Mortepayes de Guyenne, d'un fief assis à Meudon, de celui des Moulineaux, &c.

Regist. du
Parl.

JEAN SANGUIN fils d'Antoine succéda à son pere. Le 17 Novembre 1500 il fit offres au Seigneur de Marly de lui rendre hommage. En 1503 le 19 Février lors du contrat de mariage d'Anne Sanguin sa sœur avec Guillaume de Pisseleu Seigneur de Hely, lui Sanguin son frere conjointement avec Marie Simon veuve sa mere lui constitua en dot cinq mille livres. Il étoit encore qualifié Seigneur de Meudon en 1510, comme il paroît par le Procès-verbal de la Coutume de cette année. Mais apparemment qu'il mourut quelques années après.

Ex schedis
Lancelot.

ANTOINE SANGUIN son frere hérita de la Terre de Meudon. Il en est dit Seigneur dans un acte du 30 Mars 1522, qui le qualifie aussi de Chanoine de la Sainte-Chapelle de

376 PAROISSE DE MEUDON,
 Paris. On a vu ci-dessus qu'en 1524 il fut
 Marguillier de la Paroisse de Meudon. Le 5
 Novembre 1527 il fit donation à Anne de
 Pisseleu, fille d'Anne Sanguin sa sœur, de la
 Terre & Seigneurie de Meudon, à la réserve
 de l'usufruit. Elle en prit possession le 21, &
 prêta hommage au Seigneur de Marly le 5
 Décembre. Il fut fait Evêque d'Orleans en
 1533. Quatre ans après, sçavoir le 3 Juin
 1537, il fit une nouvelle donation à Anne de
 Pisseleu sa niece devenue épouse de Jean de
 Bretagne Duc d'Etampes, de la Terre de
 Meudon, sans réserve de l'usufruit, moyen-
 nant seulement la somme de douze cent livres
 par an: & le 5 Juillet suivant elle fit rendre
 foi & hommage au Seigneur de Marly. On
 voit par des Lettres-Patentes du même mois,
 que le Roi François I y vint alors. Le 7 Août
 Antoine de Haultbois Seigneur de Renne-
 moulin, quitta à la même Duchesse d'Etam-
 pes tous les droits qu'il pouvoit avoir sur la
 Terre de Meudon en vertu de la donation de
 1402; ce que firent pareillement quelque
 tems après Claude Sanguin Seigneur de Ra-
 demont, & Denis Sanguin Seigneur de Li-
 verdis & leurs femmes, à cause que cette
 Terre avoit appartenu à Guillaume Sanguin.
 Depuis ce tems-là Antoine Sanguin devenu
 Cardinal de Meudon étoit dit Seigneur d'Au-
 bervilliers, Terre de la même Paroisse. Ce
 fut l'année suivante que l'on pensa à former
 un Parc à Meudon. Le 5 Juillet 1546 il y eut
 commission à MM. Luillier premier Président
 de la Cour des Aydes & Viole Maître des
 Comptes, pour se transporter sur les terres
 que le Roi avoit ordonné être renfermées dans
 ce Parc & les estimer aux particuliers. En
 1550 le 15 Septembre le Cardinal de Meudon
 donna à la Duchesse d'Etampes sa niece,
 quittance

Tables de
 Blanchard.

quittance pour les treize années de la rente de 1250 livres. Au bout de deux ans cette Terre sortit de la famille des Sanguin.

CHARLES DE LORRAINE Cardinal, *Ex schedis Lancelot.* Archevêque de Reims, devint en 1551 Seigneur de Meudon. Le 19 Décembre de cette année, le Cardinal de Meudon qui étoit devenu depuis deux ans Archevêque de Toulouse, lui céda tous ses droits sur cette Terre, sans autre réserve que l'usufruit. Le même jour, la Duchesse d'Etampes séparée de biens de son mari, céda à ce même Cardinal la Seigneurie de Meudon, moyennant une constitution de trois mille livres de rente sur la Baronie de Chevreuse. Le 4 Janvier suivant ce Cardinal de Lorraine rendit foi & hommage de cette Terre au Duc de Montmorency, comme mouvante en plein fief de Marly-le-Châtel, & en arrière-fief du Duché de Montmorency. Le Duc lui remit les droits. Il en fit prendre possession le 8 du même mois par Augustin de Thou Avocat en Parlement : & le 20 il fit donation au Cardinal de Meudon de la jouissance de l'usufruit sa vie durant. Les Religieux de saint Germain des Prés avoient encore alors à Meudon un fief dont ils firent échange en 1570 avec ce Cardinal. Ce fut lui qui fit bâtir par Filbert de Lorme le Château, dont la vue s'étend sur Paris & au-delà de tous les côtés, à cause de l'éminence sur laquelle il est situé.

On trouve dans le Supplément à Du Breul un détail de l'état où il étoit originairement. *Édit, 1639: p. 90.*

Il y est parlé de très-anciennes ruines de Thermes ou se voyoient encore en 1639 de vieux cabinets qu'on croyoit avoir fait partie de ces étuves. Ce même Château est représenté deux fois dans la Topographie de Claude de Châtillon gravée in folio vers l'an 1610. *Topogr. de Châtillon, f. 12.*

Topogr. de Zeiller l'a aussi figuré dans la sienne qui parut
 Zeiller. T. 1. à Francfort en 1655 avec la grotte & le Vil-
 lage. Il y avoit dans cet ancien Château une
 Tour dite la Tour de Mayenne, & une autre
 dite la Tour de Ronfart. Le Cardinal avoit
 fait peindre dans les salles du Château les Ses-
 sions du Concile de Trente. Le Duc de Guise
 son neveu, dont le nom étoit Henry de Lor-
 raine, posséda cette Terre après la mort de
 ce Cardinal arrivée en 1574. Il y a apparence
 que c'est de lui qu'il faut entendre cette ins-
 cription qui étoit dans la Grotte : *Quiesi &*
Musis Henrici II. Gallie PR. PP. PPS. Cha-
 cun sçait qu'il fut tué dans le Château de
 Blois en 1588. L'année d'après pendant que
 le Roi Henry III étoit retiré à saint Cloud,
 où il mourut, Henry Roi de Navarre avoit
 son quartier à Meudon. Il faut compter en-
 suite pour Seigneur de Meudon Charles de
 Lorraine Duc de Guise son fils, qui fut marié
 dans le Château en 1611 avec Henriette-
 Catherine Duchesse de Joyeuse, veuve de
 Henry de Bourbon Duc de Montpensier. Ce
 Duc mourut en 1640, & elle survécut jus-
 qu'en 1656. Le Supplément à Du Breul im-
 primé en 1639, la loue du grand soin qu'elle
 avoit eu d'entretenir les bâtimens de ce Châ-
 teau & ses jardins.

Mémoire de
 Sully.

Henry de Lorraine, l'aîné de ses fils, Duc
 de Guise vivant en 1654, & alors âgé de
 quarante ans, fit cette même année un con-
 trat de vente à Abel Servien Surintendant
 des Finances de la Baronie de Meudon, moyennant
 la cession de neuf mille trois cent livres
 de rente constituée par François de Beauvil-
 lier Comte de Saint Agnan, Antoinette Ser-
 vien son épouse, & Nicolas Servien Seigneur
 de Montigny, le 13 Janvier 1650, &c. Or
 assure que ce nouveau Seigneur fut le pre-

mier qualifié Baron de Meudon. Au mois de Juillet 1655 il obtint Lettres-Patentes, portant permission d'étendre le Parc de Meudon & de le fermer de murailles, quoique les héritages acquis pour cet agrandissement fussent dans le voisinage des plaisirs du Roi. Et au mois de Janvier 1656 ce même Seigneur obtint l'établissement de deux Foires franches à Meudon le premier Lundi d'Avril & le premier Lundi d'Octobre, & d'un Marché franc tous les Samedis. L'année suivante il acheta des Religieux de saint Germain des Prés ce qui leur restoit de bien à Meudon. Louis François Servien son fils, Marquis de Sable conserva cette Terre jusqu'après l'an 1680, qu'il la vendit à François Michel Le Tellier Marquis de Louvoy, Secrétaire d'Etat qui avoit ordre du Roi d'en faire l'acquisition.

Monsieur de Louvoy ayant acheté la Baronie de Meudon, fit quelque échange avec les habitans au mois de Mai 1682, & fit au Château des augmentations & des embellissemens ainsi qu'avoit fait M. Servien. Comme les Assemblées de l'Académie des Inscriptions n'étoient point encore fixées au Louvre, M. de Louvoy en fit tenir quelques-unes chez lui & à Meudon, vers l'an 1682. On lit que deux ans après Louis XIV & M. le Dauphin vinrent visiter ce Château. Les armes de M. Le Tellier s'y voyoient encore en 1726 en face au bas du pavillon du milieu, que l'on appelloit la calotte de Meudon. Les Ambassadeurs de Siam y étant venus en 1686, & étant montés sur la terrasse, remarquèrent que la pointe du clocher de la Paroisse étoit beaucoup plus basse; d'où ils conclurent qu'elle devoit être bien élevée.

Après la mort de M. de Louvoy, sa veuve le vendit à Louis XIV; & comme Mademoi-

Regist. du
Parl. 31 Août
1657.

Regist. du
Parl. 21 Mai
1656.

Hist. sancti
Germ.

Essai de la
vie de M. de
Louvoy, pag.
157.

Regist. du
Parl. 17 Août
1682.

Histoire de
l'Acad. T. 2.
P. 22.

Merc Juil-
let 1682.

Mercuré
d'Eté 1686.

380 PAROISSE DE MEUDON,
selle d'Orleans de Montpensier avoit légué à M. le Dauphin en 1691 sa belle Maison de Choisy-sur-Seine, le Roi l'échangea pour Meudon. C'est ainsi que ce Château devint Maison Royale. M. le Dauphin à qui le Roi le donna, l'orna de tout ce que l'art peut ajouter aux dispositions de la nature; les fontaines furent augmentées des grottes ajoutées; de magnifiques avenues plantées, une terrasse qui coûte des sommes immenses. Louis-le-Grand y venoit trois ou quatre fois par an & y restoit deux ou trois jours; ce qu'il continua jusqu'à ce que M. le Dauphin y mourut le 11 Avril 1711. C'est ce Prince qui y a fait construire à l'endroit où étoit l'ancienne Grotte bâtie par Filbert de Lorme un Château neuf, dont le second étage rend de plein pied dans le jardin haut, la Chapelle qui fut bénite en 1709, &c. Du parterre on descend & l'on va en droite ligne à l'étang de Chalais de figure hexagone, & qui paroît bien avoir cent toises de diamètre. Le Parc qui en a bien dix-huit cent en tout sens, est rempli de bois très-beaux, d'étangs, bassins & réservoirs. Je nommerai ci-après quelques-uns des lieux qui y ont été renfermés.

Meudon & Belleville furent choisis en 1695 pour faire les premières expériences de la machine trouvée par Monsieur Amontons, & qui sert à faire sçavoir ce que l'on veut à un ami situé dans un lieu éloigné de huit ou dix lieues, pourvu que ce lieu soit apperçu.

Merc. Sept. 1695. p. 164. Monseigneur le Dauphin voulut être présent à l'expérience de Belleville, comme il l'avoit été à celle de Meudon.

Un lieu si remarquable par toutes sortes de beautés & de magnificences, n'a pas manqué d'être célébré par les Poètes comme par les Historiens. M. Moreau de Mautour fit pa-

DU DOYENNÉ DE CHATEAU-FORT. 381

toître à ce sujet une Idille en 1696. L'Auteur de la Nymphé de Chanceaux en fit aussi mention en 1699. Mais le Poëte qui en parla le mieux fut l'Abbé Boutard, dont l'Ode composée de 92 vers commence par ces deux-ci

Merc. Mars
1696.
Merc. Mai
1699.

*Latus in aërios vi blanda tran feror hortos,
Rapis serena me locernum amantiss;*

Elle fut mise en vers françois par l'Abbé du Jarry en 17 pages l'an 1703.

Merc. Déc.
1703. p. 70.

Depuis que Meudon a appartenu au Roi, ce lieu a été favorisé de quelques privilèges. En 1704 on réunit au Bailliage les Prévôtés de Clamart, de Fleury & de Chaville, & il fut dit que les appellations ressortiroient nuellement au Parlement. En 1716 au mois de Septembre tout le Domaine de Meudon fut réuni à la Couronne. Je croi que c'est aussi depuis 1695 qu'il y fut établi une Foire Royale fixée au premier jour de Juin.

Regist. du
Parl. 24 Nov.
1704.

Lettres Hist.
Storiq. T. 70.
p. 670. Reg.
de la Cham-
bre des Com-
ptes, 13 No-
vembre.

Meudon a pareillement un avantage considérable du côté de la nature. Ce sont des carrieres qui fournissent de très-belles pierres, qu'on appelle pierres à polir & à layer. C'est de ces carrieres, selon la remarque du Sieur Piganiol, qu'on a tiré les deux pierres dont la longueur est si prodigieuse qu'elles forment seules la cimaise du grand fronton de la façade du Louvre. Elles étoient d'un seul bloc, & quoiqu'on les ait scié en deux, elles ont chacune cinquante-quatre pieds de long sur huit pieds seulement de large & dix-huit pouces d'épaisseur. En 1685 on entreprit sur le territoire de Meudon proche la Seine une Manufacture de chaux avec du charbon de terre pour les bâtimens du Roi en ses Maisons Royales à raison de 24 sols par muid mesure ordinaire rendue sur les lieux; au sujet

Concord,
des Biev.

de quoi il y eut Lettres-Patentes données en
 faveur de Henry Thory, à Versailles le 8
 Avril.

Regist. du
 Parl. 25 Mai
 1685.
 Tables de
 Blanchard.

Il est vrai que les Religieux de saint Ger-
 main des Prés ne possèdent plus rien à Meu-
 don : mais il y a d'autres Ordres Religieux qui
 ont du revenu, ou qui y occupent du terrain.
 Ce sont les Chartreux de Paris, & l'Ordre
 des Capucins. Les premiers y jouissent tou-
 jours du manoir que Jean de Meudon Cha-
 noine de Noyon leur légua en 1343, pour en
 jouir après la mort d'un nommé Roger & de
 Luce de Meudon sa femme. On appelloit au-

Necrol. Car-
 tuf. ad 28
 Aug.
 Suppl. de
 Du Breul,
 édit. 1639. p.
 91.

tresfois ce lieu le Val de Meudon, aujourd'hui
 les Moulineaux sur le bord de la Seine. L'Au-
 teur du Supplément à Du Breul parle de cette
 Ferme, laquelle, dit il, a un grand clos fort
 peuplé de bons arbres fruitiers. (Les mêmes

Necrol. Car-
 tuf. 5 Nov.
 Regist. Ep.
 Par. 1 Febr.

Chartreux ont aussi dans la plaine vers Meu-
 don le moulin des Rosiers qui leur a été don-
 né en 1661 par Bernard Potier Marquis de
 Blerencourt.] La Chapelle de la Conception
 des Ramels à saint André des Arcs, avoit en
 1548 une maison & un jardin à Meudon pro-
 che la rue des Ménétriers.

A l'égard des Capucins, on tient que leur
 Couvent de Meudon est le premier qu'ils aient
 eu en France. Ils en eurent le terrain de la
 libéralité du Cardinal de Lorraine environ
 l'an 1570. Sauval assure qu'il leur donna qua-
 rante arpens dans son Parc : & dans le Di-
 tionnaire Universel de la France il est dit
 que leur enclos à trente arpens d'étendue,
 qu'ils tiennent des bienfaits de Monseigneur
 le Dauphin. Le Supplément aux Antiquités
 de Du Breul donne un grand détail des parties
 qui composent ce Couvent, qu'il dit situé à
 un demi-quart de lieue de Meudon, sur le
 chemin de saint Cloud, en fort belle vue. Ce

Antiq. de
 Paris. T. 1.
 p. 623.

DU DOYENNÉ DE CHATEAU-FORT. 383

qui est plus positif, que la manière dont s'exprime un Auteur moderne, qui laisse à penser que ces Religieux sont logés dans le Bourg même de Meudon. Les Annales des Capucins imprimées, marquent à l'an 1627 le décès d'un Gardien de Meudon nommé Epiphane de Paris, lequel alloit à Paris avec le Quêteur & revenoit à jeun le même jour, se contentant à son retour de pain & d'eau. Monseigneur le Dauphin leur a fait l'honneur en 1744 de nommer leur cloche le jour de la Bénédiction.

Descript. de Paris 1742. T. 8. p. 66.

Annal. Capuciner. pag. 703.

Mercure 1744. pag. 1631.

Les anciens écarts de la Paroisse de Meudon sont Villebon, Aubervilliers, qui sont encore marqués dans les Cartes avec Fleury; le Val de Meudon, & les Moulineaux.

VILLEBON étoit au treizième siècle une grange sur laquelle Etienne de Meudon avoit cinq sextiers de grain, moitié méteil, moitié avoine, qu'il vendit en 1236 à Simon Abbé de saint Germain des Prés, aussi-bien que le droit de pressurage des pressoirs de Voües. En 1230 l'un des fiefs de Villebon étoit tenu par un nommé André Reynand, & l'autre par Etienne du Porta Conseiller au Parlement. En 1630 Guy Robineau Seigneur de saint Forget possédoit ce domaine, qui advint en 1637 à Marie de Maugarny sa veuve. Ce qui en étoit resté en main laïque fut acheté le 12 Mars 1655, la somme de quarante mille livres de Marguerite Chaline veuve de Jean Bellehache Notaire au Châtelet, par M. Serrien Seigneur de Meudon. Cette Ferme de Villebon se trouve enfermée dans le Parc. Il y a un grand jardin potager auprès duquel sont deux moulins à vent d'une invention singulière & qui servent à élever les eaux. En 1696 M. le Dauphin avoit en ce lieu une Chapelle, dans laquelle l'Archevêque de Paris permit de célébrer.

Hist. saint Germain, p. 12.

Ex schedis Lancelot.

Reg. Archiep. Paris. 22 Jan.

Mém. de Lancelot.

Piganol T. 8. p. 69.

Reg. Archiep. 2 Aug.

384 PAROISSE DE MEUDON;

AUBERVILLIERS peut avoir été ainsi nommé parce qu'il auroit appartenu au même Aubert à qui étoit la Terre de ce nom, entre Paris & saint Denis. On ne le trouve point mentionné dans de plus anciens titres que du quinzième siècle, auquel tems Arnaud de Corbie Chancelier de France le posséda, & ensuite Philippe de Corbie. Long-tems après Jacques Belleau Abbé de Cheminon fut Seigneur d'Aubervilliers, ensuite son légataire universel nommé Michel de Lauzon Conseiller du Roi, l'un des quatre Notaires Secretaires du Parlement, étoit Seigneur de ce même Aubervilliers en 1589 & 1591. Il mourut Conseiller au Parlement le 2 Novembre 1610, & il fut inhumé à saint André des Arcs devant l'autel de la Communion. Son fils de même nom & revêtu de la même Charge lui succéda dans cette Terre, & mourut en 1645. Depuis ce tems-là une Anne de Lauzon la porta au Président de Novion son mari. Catherine Potier fut héritière d'Henri Potier Seigneur de Novion, à qui elle étoit advenue; mais Jacques Jubert Seigneur de Bouville, Maître des Requêtes son mari, la vendit, après qu'elle fut morte, à M. Servien par contrat portant six mille livres de rente du 1 Avril 1655. Dans Aubervilliers étoit compris Beauvoir, autrement dit, La Fosse-Regnault-Challais; d'où vient qu'un des étangs de Meudon retient encore le nom de Challais. Les Cartes modernes des environs de Paris, marquent seulement des ruines à Aubervilliers. On trouve aussi qu'il y a eu le fief du Coulombier assis au haut de Meudon lieu dit Beauvoir, & qu'il fut tenu en 1563 & 1564 par Etienne Brisse, fils de feu Martin Brisse Bourgeois de Paris, & reconnu par lui relever de la Seigneurie de Marly.

COTTIGNY

Recueil des
Epitaphes de
Paris.

Hist. des
Présidens, p.
12.

Ex schedis
Lancelot.

Ibid.

Ibid.

COTTIGNY est un fief à Meudon qui étoit possédé du tems de saint Louis par Jean de Lagny Orfévre de Paris Il le donna le premier Mars 1265 à l'Abbaye de Porroy ou Porroyal. Il consistoit en huit arpens de vignes, soixante sols parisis de menus cens, un pressoir avec trois droitures & demie. Mathieu de Marly IV du nom accorda *gratis* l'amortissement. M. Lancelot qui avoit vu un titre de cette donation, dit que le pressoir y est appelé *Tortular Comitis vel de Conteignis*.

Necrol. Porrois 1 April.

Nous sommes informés qu'au commencement du regne de Charles VII, un riche Bourgeois de Paris appelé Jean de la Haye & surnommé Piquet, possédoit beaucoup d'héritages à Meudon, & que le Roi d'Angleterre les lui ôta pour les donner à Michel de la Tillaye & ensuite à Guillaume de Danguéil Ecuyer en 1423. Mais nous ignorons quels étoient ces biens & si c'étoient des fiefs.

Sauval. Anétiq. de Paris, T. 3. P. 327^e ex-Regist. compt.

FLEURY est celui des écarts de Meudon sur lequel on peut s'étendre davantage, parce qu'on trouve une suite de Seigneurs presque non interrompue. Comme une partie du hameau est de la Paroisse de Clamart, & que c'est celle où la Chapelle est située, je n'en parlerai point ici. Il est facile de distinguer ce qui regarde la partie de Fleury de la Paroisse de Meudon, par l'ancienne censive de saint Germain des Prés qui est spécifiée dans les titres. Le premier titre où je l'ai trouvé nommée est de l'an 1235. Guillaume Curé de saint Martial de Paris acheta alors une piece de vigne *apud villam de Fiori in censura S. Germani de Paris, & promisit quod eandem vineam in vilenagium (a) prout vulgariter dicitur ad usus & consuetudines de Fiori tenent.* Il

Ex schedis Lancelot.

(a) C'est-à-dire à jouissance comme les paysans du lieu, en payant les redevances au Seigneur.

386 PAROISSE DE MEUDON,
 est clair par cet acte qu'on disoit alors Flori
 en langage vulgaire. L'Abbé de saint Ger-
 main étoit si réellement Seigneur à Fleury,
 qu'en 1264 Girard qui possédoit cette Ab-
 baye, imposa aux habitans qu'il y avoit com-
 me à ceux d'Issy une nouvelle taille : le lieu y
 est dit en latin *Floriacum*. Il reste encore con-
 cernant ce même Fleury un acte de 1334, qui
 est une vente de maison séant à Flori, Pa-
 roisse de Meudon, censive de saint Germain
 des Prés ; plus d'une vigne à Flory ès Glai-
 sières (a) en la censive Simon Godichart, te-
 nant à M. Jehan de l'Étoile Avocat, & aux
 hoirs Pierre de Hangest Bourgeois de Paris ;
 & enfin d'un arpent d'aunoy à Flory lieu dit
 Monceau-réparé, & autre lieu dit la Gouche.
 Mais un catalogue des Seigneurs de ce Fleury
 pourra être plus instructif que ce détail des
 cantons anciens de ce lieu. Je l'ai trouvé pres-
 que entièrement rédigé par feu M. Lancelot.
 Le voici ci-après avec quelques supplémens.

Il y a tant de choses à rapporter sur le fief
 de Fleury sous Meudon, que je vais en faire
 un article séparé. Je tire ce qui en est dit des
 Mémoires de M. Lancelot.

Jean de Saint-Benoît Drapier & Bourgeois
 de Paris, étoit Seigneur de Fleury 10 Juin
 1342.

Jean Gentian Général & Maître des Mon-
 noies du Roi, avoit le fief de Fleury en 1363,
 1371.

Oudart Gentian en 1391, 1399, 1401.

Milet de Biencourt Seigneur en partie de
 Fleury premier Août 1406.

(a) Ce lieu de Glaisiere paroît devoir être celui qui
 est nommé dans un titre de l'an 1229 en *Glaseria*,
 concernant l'Abbaye de saint Victor. *Preuves de Mont-
 morency*, p. 402. Un *Johannes de Glaseria* est nommé
 parmi les Chevaliers qui en 1220 étoient de la Châtel-
 lenie de Paris & avoient leur fief du Roi. *Coût. du P. 13*
 633.

Pierre Gentian Général Maître des Monnoies en 1444.

Jean de Gentian Général Maître des Monnoies en 1444.

Guillemette la Gentien veuve de feu Jérôme Giles Ecuyer, est dite héritière de feu Jean Gentian Général des Monnoies, Dame de Fleury 1481.

En 1490 M^r. Jean Catin Avocat en Parlement, Seigneur du fief du Denier Paris à Fleury, par échange du 5 Août avec Jean Giles Ecuyer fils de Jérôme. Item 1499.

Gilles de Biencourt Seigneur en partie de Fleury 29 Novembre 1497.

Du fief du Denier Paris à Fleury relevent trois arrière-fiefs au même lieu de Fleury, dont est la Seigneurie de Fleury vendue par les Sieurs de Serisy à Messire Vast de Marle Seigneur de Villiers le 23 Novembre 1516, & par ledit de Marle à M. Jean de Bailly le 8 Février 1518.

Le 6 Mars 1506, aveu rendu à Catherine de Neuville veuve de feu Maître Jean Catin. Item 1514, 1515, 1516.

Les fiefs de Fleury relevent de celui de Revillon, qui depuis environ 1340 jusqu'en 1532 a appartenu à M^{rs} de Saint-Benoît.

Le 20 Avril 1532 Damoiselle Andrée de Saint-Benoît veuve de Claude d'Ancienville Seigneur de Villiers, étoit Dame de Revillon.

Ici on trouve Marie de Feugerais Dame de Feury en partie, qui est qualifiée épouse de M. de Villeroy en 1551. Et en 1544 29 Janvier veuve de Noble Jean de Bailly Seigneur de Fleury lez-Meudon.

M. Lancelot nommé ensuite Jean Catin Avocat, fils aîné d'autre Jean Catin 1532 : & Jean Catin Chauffecire de la Chancellerie 1561.

Kk ij

Suit Jacqueline de Bailly Dame de Fleury, veuve de feu Jean Budé Sieur d'Hiere, fille de défunt Jean de Bailly Grand Rapporteur de la Chancellerie & de Dame Marie de Feugerais 24 Mars 1561.

Il a trouvé ensuite parmi les titres de Meudon quelques hommages.

Hommage rendu par M. Dreux Budé Secrétaire du Roi, & l'un des quatre Greffiers du Parlement, tant pour lui que pour Pierre Budé son frere Seigneur de Fleury, héritiers de Damoiselle Jacqueline de Bailly leur mere, à Jean Catin Seigneur en partie de Clamart 15 Décembre 1566.

Autre hommage de Pierre Budé Seigneur de Fleury, à Dame Catherine Catin veuve de Nicolas de Noyon Avocat en Parlement 1575.

Hommage de Nicolas de Noyon Avocat, à Messire Louis d'Ancienville Seigneur Baron de Revillon 27 Juin 1568.

Hommage rendu à Dame Catherine Catin par M. Michel de Lauzon, l'un des quatre Notaires & Secretaires du Parlement, Seigneur d'Aubervilliers, comme Légataire universel de Messire Jacques Belleau Abbé de Cheminon & Seigneur d'Aubervilliers 29 Janvier 1589.

Hommage rendu à Messire Louis d'Ancienville Baron de Revillon, par Maître Jacques Goisard Procureur au Parlement, pour le fief du Denier Parisis acquis par lui de Messire Nicolas de Noyon Curé de S. Martin, fauxbourg saint Marcel de Paris, fils & héritier de défunt Nicolas de Noyon & Catherine Catin du 18 Mars 1598.

Ce Jacques Goisard & Marie Sevin sa femme vendirent en 1606 ce fief à M. de Machault & à Anne Budé sa femme, lequel

Sr de Machault principal Seigneur de Fleury, acquit le 10 Août 1606 du Duc de Guise tout ce qu'il avoit & pouvoit prétendre au même lieu, se soumettant à la condition qui portoit que lesdits droits & devoirs releveroient du Duché de Chevreuse. Ceci tombe en la même année que la permission du 8 Décembre accordée à François de Machault Conseiller au Parlement, & Commissaire aux Requetes du Palais, de faire célébrer en l'Oratoire de sa Maison située à Fleury, sur le territoire de la Paroisse de Meudon.

Regist. Ep.
Par.

Messire Paul de Machault Abbé de S. Jean de Falaise, fils aîné de M. de Machault Seigneur de Fleury & de Catherine Aymeret, avec Paul Aymeret tuteur des enfans du Sieur de Machault, céderent la Seigneurie de Fleury à M. Servien pour le prix de 4666 livres.

Suppl. de
Du Breuil, p.
89 en bas.

François Chauvelin Avocat avoit une Maison à Fleury en 1611.

VAL DE MEUDON. C'est en ce lieu qu'étoit le manoir que Jean de Meudon Chanoine de Noyon donna en 1343 aux Chartreux de Paris, ainsi que j'ai dit ci-dessus. Raoul Spifame en ses projets d'Arrêts du Roi Henri II imprimés sous le nom de *Dicaarchia* en 1556, faisoit ordonner par ce Prince que les foux fussent placés au pied de la montagne du Château de Meudon dans la ferme & métairie des Chartreux, auquel cas le Roi leur auroit donné un autre bien ou leur auroit payé rente; ces foux auroient été nourris du revenu de l'Hôtel-Dieu.

LA PISSOTE. En 1430 il y avoit à Meudon un lieu de ce nom. *Ex censu Versalliarum.*

Il seroit inutile de faire ici un résumé des personnes illustres que Meudon peut revendiquer. On a vu ci-dessus qu'il y en a parmi les

Seigneurs un assez grand nombre, & parmi les Curés. Je crois seulement pouvoir leur joindre Jean Le Bacle dit de Meudon Chevalier, qui étoit Prévôt de Paris en 1359, & qui gouverna jusqu'au 18 Mai 1361.

Ex schedis
Lancelot.
Reg. du
Châtelet inti-
tulé: *Denix-*
fire, à la Bi-
bliot. du Roi,
n. 9350. A.
39.

En finissant ce que j'ai eu à dire sur Meudon, j'observerai que les grandes Chroniques de saint Denis (*) ont rapporté un fait assez remarquable concernant un Franc Archer de Meudon. Elles disent à l'an 1474 sous le regne de Louis XI, que ce Franc Archer étoit en prison au Châtelet pour plusieurs larcins commis en divers lieux, & même dans l'Eglise de Meudon. Il fut condamné à être pendu au gibet de Montfaucon, ce qui fut confirmé en Parlement. Le même jour fut remontré au Roi Louis XI par les Médecins & Chirurgiens de Paris, que plusieurs personnes étoient malades de la pierre, colique passion, & maladie de côté, dont pareillement ce Franc Archer avoit été affligé; qu'alors même M. du Bouchage en étoit fort atteint, & qu'il seroit fort à propos de voir les endroits où ces maladies sont formées dans le corps humain, ce qu'on ne pouvoit mieux apprendre qu'en faisant ouverture du corps d'un homme vivant, ce qui pouvoit bien être fait en la personne de cet homme condamné à être étranglé. Le Roi l'ayant permis, l'ouverture & l'incision fut faite au corps de ce Franc Archer, & l'on chercha dans son corps la cause des maladies ci-dessus nommées. Après qu'on les eût vû, on remit ses entrailles en leur place & il fut recoufû. Louis XI ordonna de bien panser

(*) La partie de ces Chroniques qui regarde Louis XI, est mal-à-propos appelée *Chronique scandaleuse*. Il est faux qu'elle soit de la composition d'un Greffier de l'Hôtel-de-Ville. J'ai donné là-dessus un Mémoire à l'Académie des Belles-Lettres en 1745.

cet homme, & il fut si bien soigné, qu'en quinze jours il fut bien guéri, & eut rémission de ses crimes sans dépens. Et même on lui donna de l'argent.

C L A M A R T.

EN produisant le plus ancien titre qui fasse mention de ce lieu, on fournit de quoi en donner naturellement l'étymologie. Tant qu'on ne remonteroit pas plus haut que la fin de l'onzième siècle où les Chartes du Prieuré de saint Martin des Champs en parlent, aussi bien que les titres du douzième siècle, on ne le trouveroit nommé que *Clamardum* ou *Clamartinus* en latin, ou bien simplement en françois Clamard ou Clamart, & cela dans des titres même rédigés en latin. Mais en remontant au septième siècle, on trouve parmi les Diplomes de nos Rois un Traité d'échange fait entre deux Abbés; sçavoir, Landebert Abbé de saint Germain l'Auxerrois, & Magsoald Abbé proche Beaumont sur Oise, & cet acte d'environ l'an 690, est dit passé à Clamar. Ainsi l'on peut juger qu'originellement un Romain nommé Marcus ou Marcus, ou bien un François appelé Medard & par syncope Mard, aura eu en ce lieu un clos, pour raison de quoi on auroit d'abord écrit Claus. Mais comme souvent la diphongue *au* a été changé en *a*, Clamart est un des mots qu'on peut ajouter aux exemples de ce changement.

Ce Village est situé à une lieue & demie ou deux petites lieues de Paris vers le couchant d'hiver dans un vallon fort verdoyant: le territoire est fort étendu sur le haut de la montagne le long des murs du Parc de Meu-

392 PAROISSE DE CLAMART,
 don ; il va même jusqu'auprès de Bièvre , de
 Villacoublay & Pont Maréchal : mais dans
 cette partie supérieure qui est vaste & de
 plaine campagne , il n'y a que des terres la-
 bourables & sur-tout ensemencées en menus
 grains & légumes. Quant aux vignes , on en
 voit sur le chemin de Clamart à Venves. Le
 Dictionnaire Universel de la France n'y
 compte que 209 habitans : mais il faut qu'il y
 ait erreur , parce que le Dénombrement de
 l'Élection de Paris publié en 1709 y marque
 254 feux , & que le dernier Dénombrement
 imprimé en 1745 y en trouve encore 205.

L'Église Paroissiale est sous l'invocation de
 saint Pierre & saint Paul. Le bâtiment qui
 subsiste aujourd'hui n'a gueres que deux cent
 ans d'antiquité & ne contient rien de remar-
 quable. Il est accompagné d'une tour qui a de
 l'apparence. L'ancienne Église étoit appa-
 remment fort vieille lorsque Mathieu d'Ar-
 tigoaloupe Evêque de Pamiers en fit la Dédi-
 cace le Dimanche 7 Juillet 1508 , du con-
 sentement des Vicaires-Généraux de l'Evê-
 que de Paris ; car on lit qu'en 1523 François
 de Poncher Evêque de Paris y voyant une
 nouvelle Église bâtie en partie, s'y transporta
 le 18 Mai , & en fit la consécration , aussi-
 bien que celle des cinq nouveaux autels, de
 Notre-Dame , saint Pierre & saint Paul ,
 saint Jean , saint Jacques & sainte Barbe. Ce
 chœur n'avoit pas encore deux cent ans qu'il
 menaçoit ruine , sans les réparations qui y
 furent faites en 1715. Tout cela laisse à pen-
 ser que le terrain du vallon n'est pas bien
 solide.

L'autel de Clamart fut un de ceux que les
 Moines de saint Martin des Champs deman-
 derent à Guillaume Evêque de Paris , &
 qu'ils obtinrent en 1098 du consentement de

Regist. Es.
 Paris. 1504.
 C 1523. C
 1713 , 12
 Mars.

Hist. sancti
 Mart. p. 477.
 Altare villæ
 quæ dicitur
 Clamard.

l'Archidiacre. La raison de leur requête étoit fondée sur ce qu'ils y possédoient déjà quelque bien assez considérable pour figurer dans la Bulle d'Urbain II de l'an 1097 sous le simple nom de *Clamardum* précédé du substantif *villa*. La Bulle de Callixte II en leur faveur, & qui est de l'an 1119, met *Apud Clamardum, Ecclesiam, terram, vineas & censum*: ce qui est répété dans celle d'Innocent II de l'an 1142. Pour ce qui est de celle du Pape Eugene III postérieure de cinq ans, elle porte ces mots: *Apud Clamart Ecclesiam reddentem XXX solidos per annum cum decima*. Les Lettres de Thibaud Evêque de Paris répètent la même chose.

Guillaume Evêque de Paris donnant aux Religieux de saint Martin l'autel de Clamart, ne leur avoit pas donné toute l'Eglise. La partie de cette Eglise appelée en latin *capsum*, étoit tenue en fief par un nommé Hugues de Crépy, aussi-bien que par Vautier de Bannisouls & par Hildiarde sa femme, à qui un nommé Arnoul Seigneur l'avoit cédé en arrière-fief. Tous ces détenteurs de ce *capsum Ecclesie*, s'en déportèrent en faveur de l'Eglise de saint Martin des Champs: Hugues de Crépy mit sa donation sur l'autel: les deux autres porterent Arnoul leur Seigneur, sa femme & son fils, à faire la même remise; & ajouterent même à ce présent un arpent de vigne situé au-dessous du Bourg *sub pago ejusdem villa*. On est partagé parmi les Sçavans sur ce qu'il faut entendre par *capsum*, si c'est le fond de l'Eglise autrement dit *capitulum*, ou le chœur, ou même la nef. Il faut consulter le Glossaire de Du Cange. Ces actes qui regardent le *capsum* sont sans date, mais ils ressentent assez le douzième siècle.

Il est fait mention dans le même Glossaire

Ibid. pag.

143.

Ibid. pag.

150.

Ibid. pag.

171.

Ibid. pag.

180.

Ibid. pag.

187.

De Bannisou-

lis.

Hist. sainti

Mart. p. 473

C 479.

Gloss. Cangii

ware Repor-
tagium.

de basse latinité du village de Clamart au mot *Reportagium*, à l'occasion de la grosse dixme de ce lieu : & on y donne l'explication de ce mot barbare tirée d'un titre de l'Abbaye de saint Germain des Prés de l'an 1245. Reportage étoit une coutume selon laquelle, par exemple, lorsque des laboureurs demeurans à Clamart avoient cultivé des terres situées sur la Paroisse de Meudon, il falloit que le gros Décimateur de Clamart percût la moitié de la dixme de ces terres situées sur Meudon, parce que c'étoit les gens de sa Paroisse qui avoient ensemencé & fait croître les grains ; & réciproquement cette coutume de reportage avoit lieu sur Clamart lorsque des laboureurs de Meudon y avoient cultivé des terres. Evrard de Grez qui étoit gros Décimateur de Clamart en sa qualité de Prieur de saint Martin des Champs, remit en 1243 ce droit à l'Abbé de saint Germain, à qui appartenoit la grosse dixme de Meudon, & réciproquement : ainsi on ne reporta plus de l'un chez l'autre.

La présentation à la Cure de Clamart est marquée, en conséquence de ce qui a été dit ci-dessus, appartenir au Prieur de S. Martin des Champs dans un acte de 1243, dont il sera parlé ci-après ; puis dans le Pouillé de Paris récrit environ le même-tems, & ensuite dans ceux qui ont paru depuis. Ce droit avoit été reconnu bien solennellement par Guillaume Evêque de Paris. Adam Grand Queux du Roi S. Louis avoit une Maison à Clamart. Il demanda permission à cet Evêque d'y bâtir une Chapelle & d'y entendre la Messe. Il fut statué avec le Prieur de saint Martin & le Curé qualifié *Presbyter Parochialis*, que si on y établissoit un jour dans cette Chapelle un Chapelain ou Bénéficiaire, ce seroit du con-

*Hist. sancti
Martini à Cam-
bray. p. 479.*

sentement de l'Evêque, de l'Archidiacre, du Patron & du Curé, qu'on n'y mettroit point de cloches, qu'on n'y béniroit point de Fonts baptismaux, qu'aucun Prêtre séculier ou régulier ne pourroit s'y établir ni aucune Communauté : que s'il s'y faisoit quelques offrandes en pain ou vin, en argent ou en or, ou cierges, de quelque part qu'elles vinssent, elles seroient réservées pour le Curé. Que si enfin on y établissoit un Prêtre pour la desservir en titre, la présentation en appartiendroit au Prieur de saint Martin comme celle de la Cure. Il ne reste aucun vestige de cette Maison d'Adam Grand Queux du Roi, ni de la Chapelle, à moins que ce ne soit à Fleury que l'un & l'autre aient été : car une partie de ce hameau est sur le territoire de Clamart. Je parlerai ci-après de ce lieu & de la Chapelle qui y subsiste.

Dès la treizième siècle il y avoit une Maison dans Clamart assignée pour le Prêtre du lieu & située sur la censive de saint Martin des Champs : cela se trouve marqué incidemment dans l'acte d'achat que le nommé Herbert de Clamart Prêtre fit en 1239 pardevant l'Official de Paris d'une maison qui y étoit contigue.

La relation que le Monastere de S. Martin des Champs avoit à Clamart, à raison de l'Eglise qui lui appartenoit, occasionna quelques donations qui lui furent faites. On connoit celle que Burchard Clerc dudit lieu de Clamart lui fit, de ce qu'il avoit dans le fief de Radulfe de Chaville, lorsqu'il prit l'habit de religion à saint Martin : dont Louis-le-Gros donna des Lettres en 1127. Les Moines de saint Martin avoient des Religieux en ce lieu, & la Maison qu'ils habitoient étoit appelée en 1242 *Domus Monachorum de Clamart*.

*Hist. sancti
Mart. p. 166.*

*Archiv. S.
Martini.*

Archiv. S. Martini. *wards.* Ils y acheterent en 1253 de Constance veuve de Renier de la Noe trois arpens de terre chargés d'une redevance de quatre deniers pour le lendemain de Noël & de deux chapons. Le Prieur Yves y possédoit en 1275 un arpent de vigne dans la censive de son Eglise : ce qui se connoît par le bail qu'il en fit moyennant trois sols de rente. Dans les derniers siècles ce que l'Eglise de saint Martin des Champs avoit à Clamart avoit été attribué à l'Hôtelier du Couvent. Un Arrêt du Parlement de l'an 1516 en parle comme d'une chose déjà faite.

Hist. sancti Marti. p. 71.

Il étoit difficile, vu le voisinage de Paris & la quantité de vignes qui étoient en ce territoire, que d'autres Eglises n'y héritassent pas aussi de quelques biens. Helie Chabot Sou-diacre du Pape, & Chanoine de Troyes, y possédoit six arpens de vigne situés sur la censive de saint Martin ; il en avoit fait l'acquisition en 1230 des Religieux Grammonins de Vincennes. Il les donna depuis à l'Abbaye de Livry où il se fit Chanoine Régulier. Au même siècle mourut Adam Clerc du Roi, Son neveu Pierre Chanoine de Notre-Dame de Paris voulant que le Chapitre priât Dieu pour lui, donna à l'Eglise entre autres biens deux arpens de vigne situés à Clamart. L'ancien Livre des Anniversaires de saint Germain des Prés cité dans le Glossaire, porte ces mots : *Apud Clamart percipimus XXVII solidos cum octo denariis minime census in Festo S. Remigii cum quatuor dreturis.* J'ai aussi appris que les Céléstins de Paris ont un fief à Clamart, & que l'Hôtel-Dieu de Paris y en a un appelé le fief de Maudetour, qu'il vendit le 9 Mars 1583 à Jean de Cuigy Bourgeois de Paris.

Chart. Livriar. fol. 32.

Metrol. Paris. 9 Martii.

Gloss. Cangii voce Dretura.

Mém. de Lancelot.

Idem.

A l'égard des Seigneurs de Clamart & des séculiers qui y ont possédé du bien, & qui en

ont pris le nom, voici ce que j'en ai trouvé. J'ai lu dans les préliminaires du Cartulaire de l'Évêque de Paris, qui contiennent des faits d'environ le commencement du regne de saint Louis, qu'Herchembald de *Villa daurem* tenoit alors de Guillaume Cucheni ce qu'il avoit entre Ville Escoblen & les Pleffis, & dans la Paroisse de Clamart. En 1252 vivoit un Thomas de Clamart Chevalier, lequel avec Sedile sa femme donna aux Moines de saint Martin des Champs une vigne qu'il avoit dans leur censive, s'en réservant l'usufruit. En 1265 le fief de Clamart étoit possédé par Guillaume de Bièvre: le Roi le saisit *pro factis banimento*, c'est-à-dire à l'occasion du bannissement de ce Seigneur. En 1277 Pierre de Clamart Ecuyer & Yllaria sa femme sont mentionnés dans les titres de l'Abbaye de Notre-Dame du Val. Un peu avant l'année 1334 existoit un autre Ecuyer nommé Gilles de Clamart, dont les héritiers sont mentionnés à certe année. Vers l'an 1410 la Seigneurie de Clamart étoit possédée par Jean de Livres qui épousa Arnaude de Corbie. Nicolas de Longueil fut Seigneur de Clamart vers 1470. Il étoit Procureur du Roi au Châtelet. Sa veuve Jeanne de Blaru est nommée dans un acte du 7 Mars 1514. Antoine leur fils jouit de la même Seigneurie. Il y avoit alors à Clamart un fief dit de Guillaume Coulomb, qui appartenoit à l'Hôtel-Dieu de Paris même avant l'an 1473; & quelque autre fief étoit tenu en 1566 par Jean Catin, qui étoit qualifié Seigneur en partie de Clamart. Mais le fief situé à Clamart que Jean de Cuigy Bourgeois de Paris acheta de cet Hôtel-Dieu en 1583, porte le nom de fief de Maudetour. On trouve ensuite Jean de Cuigy Avocat ès Conseils & au Parlement en 1600, qualifié

Archiv. S.
Martini.

Reg. Paro-
lam. Cande-
loja 1265.

Tabul. B. M.
de Valle. Gai-
gnieres, vol.
237. p. 226.
Archiv. de
Meudon.

Mém. de
Lancelot.
Hist. des
Présidens, p.
485.

398 PAROISSE DE CLAMART,

Regist. Ep.
Par. 31 De-
cemb 1521.
Regist. du
Parl. 5 Mars
1626.

Seigneur en partie de Clamart en 1611, & dit Secrétaire du Roi le 10 Juin 1626. Le Roi lui donna au mois d'Avril 1635 le droit de haute-Justice en ce Village. Il en fit hommage le 15 Mars 1636 comme de Justice mouvante du Château du Louvre. Le 4 Juillet 1657 il vendit conjointement avec Marie de Caen sa femme à M. Servien la Seigneurie de Clamart. Je ne veux pas omettre Robert des Prez Avocat, Echevin de Paris, nommé dans l'inscription extérieure de Belleville.

Felibien.
Hist. de Pa-
ris.

Depuis ce tems-là le Roi Louis XIV acheta cette Terre avec tous les fiefs : de sorte qu'il n'en reste plus qu'un dit de Chefdeville qui dépend du Domaine de Meudon, & au sujet duquel il y eut Arrêt du Conseil d'Etat le 22 Septembre 1739 contre la veuve Dominique Barreau. La Prévôté de Clamart avec d'autres avoit été réunie par Lettres registrées le 24 Novembre 1704 au Bailliage de Meudon, en sorte que les Appels ressortiroient nuellement au Parlement.

Mém de
Lancelot.

Regist. du
Parl.

Comme les anciens noms de cotes censives ou cantons peuvent faire plaisir aux curieux, je joindrai ici ce que j'en ai trouvé dans des Mémoires de feu M. Lancelot. Hunold d'Estaples Prévôt de Paris, donna acte en 1242 comme Almaric Durdon Bourgeois de Paris avoit vendu à André habitant de Clamart une mesure avec des terres & hayes contigues, le tout sis à Clamart, dans le lieu dit le Trou-Hourri en la censive de saint Martin : il ajouta qu'Almaric avoit hypothéqué ou donné en contre-plege une vigne qu'il avoit aussi à Clamart lieu dit Bellepole, dans la censive de Pierre dit Rossel Ecuyer, & des terres pareillement situées à Clamart lieu dit La Noe dans la censive de Guy de Mumans Chevalier. En 1349 Ansel Coignet demeu-

rant à Fleury-lez-Meudon, vendit à Maîtres Jean de Dormans & Guillaume de Dormans freres Avocats en Parlement, un demi-arpen de terre au terrouer de Clamart à lieu que l'on dit La Croix Henry mouvans de Jean Le Mercier. Les deux mêmes acquirent en 1350 sept quartiers à Clamart, au Buiffon au Prêtre, proche le chemin de Paris, en la censive de Pierre de Biauveis; item au champ Fauffillon en la même censive, plusieurs pièces de terre en 1352 & 1354. Enfin les mêmes Dormans donnerent en 1353 à cens des vignes qu'ils avoient à Clamart lieu dit Les Gros.

FLEURY.

Mais sans contredit le lieu le plus mémorable sur la Paroisse de Clamart est le hameau de Fleury, quoique tout ne soit pas sur cette Paroisse, une partie étant de celle de Meudon. Fleury est un lieu déjà ancien. Il en est fait mention dans un titre latin de l'an 1235, sous le nom françois Flori, comme d'un pays vignoble qui avoit ses usages & coutumes particulieres. Dans la partie qui est sur la Paroisse de Clamart avoit été d'ancienneté une Chapelle du titre de saint Claude. On ignore quel en avoit été le fondateur, Mais je soupçonne que ce fut un notable du lieu appelé Geoffroy de Fleury fils de celui du même nom qui avoit fondé en 1303 à saint Josse de Paris la Chapelle de saint Didier, à moins que ce ne soit le même. Ce Geoffroy de Flory est qualifié du titre de Trésorier du Roi dans la permission que Philippe de Valois lui donna en 1338 d'employer vingt-cinq livres en terres ou en rente pour fonder une Chapellenie. La Chapelle de Fleury avoit été démolie pendant les premiers troubles de la Ligue. Elle fut rebâtie en 1644 par les Seigneur, Bourgeois & habitans du lieu, & dédiée de nouveau sous l'invocation de saint Claude & de

Tabul. Ep.

Par.

Inscription

dans cette
Chapelle.

400 PAROISSE DE CLAMART,
 de sainte Anne. Cinq ans après la Confrérie
 de saint Claude fut approuvée par l'Archevê-
 que avec permission de la continuer, donnée
 le 31 Décembre 1649 à la priere d'Anne
 Budé veuve de François de Machault Conseil-
 ler au Parlement; Seigneur de ce lieu. M. de
 Harlay Archevêque avoit permis en 1695
 que le Chapelain y chantât Vêpres. Cette
 permission fut renouvelée en 1710 par M. le
 Cardinal de Noailles de l'avis des Curés de
 Meudon & de Clamart, à cause de l'éloigne-
 ment des deux Eglises Paroissiales, excepté
 les Fêtes Annuelles, celle de saint Pierre Pa-
 tron de Clamart, celle de saint Martin Patron
 de Meudon, excepté aussi les jours de sainte
 Anne & de saint Claude auxquels le Curé de
 Clamart continue d'y aller officier dès les
 premières Vêpres, & d'y prêcher comme Curé
 & faire l'office en entier. Cette Chapelle ap-
 partient au Roi qui y nomme le Chapelain,
 lequel ne fait aucunes fonctions Parochiales;
 on y enterre les Chapelains.

Ce lieu est communément appellé Fleury-
 la-ville. Il se trouve ordinairement marqué
 sous le simple nom de Fleury dans les Cartes
 des environs de Paris. Il a été omis dans la
 belle Carte de De Fer. M. de Valois qui n'a
 point connu le village de Clamart, dit que ce
 Fleury est situé entre Meudon & Bagneux, &
 que ce n'est pas un Village ancien. On vient
 de voir qu'il existoit dès le commencement
 du treizième siècle. Dans la Carte que Sam-
 son donna du Diocèse de Paris lorsqu'il n'é-
 toit encore qu'Evêché, ce Fleury-ci y est
 marqué avec une Croix comme s'il avoit été
 Paroisse. On trouve dans le Rôle des Décimes
 la Fabrique de Fleury imposée immédiate-
 ment après celle de Clamart.

M. Piganjol de la Force en sa Description
 des

Notis. Gall.
 p. 413. col. 1.

des environs de Paris, dit qu'on peut voir à Clamart les Maisons de Messieurs de Witmer & de La Vienne; que la première est dans une des plus belles situations qu'il y ait, & contient au moins cinquante arpens d'enclos.

Edition de
1742.

Il est arrivé quelquefois que les noms de Village se sont vus transportés dans Paris sans qu'on en connoisse aujourd'hui la raison. Le nom de Clamart a été donné autrefois à une Croix dans le fauxbourg saint Victor, & ce nom a passé ensuite à un vaste Cimetière appartenant à l'Hôtel-Dieu de Paris, de manière que dans le langage ordinaire on dit que les corps morts de l'Hôtel-Dieu sont presque tous portés à Clamart. La Croix Clamart a aussi été appelée indifféremment, la Croix de Dormans, non pas relativement à ce Cimetière qui n'est pas si ancien: mais ce nom lui vint de ce que Messieurs de Dormans famille de Paris avoient en cet endroit une Maison de plaisance du tems de Charles VI. Et comme ces mêmes Messieurs avoient fait à Clamart tant d'acquisitions (ainsi que je l'ai rapporté en partie ci-dessus) qu'on les qualifioit aussi de Seigneurs ou Sires de Clamart, de-là vint que la même Croix & le même canton prit aussi le nom de Clamart.



PLESSIS-PIQUET,
 ANCIENNEMENT
 LE PLESSIS-RAOUL.

DANS le plus ancien titre qui fasse mention de ce Village, il est simplement appelé *Plessium* sans rien qui le distingue, quoique dès-lors il y eût beaucoup de lieux dans le Diocèse de Paris qui portassent le nom de Plessis. Ce titre est de l'an 1196 sous le règne de Philippe-Auguste. *Radulfus de Ples-*

Magn. Pa. foie, autrement Raoul du Plessis, paroît en
Bar. Ecol. Pa-
viso apud Du
Bois collect.
ms. T. 3. p.
 241.

Cad. Putear.
num. 625. Ra-
ulfus de
Plessiez.

qualité de caution dans une vente de dixme de Châtenay faite au Chapitre de Paris. Le même Raoul du Plessis se trouve dans le rang des Chevaliers de la Châtellenie de Paris qui tenoient leur fief du Roi. Ce fut ce Seigneur Raoul qui donna son nom au Plessis dont il s'agit ici : car comme ce mot ne signifioit qu'un enclos de terre fermé de pieux & branches d'arbres pliées, on sent qu'il devoit être aussi commun que le nom de Clos, Parc, Jardin ; & qu'ainsi il étoit besoin d'y ajouter le nom du propriétaire pour le distinguer d'un autre Plessis. Par la suite le possesseur ayant changé, le surnom changea aussi : c'est ce qui va être développé. Il y a au reste environ trois cent ans qu'on a commencé à l'appeller le Plessis-Piquet.

Ce Plessis est situé à deux lieues de Paris, sur la pente d'un côteau qui regarde l'orient, à trois quarts de lieue du grand chemin d'Orleans du côté de la main droite. Ce lieu est presque tout entouré de bocages & domine sur les vallons où sont Fontenay-aux-roses,

le Bourg-la-Reine, Châtenay, &c. Au-dessus, est la grande plaine qui commence auprès de Clamart & de Châtillon qui n'est que de terres labourables. Dans le Dénombrement de l'Élection on y marque 21 feux ou ménages. Dans celui que le Sieur Doisy a donné au Public il y en a 28 ; & dans le Dictionnaire Universel de la France de l'an 1626, on évalue le tout à 127 habitans : ce qui fait voir que c'est une assez petite Paroisse. Ces trois ouvrages imprimés n'appellent point ce lieu autrement que le Plessis-Raoul, qu'ils écrivent quelquefois le Plessis-Raould, comme s'il venoit d'un nommé *Raouldus*.

Les habitans reconnoissent sainte Marie-Magdeleine comme Patrone de leur Paroisse. L'Église est tout auprès du Château. Comme elle tomboit de vétusté, elle a été rebâtie par M. de la Garde Curé, ainsi qu'il est marqué sur la porte : il y eut pour cela une imposition dans le lieu en 1737. C'est un très-petit édifice qui n'a que l'apparence d'une Chapelle. La tour qui l'accompagne est de l'ancienne Église, & peut avoir trois cent ans de structure : elle est petite & en bon état. On a eu l'attention de transporter dans la nouvelle Église les tombes de l'ancienne. Sur la plus vieille qui est en lettres capitales gothiques, on lit : *Cy gist . . . Guingot du Plessis, Escuyer, qui trespassa le premier jour d'Aoust l'an M. CCC. XVII. Priez pour l'ame de li. Et ici gît Damoiselle Genevieve de la Face laquelle trespassa l'an M. CCC. XXXVI. le Mercredi de*

Les deux défunts y sont figurés. L'homme y est représenté armé.

Autre tombe en petit gothique.

Cy gist noble homme Nicolas-Charles Escuyer
L i j

Ses armes font écartelées de deux lions grimpans & de trois molettes d'éperon & trois bilices.

Seigneur du Plessis & de Grandfontaine, lequel trespassa l'an mil V. C. . . .

Aussi gist Damoiselle Jehanne Bachar, en son vivans femme dudit Seigneur, laquelle trespassa le XXVII jour de Décembre l'an M. Vc. Lviij.

Dans la sacristie qui est au côté méridional, & qui étoit autrefois le chœur de l'Eglise, est une tombe de marbre noir avec cette épitaphe :

Cy gist très-haut & très-puissant Seigneur Monseigneur Pierre de Montesquiens, Comte d'Artaignan, Maréchal de France, Général des Armées du Roy, Conseiller du Conseil de Régence, Gouverneur des Ville, Cité & Citadelle d'Arras, Chevalier Commandeur des Ordres de Sa Majesté, décédé dans son Château du Plessis-Picquet le 12 Août 1725, âgé de 71 ans & 6 mois, Req. in pace.

Ayant apperçu dans cette nouvelle Eglise l'inscription suivante, *Trois pour Notre-Dame de la Quinte*, on me dit que cela signifioit ; pour Notre-Dame qui guérit de la coqueluche. Je me rappelai alors certains canons qui défendent de donner ces sortes de surnoms à la sainte Vierge : mais la dévotion est si accréditée en ce Village, qu'on prétend qu'aucun des enfans du lieu ne sont atteints de cette maladie. La nomination de la Cure appartient au Chapitre de l'Eglise de Paris ; & c'est le Chanoine à qui est échue la trente-septième partition qui y présente. Comme cette Cure n'existoit point encore à la fin du treizième siècle, vu qu'on ne la trouve point dans le Pouillé de ce tems-là, c'est un indice qu'elle n'est formée que d'un démembrement de quel-

que Paroisse voisine dont la Cure appartenoit d'ancienneté au Chapitre de Paris. Et comme dans quelques Pouillés elle est appelée *Plessium juxta Castellum*, le voisinage de Châteaux si bien marqué, porte à conclure que c'est de cette Paroisse que le Plessis-Raoul, qui d'abord n'en avoit été qu'un hameau, aura été détaché. A l'égard du tems, on l'ignore. L'antiquité du clocher peut faire croire que ç'a été vers le regne de Charles VII, & apparemment lorsque la Terre vint entre les mains du Sieur de la Haye surnommé Piquet, il y a un peu plus de trois cens ans. Au reste les Pouillés manuscrits ou imprimés des années 1626 & 1648 ont continué d'appeller cette Cure *Le Plessis Radulphi*, ou *Le Plessis Rodolphe*. Le premier où elle se trouve est celui qui fut écrit vers l'an 1450. Elle y est dite *Cura de Plessio Radulphi juxta Castellum*, & dans le Registre de 1494, *Ecclesia Paroch. S. Magdolena de Plessio Radulphi*. En 1545 le Curé de ce lieu étoit Frere Philippe Pysart Moine de S. Germain d'Auxerre, qui mit alors en compromis l'affaire qu'il avoit touchant les dixmes avec le Chapitre de Paris.

Regist. Ep.
Par. 16 febr.

Il n'est pas certain que dans ce quartier-là il n'y eût qu'un seul Plessis. Il pouvoit y en avoir plusieurs; dès-lors que ce nom se donnoit à certaines continences de terre fermées de branches d'arbres entrelacées de pieux. Ce qui porte à le croire, est que dans le commencement du Cartulaire de l'Evêque de Paris, où sont énoncés des feudataires d'environ l'an 1230, on lit cet article, *Herchembalus de Villa Davren tenet de vidua* (Wilhelmo Cucherri) *quod habet inter Villam Escobles & Les Plessis*. Le lieu que nous appelons maintenant Villeaccouplei étant ici très-

406 PAROISSE DU PLESSIS-PIQUET,
 reconnoissable, il est hors de doute que le
 Plessis en question est l'un de ceux qui sont
 entendus sous le nom général les Plessitz,
 puisqu'il n'est éloigné de Villacoublay que
 de demie lieue; mais aussi le nom de Plessis
 au pluriel, nous engage à chercher où pou-
 voit être l'autre Plessis. Je croi l'avoir trouvé
 aux environs de Fontenay-aux-roses; car on
 lit dans le Censier de sainte Genevieve rédigé
 vers l'an 1250, que cette Abbaye devoit aux
 Moines de Plessit douze deniers de cens pour
 une vigne qu'elle avoit à ce Fontenay. Il est
 clair par cet endroit, que le petit Couvent de
 Plessis ou de Blagis étoit quelquefois appelé
 Plessit: car ailleurs le même Livre parlant de
 la même rente, met *Monachis de Plegis*. Or
 la fontaine de Blagis étoit au couchant de
 Fontenay.

*Lib. Cens.
 S. Genev. f.
 41.
 Monachis
 de Plessis.*

fol. 33.

*Comptes de
 la Prévôté de
 Paris.*

*Sauval T.
 3. pag. 297,
 327, 385.*

Au commencement du quinziesme siècle
 sous la fin de Charles VI, le Plessis-Raoul
 appartenoit à un Bourgeois de Paris nommé
 Jean de la Haye & surnommé Piquet (1). Il
 l'avoit acheté, mais on ignore de qui. Com-
 me il fut attaché au Roi Charles VII, tous
 les biens que lui & sa femme avoient dans ce
 lieu & dans le voisinage furent confisqués par
 Henri Roi d'Angleterre devenu maître de
 Paris, & furent donnés d'abord à Michel de
 la Tillaye & à Jacquin Langlois pour trois
 ans: ensuite de quoi le Roi les donna le 5
 Septembre 1423 à Guillaume de Dangueil
 Ecuyer. On avoit commencé de son tems à
 ne plus dire simplement le Plessis-Raoul;
 mais on allongeoit le nom *Le Plessis-Raoul
 dit Piquet*, ainsi qu'il paroît dans tous les
 comptes du Domaine depuis ce tems-là. Il

(1) Il y a rue Piquet au cul-de-sac de Noivion à Pa-
 ris près les Blancmanteaux, laquelle tire son nom de
Ibid. Sauval. T. 3. p. 302.

est vraisemblable que ce Jean de la Haye n'eut point d'enfans, ou qu'il n'eut que des filles. L'Auteur de l'Histoire des Maîtres des Requêtes suppose que cette Terre étoit aussi dès l'an 1423 entre les mains d'un Simon Charles Maître des Requêtes. Celui du même nom qui la possédoit en 1462 étoit Président des Comptes. La même famille des Charles en a joui durant le seizième & le dix-septième siècle. Nicolas Charles qui avoit épousé Jeanne Bochart desquels est descendu le Maréchal de la Motte Houdancourt, en fut Seigneur. Claude Charles qui n'en étoit Seigneur qu'en partie, vendit en 1609 sa part de cette Terre à Louis Potier Seigneur de Gèvres, Secrétaire d'Etat. Ce qui fait qu'en 1638 Bernard Potier s'est dit Seigneur du Plessis-Piquet, aussi-bien que de Bierencourt.

On se servoit encore en 1682 du nom de *Plessis-Raoul dit Piquet*. Du moins tel est le langage des Lettres-Patentes registrées le 22 Décembre de cette année; elles sont en faveur de Jean Colbert Marquis de Châteauneuf, Baron de Sceaux, Seigneur de ce lieu du Plessis, & Contrôleur Général des Finances. Elles portent confirmation du contrat passé entre lui & Louis du Tronchay Marquis de Vayres, Seigneur de la Tour de Chaumont dite Aubec, pour la translation du titre de principal manoir & lieu Seigneurial du Plessis-Raoul dit Piquet en la maison de la ferme de Normandie.

Le Château de ce lieu parut en 1610 à Claude Châtillon digne d'être remarqué, puisqu'il le fit graver alors dans sa Topographie in-folio. On voit sur une porte de ce Château des armoiries dont l'écu est chargé de trois cors de chasse. Piganiol se contente de dire que c'est une Maison qui a appartenu au

Hist. des
Maîtres des
Requêtes, p.
144.
Hist. des
Gr. Offic. T.
6. p. 340.

Vie du Père
Honoré de
Champigny,
p. 18.

Hist. des
Maîtres des
Requêtes, p.
144.

Regist. Ar-
chiep. (de
domest.) 26

Jud.

Regist. du
Parl.

Topogr. de
Châtillon, f.
10.

408 PAROISSE DE PLESSIS-PIQUET,
Maréchal de Montesquiou, & qui n'est pas
fort considérable par elle-même, mais dont le
jardin est spacieux & orné d'une parfaitement
belle terrasse. Elle s'étend en effet jusqu'aux
approches du bois de Verrieres dits les Bois
de saint Germain, & se terminent par quel-
ques pavillons dont la vue est très-belle &
très-étendue. Ces lieux éminents qui sont
appercus du côté de Sceaux, sont faciles à
reconnoître par la couleur rouge de la terre.
Madame la Maréchale de Montesquiou pos-
sède ce Château que M. le Maréchal s'étoit
retenu en vendant la Terre à M. le Duc du
Maine.

Il y a au Plessis-Piquet un Monastere de
Feuillans qui a commencé en 1614 & 1615,
en vertu du don de quelques places & de
quelques rentes faites par vertueuse fille Da-
moiselle Estienne Gayneau. L'établisse-
ment fut confirmé dès-lors par le Chapi-
tre Général de l'Ordre tenu à Pinerole en
Savoie, qui déclara cette Dame fondatrice
de la Maison, & on y mit d'abord six Re-
ligieux. En 1625 le Noviciat fut transféré
de Paris en cette Communauté. Les huit
Novices y commencèrent leurs exercices le
premier jour d'Août; en sorte que le Mona-
stere fut alors composé de quatorze Reli-
gieux. Mais cela ne resta pas toujours sur ce
pied là. L'Eglise est sous le titre de saint
Etienne, sans doute selon le desir de la Fon-
datrice; elle n'a été achevée qu'en 1649.
Antiq. de Sauval qui dit un mot de cette Maison, ne la
Paris, T. 1. place qu'à une lieue de Paris. Mais il en faut
pag. 433. compter deux.

Au bas de la montagne vers le levant est la
place de deux petits étangs.

Un peu plus loin en approchant de Fon-
tenay se trouve la Fontaine dite aujourd'hui

du *Montin*, laquelle est sur le territoire du Plessis, & où il y a un ample bassin pour l'utilité des deux Villages. Je ne doute nullement que ce ne soit là cette Fontaine qui est appelée *Font de Blagis* dans les titres de Notre-Dame de Paris du treizième siècle, & proche laquelle il semble qu'il y avoit eu alors un petit Couvent. Voyez l'article du Bourg-la-Reine.

BIÈVRE.

ON trouve assez souvent dans les Cartes de Géographie de France, des Villages ou Bourgs qui portent le même nom que la rivière qui y passe. Sçavoir si c'est la rivière qui a donné le nom au lieu, ou si c'est ce lieu qui a communiqué le sien à la rivière, c'est ce qui n'est pas encore décidé. M. de Valois prétend que le village de Bièvre a pris le nom de la rivière : M. Lancelot dans sa note manuscrite sur cet endroit de la Notice des Gaules, assure que c'est contre l'usage ordinaire, par où il fait voir qu'il croyoit que c'étoit le lieu qui avoit donné son nom à la rivière. Ce qui fait pour le sentiment de M. de Valois est que la rivière est constamment plus ancienne que le Village qui a le même nom, & que ce nom a une terminaison qui est plus ordinaire pour les rivières que pour les villages : mais lui avoit-on donné un nom avant la construction de ce Village ? C'est ce qui sera toujours ignoré. D'un autre côté il se sont les lieux qui donnent le nom aux rivières, pourquoi celle dont il s'agit n'a-t-elle pas été dénommée la rivière de Bièvre qui est le premier Village où elle passe à une lieue de sa source ? Et pourquoi l'auroit-on laissé couler trois

410 PAROISSE DE BIÈVRE,
 lieues sans lui donner de nom ? Car il y en a
 autant du village de Bièvre à la source. Est il
 naturel d'ailleurs que les habitans de Buc &
 de Jouy villages très-anciens s'exprimassent ,
 en l'appellant la riviere de Bièvre , comme si
 ç'eût été du village de Bièvre qu'elle eût coulé
 chez eux , tandis que c'est le contraire. Je ne
 vois que l'expédient de dire que , quoique Buc
 & Jouy soient d'anciens lieux habités , ils
 n'étoient pas Paroisse , & que pour preuve
 que Jouy n'est pas d'une haute antiquité &
 qu'il est démembré de Bièvre , c'est qu'on y a
 pris saint Martin pour Patron comme il l'étoit
 de Bièvre , qui d'ailleurs étoit une Chapelle
 qui l'a fait appeller Bièvre-le-Châtel. Bièvre
 étant donc le premier lieu considérable depuis
 la source de la riviere , c'est pour cette raison
 que la riviere en a eu le nom. Au reste je ne
 déterminerai rien là-dessus non plus que sur
 l'étymologie de ce nom , d'autant que nous
 n'avons pas de titre plus ancien qui en parle ,
 que du douzième siècle ; & que dans la plu-
 part des actes du même tems & du siècle sui-
 vant , les Actuaires se contentoient de mettre
 le mot en françois *Bevres* ou *Bievres* dans des ti-
 tres latins. Un ou deux actes dressés entre 1100
 & 1150 appellent ce lieu en latin *Bevria*. Ce
 qui n'apprend rien , & ne fournit point de
 conjecture pour l'origine de ce nom. Il y a
 en France deux autres Villages du nom de
 Bièvre ; l'un dans le pays Messin Duché de
 Carignan , l'autre dans la Picardie Diocèse
 de Laon. Ce dernier où il y a une montagne
 fort roide , est réputé être le *Bibrax* des Com-
 mentaires de César , attendu que sa position y
 convient. Il y a aussi dans le Dauphiné une
 riviere du nom de Bièvre. Voilà tout ce que
 l'on peut dire par rapport à la découverte de
 l'étymologie de notre Bièvre qui reste à faire.

Ce Village est placé sur un côté qui regarde le midi. Le bas du territoire est un peu marécageux & fort rempli de verdure. Le Château est situé en cet endroit. Le terrain du côté est jaune ou tirant sur une espèce de rouge qui indique qu'il y a des mines de fer dans les entrailles de la terre. Aussi y voit-on une fontaine minérale. Il y a des vignes dans les endroits moins froids, le reste est en prairies & labourages. Le Dénombrement des feux imprimé en 1709 en marque 116 à Bièvre-le-Châtel, mais celui du Sieur Doisy n'y en met que 98. Dans le Dictionnaire Universel de la France, où par erreur ce lieu est nommé Bièvre-le-Chastelus, le nombre des habitans étoit marqué à 441.

L'Eglise de cette Paroisse, titrée de saint Martin est fort petite & n'a point d'aîles. Cette petite église prouve quelquefois l'antiquité d'une Eglise sur tout lorsque le chœur est couronné par une tour ou par un clocher de pierre. Mais ici il est à côté de l'Eglise & il est bâti de gray : ce qui ne peut fixer nettement le tems de la bâtisse. Il n'y a de tombes ou épitaphes en cette Eglise que celle de George Maréchal premier Chirurgien du Roi, & de son épouse, qui sont inhumés au chœur chacun sous une tombe noire. M. Maréchal décéda en 1736. Il étoit Seigneur de cette Paroisse. La nomination de la Cure, selon le Pouillé du treizième siècle, appartient de plein droit à l'Evêque de Paris. Elle s'y trouve nommée *Ecclesia de Beova*. Les Pouillés subséquens y sont conformés quant à la nomination. Il se présente ici une difficulté quant au saint Patron. Elle est fondée sur un article des Registres de l'Evêché, qui porte qu'à la prière du Curé & des Paroissiens de Bièvre faite à René du Bellay Evêque du

412 PAROISSE DE BIÈVRE,
 Mans, Vicaire-Général du Cardinal Jean du
 Bellay Evêque de Paris, de dédier leur Eglise
 qui portoit les noms des saints Laurent &
 Prejeft, cet Evêque en fit la Dédicace le 2
 Juillet 1536, & ordonna que l'Anniversaire
 seroit célébré le Lundi après la saint Martin
 d'été, accordant à ce jour au nom du Cardi-
 nal cent jours d'Indulgences. J'ai vû plusieurs
 Provisions de la Cure depuis ce tems-là & du
 même siècle, & dans toutes l'Eglise de Bièvre
 est dite porter le nom de saint Martin.

Il paroît dans le Cartulaire du Prieuré de
Chart. Lon- Longpont, deux ou trois Seigneurs de Bié-
gipont. f. 43. vre environ le tems de Louis-le-Gros ou de
 Louis-le-Jeune. Le premier fut *Garnerus de*
Beuria avant l'an 1150. Il fut présent au don
 des dixmes de Montecien. L'un nommé *Pa-*
ganus de Beuria est simplement témoin d'un
 don que Sultan de Macy fit à ce Prieuré.

Ibid. f. 28. L'autre appellé *Fulco de Beure*, donne en
 mourant à cette Maison des terres situées à
 Charcoy sous le témoignage de Frotger
 Doyen & d'Ermenald Prêtre. On doit placer
 après ces deux Seigneurs Jean de Beure, du
 fief duquel étoient des terres de Chastenois qui
 furent données en 1196, au Chapitre de Paris.

Grand Pa-
 storal, Du
 Bois, T. 5.
 collect. mss.
Chartul. Ph.
Aug. ad cal-
cem.
 On lit dans le Rôle des feudataires de Phi-
 lippe-Auguste relevans de Montibery, cet
 article : *lwellacius est homo Regis de eo quod*
habet apud Biesures; mais cela ne marque pas
 absolument un Seigneur de la Paroisse. Sous
 le regne de saint Louis vivoit Eustache de

Chartul. Ep.
Par. circa
initium.
 Regist. du
 Parl. Putif.
 1254.
 Grand Li-
 vre jaune du
 Châtelet, p.
 129.
Beura qui relevoit de l'Evêque de Paris pour
 ce qu'il possédoit à Montrouze, & Guillaume
 de Bièvre qui viola la fidélité à l'Evêque de
 Paris, & qui fut banni du Royaume. Un des
 Livres du Châtelet de Paris nous instruit plus
 particulièrement sur la Seigneurie de Bièvre.

On y trouve le sommaire des Lettres du Roi

Charles V datées au Bois de Vincennes le 10 Novembre 1377, « par lesquels il donne » à Pierre Seigneur de Chevreuse Chevalier » & son Conseiller, toute Justice & Seigneurie haute, moyenne & basse, en la ville, » hostises, terroir & Paroisse de Bièvre & en » la Maison-fort de la Motte de Bièvre appelée Maumolin, & des terres, bois & dépendances de ladite Maison mouvantes de » Montlhery & de Châteaufort, & tenues du » Roi à une seule foi & hommage, à celle » fin qu'il puisse instituer Baillifs, Prévosts, » Sergens & tous autres Officiers ressortissans » au lieu de Montlhery ou Châteaufort, dont » ils ont accoutumé ressortir, faire dresser » signe de Justice à deux pilliers, & lesdites » Justices estimées dix ou douze livres de » rente par an, & moyennant douze livres de » redevance au Domaine du Roi. » Dans cette Charte telle qu'elle est au Trésor des Chartes, il est positivement dit, « qu'icelle » Justice & Seigneurie sera nommée & appelée en chief de ladite Maison-fort de » la Motte dès maintenant & ou tems à » venir : » ce qui fait qu'il faut entendre de ce Château de la Motte ce qu'on lit. En 1378 le 6 Juillet le même Roi fit expédier d'autres Lettres par lesquelles il déclaroit que la connoissance & Justice des Nobles, ensemble la Justice de Villefavereux, est distraite de la Justice donnée. Charles VI son fils & son successeur en fit encore expédier d'autres le 16 Novembre 1380, par lesquelles il donne au même Pierre de Chevreuse toute Justice à Villefavereux en récompense de la Justice & Seigneurie de Monteclain & du moulin de Valbayen & leurs dépendances ; ces lieux appartenans aux Religieux de saint Germain des Prés qui soutenoient ne pouvoir

Trésor des
Chartes.Reg.
cens onze.
Picet 304.

Ibid.

Ibid.

être soumis à d'autre Justice qu'à celle du Roi. Il est vrai semblable que les descendans de ce Pierre de Chevreuse posséderent la Terre de Bièvre durant le siècle suivant. Tant y a qu'au commencement du seizième siècle Nicolas le Coq en jouissoit aussi-bien que de Giry & de Villifavereuse. Il mourut le 31 Août 1528. Il avoit été Conseiller au Parlement, puis Premier Président en la Cour des Aydes. De-là cette Terre fut possédée par Charles de Dormans Conseiller au Parlement; ensuite par son fils de même nom, qui fut Maître des Comptes & Secrétaire du Roi sous Charles IX. Ce fut à sa priere que ce Prince permit l'établissement de deux Foires à Bièvre; sçavoir le 11 Juin & le 6 Décembre, & un Marché tous les Lundis. Il étoit encore Seigneur de cette Paroisse en 1580. Depuis lui François de la Beraudiere reçut Conseiller en Parlement l'an 1587, jouit de la Seigneurie de Bièvre ayant épousé Elisabeth de Dormans sa fille: après la mort de laquelle il embrassa l'état Ecclésiastique, devint Doyen de Poitiers, & en 1614 il fut fait Evêque de Périgueux. On met sa mort vers 1646. Je trouve qu'en 1626 Charlotte Facherot se disoit Dame de Bièvre, Diocèse de Paris. Cette Terre a depuis appartenu à M. de Francine Maître-d'Hôtel du Roi: puis à M. Le Bas de Montarvis.

Sur la fin du dernier siècle la Terre de Bièvre a été possédée par Georges Maréchal premier Chirurgien du Roi. Il avoit épousé Marie Roger en 1684. Dans les Journaux qui marquent sa mort au 13 Décembre 1736, il est qualifié Chevalier de saint Michel & dit aussi Seigneur de Velizy & de Montelin. Son fils Georges-Louis Maréchal a jouti ensuite de la Terre de Bièvre. Il étoit Maître-d'Hôtel

Epitaphes à
saint Paul de
Paris. Recueil
d'Epitaph.

Hist. des
Gr. Offic. T.
2. pag. 107.
Dica archiev.
fol. 127.

Hist. des
Gr. Offic. T.
6. p. 335.
Septième
volume des
Bannieres du
Châtelet, f.
254.

Procès-ver-
bal de la Cou-
tume de Pa-
ris.

Catalogue
des Conseill.
p. 103.

Regist. Ar-
chiep. 23 Sep-
temb.

Merc. d'O-
ctobre 1747.
p. 155.

DU DOYENNÉ DE CHATEAU-FORT. 415
ordinaire & ancien Gentilhomme de Sa Ma-
jesté. Il épousa en 1710 Anne-Antoinette
Blanchet. Leur fils Georges-François Sei-
gneur de Bièvre, Conseiller au Parlement de
la première des Enquêtes depuis le 5 Janvier
1745, est décédé le 29 Septembre 1747.

Hameaux ou Ecartz de Bièvre.

MONTECLAIN ou Monteclen situé
au couchant d'éte du clocher, est l'un dont le
nom est le plus ancien, parce qu'il en est fait
mention dans le Cartulaire de Longpont en
un titre qui a dû précéder l'an 1150. Un Sei-
gneur nommé Teulse y avoit une dixme dont
il fit part à ce Prieuré, en s'y faisant Moine.
Ce Monastere ne la garda pas long-tems,
puisqu'avant l'an 1155 il la remit à Gilduin
Abbé de saint Victor, pour tenir lieu du re-
venu que cette Abbaye avoit dans la Collé-
giale de Montlhery qui fut réunie à Longpont.
Une autre Abbaye jouissoit depuis long-tems
de la Seigneurie de ce lieu. C'étoit celle de
saint Germain des Prés. On lit dans l'Histoire
de ce Monastere à l'an 1275, qu'en cette
année-là le Roi Philippe-le-Hardi déchargea
l'Abbé Gerard de donner à diner au Prévôt
de Château-Fort, à raison de la Seigneurie
de Monteclen, en même-tems qu'il exempta
les habitans de ce hameau de l'aider à con-
duire les criminels à Paris, comme ils y
étoient tenus auparavant. On a vû ci-dessus,
que le Roi Charles V avoit accordé à Pierre
Seigneur de Chevreuse la Justice & droits
Seigneuriaux de Monteclain, mais que cela
fut révoqué par Charles VI aussi-tôt après sa
mort, attendu que les Religieux de S. Ger-
main soutinrent qu'ils ne pouvoient être sou-
mis à d'autre Justice qu'à celle du Roi.

Chart. Longpont, fol. 43r

Duchêne, T. 4. p. 761.

Hist. de S. Germain, p. 137.

M m iv

VAUBAYEN dont la position est au couchant de Bièvre, est connu par des actes aussi anciens que Monteclein. Le Cartulaire

Chart. Lon-
E. P. fol. 41.

de Longpont témoigne que vers le regne de Louis-le-Gros, Simon d'Orcé, & Odeline sa femme donnerent à cette Maison la dixme de deux arpens de terre situés *in valle Valbuini*, dont ils avoient hérité à la mort d'un Chevalier de leurs parens. Simon étoit contemporain d'Henri qui gouverna le Prieuré depuis 1086 jusqu'en 1125. Un Seigneur nommé

Ibid. fol.
43.

Teulse prenant l'habit à Longpont avant l'an 1150, y fit présent de quelques dixmes qu'il avoit *in Valle Buan*. Dom Boullart écrit

Hist. de S.
Germain, p.
117.

Vauboyen dans son Histoire, en parlant des prés situés en ce lieu qui furent donnés à l'Abbaye de saint Germain pour l'augmentation de la Fête de sainte Catherine, & dans un

Du Bieul,
p. 149.

exposé fait par cette Abbaye l'an 1611 de tous les lieux où elle a Justice, le même Vauboyen est compris dans le nombre. Apparemment qu'elle n'étoit pas la seule qui y eût droit au quinzième siècle, puisqu'on trouve un Odon de Creil Ecuyer Seigneur de Vauboyen & Merinton vers l'an 1425, & qu'après lui sont comptés pour Seigneurs son fils Michel, puis Nicolas de Creil, & ensuite Louis de Creil.

Catalogue
des Conseil-
lers du Parle-
ment, p. 17.

VILLE FAVEREUX ou Ville Favreufe, & que la Carte du Diocèse par De Fer appelle simplement Favreufe, est situé au sud-ouest de Bièvre. J'ai rapporté ci-dessus, que le Roi Charles V l'excepta dans la donation qu'il avoit faite l'année précédente à Pierre de Chevreuse de la Justice des dépendances de Bièvre, mais que Charles VI l'y fit ensuite comprendre par des Lettres de 1380. Ce fut apparemment à l'issue de la mort d'une Dame de Pintervilliers qui possé-

doit cette Seigneurie , suivant l'inscription de sa tombe qui se voit dans l'Eglise de Saclé. Jean des Voifins inhumé dans la même Eglise, fut Seigneur de Ville Favereux au quinziesme siècle. Jean du Moulin Avocat , pere du célèbre Charles du Moulin étoit en 1526 Seigneur de Migneaux & de Ville Favereuse. Dans la Coutume de Paris de l'an 1580, est nommé Jean de Picard Conseiller au Parlement, Seigneur de Ville Favereuse, Paroisse de Bièvre. Quarante ans après Marie Picart veuve de Claude Larcher Conseiller au Parlement, se qualifioit Dame de Ville Favereuse.

Tombe de
l'Egl. de Saclé.

Tabul. Ep.
Par.

Procès-verbal de la Coutume 1580.

Reg. Ep.
Paris 3 Jun.
1520 Chapelle
damest.

GISY placé vers le septentrion de Bièvre dans la plaine supérieure, seroit bien ancien s'il étoit le *Gesidum* du Diocèse de Paris dont a parlé Frodoard dans sa Chronique. Il y dit à l'an 922 qu'il y avoit quatre ans qu'il continuoit de se faire des miracles dans l'Eglise de saint Pierre du lieu dit *Gesidis* du pays de Paris, à l'occasion d'une relique du saint Apôtre qui y étoit arrivée. Gisy ne paroît jamais avoir été Paroisse. S'il étoit de celle de Clamart où saint Pierre est Patron, on pourroit dire que le titre Paroissial auroit été porté de-là à Clamart. Mais il est de celle de Bièvre. Tout ce qu'on peut alleguer d'ancien au sujet de Gisy, est qu'on l'appelloit en françois Giry au douzième siècle, & que deux Chevaliers de ce nom furent inhumés à Valprofonde Abbaye voisine en 1165. De plus on sçait que vers l'an 1357 les Registres de la Chambre des Comptes faisoient mention de la réunion de la Maison de Gisy au Domaine. Il est parlé de Gisy dans des Lettres d'Henri II qui confirment des biens du Valde-Grace. Un régleme't de l'an 1698 concernant la Sainte-Chapelle de Vincennes,

Duchêne 2
T. 2. p. 192.

418 PAROISSE DE BIÈVRE,
nous apprend que la Sainte-Chapelle du Vivier y avoit des terres, qui par l'extinction du Chapitre du Vivier ont été réunies à celle de Vincennes, laquelle en retiroit alors deux cent livres.

MENILLET & LES ROCHES.
La requête présentée en 1658 à l'Archevêque de Paris au sujet du premier, par Jacques Tiquet Bourgeois de Paris : & au sujet du second par M. Piart Auditeur des Comptes en 1697, marquent que ces deux lieux sont de la Paroisse de Bièvre.

Il faut peut-être ajouter à ces principaux Ecartis de la Paroisse de Bièvre, un lieu dit Reaux en Bièvre dans l'Histoire des Grands Officiers, & qui est qualifié de Seigneurie en 1594. Ce même lieu est appelé Roex dans la Charte par laquelle Mabilie femme de Matthieu de Marly confirme en 1147 aux Religieuses de Porroyal la dixme qu'elles y avoient. Cette prononciation Roex usitée au treizième siècle, a été cause que la Seigneurie est appelée Ville-Roy sur une tombe de l'un des deux siècles suivans qui est dans l'Eglise de Saclé. La suite des temps a fait que de Roex on est venu à dire Roy, puis Reaux, & enfin Reas.

Les Mémoires de la Chambre des Comptes m'ont fourni un autre lieu. On y lit à l'an 1362 que l'Hôtel des Demoiselles près Bièvre est un bien des Mathurins de Paris. Ils y ont encore aujourd'hui une Chapelle.

Mais la Communauté qui a été la plus connue autrefois sur le territoire de Bièvre, est l'Abbaye de Valprofonde, dite ensuite Val-de-Grace, de laquelle je ferai un article exprès, à la fin de celui de Bièvre.

On croit communément qu'il y a à Bièvre une fontaine minérale, & qu'elle est dans le

Tom. 6, p.
302.

Preuv. de
l'Histoire de
Montmor. p.
405.

Parc qui appartient à M. Dargenville Maître des Comptes, où effectivement on voit une fontaine distinguée par une voute qui la couvre. Mais dans les Mémoires de l'Académie des Sciences voilà le jugement qu'on en porte ; qu'elle est très-simpide & presque insipide, & qu'il reste un peu de sel commun après son évaporation.

Mém. de l'Académie des Sciences, T. 4. p. 86.

On m'a assuré que c'étoit de Bièvre qu'étoit natif un nommé Rossignol Cordonnier, qui sans aucune étude ni lecture apprit sur la fin du siècle dernier à connoître les maladies & à les guérir. Ayant quitté sa première profession, il s'établit à Paris dans l'enceinte du Temple où il avoit une Apotiquaierie.

Il y a dans le Diocèse de Laon un autre Village du nom de Bièvre, que j'ai prouvé ailleurs avoir été le *Biéras* des Commentaires de César, comme j'ai dit ci-dessus.

Dissert. sur l'ancien pays Soissonnois 1713.

ABBAYE DE VALPROFOND.

Ce qui a contribué à faire connoître autrefois le village de Bièvre, a été l'Abbaye de Valprofond qui étoit sur son territoire. M. de Valois la met dans le rang des Abbayes obscures, parce qu'il n'a pas sçu que c'étoit la même que celle du Val-de-Grace. M. Lancelot a fait plus ; il assure que jamais il n'y a eu d'Abbaye de ce nom dans le Diocèse de Paris ; mais qu'il y a un Parfondewaj village au Diocèse de Beaurvais. Il n'avoit qu'à ouvrir le Pouillé Parisien du treizième siècle, & il l'y auroit trouvé sous son nom de *Valle profunda*. On ne doit donc pas douter qu'il n'ait existé une Abbaye de Filles de ce nom dans le Diocèse de Paris. Il est certain qu'elle étoit de l'Ordre ancien de saint Benoît & établie avant l'Ordre de Citeaux. Du tems

Notit. Gall. p. 433. col. 2.

Lancelot, notes mss. sur Valois.

Gall. Christ.
nova.

d'Henri II les Religieuses exposèrent qu'il y avoit déjà cinq cens ans qu'elles étoient fondées : ce qui feroit remonter leur fondation au onzième siècle. Il est sûr qu'elles sont plus anciennes que le douzième, puisque la tradition est que les premières Religieuses Bénédictines d'Hieres, Abbaye fondée en 1138, furent tirées de ce Valprofond. On assure aussi avoir vu une épitaphe sur laquelle on a lu : *Cy gist Jehan & Richard de Giry Chevaliers, lesquels trespasserent l'an de grace M. C. LXV, & qu'il existe des Lettres données par Philippe-Auguste l'an 1183, par lesquelles ce Prince accorde aux Religieuses Vallis profunda le tiers de la dixme du pain & du vin qui sera consumé quand le Roi sera à Vitry-aux-Loges dans la Forêt d'Orleans. Quoique je doute si l'on n'a pas dû lire sur la tombe citée ci-dessus M. CC. LXV ou même M. CCC. LXV, parce que le style ne ressent pas le douzième siècle, & que je connoisse un Couvent de Valprofond qui en 1183 existoit auprès de Villeneuve-le-Roi, Diocèse de Sens, Communauté que Louis VII, la Reine Adele & Philippe-Auguste assistèrent fort (a), je suis persuadé que l'Abbaye de Valprofond subsistoit bien avant l'an 1201, & que c'est une faute dans les Lettres-Parentes de la Translation du 4 Mars 1621, d'avoir marqué que cette fondation n'est que de cette année-là. Il est vrai que la première Abbessé dont on trouve le nom ne paroît qu'en 1204. Mais seroit-ce la première Maison dont le nom des anciennes Abbesses est tombé dans l'oubli ? Je parle à l'article du village de Colombes d'un Prieuré nommé *Nainval* ou *Nainvaux*, que cette Abbaye avoit au Diocèse de Sens sous*

(a) C'étoit une Maison de Religieuses de l'Ordre de Prémontré.

la fin du regne de Philippe - Auguste.

Depuis l'an 1204 jusqu'en 1514 on ne trouve que dix-sept Abbesses de Valprofond. Le dixième article du Règlement de la Confrérie des Drapiers de Paris autorisés par le Roi Jean en 1362, porte, que les graisses des viandes qui seront cuites le jour de la Confrérie, qui étoit le premier Dimanche de Janvier, seront pour les Religieuses de ce lieu. Cette Maison souffrit beaucoup durant les guerres sous Louis XI. Dans le titre du don que Robert alors Abbé de saint Germain des Prés fit à l'Abbesse Guillemette de Sully pour la réparation du Monastere, un ruisseau appelé Siron est dit voisin de cette Maison & d'un bien de saint Germain. Sous l'Abbesse Catherine de Torcy qui gouverna depuis 1494 jusqu'en 1510, on observe que cette Abbaye composée alors de vingt-quatre Religieuses fort pauvres, étoit quelquefois appelée Notre-Dame des Ardans. Jacqueline de Ballieu étant morte vers 1513, Etienne Poncher Evêque de Paris y mit la réforme de Chezalbenoit. La premiere Abbesse réformée & enniennale s'appelloit Anne de Broyes & vint de Reims. La Reine Anne de Bretagne qui avoit demandé cette réforme, lui fit donner alors le nom de Val-de-Grace. Des Lettres de François premier de l'an 1515, l'appellent des deux noms ensemble. Cette Abbaye fut sujette par sa situation dans une gorge, à différentes inondations causées par les orages d'été. Voici ce qu'en rapporte un nommé Etienne Gautier qui écrivoit des Statuts de Religieuses il y a plus de deux cent ans: *Opusculum hoc perscriptum fuit anno Domini 1542 die vero X. mensis Maii, die in qua diluviolum aquosum hora de fera sexta ex improviso totum pme Conventum Vallis Gratia dirupit, con-*

*Gall. Christ.
nova p. 121.
ad an. 1479.*

*Ibid. col.
582.*

*Ibid. col.
574.*

*Cod. mss. B.
Maria Paris.
in - 4^o. Litt.
E. 7.*

422 PAROISSE DE BIÈVRE,

tristit necnon & eradica vit audito imbrium tonitrua indicibili & coruscatione visa supra modum obnubilante. Signé Stephanus Gautliers. Cette

Regist. Ep. Par. 7 Jan. Abbaye ayant été ruinée par les Huguenots, il fut permis en 1562 aux Religieuses de se retirer à saint Paul de Beauvais. Le Mercredi

Gall. Christ. col. 174. dixième Juin 1573, il arriva dans ce Monastere un second déluge qui en renversa les murs, à l'occasion de quoi il y eut une délibération du Parlement le 22 du même mois.

Regist. Consil. Parl. T. 31. fol. 76 ad 18. On apprend par les Registres de la même Cour, que c'étoit au Val-de-Grace de Bièvre que se retira souvent le Docteur Merlin qui essuya quelques disgraces sous le regne de François I. Comme la ferveur étoit rétroïdie au bout d'un siècle dans cette Maison, Marguerite de Veny d'Arbouze fort connue par l'histoire imprimée de sa vie, étant nommée Abbessé en 1618 par Louis XIII, y mit de nouveau la réforme, fit en sorte que le Couvent fut transféré à Paris au fauxbourg saint Jacques en 1621, & que par la suite l'Abbessé fut élue par la Communauté tous les trois ans. Je sortirois des bornes que je me suis prescrites, si je continuois l'histoire de cette Maison retirée de la campagne. On ne manque point de Livres qui en instruisent. J'ajouterai seulement qu'en 1636 les Religieuses deman-

Sauval, T. 3. p. 189 & 190. derent la permission de démolir une partie des lieux réguliers de leur ancienne demeure de Bièvre, & de ne réserver que l'Eglise & le cimetiere, ce que M. de Gondy Archevêque leur permit en 1639, & même de vendre: & qu'en 1646 le 27 Août ce même Prélat approuva la vente qu'elles avoient faite de cet ancien Monastere à Paul Payen Trésorier de Franco de la Généralité d'Orleans.

JOUY EN JOSAS.

CE n'est que pour distinguer ce Jouy de Jouy-le-Moutier situé proche Pontoise, dans l'Archidiaconné de Paris, qu'on l'a surnommé Jouy en Josas, parce qu'il est dans l'Archidiaconné de Josas, ou de Josay pour mieux dire. On l'appelle en latin *Joysum*, ou *Juiacum*, & cela dans certains titres seulement; car la plupart des anciens titres de quatre ou cinq cent ans, quoique rédigés en latin, n'écrivent point le nom de ce lieu autrement que *Joi*: ce qui marque que les Auteurs ne sçavoient comment l'exprimer en latin. M. de Valois a cru que tous les villages du nom de Jouy se diroient mieux en latin *Gaudiacum* que *Juiacum*; à cause de la ressemblance avec le mot de *Gaudium* Joye. Il a un peu plus approché du vrai nom de ce lieu, mais il ne l'a pas atteint tout-à-fait. Les anciens titres de Chartres parlant d'un Jouy qui en est voisin, l'appellent *Gaugiacum*: ce que fait aussi l'Auteur de la vie de Hildeburge de Galardon à l'égard de Jouy-le-Moutier. Il en est de même à l'égard de Jouy en Josas. Son nom est *Gaugiacum* dans le Livre d'Irminon Abbé de saint Germain des Prés au commencement du neuvième siècle, ce qui est une époque de près de mille ans. Je croirois donc que ces *Gaugiacum* différens auroient d'abord été écrits *Gouy* ou *Goy* dans l'origine du langage vulgaire, de même que le *Gaugiacum* des Statuts de saint Aunaire Evêque d'Auxerre d'environ l'an 590, fut rendu par *Gouay* qui se prononce encore ainsi; mais que la suite des tems fit prononcer *Jouai* d'où a été formé *Joi* &

Narr. Gall.
p. 420.

Form. Maro-
culsi per Lin-
d-nbrag. T. 2.
Capit. Ba-
luz. p. 535.
Diplomat.
Mabil. pag.
556. ad ann.
880.
Spicileg. T.
L. p. 686.

Jouy. Au reste quoiqu'on soit certain que tous les Jouy viennent du latin *Gaugiacum*, on n'en connoît pas mieux la signification. Il falloit que dans le Celtique Gaug ou Gaugiac signifîât quelque chose qui est inconnu à présent. Ce qui est certain est que ce n'est point ce Village qui a donné le nom à l'Archidiaconné de Josas, ce nom étant formé de *Josedum* ou *Josedum*.

Jouy en Josas est à trois lieues de Paris, vers le couchant du solstice d'hiver. Sa situation est dans un vallon arrosé par la petite riviere de Bièvre. Le territoire y est fort diversifié quant à l'agriculture. Il y a labourages, prairies & quelques vignes. Le Dénombrement des feux de l'Élection y marquoit 105 feux. Le Dénombrement d'habitans imprimé dans le Dictionnaire Géographique Universel de la France de l'an 1726, en marque 446 en ce lieu, celui des feux qui a paru en 1747 en assigne 99 à cette Paroisse. Il falloit que ce lieu fût étendu ou assez peuplé dès le neuvième siècle, puisque l'Abbaye de saint Germain y avoit alors quatre vingt-onze mansions ou meiz qu'on appelloit *Ingenuitas*, & en tout cent dix feux. *Habet in Gaugiacis*, dit le Livre de l'Abbé Irminon, *mansos ingenuitas XCI. solvant de vino, si ventris in vineis, mod. XXXVI. Fiant simul mansi CX.*

Cod. Irmi-
non. fol. 3.

L'Église de ce lieu est sous le titre de saint Martin. Elle paroît n'avoir été bâtie qu'au commencement du seizième siècle, à la réserve de deux portions à l'entrée du chœur tant à droite qu'à gauche, lesquelles sont du treizième ou du quatorzième siècle. C'est un édifice bas auquel il manque une aîle du côté du septentrion : il est couronné par une assez haute fleche d'ardoise. On y apperçoit encore
saint

saint Christophe peint à fresque à l'entrée dans l'aile, suivant l'usage de mettre les images de ce Saint à portée de la vue d'un chancel, sur ce principe de confiance, *Christophorum videas, postea tuus es*. Saint Martin y est aussi représenté à cheval au grand-autel suivant l'ancien usage. On lit au chœur à main droite cette inscription en lettres gothiques : *L'an 1549 le jour de saint Michel 29 Septembre, par la permission de Monseigneur le Révérendissime Cardinal Evêque de Paris (a), Révérend Père en Dieu Messire Charles Boncher Evêque de Metz & Abbé de S. Nazaire à Paris, à la supplication de noble homme Jean d'Escombleau Chevalier Seigneur de Jony en Josas, & de Jacques Mariot & André Chevalier Marguilliers, consacra & donna cette Eglise en l'honneur de Dieu & de la Vierge Marie & de Monsieur saint Martin Patron d'icelle. Et parce que la Feste Monsieur S. Michel ne se pourroit bonnement célébrer avec, accorde que ladite Feste sera célébrée par cy - après le Dimanche ensuivant.*

On voit à la Chapelle qui fait le fond de l'aile de cette Eglise deux personnes représentées à genoux en marbre blanc, avec ces deux épitaphes :

Cy gist haut & puissant Seigneur Messire Jean d'Escombleau en son vivant Chevalier de l'Ordre du Roy, Conseiller en son Conseil privé, Maître de la Garderobe du Grand Roy François I de ce nom, & depuis Gouverneur du Roy François II pendant qu'il étoit Dauphin, Comte de la Chapelle Berlostin, Sieur de Bourdis, d'Errayle - Coudray - Monpensier, & Jony en Josas, où il mourut l'an de grace 1572 le 19 Décembre & de son âge 84.

(a) Et date du 29 Septembre.

426 PAROISSE DE JOUY EN JOSAS ;

Cy gist haute & puissante Dame, Dame Antoinette de Brives épouse de haut & puissant Seigneur Messire Jehan d'Escoubleau, quand il vivoit Chevalier de l'Ordre du Roy, laquelle mourut à Paris le 14 Janvier 1580 & de son âge 80.

Au milieu des deux est le buste d'un Evêque aussi en marbre blanc avec cette inscription :

Reverendus in Christo Pater & Dominus D. Henricus Descoubleau Episcopus Ma'leacensis Regi Christianissimo à Sanctiori Consilio nuncusque à quatuor vicis à sacro Hierarcharum Ordine in Militiam sancti Spiritus adscriptis, Memoria opt. & bariff. parentum hoc pietatis & observantia sua monumentum.

P. D.

Et sur sa tête est écrit :

Obiit die XX Martii 1615 aetatis 67.

Cet Henry mort Evêque de Maillezais n'est point inhumé en cette Eglise, mais un autre Henry d'Escoubleau Archevêque de Bourdeaux mort à Auteuil près Paris le 18 Juin 1645. Lopez en son Histoire des Archevêques de Bourdeaux, dit que son corps fut porté à Jouy & mis dans la sepulture de ses ancêtres.

Dans le chœur proche le sanctuaire est en marbre noir l'épithaphe d'un Curé de Jouy qui fut célèbre dans le siècle dernier.

Epitaphium Jacobi Marchais Pastoris de Jouyaco.
Siste viator itex, jaces hoc sub marmore clausus
Christi ovium fidus qui modo Pastor eras.
Marchais jacet hic, casus venerabile mومن

Hæc pia plebs omni post. ritafque colet.

Panperibus pater ille fuit, largusque bonorum.

Ore, cibo, exemplo pavit & ipse gregem.

Spiritus æthereus de corpore cessit in arces,

Carnis at exuvias hæc brevis urna capit.

J'ai appris par les Registres de l'Evêché, que cette Cure avoit été possédée en 1498 par Jacques Louet neveu de Jean Simon Evêque de Paris. Les provisions mettent de *Joyaco in Valle Gallia*. Un ancien titre cité dans l'Arrêt de 1699 sur saint MARL, place pareillement Jouy au Val de Galie. Regist. Ep.
Par. 10 Maii

Dans tous les Pouillés des Bénéfices du Diocèse de Paris, la Cure de Jouy est dite être à la collation pure & simple de l'Evêque de Paris. Celui du treizième siècle l'appelle Joi. Il y a dans le cimetière de cette Paroisse une Chapelle qui est comprise au Rôle des Décimes. Jacques Marlet Curé l'avoit fait construire sous le nom de saint Jacques. Son successeur Jacques Bargues la fit ériger en titre l'an 1625, à condition que la présentation appartiendroit au plus proche parent, suivant la volonté du testateur. Regist. Ar-
chiep. Paris.
28 Aug.

Un autre Bénéfice plus remarquable dans l'étendue de la Paroisse de Jouy, est S. Medard de Villorain. Le Pouillé du treizième siècle le marque entre le Prieuré de Château-fort & celui de Palaiseau, en ces termes: *Priortus S. Medardi*. On ignore quelles en sont les fondateurs. On sçait seulement que c'est un membre de l'Abbaye de Chaumes en Brie, du Diocèse de Sens, ancien Monastère de Bénédictins. Le nom de saint Medard a été alteré en celui de saint Morz. On estimoit du tems de M. le Cardinal de Noailles à quinze cent livres le produit de ce Prieuré. C'est de

418 PAROISSE DE JOUY EN JOSAS;
tems immémorial qu'il n'y a plus de Reli-
gieux. Nicolas Medard Prieur Commenda-
taire fit rebâti la Chapelle de saint Medard
en 1616. Un Arrêt du Parlement du 18 Août
1705, fait mention de Louis Pean Prêtre
Prieur de saint Marz de Jouy en 1675, & de
Dom Nicolas Aignan son successeur, comme
ayant été maintenus en 1705 dans la percep-
tion des menues & vertes dixmes du hameau
de Forêt Paroisse de Chaumes.

Regist. Ep.
Par. 19 Nov.

Code des
Cures, T. 1.
p. 250.

Il existe un Arrêt du Grand Conseil du 20
Mars 1697, qui fait rendre au Prieuré saint
Marz tout ce qu'on lui a enlevé. Cet Arrêt
imprimé chez la veuve Charles Coignard
étant curieux, je vais en fournir des extraits.

Ce Prieuré est nommé dans des Lettres
d'amortissemens en faveur de l'Abbaye de
Chaumes en Brie données par Philippe-Au-
guste en 1188. Il y a eu le grand & le petit
saint Marz, p. 6. La chaussée du pont d'Ar-
denne y est dite voisine de saint Marz, p. 18.
Regnaud Seigneur de Jouy a donné à ce
Prieuré les grosses & menues dixmes du lieu
de saint Marz. Le fief de saint Marz a été dit
relever des Célestins de Paris, à cause de leur
terre de Villertain, dans l'hommage de M. de
Sourdis Evêque de Maillezais 26 Août 1604.
Le grand manoir de saint Marz que tenoit
Jean Chabot Ecuyer, Sieur de Richebourg,
étoit mouvant des mêmes en 1476 & reconnu
tel en 1489, en 1532, 1545, 1601, 1604,
selon divers hommages de ces tems-là.

On lit encore dans cet Arrêt que le Sieur
Salomon Curé de Guyencourt avoit déposé
en 1696, qu'une partie du Parc du Château
de Jouy avoit été faite des démolitions du
Prieuré de saint Marz, & une partie des
terres enfermées dans le Parc. On y voit
aussi les noms de divers Prieurs, de divers
Curés de Jouy, &c.

On ne sçait ce que veut dire Le Pelletier en son Pouillé de Paris imprimé en 1672, lorsqu'il avance que la Chapelle de Villetain, dans le Doynné de Château-Fort, a été érigée en Paroisse. Cela ne peut s'entendre de celle de saint Marz ou Medard qui est restée Priorale & possédée par un Clerc séculier; seroit-ce de celle de Notre-Dame de Villetain qui est enfermée dans la Ferme que les Celestins de Paris ont en ce lieu, & dont on trouve quelques anciennes provisions ou permutations. Tout ce qu'il faut accorder à ce Pouillé, est que le nom de Villetain qu'il a ainsi écrit, est mieux que Viltain tel qu'il est dans la Carte de De Fer & autres, parce qu'on trouve un titre latin du treizième siècle dans lequel sont nommés *Hugo & Henricus armigeri fratres de Villa Aigni*, par où il paroît qu'il faut entendre Ville tain. Cependant il est aussi écrit Viletin dans le Cartulaire de l'Abbaye de sainte Genevieve, où il est fait mention de Maître Etienne, qualifié *Personna de Viletin* qui quitte en 1248 à cette Abbaye un droit que le Pape lui avoit donné à percevoir sur elle.

Regist. Ep.
Par. 10 Dte.
1479.

Chartul. J.
Genev. pag.
321.

Je nommerai les autres hameaux & écarts de Jouy, après que j'aurai rapporté les noms que j'ai trouvés des anciens Seigneurs de cette Paroisse.

Cette Terre est une de celles que l'Abbaye de saint Germain perdit dans les guerres du neuvième siècle & des suivans, ou dont elle fit échange pour d'autres. Néanmoins on verra ci-après qu'il lui en resta encore quelques morceaux du côté du territoire de Bièvre vers Monteclain.

Le premier des Seigneurs de Jouy que j'ai trouvé, est Hugues de Jouy de Joyaco Chevalier, lequel donna aux Religieuses de Por-

430 PAROISSE DE JOUY EN JOSAS,

*Prob. Hist.
Manimor. p.
905.*

*Necrol. He-
der IV^e Nat
Nou.*

*Hist. des
Gr. Offic. T.
6. p. 411.*

*Grand Li-
vre jaune du
Châtelet, fol.
6.*

*Tabul. Ep.
Rou.*

royal la dixme qu'il avoit à Vilers: donation que Mabelle épouse de Matthieu de Montmorency confirma en 1247. Je le fais suivre de Guy de Jouy qui fit à l'Eglise des Dames d'Hieres un legs d'un muid de bled au lieu dit Vaux. Au siècle suivant je n'ai trouvé que le Connétable de Clisson qui est qualifié Seigneur de ce Jouy dans la Charte de Charles VI sur Porché-fontaine. Je suis obligé de passer sur le quinzième siècle sans produire aucuns Seigneurs de Jouy. Jean Poncher Bailly d'Etampes, en devint Seigneur sous François I & en fit hommage l'an 1533. Ensuite Nicolas Poncher Secrétaire du Roi en 1539. Mais il faut croire qu'il y eut plusieurs Seigneurs en même-tems, puisque Jean De la Barre Chevalier, Comte d'Estampes, en est dit aussi Seigneur en 1533 dans un Livre du Châtelet, & dans des actes de l'an 1535 qu'il fit expédier comme Prévôt de Paris. Ce fut vers le milieu de ce siècle que la Seigneurie de Jouy en Josas commença à être possédée par Messieurs d'Escoubleau, dont Jean d'Escoubleau Gouverneur du Roi François II fut le premier. On apprend par son épitaphe rapportée ci-dessus, qu'il vécut jusqu'en 1672 & qu'il mourut dans son Château de Jouy. Son fils aîné François d'Escoubleau Marquis d'Alluie, Gouverneur de Chartres eut après lui la Seigneurie de Jouy & autres lieux. Il épousa Isabelle Rabou dont il eut plusieurs enfans. Charles son second fils hérita de la Terre de Jouy & la possédoit en 1645, lorsque le corps de son frere Henry Archevêque de Bourdeaux, décédé près Paris, y fut porté & inhumé. On l'appelloit le Marquis de Sourdis. Ce fut lui qui fit ériger cette Terre en Comté par Lettres-Patentes du mois de Décembre 1654. Il mourut

Paris le 21 Décembre 1668. Il avoit épousé Jeanne de Montluc, laquelle mourut avant lui. Les Célestins de Paris s'étoient opposés à l'enregistrement des Lettres de l'érection de Jouy en Comté, prétendant que cette Terre, avec le droit de moyenne & basse-Justice, étoit de leur mouvance, à cause d'un fief de Vauhallan; ils ajoutoient qu'un autre fief appelé de saint Marz sis audit lieu de saint Marz étoit aussi de leur mouvance, & qu'ils avoient plusieurs droits de cens & rentes à prendre dans le Comté de Jouy, dont ils refusoient des actes de foi & hommage. Sur cela le Marquis de Sourdis avoit été obligé de leur donner dix mille livres, pour les employer en fonds & les faire désister de leur opposition. Le Duc de Chevreuse devenu Seigneur paisible de toutes les dépendances du Duché, disposa de la Terre de Jouy avec les Fiefs & Seigneuries des Loges, du grand & petit saint Marz, envers le Sieur Berthelot Secrétaire du Roi par une espèce de sous-inféodation, avec les droits de haute, moyenne & basse-Justice dans l'étendue de la Paroisse de Jouy & autres, se réservant le principal corps de fief; sçavoir Château-Fort, &c. avec la mouvance de la Terre de Jouy, à la charge de cinq sols par an de droit Seigneurial & domanial payable par le même Sr Berthelot & ses successeurs en la Comté de Jouy, au Duché de Chevreuse, le jour de saint Martin, par actes du 14 Novembre 1673 & 13 Juin 1676. Pendant que le même Sieur Berthelot posséda la Terre de Jouy, M. le Dauphin y vint plusieurs fois prendre le plaisir de la chasse aux renards dans le Parc de ce Seigneur, principalement en 1677. Depuis M. Berthelot, M. Daquin jouit de cette Terre. Il en étoit Seigneur en 1691. Quatre ans après

Extrait des
Lettres-Pat.
de la confir-
mation de
l'érection en
Comté. Dé-
cemb. 1675.

Merc. Gal.
T. 6. P. 296

432 PAROISSE DE JOUY EN JOBAS;
Louis Daquin Abbé de saint Serge d'Angers
y fit sa demeure.

M. Roullier a depuis fait
l'acquisition de la Terre de Jouy, & a aug-
menté les bâtimens du Château qui est très-
grand & très-beau. Le Sieur Piganiol observe
qu'il est enfoncé entre des côteaux, & qu'il
n'a pas de vue; mais que l'Orangerie qui est
en face d'un étang est des plus belles & des
mieux remplies.

Différens Monasteres font mention de Jouy
dans leur Cartulaire, par rapport au bien
qu'ils y possèdent ou qu'ils y ont possédé. La
primauté de ce Cartulaire doit être accordée
à l'Abbaye de saint Germain, puisque l'Abbé
Irminon qui le fit rédiger vivoit sous la fin du
régne de Charlemagne. Mais la révolution
causée par les guerres ou d'autres événemens,
furent cause que cette Maison n'eut plus de
relation à Jouy, quoiqu'on trouve encore en
1275 qu'elle y avoit acheté nouvellement des
biens qui furent amortis par le Roi Philippe-
le-Hardy. Il est marqué de plus que ce Prince
déchargea alors le Monastere de saint Ger-
main du diner dû chaque année à Monteclain
au Prévôt de Château-Fort. Monteclain n'est
pas à la vérité de la Paroisse de Jouy; mais
on est obligé d'avouer qu'il y a eu un tems
qu'il en étoit au moins en partie, puisque le
Curé de cette Paroisse y avoit une dixme au
douzième ou treizième siècle. Il reste aussi
quelques indices d'un fief dit le Moucet ou de
la Croix, que la même Abbaye possédoit en-
core à Jouy sous le regne de Louis XI. L'Ab-
bé Robert de l'Épinasse fit consentir la Com-
munauté en 1474 de le donner à bail emphi-
téotique à un particulier; en sorte qu'il n'en
retira plus que huit livres parisis de rente &
deux cent écus d'argent une fois payés.

Si

Descript. de
Paris 1741.
T. 8. p. 198.

I. Volume
des Mémoires
du Châtelet
fol. 148.

Chart. Lon-
gion. fol. 43.

Hist. de S.
Germain, p.
103.

Si Montecien ou Monteclain étoit en partie de la Paroisse de Jouy, comme l'ancienne dixme du Curé le prouve, c'est le Prieuré de Longpont qui peut avoir le second rang parmi les Monasteres qui jouissoient de quelques biens sur cette Paroisse. Il est écrit que Teulfe se faisant Religieux en cette Maison vers l'an 1100, y donna la moitié de la dixme de *Monte Clain de qua decima Presbyter de Joi medietatem habet*, & de plus il y ajouta deux parties de la dixme de Vaubayen, *excepto quod Presbyter de Joui sextam partem retinet*. Voilà encore Vaubayen qui paye une partie de dixme au Curé de Jouy. J'ai placé environ l'an 1100 ce don de Teulfe par lequel on voit l'antiquité de la Cure de Jouy & l'étendue de sa dixmerie. Il est constant qu'il étoit fait avant l'an 1150, parce que ce fut vers cette année-là que le Prieuré de Longpont donna tout ce qu'il avoit de dixmes *apud Villam Monte Clain* à l'Abbaye de saint Victor de Paris, pour la dédommager des droits qu'elle perdoit dans la Collégiale de Montlhery unie alors à Longpont.

Deux Abbayes de Filles participerent aussi en quelque chose aux produits du territoire de Jouy. Les Religieuses d'Hieres ont marqué dans leur ancien Nécrologe, qu'une Dame nommée Ermengarde leur avoit légué ou donné deux parts de la menue dixme de Jouy. Celles de Vaprofond dites depuis le Val-de-Grace, ont eu aussi d'ancienneté quatre livres de cens ou rente à prendre sur la Ferme de la Court-Rolland qui est sur cette Paroisse. Les Lettres d'Henri II qui leur confirment ce bien sont de l'an 1549. Le bail qui fait foi que cette Ferme devoit ces quatre livres parisis, fut passé en 1389 par l'Abbesse Denise la Ninode.

Les hameaux ou écarts de la Paroisse de
Tome VII.

Chart. Ludov. 2^o p. 40

Ibidem

Duchêne T. 4. p. 761.

Necrol. Hier. der. xvij^o Col. 08.

Gall. Christ. nova Tom. 7. col. 581. & Prob. col. 192

434 PAROISSE DE JOUY EN JOSAS,
Jouy, dont je viens de nommer quelques-uns
en passant, sont,

Villetain où est le-Prieuré de saint Medard
dit saint Marz ; & où les Céléstins ont une
Ferme avec une Chapelle de Notre-Dame,
ainsi que j'ai dit ci-dessus, fut l'un des lieux

Charta Ca-
roli VI. Re-
gist. 145.
Charta 437.

sur lesquels le Roi Charles V assigna les cent
livres de rente qu'il donna à ces mêmes Reli-
gieux. La Charte de Charles VI met en latin
à Villetain. Il y avoit dans le Testament du
Duc d'Orleans de l'an 1403, un article con-
cernant les étangs de ce lieu, conçu en ces

Du Breul,
p. 484.

termes : *Item pour réparer les étangs de Vill-*
sain appartenans aux Celestins, 120 livres.

Hist. des
Gr. Offic. p.
690.

Quelques Seigneurs du nom de Villetain ont
été Vicomtes de Château-Fort au quinzième
& seizième siècle. La Seigneurie du même
nom de Villetain relève de Chevreuilé.

Val-d'enfer ou la Vallée d'enfer est tout
proche Jouy, & du même côté de la rivière,
c'est-à-dire à droite : mais une partie est de
la Paroisse de Saclé.

Villevert est à l'autre rivage.

Manus Cri-
tis Rolland.

Le Meiz & la Court Rolland sont aussi du
même côté en tirant sur le chemin de Ver-
sailles. Quelqu'un pourra penser que quoi-
qu'on dise *la Court-Rolland*, il faut croire
qu'on a dit anciennement *la Tour-Rolland*,
du nom de ce fameux Rolland que les Fables
font contemporain de Charlemagne : mais

Necrol. Car-
tus. Paris. I
Nov.

ce conjecture se trouve déruite par un
endroit du Nécrologe des Chartreux de Paris,
qui fait voir que soit qu'on lise *Tour* ou *Cour*,

Regist. Ar-
chiep. Chap.
domest.

il faut entendre par ce Rolland un Bourgeois
de Paris, qui se nommoit Nicolas Roland,
& qui fut Seigneur du Pleffis. Encore en 1618
la Court-Roland appartenoit à Jean Roland
Procureur en Parlement. Mais en 1660 ce
domaine étoit à Antoine Broutel Architecte

DU DOYENNÉ DE CHATEAU-FORT. 435
du Roi & à Catherine Poignant sa femme.
Quant à Mez ou Meiz il est dit *de Meis* dans
la Charte de Charles VI, où on lit que les
Terres de ce Mez dépendantes de Porché-
fontaine tenoient à celles du Connétable Sei-
gneur de Jouy.

LES LOGES.

L y a près de vingt Paroisses en France qui
portent ce nom, & quelques-unes pour les
distinguer ont eu un surnom. Les Loges du
Diocèse de Paris ne paroissent point en avoir
jamais eu, parce que les autres Paroisses du
même nom sont toutes dans d'autres Provin-
ces : il n'y auroit que le lieu dit les Loges
dans la Forêt de saint Germain qui auroit pu
exiger une distinction ; mais on est assez in-
formé que ce n'est qu'un simple Couvent
d'Augustins Déchaussés, sans village, sans
hameau. Je ne vois pas que personne ait con-
fandu ces deux lieux, si ce n'est l'Auteur du
Dictionnaire Universel Géographique de la
France, qui a cru que ce Couvent étoit bâti
dans le village dont je parle.

Il est sûr qu'il y avoit sous la première &
la seconde race de nos Rois plus de Forêts
autour de Paris que l'on n'y en voit aujour-
d'hui. Du côté du sud-ouest & de l'ouest les
Forêts d'Iveline, celles du Pincerai & du
pays de Madrie étoient bien plus grandes
qu'elles ne sont maintenant. Quelques-uns
des lieux qui furent défrichés prirent le
nom de Loges, à cause des cabanes qui y fu-
rent construites soit de branches d'arbres, soit
de planches, ou bien on leur donna un nom
équivalent.

Les Loges en Josas ont conservé leur nom

436 PAROISSE DES LOGES,
primitif, quoiqu'on y ait bâti depuis un Vil-
lage en forme. Leur nom latin est des bas
tems. *Logis* pour signifier *adricula*, *habitacula*,
domuncula. Il n'est pas besoin d'en dire da-
vantage par rapport à l'étymologie. Un titre
de trois cent ans appelle cependant l'Eglise de
ce lieu *Ecclesia de Logazis*; mais le Glossaire
de Du Cange apprend qu'il faut s'en tenir au
terme *Logis*.

Ce Village est à quatre lieues de Paris vers
le couchant d'hiver, à une lieue de Versailles
& sur le bord extérieur du Parc, à droite de
la petite rivière de Bièvre, sur une élévation
assez roide au bout de la plaine. L'exposition
de la pente est au nord, ce qui fait que ce cõ-
teau est très-peu propre à la vigne. Les diffé-
rens Dénombrements imprimés depuis qua-
rante ans y marquent 37 feux, ce qui peut
former quatre-vingt à cent communians.

Il n'y avoit pas encore de Cure établie aux
Loges dans le treizième siècle. Elle ne se
trouve marquée dans le Pouillé Parisien de ce
tems-là que par addition: ainsi on doit croite
qu'elle ne fut érigée que dans le siècle sui-
vant, & apparemment formée par les démem-
brements faits de celles de Jouy & de Buc,
d'autant que ce Village est précisément entre
les deux, à la distance de demie lieue de cha-
cun. Il pouvoit y avoir dès-lors dans ce lieu
une Chapelle du titre de saint Eustache dont
la légende étoit en grande vénération parmi
les chasseurs par rapport à l'histoire du cerf,
& il sera arrivé qu'elle aura été choisie pour
servir d'Eglise Paroissiale. Cette ancienne
Eglise n'étoit pas au même lieu où est celle
d'aujourd'hui, mais à l'endroit où est à pré-
sent le cimetièrè: car nous apprenons par les
Registres, que le cimetièrè n'a pas toujours
été où il est, & que primitivement il étoit à

Regist. An-
chiep. Par. 14
Apr. 1669.

L'endroit où le presbytere a été bâti vers l'an 1699.

L'Eglise qui subsiste maintenant est neuve & très-petite, & sans collateraux. L'autel s'y trouve entre deux colonnes d'architecture Ionique fort grosses & qui ne paroissent pas avoir été faites pour la place où elles sont. Saint Eustache le célèbre Martyr en est le Patron : & il paroît l'avoir été dès les commencemens de cette Paroisse, puisque dans les Registres du quinzième siècle elle est désignée sous ce nom *S. Eustachii de Logis*. Dans une des Provisions de ce tems-là le Secretaire a mis qu'elle est de *présentation S. Martini de Campis*. Ce qui paroît être une faute, d'autant que dans l'addition au Pouillé du treizième siècle faite dans le quatorzième, elle est marquée sous le nom de *Locugis*, parmi celles qui sont pleinement de *donatione Episcopi*, & que pour montrer que le Prieur de saint Martin des Champs a eu le droit d'y présenter, il faudroit prouver qu'elle auroit été formée d'un démembrement de Clamart, à quoi il n'y a pas d'apparence vu la distance de deux lieues. La date du Registre que j'ai cité ci-dessus, pour faire voir qu'en 1498 cette Cure étoit appelée *Sancti Eustachii de Logis*, est du même jour que celle de la mort du Curé de ce lieu appelé Raoul le Fevre marquée dans son épitaphe gravée au cimetiere de saint Severin de Paris contre l'Eglise vers le midi. La coutume abusive de ces siècles-là y est clairement marquée : ce Curé des Loges en Josas y est dit avoir été en même-tems Clerc de saint Severin & Maître d'Ecole de la Paroisse.

On a aussi peu de connoissance des anciens Seigneurs des Loges en Josas, que de ce qui regarde l'antiquité de la Cure de ce lieu. S'il

Reg. Ep.

Par. 7 Mais

1598.

Ibid. 2 Juin

1495.

Recueil des
Epitaph. de
Paris à la Bibl.
du Roi.

n'y avoit d'autre lieu de ce nom dans les environs de Montlhery, j'aurois pu faire regarder comme Seigneur des Loges dont il s'agit, le *Robertus de Logis* nommé le dernier des quatorze Chevaliers qui sont au commencement du Rôle des Feudataires de Montlhery sous Philippe-Auguste; mais en lisant le reste de ce Rôle on apprend qu'au lieu des Loges situées entre Jouy & Buc qui étoient de la Châtellenie de Château-Fort, il est fait mention en cet endroit des Loges situées à une lieue de Rochefort du côté de Dourdan; il y a positivement *Robertus de Logis ante Asperum forum*. Ces dernières Loges qui disputent d'antiquité à celles du Josas, paroissent être un hameau de la Paroisse du Val-saint-Germain, au Diocèse de Chartres, sur la rivière de Remarde.

Ce qui reste donc à produire de plus ancien touchant les Loges du Diocèse de Paris, & qui peut nous fournir un Seigneur de ce lieu, est le témoignage d'une Chartre d'Eudes de Sully Evêque de Paris de l'an 1101, par lequel il conste que Guy de Levis donna de l'aveu de Guiburge sa femme aux Freres du Bois-Guion dits depuis de l'Abbaye de la Roche, deux maids de bled dans sa dixme des Loges, en même-tems qu'il leur fit présent d'un droit de vin dans ses vignes de Marly. Il semble qu'on puisse conclure delà que Guy de Levis étoit Seigneur des Loges dont il possédoit la dixme de bled.

En 1675 la Châtellenie des Loges fut incorporée avec d'autres au Duché de Chèvrefeuille, pour ne former plus toutes ensemble qu'un seul fief mouvant du Roi, à cause de la Tour du Louvre.

On remarque dans Sauval parmi les biens dépendans de saint Jean de Lattin à Paris, la

Niff. Eccl.
Par. T. 2. p.
826.

Lettres-Pat.
Déc. 1675. à
S. Germ.

Antiq. de
Paris. T. 2.
p. 611.

Ferme de l'Hôpital des Loges, consistant en logement, terres, prés & censives, le tout estimé cinq cent livres de rente. Les Cartes des environs de Paris la placent au midi du Village. On donnoit souvent le simple nom d'Hôpital aux Fermes des Commenderies ou Chevaleries de saint Jean.

J'ai déjà fait observer ci-dessus la faute du Dictionnaire Géographique Universel de la France, d'avoir marqué à l'article de cette Paroisse qu'il y a un Couvent d'Augustins Déchaussés.

Dict. Univ.
Tom. II. col.
38a.

B U C.

C'EST ici une Paroisse dont l'origine du nom n'est pas facile à découvrir. Ce lieu n'est connu que depuis le commencement du treizième siècle, & dès ce tems-là on se contentoit de le latiniser en ce mot *Buccum*, ou bien l'on mettoit simplement *Buc* dans les titres latins, sans oser lui donner une terminaison latine. Ceux qui se plaisent dans ces sortes de recherches, ont de quoi s'arrêter ou au mot *Boscum* altéré en celui de *Buscum*, dans le sens que ce lieu auroit été autrefois encore plus couvert de bois qu'il n'est, ou au mot de basse latinité *Bucum*, qui se trouve dans des Auteurs d'onze ou douze cent ans pour signifier ce qu'en bon latin on appelle *bircus*. Il ne seroit pas extraordinaire qu'un lieu ou il y auroit eu beaucoup d'animaux de cette espèce en eût tiré sa dénomination.

Buc est à quatre lieues de Paris vers le couchant, & à demie lieue ou un peu plus de Versailles vers le midi; & il y a une porte du Parc qui en a pris le nom. Sa situation est à la droite du cours de la petite rivière de Bièvre,

en partie sur la pente du coteau qui regarde le septentrion, & en partie sur la plaine au haut du coteau : & il y a quelques écarts. C'est un pays entierement en labourages, ou en prairies, ou en bois, & sans aucunes vignes : on y compte près de deux cent sources. Les Dénombrements de l'Élection de Paris imprimés depuis quarante à cinquante ans, y ont marqué 70 feux ou 68. On assure que le nombre ne passe gueres cinquante : aussi l'évaluation du Dictionnaire Universel de la France, qui fait monter le nombre des habitans à 329, doit elle être restreinte à 160 communians ou environ.

Saint Jean-Baptiste est le Patron de l'Église, & c'est à la Fête de la Décollation que se fait la plus grande solemnité. Il n'y a rien d'absolument bien ancien dans l'édifice, quoique la Cure fût érigée au moins dès le treizième siècle. Le chœur voûté & terminé en rond ne démontre que deux à trois cent ans d'antiquité. Il est accompagné & on peut dire soutenu fort à propos d'une aile du côté septentrional, car cette Église est dans la partie inférieure du Village sur la pente de la montagne. On voit dans ce chœur la tombe d'un Chevalier armé qui paroît n'être que de l'âge de l'Église. Sa femme est représentée à sa droite tenant un long chapelet. Au sanctuaire est une partie de tombe sur laquelle on reconnoît qu'elle est d'un Ecuyer qui mourut au mois d'Octobre 1537, & que sa femme s'appelloit Jeanne Rat. L'habit court de cet Officier est parsemé de rats. En ces tems-là les Sieurs Rat posséderent les Seigneuries de Forges, de Dampierre, d'Orcigny Paroisse de Saclé, ainsi qu'on peut voir à l'article de chacune de ces Paroisses. Les Registres de l'Archevêché ne fournissent autre chose touchant

cette Eglise, sinon l'approbation d'une concession que Germain Boudet Curé fit en 1643 du consentement des Marguilliers & habitans au sieur Hebert Conseiller au Parlement & Seigneur du lieu, d'un caveau ou espece de berceau situé au côté gauche de cette Eglise moyennant la somme de soixante livres, & qu'il seroit construire un second autel où seroit placée l'Image de la Vierge qui étoit auparavant dans ce berceau. Mais on y voit quelque chose de plus curieux sur la Cure & sur l'étendue du territoire.

Reg. An-
chiep. Par. 9
Jui. 1643.

La Cure a toujours été à la nomination pure & simple des Evêques de Paris : le plus ancien des Pouillés en fait foi. Mais comme celle de Toussus a toujours aussi été dans le même cas, il est arrivé que quelquefois l'une des deux a été réunie à l'autre. Ainsi Guillaume Chartier qui siégea depuis l'an 1448 jusqu'en 1472, jugea à propos d'unir la Cure de Toussus à celle de Buc, à cause du peu de revenu & du peu d'habitans. Son successeur Louis de Beaumont ayant oui les représentations des habitans de Toussus, qui portoient qu'il y avoit une riviere entre Toussus & Buc, & que la Cure de Toussus avoit un revenu suffisant pour faire vivre un Prêtre, cassa cette union le 10 Mars 1473, & mit un nouveau Curé à Buc deux jours après. La petite riviere dont ces payfans vouloient parler *riparia* ne subsiste plus ; mais forme les étangs dont les eaux sont conduites à Versailles.

Par rapport à l'étendue de la Paroisse, voici ce qui s'est passé de nos jours. Jacques Renard Curé de Jouy en Josas, & Gilles Le Brein Curé de Buc, étoient en contestation l'an 1708 au sujet de la Maison de l'étoile où étoit souvent Madame la Duchesse d'Orléans, maison nouvellement bâtie sur un terrain de la

442 PAROISSE DE BUC;

ferme de Montmoyen, chacun d'eux la disant être sur sa Paroisse. L'information touchant celui qui y levoit les dixmes & touchant la proximité ayant été pour Buc, joint à cela que l'Eglise de Buc est renfermée dans le Parc de Versailles, & non pas celle de Jouy; l'Archevêque décida le 12 Septembre que cette Maison devoit être de la Paroisse de Buc. Il y avoit peu de tems qu'elle avoit été bâtie dans le lieu que les titres de la fin du quinziesme siècle appellent *La Boulie*, & où les Célestins de Paris avoient eu un Domaine du Roi Charles V; qu'ils vendirent en 1685 à Louis XIV. C'est pourquoy on appelloit indifféremment cette Maison, la Boulie, l'Etoile, ou le Désert. M. le Régent s'y retira depuis fort souvent. On dit que la Duchesse d'Orleans croyant que c'étoit de son appanage, avoit eu quelque dessein de la vendre; mais le Roi étant informé qu'elle étoit du Domaine, la fit abbatre. Ce lieu dit la Boulie, peut-être par corruption de *Bouillie*, étoit assez peuplé en 1375 pour être appelé *Ville*.

Reg. Ar.
chiep. Paris.

Treſor des
Chart. Regist.
107. Pièce
23.

On trouve au Registre des Chartes de cette année des Lettres de rémission données au mois de Mai « à Jean Fouchier demeurant à
« Monstœuil-lez-Versailles, en la Chastellenie de Chasteau-Fort, accusé d'un vol fait
« en une maison gaste ou aucun ne demeure,
« étant en une ville nommée la Bolie en la-dicte Chastellenie. »

Le nom de quelques Seigneurs de Buc paroît dans des titres du treizième & du quatorzième siècle. Adam de Buch vendit en 1223 à l'Abbaye de saint Denis une vigne située à Louveciennes, *Guarandus de Bucco*, se trouve au rang des Officiers de la suite du Roi Philippe-le-Bel en ses voyages de l'an 1301. Perrinet de Boisse Ecuier & Jean de la Trinité

Chartul. S.
Dion. Reg. P.
421.
Tab. circa
S. Victoris
Paris.

furent Seigneurs de Buc avant l'an 1395, étant nommés dans une Charte de Charles VI de cette année 1491, Jean de Vizé possédoit Buc avec Jeanne de Mailly sa femme, selon un acte de vente d'un droit à Saint-Mard. Depuis ce temps-là il ne m'est tombé sous les yeux aucun Seigneur de ce lieu jusqu'au règne de Henri III; car je n'ai pu découvrir le nom de celui qui l'étoit en 1537, & qui avoit épousé Jeanne Rat; sa tombe qui est dans l'Eglise étant trop effacée. On lit donc qu'en 1535 le fleur de Bellievre étoit Seigneur du fief de Buc. C'est à l'occasion de l'érection qui fut faite en titre de Châtellenie de la Terre de Grignon près Montfort l'Amaury.

Reg. Chartes
162. n. 1.

Jean d'Aughin ou d'Angezin étoit Seigneur de Buc vers l'an 1610; cela s'induit de la permission qui fut donnée en 1619 à Nicole Comtesse sa veuve, Dame du même lieu, de faire célébrer en sa Chapelle de Buc, & qui lui fut révoquée en 1626.

Regist. du
Parl. 26 Juil-
let 1585.

Regist. Epi-
Parl. 2 Sept.
16 Dec.

Jean Hillerin possédoit cette Terre en 1637, suivant une permission semblable du 5 Octobre.

Ibid.

Guillaume Hebert Conseiller au Parlement lui avoit succédé au moins dès l'an 1643, suivant la concession ci-dessus citée à lui faite par le Curé & les habitans. Il étoit aussi Seigneur de Tousses, ainsi que le marque la permission qu'il obtint de faire célébrer en sa Maison de Buc datée du 3 Mai 1645. J'ai trouvé ailleurs mention du don fait par le Roi au même Seigneur l'an 1651, de la haute Justice de Buc à lui cédée par le Marquis de Sourdis.

Ibid.

Regist. du
Parl. 26 Août
1651.

André-Pierre Hebert Maître des Requêtes posséda la Seigneurie de Buc en vertu du don que Guillaume Hebert son père lui en fit par son contrat de mariage avec Anne le Gendre.

Edic. de
1693.

Hist. des
Gr. Ofic. T.
5. p. 687 &
688.

Tous deux ensemble vendirent le 31 Août 1685 au Duc de la Feuillade soixante & dix-huit arpens de taillis situés dans leur Terre ; & Louis XIV les acquit l'année suivante pour son grand Parc. Dans l'Histoire des Officiers de la Couronne on reconnoît deux Seigneurs de Buc à l'an 1692 ; sçavoir ce M. Hébert & M. de la Guérimière. La partie possédée par le premier étoit le vrai lieu Seigneurial, où il y avoit Château, basse-cour avec un Parc de trente-cinq arpens & sept arpens de prés à l'endroit où Louis XIV a fait construire l'aqueduc qui porte l'eau d'une montagne à l'autre.

Vers ce tems-là le Roi unit cette Seigneurie & tous les autres Fiefs à la Terre de Versailles.

Outre la Guérimière, dont un lieu conserve le nom sur la Paroisse de Buc, il y a aussi le Breuil qui appartenoit en 1692 au même Seigneur. Ce Breuil est à un quart de lieue du gros de la Paroisse vers le couchant.

Permiss. de
Chapel. do-
mest. 23 Mars
1661. Regist.
Archiep.

Il existoit aussi à Buc en 1692 une Seigneurie avec Maison appelée Hacqueville possédée alors par Pierre Michel Ecuyer & Jeanne Imbert sa femme. Il y a encore à présent un terrain ou place qui porte ce nom, mais sans maison.

Dans l'énumération qui fut faite en 1692 de tous les lieux sur lesquels le Duc de Ghevreuse avoit des droits de mouvance qu'il céda au Roi, est nommé le Moulin de Lannay dépendant de la Terre de Buc ; lequel en 1395 avoit été trouvé devoir au Prieur de S. Mard ou Medard près de Villetain, suivant quelques titres de l'Abbaye de Chaume en Brie, quatre sextiers de bled ; le moulin de Vaubertain sis sur la même Paroisse appartenant au sieur d'Aquin. Il existoit aussi dès l'an 1393, puis-

qu'il servit alors d'indication pour reconnoître les prés & terres de l'Hôtel de la Boule qui y étoient dites contigues.

Satory, quoique situé sur la Paroisse de Verailles, dépendoit de Buc pour la Seigneurie. Hist. des Gr. Offic. p. 672.

Je ne sçai pourquoi dans les actes des différentes acquisitions que le Roi Louis XIV fit à Buc, il n'est fait aucune mention d'une maison & jardin que l'on trouve sur la Paroisse de Buc, à main droite en allant de Buc à Guyencourt, & que l'on appelle vulgairement l'*Antechrist*. La singularité de ce nom m'y a fait faire une attention particulière, sans que j'aie pu découvrir d'où lui venoit une telle dénomination. J'ai conjecturé d'abord que ce lieu s'est appelé autrefois *Mandegrès*, de même qu'un écart de la Paroisse de Favieres proche Tournant en Brie le porte encore, & que comme on a quelquefois changé la lettre M en L, ainsi qu'il paroît par Lonjumeau, dont l'ancien nom a été *Mons gemellus* Montgemeau, de Mandegrès on aura fait Landegrès, & Landecris, que l'on se sera avisé d'écrire Lantechrist, &c. Un Sçavant de Versailles m'a écrit depuis ce tems-là qu'il a appris par des titres du Domaine, que le canton en question a eu pour nom autrefois *Les Endes*, & qu'une portion de ce canton y étoit aussi appelée tantôt *Entechrist* & tantôt *Ensegres*; ce qui lui a fait conjecturer que cette portion auroit été surnommée de quelque possesseur appelé Gris ou Le Gris. Depuis il m'a dit que dans d'autres titres il a vu & lu l'*Antiquerie*.

Madame la Comtesse de Toulouse faisoit quelquefois sa résidence dans une Maison située au haut du village de Buc, d'où la vue étoit assez étendue. Depuis quelques années cette Maison a été démolie par ordre du Roi.

446 PAROISSE DE GUYENCOURT, qui est Seigneur immédiat de cette Paroisse.

Necrol. Eccl. Paris. ad III Idus Julii: O Hist. Eccles. Paris. T. 2. p. 234. Il reste une circonstance à remarquer sur les dixmes de la même Paroisse. Le Nécrologe de Notre-Dame de Paris observe que l'Évêque Eudes de Sully, qui tint le siège depuis l'an 1196 jusqu'en 1208, acheta une dixme à *Bucb*, & qu'ensuite il la donna aux Chanoines de son Église pour l'établissement de la Fête de saint Bernard qu'ils ne faisoient pas encore, & sur-tout pour la distribution de Matines. La Charte de cette fondation est imprimée au bout des Œuvres de Pierre de Blois. Elle est de l'an 1207. Pierre de Ne-

Gall. Christ. Tom. 7. In-Strum. col. 87. mours la rappelle dans sa Charte de l'an 1208, la première de son Episcopat, où le nom de ce lieu est écrit *Buc*.

Ce Village est un de ceux du Diocèse de Paris dont M. de Valois n'a rien dit dans sa Notice.

GUYENCOURT.

IL est évident que c'est ici l'une de ces Paroisses qui portent le nom de celui qui en a eu la Seigneurie. Quand nous n'aurions pas le Pouillé du treizième siècle pour le prouver, il est assez sensible que ce mot signifie la court de Guy, c'est-à-dire la culture, le terrain cultivé du nommé Guy. Mais quel étoit ce Guy? car le nom n'étoit pas rare. Parmi plusieurs Guy qui vivoient anciennement, je ne vois que Guy de Chevreuse qu'on puisse regarder plus sûrement comme auteur du nom de Guyencourt, parce que la Seigneurie du

Acquis. du Roi 1691. vieux Château de ce lieu est mouvante de Chevreuse. Guy de Chevreuse vivoit en 1065.

Annal. Benedict. T. 4. p. 658. Il aura trouvé le terrain de cet endroit près au bled, & il aura fait élargir les bois, y

aura bâti un Village auquel il aura donné son nom de *Guidonis Curtis*, qu'on aura d'abord prononcé en François Guyoncourt, & qu'on aura alteré par la suite. Le mot latin a aussi été corrompu de fort bonne heure, ainsi que M. de Valois l'a remarqué; car dès la fin du treizième siècle on disoit *Guidonis curia* pour *Guidonis curtis*; mais c'étoit un mauvais usage qu'on avoit pris récemment à l'égard des noms de lieu terminés par la syllabe *Court*. Papyre Masson a cru que le nom François de ce Village étoit Yencourt, & la nomme en latin *Jancurtium*.

*Notit. Gall.
p. 419. col. 2.*

*De Flumi-
nib. Gallia,
p. 214.*

La situation de ce Village est dans une plaine vaste & découverte, à cinq lieues de Paris & à une de Versailles ou un peu plus vers le sud-ouest. Il est entièrement renfermé dans le grand Parc, même avec ses hameaux. Tout y est en labourages ou prairies, & sans vignes. On y a vu 110 feux en 1709, s'il en faut croire le Dénombrement de l'Élection de Paris imprimé cette année-là. Le Dictionnaire Universel de la France y reconnoissoit 275 habitans en 1726. Le Dénombrement publié en 1745 par le Sieur Doisy, ne compte plus en ce lieu que 61 feux.

L'Église du Village est sous le titre de saint Victor, Martyr de Marseille. On sçait qu'il falloit très-peu de reliques pour dédier une Église sous l'invocation d'un Saint. Comme Guy de Chevreuse fondateur de ce Village étoit ami des Chanoines de l'Abbaye de saint Victor de Paris, ainsi qu'il paroît par le Né-trologe de cette Maison, où il est marqué au premier Septembre, je conjecture qu'il tint d'eux quelques reliques de ce Saint. L'édifice de cette Église telle qu'elle se voit aujourd'hui, n'est point celui de ce tems-là en aucune de ses parties. On ne peut gueres lui

donner que deux cent cinquante ans ou environ. Par le dehors il ne montre qu'une bâtisse de pierres grossières, comme sont les Eglises du côté de Chevreuse, mais le dedans est propre; tout le corps du bâtiment avec ses deux ailes est voûté. Comme on ne tourne point par derrière le Sanctuaire, le fond est éclairé de grands vitrages peints du seizième siècle avec les armes de Pied-de-fer qui sont un échiquier: les vitrages de la nef ont cela de singulier qu'ils sont en croix de bœuf. J'y ai remarqué du vitrage blanc du treizième siècle, provenant apparemment de l'ancienne Eglise, à moins qu'il n'ait été apporté d'ailleurs, comme de Porz-Royal. La Dédicace en a été faite le 25 Juin 1533 par Guy de Montmirail Evêque de Megare, qui y bénit six autels; le grand sous le titre de saint Victor, un autre de la sainte Vierge, le troisième de saint Jean-Baptiste, deux de saint Michel. Cette Eglise est soutenue du côté du nord d'une tour surmontée d'une fleche d'ardoise. Les voûtes de la nef ont des supports qui consistent en têtes de bœuf, parce que, dit-on, ceux qui y ont le plus contribué étoient des Marchands de bœufs qui demeuroient au hameau de Bouviers sur cette Paroisse. Les anciennes tombes qui sont dans la même nef, prouvent que le chœur étoit là autrefois, ou bien il peut être arrivé qu'on les ait transporté du chœur en cet endroit: elles sont toutes les deux du treizième siècle: sur l'une qui est en deux pièces, est gravée la figure d'un Chevalier de ce tems-là; l'autre est sans figure. Dans le chœur à main gauche se voit une inscription qui apprend que Robert Piedefer Seigneur de Guyencourt, mourut à Tripoli en Syrie le 19 Août 1549, au voyage de la Terre-Sainte, Son fils Robert & sa femme

Lucrece

*Regist. Ep.
Par. 18 Jun.*

aura bâti un Village auquel il aura donné son nom de *Guidonis Curtis*, qu'on aura d'abord prononcé en françois Guyoncourt, & qu'on aura altéré par la suite. Le mot latin a aussi été corrompu de fort bonne heure, ainsi que M. de Valois l'a remarqué ; car dès la fin du treizième siècle on disoit *Guidonis curia* pour *Guidonis curtis* : mais c'étoit un mauvais usage qu'on avoit pris récemment à l'égard des noms de lieu terminés par la syllabe *Court*. Papyre Masson a cru que le nom françois de ce Village étoit Yencourt, & la nomme en latin *Jancurtium*.

Notis. Gall.
p. 419. col. 2.

De Fluminib. Gallia,
p. 214.

La situation de ce Village est dans une plaine vaste & découverte, à cinq lieues de Paris & à une de Versailles ou un peu plus vers le sud-ouest. Il est entièrement renfermé dans le grand Parc, même avec ses hameaux. Tout y est en labourages ou prairies, & sans vignes. On y a vu 110 feux en 1709, s'il en faut croire le Dénombrement de l'Élection de Paris imprimé cette année-là. Le Dictionnaire Universel de la France y reconnoissoit 175 habitans en 1726. Le Dénombrement publié en 1745 par le Sieur Doisy, ne compte plus en ce lieu que 61 feux.

L'Église du Village est sous le titre de Saint Victor, Martyr de Marseille. On sçait qu'il falloit très-peu de reliques pour dédier une Église sous l'invocation d'un Saint. Comme Guy de Chevreuse fondateur de ce Village étoit ami des Chanoines de l'Abbaye de saint Victor de Paris, ainsi qu'il paroît par le Nécrologe de cette Maison, où il est marqué au premier Septembre, je conjecture qu'il tint d'eux quelques reliques de ce Saint. L'édifice de cette Église telle qu'elle se voit aujourd'hui, n'est point celui de ce tems-là en aucune de ses parties. On ne peut gueres lui

donner que deux cent cinquante ans ou environ. Par le dehors il ne montre qu'une bâtisse de pierres grossières, comme sont les Eglises du côté de Chevreuse, mais le dedans est propre; tout le corps du bâtiment avec ses deux aïles est voûté. Comme on ne tourne point par derrière le Sanctuaire, le fond est éclairé de grands vitrages peints du seizième siècle avec les armes de Pied-de-fer qui sont un échiquier: les vitrages de la nef ont cela de singulier qu'ils sont en œil de bœuf. J'y ai remarqué du vitrage blanc du treizième siècle, provenant apparemment de l'ancienne Eglise, à moins qu'il n'ait été apporté d'ailleurs, comme de Port-Royal. La Dédicace en a été faite le 25 Juin 1533 par Guy de Montmirail Evêque de Mezarie, qui y bénit six autels; le grand sous le titre de saint Victor, un autre de la sainte Vierge, le troisième de saint Jean-Baptiste, deux de saint Michel. Cette Eglise est soutenue du côté du nord d'une tour surmontée d'une flèche d'ardoise. Les voûtes de la nef ont des supports qui consistent en têtes de bœuf, parce que, dit-on, ceux qui y ont le plus contribué étoient des Marchands de bœufs qui demeuroient au hameau de Bouviers sur cette Paroisse. Les anciennes tombes qui sont dans la même nef, prouvent que le chœur étoit là autrefois, ou bien il peut être arrivé qu'on les ait transporté du chœur en cet endroit: elles sont toutes les deux du treizième siècle: sur l'une qui est en deux pièces, est gravée la figure d'un Chevalier de ce temps-là; l'autre est sans figure. Dans le chœur à main gauche se voit une inscription qui apprend que Robert Piedefer Seigneur de Guyencourt, mourut à Tripoli en Syrie le 19 Août 1549, au voyage de la Terre-Sainte, Son fils Robert & sa femme

Lucrece

*Regist. Ep.
Par. 18 Juin.*

Lucrette de Prunelle sont dits avoir fait faire cette épitaphe. Du même côté à l'entrée du chœur est attachée l'épitaphe de Jehan Girard Curé du lieu, natif de Galardon, décédé le 9 Août 1598. On a affecté d'y mettre des vers latins & des vers françois, ensuite deux lignes en lettres capitales grecques, puis une ligne en hébreu, avec la citation du Psaume 15. Peut-être que ce Curé avoit été sçavant dans ces deux dernières Langues.

La collation pure & simple de cette Cure est entièrement à l'Evêque de Paris, suivant le Pouillé du treizième siècle, où elle est nommée *Guidonis Curia*. Elle est la dernière de celles qui sont écrites de la première main, immédiatement après Magny, dont je la crois être un démembrement : & comme l'Evêque nommoit à celle de Magny, il a continué de nommer *pleno jure* aux Eglises formées des détachemens de cette ancienne Paroisse. Aucun Pouillé n'a varié sur cette nomination. Le Pelletier a oublié entièrement cette Cure dans le sien de l'an 1692.

Il y a aussi à Guyencourt dans l'Eglise Paroissiale une Chapelle de Notre-Dame, selon le Pouillé du quinzième siècle, & suivant ceux du seizième de l'an 1626, & selon le Rôle des Décimes. Elle a apparemment été fondée par quelque Seigneur. L'Evêque la consacra le 14 Janvier 1537, sur la présentation de Robert Piedesfer Avocat au Châtelet, Seigneur du lieu. Elle est à présent à la nomination du Roi. Le Chapelain se qualifie depuis quelque tems du titre de Prieur.

Quant aux dixmes de cette Paroisse, on lit dans l'ancien Nécrologe de l'Eglise de Paris, que Thibaud Evêque de cette Ville, décédé en 1158, fonda deux stations *quatuor ferentibus*, dont l'une devoit être payée par l'E-

*Necrol. 80
M. Paris. Et
Ed. Jan. Cod.
Reg.*

450 PAROISSE DE GUYENCOURT,
vêque au jour de la Nativité de Notre-Dame,
& l'autre le jour de l'Obit de cet Evêque,
sur une dixme à Guyencourt.

La Maison-Dieu qui étoit à Guyencourt
dès le quatorzième siècle, se trouvoit dans un
cas particulier. Le Seigneur du lieu s'en étoit
emparé avant l'an 1350 & en dispoſoit com-
me de son propre bien, ainsi que l'apprit en
1364 le Commissaire de l'Evêque pour la
viste de Jehan de Combes Curé du lieu &
Doyen rural. Cet ancien Hôtel-Dieu est
apparemment représenté par une maison fiſe
proche l'Eglise à laquelle on donne ce nom,
& où doivent demeurer quatre vieilles fem-
mes du Village.

Traité de la
Noblesse à la
fin, p. 79.

Nécrol. Por-
royal 12. Fe-
bruar.

Reg. Parl.
Sabb. pass.
Brand.

Mémoires
de M. de Cle-
rembaud.

C'est beaucoup de pouvoir produite des
Seigneurs de Guyencourt dès le treizième si-
cle, puisque la Paroisse, selon moi, n'a com-
mencé qu'alors. De la Roque en son Traité
de la Noblesse, rapporte une convocation où
parut Philippe de Guyencourt Chevalier.
Comme il étoit incertain sur le service auquel
il étoit tenu; il partit pour l'armée, afin d'ap-
prendre l'ordre de la bouche du Roi. C'étoit
en 1272. Je ne doute pas que ce ne soit lui
dont on voit la tombe dans la nef de l'Eglise
Paroissiale. Ils ont été au reste deux Philippes
de Guyencourt Chevaliers vivans en même-
tems: car on lit au Supplément du Nécrologe
de Port-Royal, que Philippe de Guyencourt
le jeune, Chevalier, donna à cette Abbaye
deux septiers de bled de rente. C'étoient ap-
paremment le pere & le fils. L'un de leurs
successeurs fut en difficulté avec le Procureur
Général du Roi au sujet du droit des mesures
de cette Paroisse. Il fut déclaré en Parlement
l'an 1310 que la possession en restera au Roi.
Un troisième Philippe de Guyencourt Che-
valier fut commis en 1358 avec Jean Coqua-

trix Seigneur de Bonnes, pour recevoir les montres des gens de guerre à Paris. En 1365 Seraphim Thielllement Secrétaire du Roi, étoit Seigneur de Guyencourt & du fief de Gallie, le Val saint Benoit, la Moniere, Bouviers & Montigny le petit. Il fit homologuer en Parlement des Lettres-Patentes sur ses droits, & même sur celui de la nomination à l'Hôtel-Dieu du lieu. Il y est fait mention de l'aveu que fit au Roi Alix de Nacelle comme ayant la garde-noble des enfans qu'elle avoit eus de Jean le Basle de Meudon. En 1413 Jean de Meillicourt étoit Seigneur de Guyencourt, & en fit aveu le 1, Janvier. Un Jean de Montigny Ecuyer possédoit sous Charles VII l'Hôtel de Guyencourt mouvant de Château-Fort : c'est ainsi qu'on appelloit alors du nom d'Hôtel les Maisons de Plaisance. On trouve qu'il vendit cet Hôtel en 1663, & que ce fut Maître Guillaume Brinon Procureur en Parlement qui en fit l'acquisition. Aussi fut-il qualifié Seigneur de Guyencourt dans une Sentence des Requétes donnée en sa faveur l'an 1477. L'une des Chapelles de saint Severin de Paris fondée par ces Messieurs Brinon, a du revenu à Guyencourt. Elle étoit à la fin de ce siècle & au commencement du suivant dans la famille de Piedefet, par alliance avec celle des Braques qui la tenoient auparavant, & desquels le nom est conservé par un vieil étang desséché appelé l'Etang de Braque. Germain Braque Général des Monnoies étoit Seigneur en 1443. Il l'avoit acquise d'Etienne Houchard. Robert Piedefet Avocat Général au Châtelet, épousa Perrette Braque Dame de Guyencourt. Il mourut en 1500 & elle en 1522 le 10 Octobre. Je trouve dans cet intervalle un Jean Piedefet dit Seigneur de Guyencourt dans la Coutume

Sauval T.
3. pag. 168.

Dhozier,
Général. Bra-
que.

Epiraph. au
Cim. des in-
nocens.

452 PAROISSE DE GUYENCOURT,
de 1510, & dans l'hommage qu'il fit en 1518
à l'Evêque de Paris pour des héritages fis à
saint Cloud. Robert Piedeser Avocat du Roi
au Châtelet & fils de Robert premier, fut
Seigneur de Guyencourt, de Garentieres &
de Viry en partie, & mourut en 1541. Le
Pere Anselme nous fait connoître un troisi-
me Robert Piedeser, qu'il qualifie aussi Sei-
gneur de Guyencourt & de Conseiller au Par-
lement, dont il dit que la fille Antoinette fut
mariée en 1546 avec Jean le Bouteiller de
Senlis. Je trouve ailleurs une Anne Piedeser
qualifiée Dame de Guyencourt, qui épousa en
1560 Jean Huault dit le Président de Vaire.
Il faut admettre nécessairement un quatrième
Robert Piedeser, qui est celui qui mourut à la
Terre-Sainte en 1549, suivant qu'il est dit
ci-dessus, qui avoit épousé Jeanne Briçon-
net : & même il faut reconnoître un cinqui-
me Robert Piedeser dont parle la même in-
scription de l'Eglise de ce lieu, qui seroit fils
de ce quatrième. C'est ainsi que le nom de
Robert Piedeser nous conduit jusqu'à la fin
du siècle, où nous trouvons encore Robert
Piedeser Seigneur de Guyencourt, qui épousa
Louise de Berulles, sœur du Cardinal Pierre
de Berulles. Je ne m'arrêterai point à démê-
ler ici comment il étoit arrivé qu'en 1662,
lorsque le Roi traita pour l'aggrandissement
du Parc de Versailles, le vieux Château de
Guyencourt relevant de Chevreuse, apparte-
noit à M. de Berulle. Quoi qu'il en soit, ce
fut vers ce tems-là que le Roi devint Seigneur
immédiat de cette Terre, laquelle fut incor-
porée à Versailles par un Edit du mois de
Décembre 1693. On assure que le vieux Châ-
teau de Guyencourt avoit beaucoup de dé-
pendances, entre autres les siefs réunis de
Bellebat & Val-saint-Bon. Celui des Brinon

Tabul. Ep.
Paris. in 2.
Clod.

Hist. des
Gr. Offic. T.
6. p. 262.

Mortel au
mot Huault.

Mortel.

Hist. des
Gr. Offic. T.
1. p. 688.

a subi le même sort avec tous ceux de la Paroisse de Guyencourt qui relevoient de la Seigneurie du lieu, ou de celle de Tremblay à Bois d'Arsy. Il n'y a qu'environ trente ans que les restes de la vieille tour de l'ancien Château ont été démolis.

Ce qui a été dit ci-dessus incidemment touchant le mariage d'Antoinette Piedefers avec Jean Le Bouteiller de Senlis l'an 1546, rappelle à la mémoire que du tems que les Anglois devinrent maîtres de Paris sous le regne de Charles VII, Guillaume Le Bouteiller qui avoit un bien à Guyencourt, en fut privé par le Roi d'Angleterre qui le donna à Maître Jean de Brezillac. Les Bouteillers y rentrèrent par la suite & augmentèrent même leur revenu sur le territoire de Guyencourt, puisqu'on trouve dans les comptes de paiemens pour reliefs & rachats de l'an 1458, Demoiselle Jacqueline veuve de Jean Le Bouteiller Ecuyer, comprise pour un fief sis à Guyencourt.

Comptes de
Paris 1423.
Sauval T.
3. pag. 326.

Sauval ibid.
p. 358.

L'Hôtel - Dieu de Guyencourt est mentionné au Trésor des Chartes en 1394.

Les écarts ou hameaux de cette Paroisse, sont *Bouviens* en tirant vers saint Cyr. C'est proche ce lieu que la rivière de Bièvre prend sa source. Les habitans se voyant éloignés de leur Eglise Paroissiale, obtinrent le 2 Mai 1553 de bâtir à leurs frais une Chapelle du titre de Notre-Dame & de sainte Barbe, du consentement de Geoffroy Barbereau Curé, à condition de n'y chanter l'office que le jour de sainte Barbe, & de venir à Guyencourt aux grandes Fêtes. Il ne reste plus de vestiges de cet Oratoire, sinon que l'endroit où elle étoit conserve encore le nom de clos de la Chapelle. Le Collège de la Marche a eu à *Bouviens* une Ferme qu'il vendit au Collège

Sauval T.
1. p. 208.

Regist. Ep.
Par.

454 PAROISSE DE GUYENCOURT,
de Montaigne, lequel l'a revendue au Roi.

Regist. Ar-
chiep. Par.

Trou ou les Troux est à peu près du même côté. Gabriel Thibout Ecuier Sieur des Annois, y avoit fait construire une Chapelle en sa Maison l'an 1618. Les Religieuses du Port-Royal y ont une Ferme considérable.

La *Mintere* sur la route de Versailles ou de Paris.

Preuves de
l'Histoire de
Montmor. p.
405.

Necrol. Eccl.
Par. 19 Jan.

Gall. Christ.
Tom. 7^e col.
1010.

Villaroy entre Guyencourt & Toussus. Quelques-uns écrivent Villaray; mais les paysans conservent l'ancienne prononciation. Ce lieu est peut-être le Roex où l'Abbaye de Port-Royal avoit une dixme à elle donnée par Mabile femme de Matthieu de Marly en 1247. Ce peut être aussi le *Villa ruscha* sur lequel Maître Gilbert de la Tour Chanoine de Paris donna dix livres dix sols à l'Eglise de Notre-Dame en 1347. Ce hameau consiste en un assemblage de trois ou quatre Fermes appartenantes au Roi. Le Catalogue des Grands Maîtres de l'Ordre de saint Lazare, fait mention de la Commenderie de Villaray proche Versailles en 1641. Le Roi en jouit à présent par la vente que lui en a faite M. de Breget Conseiller du Grand Conseil qui en étoit Commendeur. Les étangs de Villaray sont fort connus dans les Cartes modernes. Ils sont pour l'entretien des eaux de Versailles. Je conjecture que ce lieu peut aussi être le *Villa vana*, où Henri Clerc de Château-Fort jouissoit d'une dixme qu'il donna à l'Abbaye de saint Victor, à moins que ce ne soit Villars entre Jouy & Saclé.

Necrol. ve-
suz S. Victor.
N. Non. Aug.

Le village de Guyencourt ne se vante point d'avoir donné naissance à Jean de Guyencourt Conseiller du Roi Henri II. On tient communément qu'il étoit de Picardie, où il y a deux ou trois Paroisses de ce nom. Mais on peut compter plus sûrement parmi les illustres

personnes sorties de Guyencourt du Diocèse de Paris, Mathilde de Guyencourt seconde Abbessé de Longchamp en l'an 1262.

Gall. Christ.
Tome 7. col. 545.

VOISINS.

ON ne trouve en France que deux Paroisses du nom de Voisins ; sçavoir, Voisins dans le bas Languedoc , au Diocèse de Carcassonne , & Voisins proche Versailles. Dans la plupart des Cartes , ce dernier est dit Voisins tout simplement , & sans aucun surnom distinctif ; mais dans quelques Cartes nouvelles il est dit Voisins le Bretonneux ; & dans les Registres , Rôles ou Dénombrements de l'Élection, en voulant désigner ce Voisins, on met *Voisins & les bameaux*. Il n'y a pas d'apparence que ce soit pour le distinguer de Voisins en Languedoc, à cent cinquante lieues de-là, qu'on ait jugé à propos d'appeler celui-ci Voisins le Bretonneux, ou qu'on ait ajouté à son nom de Voisins ces mots *& les bameaux*. Il faut que ce soit la rencontre de deux lieux du nom de Voisins dans la même Élection ou dans le même Diocèse, qui ait occasionné la nécessité du surnom. Je n'en trouve d'autre que la proximité d'un Voisins qui est à une lieue de-là sur le territoire de la Paroisse de Villiers-le-Bacle. Mais encore pourquoi ces deux lieux auront-ils d'abord été appelés Voisins ? Pourquoi portent-ils un nom relatif à quelque chose ? & quelle est cette chose ? C'est ce qu'il est bon de dire en deux mots. Il faut que ce soit quelque Baron de Château-Fort, qui ayant eu beaucoup de feudataires comme étant puissant Seigneur, ait donné le premier le nom à ces deux lieux entre lesquels Château-Fort est situé. C'étoient ses deux voisins,

Dist. Univ.
Géogr. de la
France.

l'un du côté du levant, l'autre du côté du couchant ; & quoique le nom ne fût fait que pour Château-Fort, il a passé depuis en usage, en appelant l'un Voisins le cuit, & l'autre Voisins le Bretonneux : mais le nom de Voisins en général n'a pas été multiplié dans le Royaume par l'incongruité qu'on a trouvé dans cette sorte de dénomination qui ne peut être vraie que par rapport à certains lieux.

Quelques-uns appellerent ce Voisins du nom de Bretonneux, ou parce que le petit canton où il est situé avec Montigny portoit le nom de Bretonneux (car on dit aussi *Montigny le Bretonneux*) ; ou parce que ces deux lieux contigus ont appartenu à des Seigneurs Bretons ou du nom de Bretonneux. Pour ce qui est de la dénomination usitée dans les Livres de l'Élection, il faut qu'elle ait été altérée : car sur quel fondement dire *Voisins & les barreaux*, tandis qu'il n'y en a pas un seul sur cette Paroisse ? On a pu dire au treizième & quatorzième siècle *Voisins le barreau*, dans le tems que Voisins en étoit un de Magny ; & cela pour le distinguer de l'autre Voisins qui n'est & qui n'étoit qu'un Château à l'orient de Château-Fort : ensuite les Greffiers de l'Élection voyant qu'on disoit bien *Magny les barreaux* au pluriel, ont cru qu'on pouvoit en dire autant de Voisins, &c. c'est ce qui a fait naître l'altération la plus insigne par laquelle ils écrivent aujourd'hui *Voisins & les barreaux*. Au reste ce que l'on a de plus ancien qui nous découvre l'antiquité de Voisins & comment on le disoit en latin dès les commencemens se réduit à un titre de l'an 1250, où on le

Chartul. S. Milo de Vicinis Milis. Il est bien vrai qu'un *Clodualdi.* Milon Seigneur de ce lieu existoit dès l'an 1204 : mais le titre quoique latin l'appelle *Milo de Voisins.*

La position de ce Village est à six lieues de Paris & à deux de Versailles, dans une plaine de niveau avec celle de Guyencourt, où il n'y a que des grains & terres à labourage. Une porte du Parc de Versailles sert pour y entrer en venant de Paris : il est hors de ce Parc. On n'y comptoit que 22 feux en 1709; & en 1726 150 habitans, au rapport du Dictionnaire Universel; le nouveau Dénombrement du Royaume publié en 1745 y marque 33 feux.

L'Eglise, qui est du titre de Notre-Dame, est basse & sans ailes, mais voûcée, elle ne paroit pas avoir plus de deux cent ans. Il y a une Chapelle pratiquée du côté méridional dans laquelle est dit inhumé Pierre Gilbert, que l'inscription marque être né à Paris en 1595. La Cure n'est pas au Pouillé du treizième siècle, ce qui marque qu'elle n'étoit pas encore érigée ni distraite de Magny. Elle n'est que dans celui du quinzième siècle & dans les suivans; & dans tous elle est dite entièrement à la nomination Episcopale, ayant vacqué par démission en 1737. Elle fut possédée pendant quelques jours du mois de Juin par Philippe-le-Bel Abbé de sainte Genevieve sur la collation de Jean du Bellay Evêque de Paris. Philippe la permuta aussi-tôt avec Guillaume le Duc Evêque de Bellune, ancien Abbé de sainte Genevieve, pour le Prieuré de saint Germain de Beausault, membre du Bec, au Diocèse de Rouen: puis Guillaume la résigna.

La liste des Seigneurs de Voisins ramonte assez haut, mais on ne peut la rendre complète. Milon de Voisins vivoit en 1202 aussi-bien que Guillaume de Voisins de Voisins, tous les deux présens à un acte de Mathieu de Montmorency Seigneur de Marly. Milon vivoit encore en 1204. Il tenoit de Guillaume de la Ferré Chevalier un fief en Porsois, qu'il

Regist. Ep.
Paris. 21. C. 23
Jura.

458 PAROISSE DE VOISINS, avoit acheté du Prieur de Bonelle. Sa piété le porta à le céder à Odon de Sully Evêque de Paris & à Mathilde de Marly, pour y établir une Communauté de Religieuses: c'est ce qui donna naissance à l'Abbaye de Port-Royal, qui n'est qu'à une petite lieue de-là. On trouve ensuite à l'an 1229 le sceau d'un Pierre de Voisins avec celui de Guy de Levis, & celui de Lambert de Limoux, au bas d'un Traité de Paix fait par le Comte de Foix avec saint Louis. Après cela vient *Milo de Vicinis Miles* qui donne à bail d'admodiation en 1250 aux Religieux des Vœux de Sarnay, des terres situées sur la Paroisse de saint Nom de la Bretèche, dans la censive du Chapitre de S. Cloud.

Ball. Christ.
Tom. 7. In-
Armo. fol. 51.

Preuves de
de l'Hist. de
Montmor. p.
404.

*Chartul. S.
Godealdi.*

Coutume de
Paris, édit.
in-12. 1678.
p. 614.

Il ne paroît rien depuis ce tems-là où le village de Voisins soit nommé, sinon le Procès-verbal de la Courume de Paris de l'année 1580, dans lequel on lit ces trois lignes, à l'endroit du catalogue de ceux qui y comparurent: « Pierre Gilbert Escuyer, Seigneur de Voisins le Bretonneux, & du fief Michel Lebeuf de Versailles, & de Guy de Meridon & Boullart assis à Voisins, & de Bonnieres, en personne. » Cette déclaration faite par Pierre Gilbert en personne, nous apprend le nom de deux fiefs situés à Voisins, sçavoir le fief de Guy de Meridon & celui de Boullart. Meridon est un Château proche Chevreuse vers le midi. Boullart me paroît être le même lieu qui est écrit ailleurs Boulehart, & dont avoit tiré son nom Jean de Boulehart Chevalier, Maître-d'Hôtel du Roi, dont la fille appelée Jeanne de Boulehart fut faite Abbessé de Port-Royal en 1575. Pierre Gilbert Conseiller obtint vers le milieu du siècle suivant des Lettres de confirmation du titre de Seigneur de Voisins le Bretonneux, aussi-bien que de la concession de

Marquis de Sourdis, du droit de toute Justice dans l'étendue de cette Seigneurie, mouvante de Sa Majesté à cause de la Justice de Château-Fort, avec permission d'y établir des Officiers à la charge du ressort pardevant le Prévôt du même lieu de Château-fort. Elles furent enregistrées le 27 Août 1653. Mais dans le Traité que le Roi fit en 1691 avec le Duc de Chevreuse, il fut marqué que Voisins relève de Chevreuse, parce que la Terre de Château-Fort s'y trouvoit réunie.

Regist. du
Parl. 1653.

Hist. des
Gr. Offic. T.
5. P. 688.

LE MESNIL SAINT DENIS ET LA VERRIERE.

L'ÉTYMOLOGIE du nom de cette Paroisse ne doit nullement arrêter. Tout le monde sait que le nom de Ménil donné en France à une infinité de lieux, vient du latin *Mansio* par le diminutif *Mansionile*, & que plusieurs écrivoient autrefois le Maisnil en s'éloignant moins du latin. En un mot *Mansionile* est la même chose que *parva mansio*. Ce nom de petite habitation étant générique, on a distingué ces différens Ménils par le nom du Propriétaire, ou par celui de l'Eglise à qui ils appartiennent, ou bien par celui du saint Patron de l'Eglise : quelquefois aussi par la couleur des maisons, comme Blanc-Ménil. Le Ménil saint Denis dont il s'agit ici, est surnommé de l'Abbaye à laquelle il a appartenu ; ce qui est cependant insuffisant, parce qu'il y a proche Beaumont sur Oise dans le Diocèse de Beauvais ; un autre Ménil saint Denis qui est aussi Paroisse.

Nous n'avons rien qui fasse mention de *esnele S. Dionysii* avant Sugés, qui vécut

sous Louis VI & sous Louis VII : mais il y a tout lieu de croire que le terrain ou il est bâti faisoit partie de la donation que le Roi Pepin fit à l'Abbaye de saint Denis en 768, d'une prodigieuse étendue de terre dans la forêt d'Iveline, puisque ce Village s'y trouve situé. Ce fut un de ceux où les Religieux placèrent des laboureurs lorsqu'ils eurent reconnu la fertilité du terrain, & la maison qu'ils y batisrent pour les Freres Convers porta le nom de *Mesnil*.

Hist. de S.
 Denis, Preuv.
 45.

Cette Paroisse est à huit lieues de Paris, à peu près sur la même ligne que Versailles vers le couchant des équinoxes. Sa situation est dans une assez vaste plaine, sur les limites du Diocèse de Paris, à demie lieue de distance de celui de Chartres, & fort près du grand chemin de Rambouillet. Tout le pays est en labourages & prairies, à quelques bocages près, & l'on n'y voit point de vignes. En 1691 lors des travaux pour les eaux de Versailles, on y pratiqua des rigoles & un étang, & l'on prit pour cela des terres & des prés. Suivant le Dénombrement de l'Élection de Paris imprimé en 1709, il y avoit alors en ce Village 155 feux que le Dictionnaire Universel du Royaume dit former 455 habitans. Le Dénombrement imprimé en 1745 n'y marque plus que 101 feux. Il y a 250 communians.

Le spirituel de cette Paroisse nous fournira l'occasion de nous étendre, parce qu'il y en a un démembrement fait depuis quelques années. L'Église qui est sous l'invocation de saint Denis premier Evêque de Paris, n'est pas du nombre de celles qui sont complètes, puisqu'il y manque un collatéral du côté du nord; mais la tour qui y est assez élégamment bâtie & surmontée d'une fleche, a pu en empêcher. Au reste elle est toute voûtée. On ne

peut pas exiger de délicatesse dans les Eglises de ces quartiers-là, vû que les pierres du pays n'admettent point de sculpture, ce qui s'étend du côté de Chevreuse & fort au-delà. Ainsi on ne peut fixer l'âge des édifices par cet endroit-là : mais cependant on voit assez que l'Eglise du Ménil n'a gueres que deux cent ans ou deux cent cinquante. La Dédicace en fut faite le 10 Septembre.

Dans le chœur est une tombe sur laquelle on lit qu'elle couvre le corps de Louis Habert de Montmort Seigneur Chastelain de cette Paroisse, de Beaurain, Comte du Ménil Habert, Conseiller d'Etat, Chevalier des Ordres saint Michel, Baron de Maincourt né le dixième Février 1530, mort le 21 Avril 1622 âgé de 82 ans, & celui de Marie Rubentel son épouse morte le 2 Mars 1612, âgée de 57 ans. La Chapelle de Messieurs de Montmor est à droite ou au côté méridional.

Celle qui est à l'opposite contient plusieurs épitaphes : on l'appelle la Chapelle de MM. de la Verriere. On y lit sur une tombe en caracteres gothiques :

Cy gist noble homme Pierre Segnier en son vivant Conseiller du Roy notre Sire, Président au Siège Présidial du Chastelet de Paris & Seigneur de la Verriere, qui décéda le 17 jour de Septembre 1506.

On lit en cette Chapelle ce qui suit :

En la sépulture de Pierre Segnier gisent les corps de Claude Segnier son fils, qui décéda le 26 Juillet 1621 & de Judith Du Puy sa femme décédée en 1601 : & de Holens Langlets femme de Jean Segnier leur fils aîné, décédée le 7 Février 1605.

Q 9 iij

Icy reposent les corps de Messire Jacques Segulier en son vivant Seigneur de la Verriere, Conseiller du Roy en ses Conseils, mort le 9 Décembre 1659 âgé de 83 ans, & Dame Marguerite Tardieu son épouse, décédés le 24 Octobre 1652.

Jean - Jacques Segurier ancien Evêque de Nîmes étant décédé à la Verriere en cette Paroisse le 8 Novembre 1689 âgé de plus de 80 ans, fut inhumé dans la même Chapelle : mais on ne lui a point dressé d'épitaphe. Il avoit été fait Evêque de Lombes en 1662 & de Nîmes 1671. Il avoit abdicqué en 1687.

Tous les anciens Pouillés de Paris marquent que la Cure de Mênil saint Denis est à la pleine collation de l'Ordinaire, à commencer par celui du treizième siècle, qui la désigne en ces termes : *Ecclesia de Mesnio S. Dionysii.*

Une ancienne Chapelle sur cette Paroisse est celle de Beurain, dont je parlerai ci-après : & une autre Eglise bâtie de nos jours sur le même territoire est celle de la Verriere, qui aura son article particulier joint à celui-ci.

Il est sûr qu'au douzième siècle l'Abbaye de saint Denis avoit un domaine considérable dans la contrée qui renfermoit le Mênil, Dampierre & Senlises. L'Abbé Suger nous le dit lui-même. Il écrit que le voisinage de Chevreuse, de Neaufle & d'Adainville étoit cause que les Seigneurs de ces trois lieux y levoient des tributs qui avoient ruiné ces Villages, ou au moins les paysans appartenans à son Abbaye. Cet Abbé fit les dépenses nécessaires pour les défendre de ces sortes de vexations, ne laissant à ces Seigneurs laïcs précisément que ce qu'il leur falloit pour leur droit d'Avouerie.

Le Procès-verbal qui fut fait des Noyales

*Suger. lib.
de admin.
sua.
Duchêne,
t. 4. p. 334.*

de cette Paroisse ou des terres nouvellement défrichées, se trouve dans le Cartulaire de l'Evêché à l'an 1218, aussi bien que dans celui de l'Abbaye de saint Denis. Il est curieux par rapport aux noms des cantons qui y sont exprimés. L'article n'étant pas long, je le donnerai tel qu'il est: *Apud Mesnilium sancti Dionysii sunt novalia apud Bonnelaie [Bovelait] Bellepenne, sex arpenta qua tenet Dominus Caprosia. Apud Vallem Guiberti circiter arpentum & dimidium. Apud Mineriam circiter duo arpenta, & totum territorium de Haya de Ambesi, & locus qui dicitur Usuel de Ambesi circiter septem arpenta.* De tous ces lieux, les Cartes du Diocèse ne font mention que d'Ambesi, qu'elles distinguent entre grand Ambesi, & petit Ambesi. Je croirois que Bellepenne n'est autre chose que Beaurain qui appartenoit en effet alors aux Seigneurs de Chevreuse. Il est certain que Guy de Chevreuse céda en 1226 à l'Abbaye de saint Denis, tout son droit d'Avouerie dans leur Terre du Ménil au-dessus de Beaurain (a).

Hist. des
Gr. Offic. T.
8.

Cette Terre ayant été aliénée par l'Abbaye de saint Denis, étoit possédée à la fin du seizième siècle par Messieurs Habert de Montmor, qui en ont joui jusques dans le siècle présent, qu'elle a passé à M. le Comte de Toulouse, à qui elle convenoit comme peu éloignée de Rambouillet. On avoit commencé sur la fin du dernier siècle à appeller ce lieu le *Ménil-Saint-Denis-Habert*. J'ai vû des Provisions de la Cure du 19 Décembre 1621, où cette dénomination est usitée. Maintenant elle est possédée par M. de Selle Conseiller au Parlement de Paris. Le Château est très-beau. L'Abbaye de la Roche qui a été long-tems

(a) Je trouve cependant en 1517 un Guillaume de Beloy Seigneur.

464 PAROISSE DU MÉNIL S. DENIS, &c.
possédée par les Montmorts fils des Seigneurs
du Ménil, n'en est qu'à une portée de mouf-
quet, quoique sur la Paroisse de Levis.

Beurain, que les Cartes appellent mal-à-
propos Beuray, est très-anciennement con-
nu. Les Seigneurs de Chevreuse y avoient une
forteresse : ce qui faisoit qu'au treizième sié-
cle on lui donnoit le nom de la Ferté-Beau-
rain, qu'on disoit en latin *Firmitas Belli rami*.
Guy de Chevreuse obtint en 1204 de l'Evé-
que de Paris la permission de fonder une Cha-
pelle dans cette Terre, & lui en donna le
Patronage, se retenant le droit d'y nommer
seulement pendant sa vie. Guy son petit-fils
qui vivoit en 1249, fut en différend avec l'E-
vêque de Paris sur la collation de la même
Chapelle ; l'Evêque la lui laissa pendant sa vie
comme l'avoit eu son ayeul. Hervé de Che-
vreuse qui succéda à Guy II son frere, fit un
semblable traité avec l'Evêque pour sa vie
seulement.

Redon ou Rodon est un hameau de la Pa-
roisse du Ménil vers le nord-est, sur le chemin
qui conduit à Port-Royal. Quelques anciens
titres nous apprennent que les sources qui
passent vers les restes de la même Abbaye
avoient ce nom, comme étant apparemment
émancées des Terres de ce hameau ; elles re-
donnent ensuite le même nom plus bas à un
autre lieu auprès duquel elle passe, & qui est
entre la Chapelle-Milon & Saint-Remi.

Entre le village de Ménil saint Denis & la
Verriere, est un lieu appelé Truypendu, que
les uns disent avoir eu ce nom, parce qu'on
y pendit une truie qui avoit mangé un en-
fant (a).

(a) Ce fait n'est écrit nulle part que je sçache, &
n'est que de tradition. Ce qui peut le rendre croyable,
est qu'on lit une Sentence rendue en 1499 par les Offi-

Hist. des
Gr. Offic. T.
S. p. 198.

Ibid.

Ibid.

Le Mouceau & la Veillotte sont des Fermes & écarts de la même Paroisse du côté de Saint-Lambert.

On ne connoît d'homme mémorable né au Ménil saint Denis, que Hugues Religieux *Gall. Christ.* des Vaux de Sarnay, lequel de Procureur de *Tom. 7. col. 192.* la Maison, en fut élu Abbé l'an 1413.

L A V E R R I E R E.

On a de tout tems regardé ce lieu comme une dépendance du Ménil saint Denis; mais il commence depuis quelques années à être regardé comme Paroisse. Le nom de la Verriere ou de la Voirrerie (car on dit les deux) (a), est connu depuis plus de deux cent ans par ses Seigneurs inhumés dans une Chapelle de l'Eglise du Ménil; sçavoir Pierre Seguiet mort en 1506, Claude & Jacques Seguiet décédés dans le dernier siècle. Mais comme il y a aussi proche Chevreuse une Seigneurie dite la Verriere qui étoit tenue dès l'an 1500 par un Barthelemi Seguiet Lieutenant Général de Chartres, il est à croire que celle du Ménil est une branche de celle d'auprès de Chevreuse qu'y aura apporté son nom. Quoiqu'il en soit, Messieurs Seguiet possédoient encore cette Seigneurie sur la fin du dernier siècle, tems auquel l'Evêque de Nîmes de leur nom y fut inhumé dans l'Eglise du Ménil. Je trouve un Jean Seguiet de la Verriere nommé Com-

*Histoire des
Présidens, p.
221.*

*Gall. Christ.
Tom. 7. col.
1038.*

mandeur de Courzon en Poitou & de Villaroy ciers de l'Abbaye de Beaupré, Ordre de Claux. Diocèse de Beauvais, contre un taureau qui avoit tué un jeune homme de 25 ans: il fut condamné à être pendu à une potence. Voyez aussi ci-dessus Tome III. l'article de Charonne.

(a) J'ai vu la vente d'une métairie de 50 arpens faite en 1738, où ce lieu est nommé la Voirrerie. *Tab. & Magl.*

466 PAROISSE DU MESNIL S. DENIS, &c.

proche Versailles en 1642. De plus un Jean Seguiet (qui est peut-être le même), est qualifié Seigneur de la Verriere dans la permission qui lui fut donnée le 26 Octobre 1668 de faire célébrer en sa Maison. En 1697 le Château de la Verriere, Paroisse du Ménil, appartenoit à M. Le Vasseur attaché à M. de Pontchartrain.

Regist. Ar-
chiep. Paris.

Ibid. 25
Jul.

Cette Terre étant passée à d'autres maîtres; le Sieur Jacques - René Cordier Seigneur a obtenu de M. de Vintimille Archevêque de Paris, des Lettres qui y érigent une Paroisse. Elles sont du 7 Août 1739. Ce Seigneur a doté la Cure de quatre cent livres de rente, & on est convenu qu'il en auroit la nomination. L'Eglise a été promptement bâtie en forme de Chapelle & bénite sous le titre de S. Jacques le Majeur, dont on a assigné la Fête au premier jour de Mai: ce qui paroît pouvoir jeter un jour de la confusion. Le nombre des habitans forme dix-huit feux, dont quelques-uns sont des auberges sur le grand chemin de Rambouillet à Paris. Il n'y a aucunes vignes dans tout le territoire qui est en plaine comme celui du Ménil. Ce Bénéfice a été mis au Rôle des décimes sous le nom de S. Jacques de la Verriere.



MAGNY-LESSART

ou

MAGNY-LES-HAMEAUX.

ON trouve en France plus de trente Paroisses du nom de Magny, outre celles qui s'appellent Magnié & Magnieu; Magne, Magnac & Magnat. Tous ces lieux ont tiré leur dénomination de leurs possesseurs primitifs, ou de ceux qui y ont les premiers bâti, appellés *Magnus*; ou enfin de ce que le territoire en étoit de grande étendue, à *magnitudine territorii*: Si Magny dont il s'agit tire son nom d'un Seigneur ou Fondateur appellé *Magnus*, il faut qu'il y ait long-tems que ce Village existe; parce que les noms des Français ont fait disparaître ce nom Romain il y a bien des siècles; il s'ensuivra aussi de là qu'il y a très-long-tems qu'il a été mis en culture & que les bois y ont été essartés: & cela pourroit s'étendre à un millier d'années. Mais l'on ne seroit point obligé de remonter si haut cette antiquité de Magny, si l'on convenoit qu'il n'a eu ce nom que parce que son territoire étoit plus étendu que celui de plusieurs Paroisses voisines, comme Château-Fort, Toussus, Voisins, &c. Cette étendue au reste se prouve assez par le grand nombre d'écartés que la Paroisse renferme encore à présent, outre ceux qu'elle peut avoir cédé autrefois pour former celle de la Chapelle Milon, & ce qu'elle a cédé pour l'érection de celle de Guyencourt & de Voisins, que j'en crois être démembrés; étendue qui fait que dans les Livres de l'Élection on l'appelle Magny-les-Hameaux pour

Voyez le
Dictionnaire
Univ. Géograph.
de la
France, T. 2.

le distinguer des autres Magny du Royaume. Au reste quel que soit le fondement de l'étymologie de Magny, la perte de titres causée par le laps de tems, fait que je ne l'ai trouvé nommé pour la première fois, que dans un titre de l'an 1170, par lequel Agnès Comtesse de Meulant donne à l'Abbaye de sainte Genevieve les hommes de Magny, pour compensation d'un vœu que son mari Galeran Comte de Meulant avoit fait à saint Ceraune, dont le corps repose dans l'Eglise de cette Abbaye, & duquel il ne s'étoit pas bien acquitté. J'ai aussi fait la rencontre d'un Odon de Magny de Magniaco, lequel en 1195 vendit une Terre à la même Abbaye de sainte Genevieve, ce qu'il fut besoin de faire confirmer par Robert Comte de Dreux.

Chartul. 3.
Genov. p. 181.

Gall. Christ.
Tom. 7. col.
727. B.

Ce Village est à six lieues de Paris vers le couchant d'hyver & à deux de Versailles, entièrement hors du Parc, & écarté de toute grande route; sa situation est à l'extrémité orientale d'une plaine où sont les bois de Trappes, en sorte qu'immédiatement après est une gorge ou profondeur par laquelle s'écoulent les eaux qui passent au-dessous de Château-Fort, & vont se jeter à Gif dans la rivière d'Yvette. La plaine est en labourages, & les côteaux de la profondeur sont couverts de vergers ou jardinages, & de petits bois & broussailles, en sorte que la vigne n'y est point connue, non plus que dans les hameaux de la dépendance. En 1709 le Dénombrement de l'Élection de Paris marquoit 101 feux à Magny-les-Hameaux. En 1726 parut le Dictionnaire Universel de la France, où on lit qu'il y avoit alors 285 habitans. L'Auteur du Livre intitulé : *Royaume de France*, imprimé en 1745, ne donne à Magny-les-Hameaux que 63 feux. Le bâtiment de l'Eglise qu'on y voit au

jourd'hui ne paroît avoir que deux cent ou
 deux cent cinquante ans. Il ne peut passer
 pour fort régulier étant terminé sans rond-
 point, sans vitrage dans le fond : & n'ayant
 qu'une aîle, quoiqu'on l'ait tenue fort large
 pour dédommager cet édifice de ce qu'il en
 manque du côté du nord. Saint Germain Evê-
 que de Paris y est honoré comme Patron. Aux
 anciennes reliques perdues un Curé du lieu
 en a substitué d'autres du même Saint qu'il
 obtint dans le siècle dernier, lorsqu'on en
 donna à l'Eglise de saint Germain-en-Laye.
 Saint Jean-Baptiste est représenté à l'autel à
 côté de saint Germain, non qu'il soit l'ancien
 Patron, mais par un effet de la dévotion de
 Jean Besson Curé du lieu. La Dédicace de
 cette Eglise fut faite autrefois au mois de
 Juin; mais à cause que l'Anniversaire con-
 couroit souvent avec la Fête-Dieu, Eusta-
 che du Bellay, qui entra sur le siège Episco-
 pal de Paris en 1551, permit de la remettre
 au Dimanche d'après l'Octave de S. Pierre &
 S. Paul : & comme cette dernière Fête n'a
 plus d'Octave, on a rapproché la solennité
 de cet Anniversaire au Dimanche même d'a-
 près la saint Pierre. Thibaud de Marly faisant
 son testament l'an 1266, y comprit l'Eglise
 de Magny parmi celles auxquelles il léguoit
 vingt sols. Si l'antiquité de la Cure ne peut se
 prouver par le titre du Cartulaire de sainte
 Genevieve cité ci-dessus, elle n'est pas pour
 cela postérieure à ce titre, puisqu'il y avoit
 déjà eu des Curés en ce lieu en 1200. Pierre
 de Nemours Evêque de Paris tendant les
 mains à l'établissement d'un Couvent de Reli-
 gieuses à Porroy, écart de cette Paroisse,
 s'accorda en 1214 avec le Curé sur les droits
 qu'il auroit pu prétendre & lui fit payer la
 somme de cent sols. Dans le Pouillé du même

Thes. anc-
des. Tom. 12
col. 1221.

Nérol. de
Porroy. an 12
sept.

470 PAROISSE DE MAGNY-L'ESSART, &c.
 siècle récrit sous le regne de saint Louis ou
 environ, elle est dite être à la pleine colla-
 tion Episcopale; l'Ecrivain la désigne sous le
 nom de *Magnio*. Les Pouillés postérieurs en
 assignent pareillement la nomination pure &
 simple à l'Evêque Diocésain: ceux du quin-
 zième & seizième siècle se contentent de l'ap-
 peller *Magniacum*. Les Pouillés françois ont
 introduit l'usage de dire Magny-Lessart, &
 celui de 1626 met de *Magniac Lessardi*, com-
 me si Lessard étoit un nom d'homme. Le
 Curé actuellement en place (a) a fait rebâtir
 le presbytère. Lorsqu'on a pavé l'Eglise on a
 eu soin de placer les tombes des Curés & Prê-
 tres du lieu proche le sanctuaire, où il s'en
 voit une du seizième siècle. Jean Besson déjà
 nommé ci-dessus y est aussi inhumé. Son épi-
 taphie en marbre blanc est attachée au mur
 septentrional de la nef. On assure que ce Curé
 mourut en grande réputation de sainteté. Il
 étoit natif du Diocèse d'Angers. Les autres
 tombes qui servent de pavé tant dans le chœur
 que dans l'aile, ont été apportées de l'Eglise de
 Port-Royal dans le tems qu'elle fut détruite. Un
 autre Curé de Magny distingué par sa science
 a été M. Jean Burlugay, qui auparavant l'a-
 voit été des Troues. Il fut fait depuis Théolo-
 gal de Sens. C'est lui qui composa le Bréviaire
 de cette Métropole qui parut en 1702, & qui
 a servi de modèle à en faire depuis qui enché-
 rissent sur la beauté dont il étoit.

Il reste derrière l'Eglise des masures d'un
 ancien bâtiment qui paroît avoir été le Châ-
 teau, ou le principal manoir des Seigneurs de
 Magny. Je trouve de ces Seigneurs dès le trei-
 zième siècle, mais non pas assez pour en for-
 mer une liste suivie. Il semble par une Chartre
 de l'an 1204, que les Seigneurs de Marly y
 étoient encore.

avoient dès-lors quelque droit. Mathilde de Château-Fort est dite avoir confirmé l'an 1254 en sa qualité de Dame de Magny, une donation de douze arpens de terre faite à l'Abbaye de Porroy par Eremburge d'Orseigni. Deux cent ans après cette Terre étoit dans la Maison de Levis, & peut-être y étoit-elle depuis un tems considérable, Levis étant aussi proche qu'il l'est de Magny. Philippe de Levis Archevêque d'Auch, étoit possesseur de cette Châtellenie en 1456. Il en fit présent peu de tems après, à Guy de Levis Ecuyer, son neveu, qui en paya l'an 1457 les droits de relief à Paris, à cause qu'elle étoit mouvante de la Vicomté de Paris. On lit dans le Procès-verbal de la Coutume de Paris de l'an 1580, que Claude de Lens Chevalier de l'Ordre du Roi étoit alors Seigneur de Magny-les-Effarts : mais apparemment qu'il y a faute d'impression, & qu'il faut lire Claude de Levis. En 1665 Charles d'Escoubleau, Prince de Chabanois, Chevalier des Ordres du Roi, Marquis de Sourdis, &c. en étoit Seigneur. Il fit enregistrer le 23 Décembre de cette année en Parlement les Lettres-Patentes qui lui permettoient d'y rétablir les fourches patibulaires en sa qualité de Seigneur Châtelain. Enfin le Duc de Chevreuse par le Traité que le Roi fit avec lui en 1692 en devint Seigneur utile & Haut-Justicier : & comme les Dames Ursulines de saint Cyt lui ont succédé dans la Terre de Chevreuse, elles sont devenues pareillement Dames de Magny-l'Effart.

Voici les noms des écarts de cette Paroisse, tant hameaux, que simples Fermes ou Maisons bourgeoises, telles que la Carte de De Fer les arrange : Porroy dit depuis Port-Royal, Buloyer, les Granges, Brouassis, Merantez, Romainville, Villeneuve, Gorné

Nécrol. de Porroy.

Comptes de la Prévôté de Paris 1457. Sauval, T. 3. p. 356.

Edition de 1678.

472 PAROISSE DE MAGNY-L'ESSART, &c.
berville, Cressely qu'elle nomme mal-à-propos Cressieux, & Aigrefoin que quelques-uns prononcent Aigrefin.

PORROY est le plus fameux: je réserve à en parler après tous les autres dont j'aurai eu quelque chose à dire.

*Gall. Christ.
Tom. 7. In-
strum. col. 89.*

BULOYER est nommé dans un titre de l'an 1214, par lequel Bouchard Seigneur de Marly & Mathilde son épouse donnent à la Maison des Religieuses de Porrois ce qui leur restoit dans le bois de Moleretz jusqu'au grand chemin appelé la Chevée de Bulloher. Dans

*Procès-ver-
bal pag. 636.
édition 1678.*

la Coutume de Paris de l'an 1586, Michel Causon Ecuyer en est dit Seigneur. Charles Camus l'étoit en 1608. Ce fut dans le Château

Reg. Ep.

de ce lieu que furent cachées les reliques de saint Quentin célèbre Martyr de Picardie, la dernière fois qu'on les transporta de la Ville de son nom pour les mettre à couvert dans le tems des guerres. Elles y restèrent jusqu'au 23 Septembre 1620. Après que le danger fut passé, le Chapitre de saint Quentin députa Vital Pistor qui en les retirant de Buloyer, donna pour reconnoissance une machoire où il étoit resté une dent, à la Dame du Château, qui la laissa en 1653 à sa fille Religieuse de Port-Royal, où cette relique se conserve aujourd'hui avec beaucoup de dévotion. Ce fief relève de Villepreux, il appartient à M. Galot Seigneur de Mesle près de Provins.

*Tillemont
& Baillet, vie
de S. Quen-
tin.*

ibid.

LES GRANGES. Jeanne de la Fin créée Abbessé de Port-Royal en 1513, y fit beaucoup d'acquisitions pour sa Maison.

*Regist. Ar-
chiep. Paris.
1 Decem.*

BROUAISSIS ou BROISSY. Martin Le Mercier Curé de Voisins y avoit un Oratoire en 1645.

MERANTETZ est un Château situé sur la pente du côteau qui est vis-à-vis Magny & qui regarde le midi. Il appartient à M. Levasseur

leur Officier dans la Chevalerie de S. Louis. Ce lieu a donné le nom à une porte du grand Parc de Versailles qui en est voisine ; le Portier qui la garde est sur la Paroisse de Magny. Merantetz releve de Merancy qui est un petit fief dans le vallon. Au quatorzième siècle on disoit Mesantetz. Un Philippe de Mesantetz Ecuyer vivoit en 1353.

Regist. Vifis.
Lepros. Par.
fol. 117.

ROMAINVILLE est nommé Romeville dans l'acte de la donation de Bouchard de Marly ci-dessus mentionnée. On y lit que la Chevé de Bulloher séparoit le bois de Moleretz du *Deffes de Romevilla*. Ce fief appartient à M. Gallot Seigneur de Messe près de Provins.

Gall. Christ.
Tom. 7. In-
strum. col. 89.

VILLENEUVE paroît être le lieu qui avoit donné le nom à une Abbesse de Port-Royal dont l'épitaphe de l'an 1297 commence ainsi : *Icy gist Dame Mahaut de Villeneuve* *Ponzième Abbesse de Porrois*.

Gall. Christ.
col. 914.

CRESSELY, ou comme l'écrivit Guillaume de l'Isle, Crecely, est une Ferme qui appartient au Collège de la Marche à Paris.

L'ABBAYE DE PORROY ou PORROIS DITE ENSUITE PORT-ROYAL.

Il est étonnant qu'un sçavant homme comme étoit M. Hadrien de Valois, ait paru ignorer que l'Abbaye de Porrois au Diocèse de Paris, est la même que celle qui a été si connue sous le nom de Port-Royal. *Vallis profunda*, dit-il, *una est ex Abbatibus Diocesis Parisiaca in Decanatu Maciaci, ut & Porrois; quæ ambæ Abbatie sunt obscuræ.* Ces deux Abbayes ne sont nullement obscures. La première est le Val-de-Grace, & la seconde est Port-Royal, qu'il a méconnues toutes les deux sous leurs noms primitifs.

Notif. Gall.
p. 432. col. 2.

A-l'égard de celle de Porrais qu'il écrit ainsi après le Pouillé du treizième siècle, c'est la même que celle de Porrois ou Porroy. Cette Abbaye est écrite Porrois dans tous les titres les plus anciens qui marquent les premiers biens qui y furent faits, & la fondation même. Ces titres sont depuis l'an 1204 jusqu'à l'an 1224. Ils sont tous en latin, & quelques-uns même passés pardevant le Doyen de Château-Fort, qui ne devoit pas ignorer la vraie manière de prononcer & d'écrire ce nom. Or il faut observer que les Auteurs de tous ces actes latins ont mis ce nom en françois, aimant mieux ne le pas latiniser que de le faire mal. Il n'y en a qu'un qui est de l'an 1209, dont l'Ecrivain a mis *domni Porregii* au lieu de *domni de Porrois* : mais il faut remarquer que *Porregium* est là en un seul mot, & que c'est comme s'il y avoit *Porreium* ou *Borreium*. En effet c'étoit la situation du lieu qui lui avoit fait donner ce nom. Que signifioit *Porra* ou *Borra* dans les moyens tems, dans la basse latinité ? Il n'est pas besoin d'en aller chercher l'explication ailleurs que dans le Glossaire de Du Cange : *Bora*, *Cavus dumeris vlenus, ubi stagnat aqua*. Ce mot est dans ce sens dans une Chronique de Parme à l'an 1233 : & les Italiens disent encore *Borro* pour signifier un creux plein de broussailles & où l'eau dort. C'est précisément la description que les Religieuses de Port-Royal firent de leur Maison en 1625, & que M. de Gondy Archevêque de Paris rendit en ces termes dans son Ordonnance : Il y marque qu'elles avoient allégué *Sui Monasterii in gratum situm, in loco . . . humido, nebuloso, & aquis ubique scaturiente, edificati in valle profunda & angusta, altis montibus usque arenosis & arboribus majori ex parte adumbratis, . . . obnoxii etiam frequen-*

sibus inundationibus & aquarum diluviis. Ainsi jamais il n'y eut de lieu qui méritât mieux le nom de Borrois ou Porrois. Mais celui qui dressa la Bulle que le Pape Honorius III envoya à l'Abbesse l'an 1324, s'avisâ de rendre le terme Porrois en deux mots latins, & il mit *Abbatissa de Portu regis ; Monasterium S. Mariae de Portu regis.* C'est ce qui induisit en erreur ceux qui ne remontoient pas plus haut ; & qui ne considéroient pas qu'il n'y a jamais eu de Port en ce lieu ni pu y en avoir, & qu'aucun Roi n'y avoit jamais demeuré jusqu'alors. C'est donc ce nom donné à tout hasard qui a prévalu par la suite : on a dit & écrit *Portus Regius* & en françois Port-Royal. Je me suis un peu étendu sur cette réflexion étymologique, parce que je ne crois pas qu'elle ait été encore faite.

Cette Maison a commencé par une Communauté de pieuses personnes que l'Evêque de Paris Odon de Sully y rassembla vers l'an 1204, dans un fond qu'acheta Mathilde de Garlande femme de Matthieu I d'Attichy descendant des Montmorency, leur accordant quinze livres de rente à Meulan & du bled à Galardon. On tient par tradition qu'avant cet établissement il y avoit en ce lieu une Cha-

Beunier ;
Pouillé T. 1.

476 PAROISSE DE MAGNY-L'ESSART, &c.

Beauvier,
Pouillé.

Prélat dédommagea le Curé de Magny au sujet de son droit Paroissial. On croit que la première Abbessé fut une Mathilde qui régnoit en 1216. Les Abbesses les plus illustres du côté de leur origine, furent Petronille de Montfort fille du Connétable Amaury. Elle vivoit en 1275; ensuite une Philippe de Levis. Beatrix de Dreux, fille du Comte de Dreux Robert IV, l'étoit en 1316. Agnès de Trie morte vers l'an 1348: deux Jeanne de la Fin tante & nièce Abbesses consécutivement

Call. Christ.
Tom. 7. col.
917.

depuis 1468 jusqu'en 1557. On a observé qu'encore sous la dernière les Religieuses étoient reçues gratuitement. Sous Marie-Angelique Arnaud Abbessé dès l'an 1604 (a), elles obtinrent permission de M. de Gondy Archevêque de Paris d'être transférées au fauxbourg saint Jacques, & elles y allèrent en effet l'an 1626. On a vû ci-dessus l'exposé qu'elles avoient fait de la mauvaise situation de leur Maison. Néanmoins comme elles ne purent alors s'aggrandir à Paris, elles y retournerent en 1648, sous la même Marie-Angelique Arnaud dite alors de Ste Magdeleine. Ce fut elle qui en 1630 s'étant démise du titre d'Abbessé, obtint du Roi que l'Abbaye seroit élective; elle la remit aussi sous la Juridiction de l'Ordinaire, & y établit par ses soins non-seulement l'étroite réforme, mais encore l'institut de l'Adoration perpétuelle du saint Sacrement, ce qui occasionna le changement du scapulaire noir propre à l'Ordre de Citeaux, en un scapulaire blanc garni d'une croix rouge. Par la suite la Maison de Paris s'étant augmentée, on donna à celle de la campagne

(a) Dom Beauvier en son Pouillé des Abbayes, T. 2, p. 32, dit qu'elle avoit été faite Abbessé en 1602, à l'âge d'onze ans, & qu'elle commença en 1614 à faire maigre.

le nom de Port-Royal des Champs , pour la distinguer de l'autre , jusqu'à ce qu'en 1708 le Pape Clément XI à la prière de Louis XIV en éteignit le titre Abbatial , & le Roi ordonna d'en détruire les bâtimens.

CHATEAU-FORT.

IL n'est pas besoin de recherches pour trouver l'origine de ce nom. Sur le déclin de la seconde race de nos Rois plusieurs Seigneurs firent bâtir des Châteaux dans les lieux qu'ils trouvoient les plus faciles à fortifier & dont la situation étoit plus avantageuse , pour se défendre en cas de guerre. Le lieu dont je parle , qui est sur le bord d'une profondeur qui regne au midi & au levant au bas de laquelle coule un ruisseau qui se jette proche Gif dans la rivière d'Ivette , fut jugé propre à bâtir une forteresse vers ce tems-là , & c'est ce qui lui donna le nom. La confiance qu'eurent les gens de la campagne dans la protection du Seigneur de Château-Fort , fit qu'ils vinrent s'y réfugier ; & que le Bourg qui s'y forma ressembla à une petite Ville. Non-seulement le Château mit les peuples à l'abri des ennemis , mais aussi la clôture qui fut faite tout-au-tour & trois grosses tours en différens endroits du Bourg , dont on voit encore les restes de deux , sous lesquelles on a fait agir la mine. On ne peut mieux juger combien ce lieu étoit devenu considérable , qu'en faisant attention qu'il fut regardé comme le chef-lieu d'une contrée de tout le Diocèse de Paris , en sorte que Château-Fort fut le nom que l'on donna vers le dixième ou onzième siècle au plus étendu des six Doyennés ruraux , lequel commençant au bout de la Banlieue au midi

de Paris sur le grand chemin d'Orleans, comprend tout ce qui est à la main droite jusqu'à Mauchamp inclusivement ; sçavoir à deux ou trois lieues en deça d'Erampes & s'étend jusqu'au de-là de saint Germain-en-Laye, renfermant tout ce qui est au rivage de la Seine dans cet espace. On voit par la description de cette étendue, que plusieurs lieux considérables y sont compris, tels que Chevreule, Versailles, saint Germain, Nanterre, S. Cloud : mais lorsque Château-Fort fut qualifié de Doyenné il n'étoit pas ce qu'il est aujourd'hui, & les lieux que je viens de nommer n'étoient pas ce qu'ils sont devenus depuis.

Château-Fort est à cinq lieues de Paris, vers le couchant d'hiver ; les terres du côté du septentrion ou de la plaine y sont toujours également propres au bled, & les vallons y sont garnis de prairies comme anciennement : mais le nombre des habitans est fort diminué, les maisons en petite quantité & fort délabrées. Il y a deux Paroisses : dans celle du Bourg dont je viens de parler, où il reste encore quelques vestiges de rues & de places avec une espece de contiguité dans les maisons. L'autre Paroisse a ses habitans répandus dans la campagne vers l'orient & en très-petit nombre. On pense que c'est celle du Bourg qui est l'ancienne & qu'elle existoit avant l'érection de la Forteresse, à l'abri de laquelle les Fermiers éloignés vinrent se mettre, ce qui la grossit fort aux dépens de l'autre. Dans ces deux Paroisses ensemble le Dénombrement de l'Election imprimé en 1709 comptoit 61 feux : & le Dictionnaire Universel de la France évaluoit sur cela les habitans au nombre de 202. Mais le Dénombrement du Royaume en 1745 n'y trouve plus que 45 feux.

L'Eglise Paroissiale qui peut avoir été l'Oratoire primitif de ce lieu, peut-être même avant qu'il eût le nom de Château-Fort, est située sur la descente de la montagne à mi-côte, & est titrée de la Sainte-Trinité. Ce n'est plus qu'une espee de Chapelle isolée & solitaire élevée à neuf depuis peu sur les ruines de l'ancien édifice. Quelques monumens du treizième siècle nous apprennent le nom d'un célèbre Curé de cette Eglise. Les Freres & Soeurs de la Léproserie de saint Lazare de Paris ne s'accordant pas sur l'élection de leur Grand-Maître; la contestation portée pardevant Matthieu de Vendôme Abbé de saint Denis, Ministre du Royaume, fut renvoyé à l'Evêque de Paris Etienne Tempier, qui y nomma en 1270 le 25 Juin Simon qu'il qualifie *Fresbyterum S. Trinitatis de Castroforti virum utique providum & discretum ac in temporalibus circumspèctum*. Thibaud de Marly faisant son testament en 1286, paroît avoir eu une attention particulière pour Château-Fort. Il y mit ce lieu pour trois articles. 1°. L'Eglise de la Trinité pour vingt sols; 2°. le Prieuré pour cinquante sols; & 3°. la Léproserie pour quarante sols.

*Hist. Eccl.
Paris. T. 2.
pag. 455.*

*Pract. Monum. post
Theod. Cantuar. p. 407.*

*Thes. anecdo
Tom. 1.*

Ce qui est à dire sur l'autre Paroisse de Château-Fort est davantage lié avec l'histoire du Prieuré de ce lieu, puisque c'est la même Eglise qui est Priorale & Paroissiale. Cette Eglise est sous le titre de saint Christophe: la desserte de la Paroisse se fait dans une aile de ce vieux bâtiment du côté du midi. Le principal corps de l'édifice est l'ancienne Eglise des Moines, dont la nef n'est pas voûtée. Le collateral ou aile septentrionale ne paroît plus. Ce qui reste du tout se sent très-fort de sa vétusté: car on peut juger par le fond des deux corps de cette Eglise qui se termine en

espece de calotte, & par un titre du Cartulaire de Château-Fort, que c'est une bâtisse du onzième siècle au plus tard. On y lit que le Roi Philippe permit en 1068 qu'au lieu d'une Eglise de bois un Chevalier nommé Aimeric en fit une de pierre du consentement de Guy & Hugues, dont Château-Fort étoit le bénéfice. Le portail ni la tour ne peuvent désigner aucun tems, étant de grès & de pierres molaires. La Dédicace s'y célèbre le Dimanche des Quatre-Tems de Septembre. Je ne parle pas des Reliques données en 1659 par Charlotte Basson qui les avoit eues de François Pallu Evêque d'Heliopolis, & cela pour la raison alléguée dans ma Préface. Il y a plusieurs siècles qu'il n'y demeure plus de Religieux. C'est cette Eglise ou celle de la Trinité que desservoit un nommé Salomon sous le regne de Philippe-Auguste. Matthieu Seigneur de Marly fait mention de lui dans une Charte de l'an 1194 sous sa qualité de Doyen de Château-Fort. Il est pareillement nommé comme Doyen dans un titre de l'Abbaye de Port-Royal de l'an 1204. Les Chanoines de saint Victor l'ont inseré dans leur Nécrologe au 9 Juin : *Obiit Salomon Decanus de Castroforti*. Dès il y a trois cent ans cette Eglise de saint Christophe étoit en mauvais état. Il reste une permission que Jean de Courcelles Archidia-cre de Josay (de Josas) vû les besoins de cette Eglise qui menaçoit ruine à cause des malheurs du tems, donna ordre le 24 Mai 1448 de vendre & aliéner deux cloches, pour en employer l'argent à la réparer, & en avoir une médiocre. Elle est adressée à Gregoire le Roy Prieur de Château-Fort, à Pierre de la Riviere Prieur de Palaifeau & à Pierre de Voisins Ecuycr.

La Chapelle de Notre-Dame des Boisseaux;

Prob. Hist.
Memor. P.
394.

Gall. Christ.
1110. Prob. P.
32.

Manusc. de
Lancelot.

ou pour mieux dire des Bouceaux, sur la Paroisse de Château-Fort, est une chose dont la connoissance est fort obscurcie par le laps de tems. On croiroit sur le simple exposé du Rôle des Décimes, qu'il y a eu un lieu appelé les Boussieux où elle étoit située: mais c'est un nom d'homme défiguré ainsi que beaucoup d'autres dans le langage vulgaire. Deux freres laïques nommés Nicolas & Guillaume Boucel fonderent cette Chapelle en 1350, moyennant huit livres dix sols de cens à Cressellie, les champarts de quarante-cinq arpens de terre au même lieu, en payant la petite redevance due au même lieu, aux Mathurins de la Ville-neuve-aux-Arnes sous Mitry, & deux arpens de pré près le pont de Courcelles, le tout tenu en fief du Seigneur de Marly. Ils en laisserent la présentation à leurs héritiers & la collation à l'Evêque, le tout confirmé par une Bulle d'Innocent VI en sa seconde année. En conséquence on marqua dans le Pouillé de Paris écrit vers 1450 en parlant de Château-Fort: *Capellanus ibidem Stephani de Boucel Burgensis Parisiensis*, & par la suite cette Chapelle fut quelquefois dite de S. Nicolas, mais plus communément on l'appelloit la Chapelle aux Bouceaux, ou Boussieux.

Michel Rat Bourgeois de Paris & Seigneur de Forges, présenta le 18 Août comme héritier de Guillaume & Nicolas les Boussieux à la Chapelle de N. D. située dans l'Eglise de saint Christophe de Château-Fort. Le 3 Septembre 1487 il y eut présentation à la Chapelle de saint Nicolas des Boussieux située en la même Eglise, par Jacques de Thumeri Seigneur de Dampierre, héritier des mêmes Sieurs les Boussieux. Le 3 Octobre 1541, présentation à la Chapelle Notre-Dame dans saint Christophe de Château-Fort par Guillaume Rat

*Ex antiqua
in Spiritua-
lib. Tab. Ep-*

*Reg. Eps
Paris.*

Ibid.

Ibid.

Ecuyer, Seigneur temporel d'Orsigny. Le 9 Avril 1545 les enfans mineurs de feu Guillaume Rat ne pouvant présenter, Guillaume de Voifins Seigneur de Villiers-le-Bacle, & George Dupuys Ecuyer, Seigneur de Marché-Paluz y présentèrent en qualité de tuteurs. En voilà suffisamment pour mettre au fait de cette Chapelle. A l'égard du nom de Boucel, j'observerai que quand on a voulu le mettre au pluriel, il a pu former non-seulement Bouceaux mais même Boucauds. C'est ridiculement que l'Auteur du Pouillé de 1626 au lieu de mettre *Burgensi, Parisiensis* en parlant de cette Chapelle, a mis *Burgensis Parisi.*

Gall. Christi.
Tome 7. col.
50.

Le Prieuré de Château-Fort fut fondé par un Chevalier nommé Aimery; suivant ce qui se lit au *Gallia Christiana*: peut-être faut-il lire Amaury; car on verra ci-après qu'il existoit un Amaury de Château-Fort précisément dans le tems de cette fondation. Geoffroy Evêque de Paris l'approuva & la confirma l'an 1068. Il y a lieu de croire que ce fut ce même Evêque ou son successeur qui accorda aux Moines de Bourgueil qui y furent introduits, les deux Eglises du lieu, ou au moins celle de la Trinité, si elle étoit encore alors la seule Eglise Paroissiale. Le Pape Pascal II dans sa Bulle de confirmation accordée à Baudry Abbé de Bourgueil en 1105, nomme l'Eglise de Château-Fort. Environ soixante ans après le Prieur & les Moines de Château-Fort s'aviserent de noircir la réputation de l'Abbé de Bourgueil leur Supérieur: ils furent cités pour prouver leur dire; mais n'ayant pu le faire, ils furent déclarés excommuniés. Le Prieur pour se venger se mit à dissiper le bien de son Monastere & à solliciter le Seigneur du lieu de s'en emparer, ce qu'il n'eut pas de peine à obtenir. Le Pape Aie-

xandre III averti de tout cela à Sens, écrivit au Roi Louis le-Jeune pour le prier de prendre les biens de cette Maison sous sa protection, & d'obliger ce Seigneur de rendre ce qu'il avoit enlevé. Jacques Cardinal Diacre écrivit quelque tems après au même Prince pour ce sujet, lui marquant que l'Abbé que les Moines de Château-fort avoient calomnié, étoit avec celui de Marmoutier les deux Abbés les plus réglés de tout l'Ordre des Moines noirs. Cet Abbé de Marmoutier nommé Robert écrivit pareillement au Roi pour lui rendre compte de la Sentence prononcée contre le Prieur de Château-Fort, laquelle l'expulsoit entièrement de son Ordre; & lui apprendre que ce Prieur avoit choisi l'Ordre de Cîteaux pour s'y retirer. L'Abbaye de Bourgueil qui étoit bien fournie de Religieux, renouvela alors la colonie de Château-Fort. La possession de ce Prieuré & des Eglises Paroissiales qui en dépendoient, fut confirmée en 1208 à l'Abbé Luc par une Bulle d'Innocent III, & sous l'Abbé Hubert en 1230 au mois d'Octobre il y eut un accord fait entre le Prêtre de Château-Fort & le Prieur. Il se soumit comme les autres du même canton à fournir le *pigmentum* à son tour à l'Eglise de Notre-Dame de Paris au jour de l'Assomption; en sorte qu'on lit dans le Rôle du quatorzième siècle: *Prior de Castroforti solvit anno MCC LXXXIII. Item solvit anno CCC decimo.* Dans celui des Procurations Episcopales de l'an 1384, il étoit taxé à dix livres dix sols. Nous ignorons quel fut l'Evêque de Paris qui donna à l'Eglise de Bourgueil la nomination des deux Cures de Château-Fort, qui est dite appartenir à l'Abbé dans tous les Pouillés de Paris tant manuscrits qu'imprimés, à commencer par celui du treizième siècle. Le

Duchêne.
T. 4. p. 606.

Ibid.
662.

Ibid. pag.
667.

Gall. Christi-
anus Tom. 4.
p.
Tabul. Bur-
gub.

Pelletier a marqué dans le sien de l'an 1692 que c'est au Prieur du lieu. L'examen des Registres décideroit la difficulté sur laquelle il ne m'appartient pas de prononcer.

La Léproserie de Château-Fort existoit dès le treizième siècle, puisqu'elle est mentionnée dans une Sentence arbitrale de l'an 1216 donnée par Etienne Archidiacre qui maintint le Curé en possession d'une place devant le presbytere contre les Ladres, Nicolas étant Prieur du lieu : plus dans le testament de Thibaud de Marly de l'an 1286. Elle avoit un Maître que l'Evêque nommoit. Le Commissaire qui la visita en 1351 se fit exhiber les Lettres de nomination de Jean de Montigny pourvu par l'Evêque Guillaume de Chanac en 1333, & il reconnut par les anciens titres en présence de Philippe Curé de saint Christophe, que cette Maison avoit entre autres biens une dixme à Orcigny, la grosse dixme de Noisement Paroisse d'Orcey, du revenu en argent à Ville-Offlain, & une Ferme appelée Ruine sur la pente de la montagne.

Les Seigneurs de Château-Fort étoient anciennement des plus puissans du Diocèse de Paris après ceux de Montlhery dont ils furent une branche. Quoiqu'il ait pu y en avoir dès la fin du dixième siècle & le commencement du onzième, nous n'en trouvons point de plus ancien que Hugues le Roux qui fut témoin en 1069 à Paris dans un acte des dons faits à l'Abbaye de Marmoutier par Geoffroy de Gornetz. Amaury ensuite est marqué présent en 1067 à la Dédicace de l'Eglise de saint Martin des Champs. Il paroît aussi comme témoin dans un acte de l'an 1081 au sujet de l'Eglise de saint Spire de Corbeil. Guy de Montlhery surnommé le Rouge qui fut grand Sénéchal de France & qui ne vivoit plus au mois d'Août

*Ex autog.
in Tab. Ep.*

*Annal. Eccl.
ned. T. 4. p.
755.*

*Preuves de
l'Histoire de
Montmor. p.
23.*

*Ibid. pag.
26.*

*Mém. de
Lancelot.*

1108, avoit possédé outre la Terre de Rochefort, celles de Château-Fort & de Gournay sur-Marne. Hugues pareillement grand Sénéchal de France fut après lui Seigneur de Château-Fort aussi-bien que de Gometz. Je parle à l'article de Fontenay-aux-Roses des droits que ce Hugues Seigneur de Château-Fort y avoit eus & à Bontg-la-Reine. Après s'être donné de grands mouvemens contre l'Etat, sur la fin de ses jours il se retira dans un Couvent, & y mourut sans avoir eu d'enfans de Luciane de Montfort fille d'Amaury III son épouse. Il est plus connu sous le nom de Hugues de Crecy, Terre située en Brie dont il étoit aussi Seigneur. Le Cartulaire de Longpont nous apprend que Château-Fort est le lieu dont a voulu parler l'Auteur de la Chronique de Morigny, lorsqu'il raconte que ce même Hugues s'étant fait livrer son Seigneur & son cousin, Milon de Monthery fils de Milon le Grand, le tint renfermé successivement en diverses prisons; & que dans la crainte que s'il le remettoit en liberté il ne s'en vengeât, il l'étrangla la nuit pendant qu'il dormoit: & afin que l'on crût que c'étoit lui qui avant voulu se sauver s'étoit tué, il le jeta lui-même en secret par la fenêtre de la Tour de bois dans laquelle il étoit détenu, ce qui attira une infinité de monde pour voir le cadavre, tant à Château-Fort qu'au Prieuré de Longpont où on le porta pour l'enterrer; le Roi même Louis-le-Gros s'y transporta & ne put retenir ses larmes. C'est en conséquence de ce meurtre & parce que tout le monde l'abandonna, qu'il prit le parti du cloître vers l'an 1118. Il paroît que c'étoit un homme sec & décharné; car dans une contestation qu'il avoit eu avec les Religieux de Longpont au sujet du produit de la dixme de Mondeville,

Chart. Longp.
gip. fol. 17.

Chr. Max-
ria, Duché-
de, Tom. 4.
P. 366.

Chart. Longp.
gip. fol. 16.

il est désigné ainsi : *Hugo de Castroforti cognom-
mento cadaver*. On voit aussi dans le même
volume un *Thomas de Castroforti* qui avoit un
nommé Guy pour frere, & un Barthelemi de
Château-Fort témoin dans la donation faite
par Tevin de Forges à ce Prieuré. Mais appa-
remment que ces Seigneurs (s'ils sont de ce
nombre) ont vécu avant Hugues, ou que le
Roi Louis-le-Gros leur avoit donné une par-
tie de la Seigneurie de Château-Fort, & peut-
être la Vicomté. Car ce Prince confisqua les
biens de Hugues de Crecy & particulièrement
Château-Fort qu'il réunit à son Domaine. Il
étoit dans cette Terre, lorsque Thomas Abbé
de Morigny vint le trouver au sujet de l'Eglise
de saint Martin des Vieilles-Étampes.

Hist. d'E-
tampes, pag.
421.

Depuis ce tems-là la Terre de Château-
Fort fut comprise dans les comptes du Do-
maine, & n'eut plus que des Sénéchaux, puis
des Vicomtes & des Prévôts. Un Compte du
tems de Philippe-Auguste de l'an 1202, con-
tient cet article, *Senscaltia Castrofortis L. fol.*
& plus bas : *De Vavasoribus Castri fortis XLIII.*
fol. Le Roi Philippe-le-Hardi fit une distra-
ction dans cette Terre en faveur de l'Abbaye
de saint Germain des Prés. Il lui donna en
1275 par Lettres datées de Royaumont la qua-
rzième partie du gruage dans les forêts de sa
Châtellenie de Château-fort avec toute Justice
& Domaine, ne se retenant que le ressort, &
déchargea les Religieux d'un diné qu'ils
étoient tenus de donner au Prévôt de Château-
Fort en leur Maison de Monteclain. J'ai
trouvé à l'an 1325 un Boucher de Verneuil
Prévôt de Château-Fort donnant ache sur Che-
vreuse & sur le lieu dit Ivette. En 1462 Guil-
laume de Villerain Ecuyer Seigneur de Gif
étoit Vicomte de Château-Fort. En 1467 le
Roi Louis XI par Lettres données à la Motte

Prussel,
Traité des
Fiefs, p. cxlv
& clv.

1. Volume
des Métiers
du Châtelet,
fol. 148.

Tab. Fosses.

d'Egry le 21 Août, institua Charles du Buz Ecuyer de son Ecurie, Capitaine de Château-Fort, lui attribuant le revenu de la Terre: mais il n'en jouit pas long-tems, puisque dès l'an 1480 le même Prince faisant le 6 Mars une échange avec Louis de Brabant & ses héritiers, lui donna entre autres Terres (a) celle de Château-Fort. Il y eut en 1491 une information contre quelques-uns de ce lieu qui avoient déchiré, arraché & foulé aux pieds le cri du ban & arriere-ban que le Prévôt de Paris avoit fait crier au carrefour, & attacher au poteau. En 1495 Bertrand le Picart Avocat demanda en Parlement d'être institué Prévôt de ce lieu, au moyen de l'élection de lui faite par les Officiers & Praticiens du même lieu, & il fut admis contre Jean Catin aussi Avocat qui s'y opposoit. La Seigneurie de Château-Fort étoit retenue au Roi, puisqu'en 1529 François I la donna à Jean de la Barre Prévôt de Paris, en place de deux cent cinquante livres qu'il lui devoit de rente chaque année sur le Trésor Royal. On trouve [néanmoins] en 1533 un hommage rendu au Roi pour la Terre de Château-Fort par Jean Poncher Secrétaire du Roi: & en 1540 une décharge à Jean d'Escoubleau de Sourdis des droits Seigneuriaux de cette même Terre. Quarante ans après fut dressée la Coutume de Paris. Le Procès-verbal fait mention de Pierre Proust qui en étoit Prévôt & Honoré Rousseau son Substitut. La Terre de Château-Fort qui avoit été unie par Artêt au Domaine du Roi, fut possédée pendant quelque tems par le Seigneur Duc de Chevréuse avant le milieu du dernier siècle: mais le Sieur d'Escoubleau de Sourdis,

Compte de la Prévôté de Paris. Sauval, T. 3. p. 413.

Sauval, ibid. p. 397 & 401.

Mém. de la Chambre des Comptes, vol. 8.

Compte de la Prévôté de Paris. Sauval, Tom. 3. p. 498.

Regist. Cons. si. Parl. 15 Mai 1495.

Chambre des Comptes Juillet 1529 & 1532.

Hist. des Gr. Off. T. 6. p. 451.

Mémoire de la Chambre des Comptes.

Coutume 1580. p. 542. Edit 1678.

Chambre des Comptes.

Acquisition du Roi de 1692.

(a) Xaincoins au Bailliage de S. Pierre-le-Moutier.

à qui elle avoit été engagée, n'ayant pas été remboursé de son engagement, il ne voulut pas en laisser la jouissance à ce Duc; ainsi ce Duc l'acheta en 1646. Quatre ans après, il y eut un contrat entre le Roi & la Duchesse de Guise comme tutrice de Louis de Lorraine Duc de Joyeuse: en échange de la Souveraineté de Château-Regnaud, le Roi lui céda le Comté de Gien pour être uni au Duché de Guise, & la Terre de Château-Fort pour être unie au Duché de Chevreuse. Il fut dit que la Val de Rougnon & la Principauté de Joinville ne seroient qu'un même fief de la Châtellenie de Château-Fort, à la réserve de toute Police au village de Bry valant quatre cent livres de revenu, laquelle seroit réunie au Duché de Chevreuse. Enfin par Arrêt du 9 Février 1663 Charles d'Escoubleau Marquis de Sourdis, Comte de Jouy, fut déclaré devoir jouir de la Seigneurie de Château-Fort, à condition que la Justice y seroit rendue au nom du Roi par les Officiers pourvus par Sa Majesté sur la nomination de ce Seigneur, conformément à l'Arrêt du 17 Juin 1650.

Regist. du
Parl. le 27.
1650.

Antiq. de
Paris, pag.
249. Edition
1639.

Du Breul donne à entendre que le canton de Château-Fort où l'Abbaye de S. Germain des Prés a une Justice, s'appelle Vilvert.

Regist. Ar-
chiep. Paris.

Un autre écart qui est de la Paroisse de la Trinité se nomme Orsé (*). C'est un Château avec un moulin situé au bas de Voisins le Cuit. Les Cartes l'écrivent mal-à-propos Orsé ou Orcé. Il a appartenu en 1637 à Jean de Loymes Conseiller du Roi, & à François Chouard sa femme.

Le Traité du Roi de l'an 1692 fait mention de la Terre de la Perruche située à Château-Fort appartenante à la Marquise de ce lieu,

(* Et non Orsé.

& relevante de Chevreuse. Ce fief est dans la partie occidentale du Bourg.

MEZENTAIS. Un Philippe de Mezentais Armiger vivoit en 1351.

Registre du
Domaine.

Quoique ce fût depuis long-tems que Château-Fort avoit commencé à décheoir, il n'a diminué plus visiblement que depuis que les Ursulines de S. Cyr en sont devenues Dames aussi-bien que de la Seigneurie de Chevreuse; ensorte qu'il est très-sensible que l'un des lieux s'est assoibli à mesure que l'autre qui n'est qu'à une lieue s'est fortifié & a augmenté en habitans. Il y avoit autrefois à Château-Fort une rue que l'on appelloit *la rue de la Mounois*. Il y avoit aussi tous les Mardis un Marché qui avoit été établi par Lettres de Charles VI du mois de Février 1406, sur le rapport de Guillaume Cerveau Elu au fait des Aydes & auparavant Procureur du Roi au Châtelet. Il ne reste de tous ces droits attachés à la Tour que celui de la Foire du jour de saint Simon, qui consiste dans le mesurage des grains, droit de place, jeu de quilles, affermé 80 livres.

Trésor des
Chartes. Reg.
162. Piece 22

Autant ce lieu est prêt à tomber dans l'oubli, autant il faut être attentif à l'en tirer. Voici quelques Illustres qui en sont sortis. Un Jean de Château-Fort étoit Abbé de Livry Ordre des Chanoines Réguliers en l'an 1289. On trouve dans le Recueil de sépultures de l'Abbaye de saint Denis une épitaphe du cloître qui commence ainsi :

Chartul. Li-
vriac. fol. 36.

Hist. de S.
Denis, pag.
579.

*Joy gist sous cette pierre
Le corps du feu Soubsprieur Pierre ;
De Château-Fort surnom avoit
Tout comme en ce siècle vivoit, &c.
Honorable vie mena,
De l'Ordre garder sa pena, &c.*

Il mourut en 1394.

Guillaume de Château-Fort fut fort célèbre au quinzième siècle dans l'Université de Paris. Il en étoit Recteur l'an 1449. Il fut reçu Docteur de la Maison de Navarre quelques années après. Il étoit Grand-Maître du même Collège en 1459, auquel tems il fit de graves remontrances au Roi Charles VII sur les abus introduits dans les Collèges. Du Boulay le représente comme un homme hautain & impérieux, mais en même-tems il le fait natif du Berry.

Hist. de la
Maison de
Navarre & de
l'Univ.

Suppl. de
Mozeri.

De nos jours le célèbre Eusebe Renaudot si connu par ses Ouvrages, a été Prieur de Château-Fort.

T O U S S U S.

QUOIQUE ce Village soit le seul de son nom dans tout le Royaume, on l'a nommé depuis peu de tems *Toussus-le-Noble*, sans que j'aie pu en découvrir la véritable raison. Il est ainsi désigné dans des Lettres-Parentes de l'an 1722 sur les agrandissemens du Parc de Versailles & des avenues. Ce n'est aussi qu'en 1741 que dans le Rôle imprimé des Décimes, au lieu de se contenter du mot *Toussus* on a commencé à mettre *Toussus-le-Noble*. Quelques-uns croient que ce nom lui est evnu de ce qu'il a appartenu à des gens nobles comme aussi Buc.

Il ne paroît aucun acte avant le douzième ou treizième siècle qui fasse mention de ce lieu. Ce fut vers ce tems-là qu'une Dame nommée Heremburge femme de Hinger de Châtres, donna au Prieuré de Longpont sous Montlhery six sols de cens *apud Toussus*. Comme il a été quelquefois écrit *Toussus* avec une simple *s*, je ne suis pas éloigné de croire que

Chart. Longpont.
fol. 2.

c'est de ce Village dont a voulu parler Dame Mabile épouse de Matthieu de Marly, lorsqu'elle déclare en 1247, que du consentement de son mari elle donne aux Religieuses de Port-Royal entre autres choses *decimanus de Tefus*, une dixme à Touffus; car quoique dans la Chartre imprimée on lise de *Tolus*, il y a

Preuv. de
l'Histoire de
Montmor. p.
405.

à toute apparence que c'est une faute d'impression, d'autant qu'il ne se trouve nulle part aucun lieu dit *Tol* ou *Tolus*, ou bien *Toulus*. L'Abbaye de Port-Royal n'étoit située qu'à deux petites lieues de Touffus. Je croirois aussi que primitivement le lieu où Touffus est situé s'appelloit *Toufches*, c'est-à-dire, lieu rempli de Touches, qui est le nom que l'on donnoit il y a six & sept cent ans aux lieux où les arbres étoient plus forts, plus beaux & plus propres à former des avenues: de-là vint le nom latin *Tufcha* & *Tofcha* que l'on donna à des allées d'arbres. Au reste M. de Valois a évité de parler de ce Village & il ne nous en fournit rien.

Gloss. Canpit
vers Tufcha
& Tufcha.

Le Village de Touffus est à cinq lieues ou environ de Paris vers le couchant d'hiver, & à une lieue & demie de Versailles vers le midi. Château-Fort n'en est qu'à une demie lieue. Sa situation est dans une plaine qui paroît fertile en froment & avoines au sortir du Parc de Versailles. On n'y voit aucunes vignes. Les Dénombrements varient fort sur le nombre des habitans depuis environ quarante ans. En 1709 on y comptoit 34 feux: quinze ans après 46 habitans: & enfin en 1745 le tout se réduit à dix feux. Cependant lorsque j'y passai en 1739, on me déclara qu'il n'y avoit que sept ménages en tout; savoir deux fermes & cinq habitans, & qu'on y rendoit le Pain benî à l'Eglise toutes les cinq semaines. Je n'y aperçus qu'une ou deux maisons proche cette

292 PAROISSE DE TOUSSUS;

Eglise. Le pavillon de la porte du Parc de Versailles qui en est voisine, est sur le territoire de la Paroisse.

Il n'y a rien que de fort grossier & pauvre dans le dehors de cette Eglise, sur-tout à la tour écrasée qui est à côté de l'entrée. En dedans elle est proprement replâtrée & petite. Le Patron est saint Germain Evêque d'Auxerre. Je n'y apperçus rien de remarquable. On s'y est servi autrefois pour parement d'autel d'une piece de tapisserie parsemée de fleurs-de-lys, sur laquelle est représenté un saint Evêque & un saint Diacre, & où l'on voit brodé en lettres de petit gothique que *Tarnoguy Aubery & Joannes Formentin sa femme ont donné à cette Eglise ces deux paremens*. Cette tapisserie couvre à présent la table de la sacristie. On pourroit croire que par la désignation de *cette Eglise*, ce seroit à l'Eglise de Toussus que ce don auroit été fait il y a environ trois cent ans; mais vu les fleurs-de-lys il y a plus d'apparence que ce fut à S. Germain l'Auxerrois de Paris que Tarnoguy Aubery fit présent de ce parement qui étoit double, c'est-à-dire, l'un pour la table de l'autel, l'autre pour le rétable. L'image du saint Diacre fait penser naturellement à saint Vincent que l'on a cru en ces derniers siècles être Patron de la même Eglise de Paris, en sorte qu'on les joignoit toujours ensemble. Il n'est pas rare que des ornemens passent d'une Eglise à une autre. La Dédicace de l'Eglise de saint Germain de Toussus a été faite en 1540. par Charles Boucher Evêque de Magarence commis par celui de Paris. Il est fait mention de la requête du Curé & des habitans dans le Registre de l'Evêché de cette année au 18 Mai. Aussi la construction ne paroît être gueres que de ces tems-là. Je ne dois pas oublier de mar-

quer que cette Eglise est tenue en fief du Duché de Chevreule , ainsi que je l'ai lu dans l'imprimé des acquisitions faites par le Roi en 1691.

La Cure a toujours été à la colation pleine & entiere de l'Evêque de Paris. Le Pouillé du treizième siècle met dans le Doyenné de Château-Fort *De donatione Episcopi, Ecclesia de Toussus. XL. libr.* c'est-à-dire que le revenu étoit alors de quarante livres. Ce revenu qui étoit assez considérable pour ce tems-là, avoit été diminué à cause des guerres, aussi-bien que le nombre des habitans. Ce qui avoit engagé Guillaume Chartier qui entra en 1448 sur le siège Episcopal, d'unir cette Cure à celle de Buc : mais lorsqu'il fut prouvé en 1473 qu'il y avoit un suffisant revenu pour nourrir un Prêtre, & que le ruisseau qui se trouvoit entre les deux Villages rendoit difficile le chemin de l'un à l'autre, l'Evêque Louis de Beaumont cassa cette union le 10 Mars, & après la mort du Curé de Toussus arrivée en 1475 il lui donna un successeur. En 1548 cette Cure cessa d'être possédée par Guy de Saintes ; on lit qu'elle fut donnée en Commende à Claude de Saintes Clerc Chanoine Régulier de saint Cheron de Chartres. C'est le fameux de Saintes qui fut depuis Evêque d'Evreux, & grand Controversiste. Il n'avoit alors que vingt-trois ans & huit ans de profession. Il étudioit au Collège de Navarre lorsque cette Cure lui fut conférée.

On connoît peu de Seigneurs de Toussus. Un nommé Jean Augier P'étoit sous le regne de Louis XI. Cette Seigneurie mouvante de Château-Fort échut ensuite à une de ses filles qui avoit eu un nom fort singulier au batême. Je rapporterai ici l'article des Comptes qui fournit ce fait : *ce* Damoiselle Fleur-de-lys

*Regist. Ep.
Par. 10 Mars*

Ibid. 30

Nov.

Ibid. 13

Mars 1548.

Comptes de

relief, année 1478. Sauval, T. 3. p. 432.

» Augier veuve de Pierre de Grand-roule & pour le relief d'un Hostel sis à Toussus, mouvant de Château-Fort, dont elle a fait hommage à la Chambre le 6 Avril 1478, lequel Hostel lui est eschu par la succession de son pere Jean Augier par partage fait avec ses freres & sœurs.

Etienne Richer étoit Seigneur cent ans après; suivant le Procès-verbal de la Coutume de Paris de l'an 1580, excepté de la partie dont Pierre Enixe est dit Seigneur au même lieu.

Regist. Ep. Guillaume Hébert Conseiller au Parlement possédoit en 164; cette Terre avec celle de Buc.

Traité de 1692. T. 5. de l'Hist. des Gr. Offic. p. 691 & 687.

Le Duc de Chevreuse étoit en 1692 Seigneur utile & haut-Justicier de Toussus à cause de Château-Fort. Il fut convenu alors que la portion de dix-neuf arpens employés dans le Parc de Versailles releveroit de Chevreuse, comme aussi 57 autres arpens.

Acq. ff. du Roi 1691. Hist. des Gr. Offic. T. 5. p. 689.

La partie de la Terre de Merentais qui est sur la Paroisse de Toussus, fut aussi déclarée alors relevante du Duché de Chevreuse.

Les Religieuses Ursulines de saint Cyr lui ont succédé comme Dames de Chevreuse.

Acquis. du Roi 1691. p. 40.

L'une des Fermes située sur la Paroisse de Toussus, & qui a des prés à Jouy, dépend de leur Seigneurie.

Une partie du territoire de la Paroisse de Toussus est aussi occupé par les terres de la ferme d'Orsigny, appartenante à MM. de saint Lazare de Paris. Cette Ferme, quoique située sur la Paroisse de Saclé, est plus voisine de Toussus; c'est pour cela que les Curés de Toussus se sont quelquefois chargés, en levant leurs dixmes, de lever aussi celles de tout le hameau, & territoire d'Orsigny qui appartenoient à la Léproserie de Château-Fort,

Reg. Vist.

comme fit en 1364 Simon Basin Curé, *pro repræs. Dioc. Paris. ref. Paris. 1351. fol. 19.*
pretio unius mura bladi & unius mura avenæ.

VILLIERS-LE-BACLE.

OUTRE plusieurs hameaux du Diocèse de Paris qui portent le nom de Villiers (*Villars*) lequel revient à celui de petit Village ou Maison de campagne; on y compte six Paroisses de ce nom, qui ont un surnom tiré ou d'un ancien possesseur de la Terre, ou de la situation du lieu. Le *Bacle* est le nom que portoient d'anciens Chevaliers au treizième siècle, il s'écrivoit alors dans le siècle suivant *Li Baacle*. On trouve un *Henricus li Baacle* *Vicedominus Carnotensis* dans les Tables de cire de l'an 1285, qui contiennent quelques dépenses de la Cour de Philippe-le-Hardi: & dans d'autres du regne de Philippe-le-Bel un Jean li Baacle d'abord parmi les valets, & ensuite parmi les Chevaliers, comme aussi un Pierre Li Baacles Chevalier (a). C'est sans doute de quelqu'un de ces Le Bacle descendus du Vidame de Chartres, qu'étoit Jean Le Bacle qui fit établir par ses libéralités une Cure dans la Chapelle de ses ancêtres, située à Villiers proche Château-Fort; & c'est pour cette raison que ce Villiers prit le nom de Le Bacle, s'il ne l'avoit pas même avant que la Cure fût érigée.

Ce lieu est à cinq lieues ou environ de Pa-

(a) J'ai aussi vu dans l'Eglise du Prieuré de S. Domin proche Montreuil, au Diocèse de Sens, d'pendant de S. Victor de Paris, la tombe d'un des Seigneurs de ce nom. On y lit en gothique capital: *Cy gist Henric Li Baacles Chevaliers . . . qui trespassa l'an de grace M. CC. LXXXI. ou mois de May. Priez pour l'ame de lui.* Il y a dans le Mercure de Mai 1717 un ample Mémoire sur la généalogie des Le Bacle.

496 PAROISSE DE VILLIERS-LE-BACLE,
 ris vers le couchant d'hiver, & au midi de
 Versailles à la distance d'une lieue & demie,
 & à une lieue de Château-Fort à l'orient de
 ce Bourg. C'est un pays de plaines & de la-
 bourages, mais fort voisin d'une longue val-
 lée qui venant de Château-Fort s'étend du
 côté de Gif. En 1709 il y avoit 44 feux sui-
 vant le Dénombrement de l'Élection de Paris;
 ce qui faisoit 122 habitans en 1726 selon la
 supputation du Dictionnaire Universel de la
 France. Un nouveau Dénombrement publié
 en 1745 par le Sieur Doisy n'y marque que
 26 feux. Dans ces trois Ouvrages imprimés
 on écrit Villiers *le Bascle*; mais les anciens
 aimoient mieux mettre deux *a* pour marquer
 que la première syllabe est longue, que d'é-
 crire ce nom autrement que la famille des
 Sieurs Le Bacle ne l'écrivoit.

Royaume de
 France in-
 quarto.

L'édifice de l'Église Paroissiale titrée de la
 sainte Vierge ne paroît pas être ancien, mais
 en le rebâtissant on n'a point rompu toutes les
 tombes ainsi qu'en d'autres lieux. Il est assez
 simple & petit, sans ailes, mais avec une
 Chapelle placée au côté du septentrion.

Dans cette Chapelle se lit sur une tombe
 l'épithaphe suivante : *Icy gist Jehan l'Escuyer de
 Voisins, qui trespassa l'an de grace M. CC. LX
 & XV ou mois d'Aoust.* Ce défunt n'a pas d'ar-
 moiries. Il a l'épée au côté dans sa représen-
 tation qui est gravée, l'écriture est en gothi-
 que capital.

Une autre tombe de la même Chapelle re-
 présente un homme & une femme : la gravure
 est presque usée ; la femme est avec une coiffe
 carrée. Sur cette pierre est écrit en petit go-
 thique : *Cy gist Guillaume de Voisins Esuyer
 Seigneur de Voisins-le-Cuit, qui trespassa l'an
 de grace M CC lllxx, & deux au mois de
 Décembre.*

Au

Au chœur, se voit du côté droit la tombe d'un homme de guerre qui a été tournée à contre-sens; il n'y reste que la date de lisible, qui est de l'an M. CC. LX & IX.

Au seuil de la porte de l'Eglise a été portée la tombe d'un Seigneur de Voisins décédé en M. CCC. XXX & VI. Ce qui paroît sur la tombe de la Chapelle être de l'hermine dans le champ de l'écu de ses armoiries & figuré distinctement en petits lozanges.

On voit encore dans le chœur une tombe gravée en petit gothique, dont on ne peut lire que ces mots: *Geutelas Escuyer en son vivant Sr de Damiete près Gif & de . . . , Et Damoiselle Charlotte de Voisins sa femme.*

Quelques-uns de ces Seigneurs vêtus de court ont des oiseaux parfernés sur leurs habits.

Enfin il y reste la tombe de Pierre Symon Prêtre Vicairé décédé en 1550, & qui a fait des fondations.

Voici d'autres inscriptions que M. de Gaignieres a tiré de la même Eglise avant qu'on la réparât ou qu'on remuât le pavé. On y lisoit sur le mur du chœur à main droite dans un cadre ou tableau: *Cy gist Samuel de Forboys Escuyer en son vivant Seigneur de Prestes & de Villiers-le-Bacle en partie, & premier homme d'Armes de France, Commandant en la Gardo Ecoissoise du Corps du Roy: qui décéda le 5 Octobre 1590.*

Portefeuille
de Gaignier.

Au côté gauche du chœur autour d'une tombe on sont figurés deux personnes:

Cy gist Isban Marc de la Mars Escuyer Sr de Saint Mars, qui décéda le XXX jour de Mars M. VI & I. Et Damoiselle Françoise Jombert sa femme laquelle décéda le . . .

Au dessous de cette même tombe se lisoit:

Tome VII.

T r

Jehan Marc de la Maret Sr de Saint Mars en son vivant Maréchal de Camp des Armes de son Monseigneur Frere unique du Roy, Gouverneur des Villes de Saumur, Mayes & Meulan, & Lieutenant de cinquante hommes de l'Ordonnance.

La Cure de Villiers-le-Bacle ne se trouvant point dans le Pouillé du treizième siècle, doit être nécessairement d'un établissement postérieur. Elle est marquée dans celui qui fut écrit vers 1460. Ainsi c'est dans l'intervalle d'un tems à l'autre qu'elle a dû être établie. Il existoit cependant une Eglise ou Chapelle dans ce lieu de Villiers, puisque les Seigneurs de Voisins y eurent leur sépulture dès les années 1269 & 1275, ainsi que l'on vient de voir; & il falloit qu'elle fût déjà considérable en 1319, puisque l'on avoit bâti dès auparavant tout auprès une Chapelle de saint Louis. Onze ans après, Jean-le-Bacle Chevalier donna le quint de sa Terre pour l'entretien du Curé: de sorte que dès l'an 1348 on vit Adam Tade Chevalier héritier de Jean-le-Bacle par Elisabeth sa femme, qui en étoit sœur, composer avec le Sieur Girault alors Curé, pour le quint ci-dessus évalué à deux cent livres: mais on ignore de quelle Paroisse avoit été distrait le territoire qui forma cette nouvelle Paroisse, si c'étoit de Gif, de Toussus ou de Saint-Aubin. Ce qui fait croire que le démembrement ne fut pas fait de Château-Fort, est que la nomination n'a pas été attachée à l'Abbaye de Bourgueil comme elle eût dû l'être, si Villiers avoit été auparavant de la Paroisse de Château-Fort. Quelques-uns prétendent que Villiers étoit Succursale de Gif avant qu'on l'érigeât en Cure. Mais ils n'en apportent point de preuve. Il y auroit peut-

Faitum de 1735 pour M. Guerey Sieur de Voisins le Cui.

Être plus de lieu de croire que ce seroit de Toussus & de Saint-Aubin que la distraction aura été faite, & que c'est pour cela que ces deux Paroisses ont aujourd'hui si peu d'habitans. Pour ce qui est de Gif, je ne sçai si l'on ne prend point la réunion de la Cure de Villiers avec celle-là qui a eu lieu pendant quelques années, pour une espee de maniere dont elle en auroit été Succursale. Ce que je puis en dire, est que le 11 Janvier 1483 la Cure de Villiers fut unie à celle de Gif pour la vie durant de Guillaume Herpin Curé de Gif, & que cette réunion fut continuée & même au-delà, en sorte qu'un Prêtre étoit institué Curé de deux Paroisses par une seule & même Provisions, au reste toujours sans préjudicier au double droit de Synode & l'obole de chrétienté. Mais en 1508 la réunion étoit déjà cessée.

*Regist. Ep.
Par. 11 Janv.
1483. 23 Dec.
cromb. 1486.
19 Jul. 1491.
10 Dec. 1508.*

La Terre de Villiers-le-Bacle releve du Roi à cause de son Donjon de Château-Fort. Celles de Voisins-le-Cuit qui fait partie de la Paroisse avec Prées, &c. du Seigneur d'Orcey; & pour d'autres portions, des Dames du Port-Royal, du Grand-Prieur de France, des Céléstins de des Religieux de sainte Croix de la Bretonnerie.

L'Abbaye de Port-Royal l'eut en 1270 par échange d'une Ferme avec Amaury de Meudon & Harisia sa femme, une Ferme dont il semble qu'il est parlé dans un Traité du Roi de l'an 1692.

*Gall. Christ.
Tom. 7. col.
913.
Hist. des
Gr. Offic. T.
5. p. 690.*

Dans un Mémoire imprimé en 1735, le Seigneur de Voisins-le-Cuit dont le manoir est à un quart de lieue de l'Eglise de Villiers, est dit gros Décimateur de la plus grande partie conjointement avec les Religieuses des Abbayes de Gif & du Port-Royal.

Comme il y a eu bien des variétés en dis-

500 PAROISSE DE VILLIERS-LE-BACLE,
 férens tems quant au partage de cette Terre,
 à cause des divers fiefs dont elle est composée,
 il m'a paru que pour ne rien confondre si j'en-
 treprenois de les démêler, il valoit mieux
 m'en tenir au Catalogue chronologique des
 Seigneurs de Villiers & possesseurs des Sei-
 gneuries du même territoire dressé par une
 main habile. Je le donne donc tel que je l'ai
 reçu, mettant seulement en italique, ce que
 j'ai cru y devoir ajouter.

Mém. de
 M. Richard
 Curé en 1739.

Seigneurs de Villiers-le-Bacle.

1259. Guillaume de Voisins, premier du nom,
 Chevalier & Seigneur de Villiers-le-Bacle.
1329. Jean de Voisins fils de Guillaume. Ce fut
 sous lui que furent amortis les huit arpens de
 terre labourable & quartier & demie de prés,
 qui sont la fondation primordiale de la Cha-
 pelle de Voisins fondée sous l'invocation de
 saint Louis en l'Eglise de Villiers.
1340. Jean-le-Bacle Chevalier. Ce fut lui qui
 donna le quint de sa Terre au Curé & à la
 Cure.
1348. Adam Tade Chevalier & Elisabelle sa fem-
 me héritier dudit Jean-le-Bacle par sa femme
 qui en étoit sœur. Ce furent eux qui compo-
 sèrent avec le Sieur Girault lors Curé, pour
 le quint ci-dessus évalué à deux cent livres.
 En 1381 le même Adam Tade fut mis &
 reçu en la souffrance du fief de Presles par les
 Dames Abbessé & Religieuses de Port-Royal
 à deux fois & deux hommages.
1395. La Seigneurie fut partagée entre les enfans
 de Guillaume de Voisins premier du nom. Le
 plus jeune, nommé Guillaume, eut la Terre
 & Seigneurie de Villiers-le-Bacle mouvante
 & relevante à une seule foi & hommage du
 Roi. Roger, qui étoit l'aîné, eut la Terre &

Seigneurie de Voisins-le-Cuit située dans la même Paroisse. Il y avoit plusieurs Seigneurs de fiefs à Villiers, comme il paroît par l'acte du 11 Décembre 1348.

Jean de Presles Ecuyer Sieur de Gomberville, Seigneur de Villiers & du fief de Presles nommé de son nom. Il faut observer que le fief de Presles est la véritable Seigneurie de Villiers.

1403.

Jean de Montigny possédoit en 1404 le fief de Montigny également nommé de son nom. Il relève à une seule foi & hommage de M. Boucher d'Orsay, à cause de son fief du Ménil Blondel.

André Perrier Maître des Grammairiens du Collège de Navarre, acquit le 16 Février 1481 une Maison à Presles, nommée le Manoir de Presles & autres héritages chargés de cens envers Jean de Presles, de Philippe & Jean les Bouquets pere & fils : & le 19 Septembre 1485 il acquit de Jean de Presles Sei-

Jean de
Presles II du
nom.

gneur de Belleville & de Villiers-le-Bacle, la Terre & Seigneurie de Villiers & toutes les appartenances, qui sont cinq fiefs & quelques arriere-fiefs.

Le 6 Août 1486 Guillaume de Voisins acheta de Pierre Boucher Seigneur d'Orsay, Notaire & Secrétaire du Roi, un fief appelé le fief de Montigny, à la charge des foi & hommage qu'il se réserva.

Le 19 Septembre 1488 le Sieur Perrier Ecuyer Seigneur de Villiers, acquit du Sieur de Presles plusieurs cens à lui dus.

Le 29 Janvier 1503 M. Acace d'Albrat Seigneur de la Borde & du Ris, Conseiller au Parlement de Paris, acquit de M. André Perrier Chanoine de l'Eglise de Tours la Maison Seigneuriale qu'il avoit achetée de Jean de Presles, fiefs dominans, censives, Seigneuries

502 PAROISSE DE VILLIERS-LE-BACLE,
& appartenances de fief mouvans des Reli-
gieuses de Port-Royal, un fief nommé la
Poullalliere relevant des Cêlestins de Paris.

1512. Antoine de Gottelas qui avoit épousé Char-
lotte de Voisins Dame en partie de Villiers &
du fief de Montigny, après la mort de son
mari, partagea le 2 Mars 1512 avec Guillaume
de Voisins, les conquêts faits par le Sieur de
Voisins & Jeanne Dupuis sa femme du fief
de Montigny. Ce Guillaume de Voisins com-
para à la rédaction de la Coutume de Paris
en 1512.

1517. Charles d'Albiat Auditeur en la Chambre
des Comptes de Paris & François d'Albiat
Prêtre, furent Seigneurs de Villiers-le-Bacle
en partie à la place de leur pere.

1529. Philippes Lamy Ecuyer, ayant épousé
Jeanne d'Albiat & Antoine La Pite Seigneur
de Chauffour & de l'autre partie de Villiers-
le-Bacle, tuteur des enfans mineurs dudit
Philippe Lamy Seigneur de Lorry, & Dame
Jeanne d'Albiat sa femme, furent Seigneurs
en partie de Villiers.

1530. Pierre Mesmin Seigneur de Villiers en par-
tie & de Nangeville.

1543. Charles Lamy Ecuyer Seigneur de Lorry &
de Presles.

1550. Damoiselle Barthelemi Royer veuve de
Pierre Mesmin Avocat en Parlement, & Jac-
ques Mesmin fils aîné du Sieur Pierre Mesmin.

1560. Les enfans d'Antoine de Gottelas & de
Charlotte de Voisins; sçavoir, René de Got-
telas, Marie veuve d'Antoine Bernardin Sei-
gneur de Brie-sur-Marne, Louise veuve en
derniere nèces de Tristan Rat Seigneur d'Or-
signy, Anne épousé de Geoffroy Chartrain,
& Nicole femme de Pierre de Saint-Aubin
Ecuyer Sieur de Blainville chacun pour un
cinquième. L'Auteur de ce Mémoire paroît

- DU DOYENNÉ DE CHATEAU-FORT. 503**
- avoir oublié un François de Gottelas Ecuyer qualifié Seigneur de Villiers-le-Bacle au Procès-verbal de la Coutume de Paris 1580.
- Messire Jacques Belleau Abbé de Chemignon, Seigneur de Presses & de Villers le-Bacle en partie. 1581.
- Messire René Piau Chanoine de l'Eglise de Paris lui succéda. 1586.
- Samuel de Forboys Ecuyer Seigneur de Presses, &c. 1587.
Son épitaphe à l'Egl.
- Thomas de Forboys qui avoit acheté de René Piau, porta les foi & hommage aux Dames de Port-Royal du fief de Presses.
- Jean Marc de Jamart Ecuyer Seigneur de Saint-Marc & de Villiers-le-Bacle en partie, décédé le 30 Mars 1607. 1595.
- Antoine Jamart, Ecuyer héritier présomptif de Jean Marc, pour une portion du fief de Montigny à acene à sa portion différentes autres. 1601.
- Damoiselle Lombard veuve du Sieur de Saint-Marc, le Sieur Jean des Forges & Claude Gossuin mari de Damoiselle Jacqueline, & Claude de Jamart le Sieur de Saint-Marc époux en secondes nocces de Damoiselle Lombard, réunit à sa part les portions des autres, tant par acquisitions que par successions collatérales, & même le moulin neuf. 1602.
- Le 12 Avril 1604 Jacques Meraut Conseiller du Roi aux Requétes, acquit de François & de Jean de Gottelas les droits, parts & portions qui leur appartenoient; sçavoir les fiefs du Rey, Montigny, Cardier & Merentais. 1604.
- Jacques Mesmin Sieur de Nangeville, fils de Damoiselle Françoise Lombard succéda à ladite Dame; & acquit de plus, de François de Gottelas, d'autres biens sis auprès du Moulin-neuf. 1613.

504 PAROISSE DE VILLIERS-LE-BACLE,

1615. Damoiselle Marie de Fortbois veuve de Guillaume du Verrail, acquit la Terre de Presles de Guillaume de Montigny & de Judith Segurier son épouse, tuteurs des enfans mineurs de Samuel de Fortbois.
1618. Dame Marie Sechet veuve de Jacques Merault comme ayant la garde-noble de ses enfans.
1621. Françoise de Heullant veuve de Jacques Mesmin Ecuyer, Dame de Villiers & de Presles en partie.
1627. Pierre Mesmin Receveur des Tailles en l'Élection de Soissons par décret de la Cour du 17 Avril.
1635. Le 22 Juillet 1635, Simon Chauvin Sieur de Meridon & François de Dampierre Sieur de Chanterville, à cause de Marguerite Mesmin sa femme, partagerent la Terre de Villiers-le-Bacle & Moulin-neuf. Le premier lot au Sieur de Dampierre, le second au Sieur Chauvin.
1639. Gabriel de Cugnac Sieur de Richarville, acquit de son mariage avec Marie du Verrail fille de feu Guillaume du Verrail & Marie de Fortbois la Terre de Presle & Moulin-neuf.
1643. Jean Faillit Avocat & Jeanne le Roux sa femme acquirent de Gabriel de Cugnac.
1648. Le 18 Décembre François de Dampierre & Demoiselle Mesmin sa femme avec Nicolas Damorin mari de Louise Mesmin & ladite Louise.
1650. Michel Lucas acquit le 28 Mai de Jeanne le Roux veuve de Jean Faillit & Hugues Faillit son fils & de Marie leur fille, le lieu, Terre & Seigneurie de Presles, le Moulin-neuf & la Poultailliers.
1657. Le même Lucas acquit un moulin à bled le 22 Février de Guillaume Aubour & Marguerite Chauvin sa femme. Le même acquit le 13 Janvier

Janvier 1661 acquit de François de Dampierre & Dame Mesmin sa femme, la grande Ferme & un banc sis en l'Eglise de Villiers.

Jean Merault possesseur du fief du Roi succéda à son pere. 1666.

En 1675 le 20 Juillet le Sieur Guérey pere acquit la Terre de Voisins-le-Cuit de Louise Buisson de saint Martin.

Nicolas Jehannet de Bertillat en qualité de Légataire de Michel Lucas. En 1693 le Roi lui donna & au Sieur de Lage la haute, moyenne & basse-Justice à Villiers-le-Bacle, aux fiefs de Presse, Moulin-neuf & de la Pouillailiere, & en fit distraction d'avec la Seigneurie de Château-Fort réunie à Chevreuse. 1681. Regist. du Parl. 13 Janvier 1681.

Joachim Jehannet de Bertillat donataire de la Terre de Villiers par contrat de mariage du 9 Mars 1706 pardevant Foucault & de Beauvais Notaires à Paris. 1708.

Le 30 Avril 1709 en vertu d'un contrat passé sous signature privée le 24 Avril 1700, M. Merault vendit sa part & portion à M. le Marquis de Bertillat.

En 1711 le 16 Septembre Etienne-Louis-Jean-Baptiste Guérey succéda au Sr Guérey son pere en la Terre de Voisins-le-Cuit.

Claude Lallier Bourgeois de Paris prit possession le 24 Décembre 1719 de la Terre de Villiers-le-Bacle. Marie Taron étoit veuve de lui en 1731.

En 1739 il y avoit neuf ans que cette Terre étoit en saisie réelle.

Note sur la Terre de Voisins-le-Cuit tirée du même Mémoire manuscrit.

Pierre de Voisins fils de Roger abandonnant les droits dans la Terre [& Paroisse] de Villiers-le-Bacle donnés à son oncle Guillaume,

506 PAROISSE DE VILLIERS-LE-BACIS;
prit sa sépulture dans l'Eglise de Château-
Fort où il avoit un fief du nom de Motte,
encore aujourd'hui possédé par M. Guerey
Seigneur de Voifins. Et sans rien entrepren-
dre dans l'Eglise de Villiers, ceux du nom de
Mauterne personnes de qualité qui ont suc-
cédé à ceux du nom de Voifins, ont de même
abandonné Villiers & tous droits. Un Charles
de Mauterne Ecuyer Seigneur de Voifins-le-
Cuit est nommé dans la Coutume de Paris
1580. On trouve ailleurs Sidoine Charles
femme d'Antoine de Mauterne Seigneur du
même Voifins fille du Seigneur du Plessis-
Picquet.

Nist. des
Maitres des
Requêtes.

Depuis les Sieurs Buiffon & de Thellis Avo-
cat & Procureur ont joui de la même Terre
de Voifins, sans jamais avoir fait aucune dé-
marche ou marqué la moindre prétention.

Le frere de la Dame de Saint-Martin a été
inhumé à Château-Fort. Cette Dame de Saint-
Martin possédoit dans le tems de la mort de
son frere la Terre de Voifins-le-Cuit dont
elle avoit hérité d'un buiffon.

Je finis l'article de Villiers-le-Bacle par la
circonstance d'une fontaine. J'ai lu dans l'ex-
posé fait au Roi Charles VI en 1398 pour
une grace, qu'il y avoit alors sur cette Pa-
roisse une Fontaine dite la Fontaine de Se-
graye ; c'est le second endroit du Diocèse d
Paris où se trouve le même nom avec une
Fontaine, de la même maniere qu'on voit
aussi proche Piviers en Beuce une Fontaine
minérale dite la Fontaine de Segray. Je con-
jecturerois volontiers qu'en ces trois occasions
Segraye est employé pour *Sacré*, & que c'é-
toit de ces fontaines sacrées auxquelles les
payens porroient des vœux.

Treſor des
Chart. Regist.
153. Pièce
425.

S A C L É.

ET VAUHALLAN SA SUCCURSALE.

QUOIQUE Saclé soit une Paroisse d'une grande étendue, je ne suis pas porté à la croire de la première création des Paroisses du Diocèse de Paris, parce qu'on ne trouve rien qui prouve son existence avant le treizième siècle. Il y avoit bien un lieu dit en latin *Sarclayum* dans le douzième siècle : mais rien ne fait voir qu'il fût Paroisse. Nous savons que dès le septième le Roi Dagobert I du nom donna à l'Abbaye de saint Denis une Terre appelée en latin *Sarclida* ; mais comme il dit dans son Diplôme qu'elle étoit *in pago Stampens*, cela tombe sur Saclas du Diocèse de Sens, à deux lieues d'Étampes, & non sur Saclé du Diocèse de Paris. Il paroît que l'étymologie de ces deux lieux devoit être la même, s'il n'étoit pas vrai que leur situation est fort différente : car Saclas est bâti dans un fond entre deux hautes montagnes sur le bord de la petite rivière de Juine, & Saclé est dans une plaine sur laquelle rien ne domine. Mettant donc ici à part l'étymologie, sur laquelle il seroit difficile de rien dire qui satisfasse, venons à la situation & notice de ce lieu.

La Paroisse de Saclé commence à quatre lieues de Paris du côté de Vauhallan vers le sud-ouest. Le Village est à une demie lieue au-delà, lorsqu'on a passé le vallon qui donne le nom à Vauhallan où l'on voit quelques vignes, on monte dans la vaste plaine de Saclé où sont les hameaux différens de la Paroisse, & où la plus grande partie du terrain sur la route de Chevreuse est en labourages. L'étendu-

508 PAROISSE DE SACLÉ, &c.
 due de cette Paroisse est telle, que non-seulement dans la division Ecclésiastique on lui donne une Succursale, qui est Vauhallan dont je viens de parler, mais aussi dans la division faite pour les Rôles de l'Élection on joint à Saclé, qui est peu de chose en lui-même, le hameau de Villeras : & Vauhallan est joint avec celui de Limon. Moyennant ces deux accouplemens, Saclay & Villeras formoient en 1709 le nombre de 61 feux suivant le Dénombrement, & n'en contiennent plus que 29 suivant celui du Sieur Doisy de l'an 1745. Vauhallan au contraire qui avec Limon ne renfermoit que 41 feux en 1709, est dit en avoir 45 en 1745. C'étoit à peu près la même proportion pour le nombre des habitans, suivant le calcul du Dictionnaire Géographique de la France publié en 1726. Saclé & Villeras ensemble y sont dits contenir 236 habitans ; & Vauhallan avec Limon 205.

L'Église Paroissiale de Saclé est sous le titre de S. Germain Evêque de Paris. Elle a vraisemblablement succédé à une simple Chapelle de ce même Saint que les Religieux de l'Abbaye de son nom dans Paris avoient érigé dans l'une de leurs Fermes du territoire de Palaïseau, pendant les deux siècles que toute la Terre leur appartint. Comme le grand saint Martin étoit Patron de l'Église de Palaïseau lorsque cette Terre leur fut donnée, ils n'eurent garde de le changer. Ils se contenterent d'établir un Oratoire dans l'étendue de la Paroisse, pour servir, selon la coutume, de mémorial à la postérité, & cette Chapelle de saint Germain dont les laïques s'emparèrent au dixième siècle, étant revenue à l'Evêque de Paris, fut par la suite érigée en Paroisse, à laquelle on annexa l'Église de Vauhallan qui auparavant avoit été la seconde Église du territoire de

Palaiséau, ainsi que je le ferai voir ci-après par une indice assez certain. Les premiers vestiges d'une Eglise Curiale à Saclé sont du treizième siècle. Cette Eglise est nommée au Pouillé de ce siècle-là sous le nom de Sarcloi, dans le rang de celles dont la Cure étoit conférée de plein droit par l'Evêque. Un nommé Guy en étoit Curé en 1232. Il est qualifié *Doyennus de Sarclayo* dans un acte de cette année-là, parce qu'il étoit accidentellement Doyen du Doyenné de Château-Fort. A ces deux traces d'antiquité en faveur de la Cure de Sarclé, on peut joindre la preuve qui se tire des piliers qui soutiennent la tour des cloches, lesquels piliers & pilastres, ainsi qu'il est visible par le dedans de l'Eglise, sont manifestement du treizième siècle. Le reste du bâtiment qui n'a rien de commun, ne peut indiquer aucun tems parce qu'il est de pierres de gray ou molieres qui ne se prêtent point à la sculpture. On voit dans le chœur quelques tombes chargées d'inscriptions. On lit sur une de ces tombes :

Chartul. 5.

Genou. pag.

23^{le}

Cy gist Messire Jehan de Voisins Seigneur de Villeroy & de Ville Fauveroux, lequel trespassa l'an M CCC.

Cy gist Oudoin de Voisins

Cy gist Madame de Pinterwilliers, Dame de Villeroy & de Ville Fauveroux, femme de Messire Jehan de Voisins, laquelle trespassa l'an M. CCC. . . .

Les tombes d'anciens Curés du quinziesme siècle se voyent au même endroit. Celle qui est sous le lutrin est dans sa situation primitive: le défunt y est représenté tenant le ca-

110 PAROISSE DE SACLÉ, &c.
lice, & étendant ses pieds vers l'autel. Sa
tombe est ornée de fleurs-de-lys & de roses.
On ne peut y lire que ces mots en lettres go-
thiques du treizième ou quatorzième siècle:
DNS JOHANNES QUONDAM PBR.

La tombe qui est à droite a été retournée
d'occident en orient. On y lit : *Cy gist Messire
Michel Engouelle Prestre & Curé de S. Denis
de la Chartre en paravent, Curé de Saclay, qui
trespassa l'an M. CCCC IIIIxx & X. Dieu en
ait l'ame. Amen.*

*Cy gist Messire Nicole Engouelle Curé
de Saclay, qui trespassa l'an M. CCCC
Lundy X jour de May. Tous les deux sont
représentés en chasuble les mains jointes.*

Proche le clocher est l'építaphe de Jacques
Rat Sieur d'Orcigny, décédé en 1507.

Messieurs Lucas ont leur Chapelle & leur
sépulture dans la partie méridionale de cette
Eglise.

Les Pouillés du seizième siècle & deux de
dernier, sçavoir 1626 & 1648, s'accordent
tous sur l'article de la nomination absolue de
de la Cure, qu'ils disent appartenir à l'Ordi-
naire. Celui du Sieur le Pelletier publié en
1692, lui marque un revenu considérable. Il
falloit qu'à la fin du quinzième siècle il ne fût
pas si considérable, quoique marqué de 50
livres ancienne estimation, puisque Louis de
la Forêt Evêque y unit pour la vie du Curé
en 1479 les Eglises de Vauhassan & de Saint
Aubin. Il s'est formé sur cette Cure une tra-
dition qui porte qu'autrefois les Curés jouis-
soient du droit de chasse, & qu'une Bulle de
Pape autorisoit cet usage. On ajoute que ce
privilege n'étoit accordé qu'à trois Eglises du
Diocèse de Paris, toutes les trois titrées de
saint Germain Evêque de Paris; sçavoir,

*Regist. Ep.
Par. 10 Dér.*

saint Germain des Prés, saint Germain-en-Laye & celle-ci. Mais si jamais aucun Pape a donné une Bulle sur ce sujet en considération d'un saint Germain, quelqu'un pourra dire que ce droit bizarre auroit mieux convenu à des Eglises du titre de saint Germain d'Auxerre, qu'on sçait avoir été grand chasseur avant son épiscopat, & sous l'invocation duquel il n'y a pas moins d'Eglises au Diocèse de Paris que sous celle de saint Germain Evêque Diocésain. L'un des Curés de Saclé du dernier siècle dont on peut faire ici mention, est Louis Musnier, qui quoique très-propre à exercer cette fonction dans Paris, a aimé mieux catéchiser les pauvres de la campagne. Son éloge est imprimé dans les Poésies de René Michel Curé de Champlant publiées en 1658, page 120.

Les anciens titres fournissent peu de Seigneurs de Saclé. Il ne s'est présenté dans mes recherches qu'un Robert de Sarclé, auquel le Cartulaire de Livry donne dans le treizième siècle le titre de *Frustrarius bona memoria Pissaviensis* : encore peut-il se faire qu'il s'agisse-là de Montsaigle voisin de Livry, que le même Livre à l'an 1201 appelle en latin *Sarcléia*. D'autres Seigneurs plus certains sont connus par les épitaphes rapportées ci-dessus.

Comme l'Abbaye de sainte Genevieve a eu beaucoup de bien à Palaïseau, ses droits s'étendoient au treizième siècle jusques sur le territoire de Saclé; de sorte qu'elle y jouissoit alors d'un droit d'avoine marqué dans son Livre Censier de ce tems-là; le terme latin est *de Sarcléys*. La Fondatrice du Prieuré de Hainemont proche saint Germain-en-Laye, nommé Petronelle de Gery, sœur de Pierre de Gery Abbé de saint Benoît-sur-Loire, & de Simon de Gery Prieur de sainte Celine de

Chart. Li.
vriac. fol. 125

fol. 17.

fol. 106

312 PAROISSE DE SACLÉ, &c.

Meaux, donna en 1308 à cette Maison du Val-des-Ecoliers une Ferme à Saclé : ce que Philippe-le-Bel confirma à Poissy au mois de Juin 1309. Dans l'énumération publiée par Sauval des biens de la Commanderie de saint Jean de Latran, est marquée une Terre à Sacley. Les Céléstins de Marcoucies y possèdent une Ferme tenue en fief de Chevreuse. On l'appelle le Fief de la Tournelle : on y voit de ces anciens caveaux à huit ou neuf branches qui servoient à cacher durant les guerres ce qu'on avoit de précieux, & qu'on croyoit mal-à-propos avoir servi aux Druides à faire leurs sacrifices. Plusieurs autres dépendances de la Paroisse de Saclé, dont je parlerai ci-après, relevent de la même Terre de Chevreuse. Il est constant qu'en 1555 lorsqu'on fit distraction de quelques Terres relevantes de Chevreuse en l'érigeant en Baronie, on y unit en place de cela le fief de Saclé & autres.

Trésor des
Chartes, Reg.
43. Piece 67.
Antiq. de
Paris, T. 1,
p. 613.

Lettres du
10 Mai 1555.

En 1684 Louis XIV fit faire à Saclé un étang où s'écoulent les eaux de tous les environs par des rigolles, & cela pour la fourniture des réservoirs de Versailles. Il en avoit existé en ce lieu un autre auparavant.

VAUHALLAN dont le nom latin est vraisemblablement *Vallis Alani*, ou *Vallis Alanorum* dont l'on a fait *Vallis Hellandi*, est à demi lieue de Saclé du côté de Paris. Ce Village, principale dépendance de Saclé, est situé sur un côté qui regarde le couchant & le midi; aussi cette situation y a-t-elle fait planter quelques vignes. Il relevoit vers 1398 du Seigneur de Buc. Il y a une Eglise assez considérable accompagnée d'une tour pour les cloches. Il y a tout lieu de croire que c'est là qu'étoit l'Eglise que le Livre d'Irmino Abbé de saint Germain vers l'an 800, dit

avoir été sur les bords du territoire de Palaïseau. Elle est appelée Cure dans les Pouillés manuscrits du quinzième & du seizième siècle, & Jean Breaudeau en étoit Curé en 1481. Le peuple qui est dans la bonne foi, croit que saint Barthelemi Apôtre est Patron de cette Eglise, parce que de tems immémorial la Fête titulaire a été célébrée le 24 Août. Mais pour revenir de ce préjugé, il faut sçavoir que l'on a des exemples comme on s'est déjà trompé ailleurs de la même manière, en prenant pour Patrons d'Eglises quelques saints Apôtres, quoiqu'ils ne le fussent pas, & que ce fussent d'autres Saints décédés anciennement le jour auquel les Fêtes de ces Apôtres ont été depuis fixées. Tel est saint Eprade Patron de Cervon au Diocèse d'Aulun, décédé le 24 Août au sixième siècle, que le peuple appelle saint Barthelemi. Saint Ouën Evêque de Rouen mort le même jour est pris pareillement pour saint Barthelemi en quelques endroits, à cause du concours de la Fête. On pourroit rapporter d'autres exemples de lieux où saint Jacques le Majeur fait perdre au 25 Juillet le souvenir de saint Christophe, & où saint Jacques le Mineur a fait éclipser au premier Mai la mémoire des Saints en grand nombre dont la Fête est le même jour. Etant donc assurés par la vie de saint Rigomer Prêtre du pays du Maine, que lorsqu'elle fut écrite il y avoit une Eglise de son nom dans les limites de la Terre Royale de Palaïseau alors fort étendue: & étant également certain que la mort & la Fête de ce Saint tombent au 24 Août, il en reste à conclure que c'est saint Rigomer qui étoit le Saint titulaire de Vauhellan au septième & huitième siècles: mais que l'établissement du Calendrier Romain en France sous Charlemagne,

Regist. Ep.
Par.

Dissert. sur
l'Hist. de Pa-
ris 1739, T.
1. P.
Bolland, 24
Aug.

ayant introduit au 24 Août la Fête particulière de S. Barthelemi, cette Fête d'Apôtre ayant été chommée par-tout, il a été impossible par la suite de distinguer ceux qui chommoient pour un autre Saint ce jour-là, d'avec ceux qui chommoient pour saint Barthelemi avec le commun des autres Eglises du Royaume. C'est ainsi que le culte de saint Rigomer est tombé ici en oubli. Proche la grande porte de cette Eglise est une tombe dont l'écriture est du quatorzième siècle, mais impossible à lire. Devant le Crucifix est la sépulture de Jean de Molommiers ou plutôt de Molineau, Seigneur d'Arpenty & Vauhallaan, décédé dans le seizième siècle.

L'établissement des Marchés & d'une Foire en ce lieu nous en fait connoître quelques autres Seigneurs. Le Roi Charles VIII par Lettres datées de Montils-lez-Tours au mois de Mai 1498, accorda à la priere de Jean de Moulinoaux l'ainé Seigneur de Repenty & Vauhallaan, & de Jean de Moulinoaux le jeune, Chauffecire de la Chancellerie, l'établissement d'une Foire à Vauhallaan la veille de saint Barthelemi & d'un Marché tous les Vendredis. Ce n'étoit qu'un rétablissement: car dans des Lettres de Charles VI de 1395 sur Porché-fontaine, on lit que le Seigneur de Vauhallaan a le quinzième denier de cette Foire de saint Barthelemi, mais que depuis dix ans il y venoit peu de monde. Henri II confirma cet établissement par Lettres données à Fontainebleau au mois de Mars 1554, & y ajouta la Foire du jour même de saint Barthelemi: à la priere de Pierre Fragnet Seigneur du lieu & Maître des Comptes. Ce qui fut pareillement confirmé à la requête de François Briçonnet & de Marie le Cirier sa femme Seigneurs, par Lettres de Charles IX

VI. Volume
des Bann. du
Châtelet, fol.
158.

V. Volume
des Bann. f.
307.

Ibid. VI.
Vol. p. 259.

accordées à saint Germain-en-Laye le 6 Mai 1563. Enfin par Lettres du Roi Henri III données à saint Maur le 16 Juin 1584, à la supplication de Philippes le Boutiller Seigneur de Moucy, & de Marié Briçonnet sa femme, fille de François Briçonnet Conseiller au Parlement & de Dame le Cirié, il y eut ordre au Prévôt de Paris de laisser la Suppliante jouir du Marché des Vendredis, & de la Foire de la veille & jour de saint Barthelemi.

Ibid. VII.
Vol. fol. 224.

Le nom de ce lieu est écrit Vauhallan dans des Lettres du Roi Charles VI du 13 Mars 1393, ou il est nommé parmi ceux sur lesquels Charles V son prédécesseur avoit assis une rente de cent livres aux Céléstins de Paris. Les Lettres-Patentes de 1675 au sujet de l'érection de Jouy en Comté, font mention du fief de Vauhallan appartenant aux mêmes Religieux.

Reg. des
Chartes 141.
Pieté 417.

Je trouve enfin que Vauhallan a appartenu à Simon de Craon Evêque de Poitiers, Chancelier du Duc de Berry.

Le fief Saint-Marc est dit relever des Céléstins de Paris, à cause de leur Seigneurie de Vauhallan.

REPENTI ou ARPENTY, qui vient d'être nommé à l'article de Vauhallan, est une Seigneurie & Château situé entre Vauhallan & Saclé. Un Robert de Repenti est nommé comme témoin dans un acte du Prieuré de Longpont sous le Prieur Hensi qui gouverna depuis l'an 1086 jusqu'en 1130. Un autre Robert de Repenti, apparemment son fils, plaidoit vers l'an 1170 avec le Prieur de saint Clement de Châtres sur les droits de la Boucherie de ce Bourg: Maurice de Sully Evêque de Paris les accorda. René le Comte Avocat est qualifié en 1580 Seigneur en partie d'Arpent. On voit à Paris dans la nef des Filles-Dieu l'épithaphe de Loys de Menisson,

Chart. Longpont. fol. 21.

Chartul S.
Mauri. Gai-
guier. f. 546.

Coutume de
Paris p. 637.
édit. 1676.

515 PAROISSE DE SACLÉ, &c.

Seigneur de Repenti, près Saclé, qui décéda le 25 Mars 1587. En 1655 cette Seigneurie étoit possédée par Paul de Bernon Maître des Requêtes.

Il faut sçavoir qu'il y a un autre Arpenté dans la Paroisse de Brieres.

LIMON ou LA GRANGE DE LIMONS est le lieu qu'on joint à Vanhallan pour ne former qu'un même article au Rôle des Tailles. Son nom est corrompu en Limours ou Limous dans les Livres de l'Élection de Paris & autres monumens modernes. Ce fief appartenoit en 1400 à Raimond Raguier époux de Marguerite le Pelletier ; il fut ensuite inhabité jusqu'après l'an 1470 à cause des guerres. L'Histoire des Maîtres des Requêtes fait mention de Guillaume Boucher Seigneur de Limous, époux de Daufine Allegrin vers l'an 1530. Pierre Brillet Secrétaire de la Chambre du Roi en étoit Seigneur en 1580, suivant le Procès-verbal de la Coutume de Paris, & en 1625 François Brillet Ecuier. Toutes les Cartes généralement où j'ai pu trouver ce lieu, l'écrivent Limon. Seroit-il assez ancien pour avoir une dénomination Celtique ? La Capitale des Poitevins, qui est aujourd'hui Poitiers, avoit le même nom dans le langage Celtique. César en a fait *Limonum* dans ses Commentaires. Goscelin de Limon est nommé en 1162 dans un acte qui concerne l'Abbaye des Vaux de Sarnay, au premier Portefeuille de M. de Clerembauld.

VILLE DOMBLE étoit dès le treizième siècle un lieu dépendant de la Paroisse de Saclé. Cela se connoît par le Nécrologe de Notre-Dame écrit alors, dans lequel on lit que Maître Hervé le Breton *ditus Rancus*, Diacre, donna à cette Eglise une dixme qu'il avoit acquise *apud Villam Domble in Parochia*

Tabul. 5.
Elig. Par.

Edition de
1678. p. 638.
Reg. fl. Ar-
chiep. 26 Jan.

Necrol. Ecl.
Paris. F. Cal.
Sept.

de Saclé. Sa donation ne renfermoit pas la dixme entiere de ce territoire, puisque le même Livre observe que ce fut de l'argent de deux Chanoines formant la somme de six vingt livres, que le Chapitre acheta la moitié de la dixme du même lieu de Ville Doble. Ce lieu est en tirant vers Toussus, à l'extrémité occidentale de l'étang de Saclé. Les Géographes modernes l'écrivent tous Ville Doble, retranchant la lettre *l*, que le peuple ne fait plus entendre. En continuant de l'écrire Ville Doble, on voit que ce nom vient naturellement de *Villa Domnoli*, comme Ville Mouble vient de *Villa Mommoli*. Domnolus étoit un nom usité sous la première race de nos Rois. En 1636 Pierre Monant Conseiller en l'Élection de Paris étoit Seigneur du fief du petit Ville Doble: & en 1641 Jacques Morais Secrétaire du Roi, est dit Seigneur des Mariettes & de Ville Doble en la Paroisse de Saclé.

Ibid. 1
Martii.

Reg. Ar-
chiep. Par. 7
Nov. 1636-
7 20 Juin
1641.

LA MARTINIÈRE marqué dans les Cartes du Diocèse, est qu'lisé de Maison domaniale dans un acte du 18 Mai 1656, où elle est dite appartenir au Sieur Passart. En 1697 elle étoit possédée par le Sieur de Villemeur.

ORSIGNY ou ORCIGNY étoit connu dès le tems de saint Louis pour une Terre particuliere qui donnoit le nom à une famille. Une Heremburge d'Orseigny est mise parmi les bienfaitrices de l'Abbaye de Porroy en 1254. Le territoire a assez d'étendue, mais toutes les terres de la Ferme ne sont pas de Saclé, une partie est de celle de Toussus. Dans l'énumération des biens de la Léproserie de Château-Fort déclarée en 1351, une partie de la dixme d'Orcigny est dite en être. On a vu ci-dessus que le nommé Jacques Rat étoit

Nérol. de
Porroy.

Liber V'isio.
Le prof. ann.
1351.

sg. Archiep.
Ar. 3 Deco

Notit. Gall.
p. 412 col. 2.

Seigneur d'Orsigny en 1507. Guillaume Rat l'étoit en 1541 & comme parent des Bouceaux ou Boucauds de Paris il présenta alors à leur Chapelle située dans l'Eglise de saint Christophe de Château-Fort. Louis de Luz Conseiller du Roi, Seigneur de Vantelet & Orsigny, fit bâtir en ce lieu vers l'an 1630 à ses frais & à ceux des habitans, une Chapelle dans laquelle l'Archevêque permit de célébrer, le 10 Septembre 1632. Une partie de cette Terre relève de Chevreuse, comme on voit dans le Cahier imprimé des acquisitions du Roi de l'an 1691. La Ferme d'Orsigny appartient à Messieurs de S. Lazare de Paris.

Regist. Ar-
chiep. Paris.

On assure qu'il y a aussi sur la Paroisse de Saclé un fief dit Graville.

Quoique Saclé fournisse peu d'illustres dans les anciens tems, j'ai cru ne devoir pas taire, que l'Evêque de Paris, Maurice de Sully, fait mention dans une de ses Chartres d'environ l'an 1190 de Maître Mainier de Sarclay. Bien plus, le Doyen de Paris dans le même-tems étoit un Barthelemi de Sarleio, suivant une Charte de l'an 1163. Un Trésorier du célèbre Chapitre de saint Hilaire de Poitiers sous le regne de Philippe-le-Hardi, s'appelloit Etienne de Sacléus, & mourut au mois de Décembre 1276, suivant sa tombe qui étoit ci-devant au Cloître de saint Germain des Prés. L'Histoire de cette Abbaye qui fournit ce fait, nomme aussi un Chevalier de Saclois décédé en 1273.

Chartul. S.
Genov. pag.
105.

Tabul. Ca-
voti loci. Gal-
gner. f. 274

Bouillard,
p. 326.

Gall. Christ.
Tome 7. col.
bib.

On voit dans le Catalogue des Abbeses de Montmartre une Jeanne de Repenti qui l'étoit en 1320. Elle permit cette année-là aux habitans de Paris de retour du pèlerinage de Notre-Dame de Boulogne sur Mer, de bâtir une Eglise sous le même titre.

Fin de la I. Partie du Doyenné de Château-Fort

518 PAROISSE DE
 Seigneur d'Orsigny en 1
 l'étoit en 1541 & com:
 ceaux ou Boucauds de P
 à leur Chapelle située de
 Christophe de Château-
 Conseiller du Roi, Seign
 Orsigny, fit bâtir en ce li
 ses frais & à ceux des habit
 dans laquelle l'Archevêqu
 brer, le 10 Septembre 163
 cette Terre relève de Chevr
 voit dans le Cahier imprimé
 du Roi de l'an 1691. La
 appartient à Messieurs de S. I

*Regist. Ar-
 chev. Paris.*

On assure qu'il y a aussi si
 Sacté un fief dit Graville.

Quoique Sacté fournisse po
 les anciens tems, j'ai cru ne d
 que l'Evêque de Paris, Man
 fait mention dans une de ses
 ron l'an 1190 de Maître Maim
 Bien plus, le Doyen de Paris
 tems étoit un Barthelemi de Sa
 une Charte de l'an 1163. Un
 célèbre Chapitre

*Chartul. S.
 Genev. pag.
 205.*

*Tabul. Ca-
 soli loci. Gal-
 guier. E. 274.*

sous le regne
 loit Estienne

de Déc

étoit

des

n

Hilair

de-Hai

& moi

Avant le

tre de sa

cette Abbi

de aussi m

*Boullard,
 p. 326.*

*Gall. Crvi
 Tome 7.
 bib.*



RE

S.

—

.

s du

de

on
re
par
om
qui
t un
ient
ai est
dit en
où s'est
seau. Ce
re race de
e Teneffine
parler au Roi

A



HISTOIRE

DU DIOCESE

DE PARIS.

HUITIEME PARTIE.

Contenant la suite des Paroisses & Terres du
Doyenné de Châteaufort.



PALaiseau.

CEST autour de Paris que l'on trouve un plus grand nombre de châteaux autrefois habités par nos Rois. Ils ont tous un nom particulier : Palaiseau seul qui a un nom générique tiré de ce que c'étoit un Palais de moindre apparence. Car ce nom vient incontestablement du latin *Palatium*, qui est le diminutif de *Palatium*, lequel a été dit en langue vulgaire *Paleisot* ou *Palesel*, d'où s'est formé Palaiseau, comme d'*Oisel* oiseau. Ce petit Palais existoit dès la première race de nos Rois. Saint Rigomer & sainte Teneftine y vinrent du pays du Maine pour parler au Roi

Tom. VIII.

A

2 PAROISSE DE PALAISEAU ;

Differt. sur
l'Hist. de Pa-
ris T. 2. p.
215. 1739.

Vita S. War-
dr. apud Bell.
22 Julii.

Antiq. de
Paris T. 2. p.
310.

Childebert I qui y étoit, *in loco qui Palatio-
lus vocatur perducti & presensati sunt.* Envi-
ron cent ans après S. Vandrille Abbé de Fon-
tenelles au Diocèse de Rouen vint y trouver
le Roi Clotaire III, pour avoir la confirma-
tion de cette terre de Fontenelles. L'Historien
contemporain à ce saint dit que ce château
royal étoit dans le territoire de Chartres *in
territorio Castrinse in eo Palatio quod diminu-
tivo vocabulo censetur Palatiolum.* De-là vient
qu'on lit dans Sauval que Ste. Bathilde Reine
s'y tint souvent durant la minorité de ce Roi
son fils. Il est étonnant que Dom Michel Ger-
main n'ait pas eu connoissance des actes de
S. Rigomer qui font remonter l'antiquité du
château royal de Palaiseau jusqu'à Childebert
fils du grand Clovis. C'est ce château qui a
donné son nom au bourg qui a été bâti au bas.

Il est à quatre lieues de Paris sur le che-
min de Chartres. La petite riviere d'Ivette pas-
se au-dessous à une légère distance. Ce bourg
n'a proprement qu'une rue qui s'étend du sep-
tentrion au midi ; on détourne à droite
pour monter à l'Eglise & au château qui est
au-dessus. Les environs sont en labourages,
vignes & prairies. Le denombrement de l'E-
lection de Paris marquoit en ce lieu 332 feux :
celui publié en 1745 par le sieur Doisy les
réduit à 247. Le Dictionnaire géographique
universel de la France évaluoit en 1726 les
habitans au nombre de mille. Ces trois der-
niers Ecrivains orthographient Paloiseau & Pa-
loisiel.

L'Eglise de ce lieu qui est sur la pente de
la montagne reconnoît S. Martin pour son Pa-
tron. Il y avoit eu un petit Monastère érigé
autrefois & confié aux Moines de Bourgueil
en Anjou au plûtard vers l'an 1100. Mais de-
puis plusieurs siècles il n'y a plus qu'un Prieur,

qui est Commendataire. Plusieurs Ecclésiastiques que l'on qualifie tantôt de Chanoines tantôt de Chapelains y célèbrent l'Office divin avec le Curé qui dessert la Paroisse. Je rapporterai ci-après leur fondation. Le portail de cette Eglise, la tour au côté du nord & le chœur annoncent une bâtisse du XII & du XIII siècle. L'édifice est accompagné de deux collatéraux. Le tout se termine en quarré. Il y a sous le grand autel une crypte pratiquée à la faveur de la pente du coteau, & assez éclairée pour servir de sacrifice. Au chœur est une tombe d'environ l'an 1290, sur laquelle il n'y a de lisible en grand gothique que ces mots de *Palaisio*. Dans la Chapelle qui est au fond de l'aile septentrionale se voit la tombe d'une Dame du XIII ou XIV siècle, & celle d'un Avocat en Parlement dit Genouard de Fontenay sur le bois de Vincennes décédé au mois d'Octobre 1547. Devant la Chapelle qui fait le fond de l'autre aile est une tombe élevée de trois pieds, où sont représentés en gravure un homme de guerre & sa femme, desquels le visage & les mains sont de marbre blanc. L'ouvrage m'a paru être du XIV siècle; mais l'écriture qui étoit contenue sur des bandes (apparemment de cuivre) autour de cette tombe, a disparu lorsque les bandes ont été enlevées. On dit dans le pays que dessous cette tombe sont des boîtes où l'on met les cœurs des Seigneurs après leur mort. Proche cette tombe est attachée à la muraille du chœur l'épigraphie de Louis de Livre Seigneur de Villeneuve, qui décéda au château de Palaiseau au mois d'Oct. 1578, & de Catherine sa fille, bienfaitrice de l'Eglise de Palaiseau. Cette inscription est dite posée par François Airmery Seigneur de Chasteaupers & de Viroflay en partie, neveu de cette Dame. La nef de cette

4 PAROISSE DE PALAISEAU ;
Eglise est nouvelle , on y voit à toutes les ar-
cades les armes de Harville. Au portique de
cette Eglise est une inscription sur marbre
blanc , qui marque que le cœur de Joseph
Lambert Prieur de Palaiseau a été déposé à
cet endroit : que ce Prieur a fondé les Eco-
les gratuites , & a embelli les Fonts-baptis-
maux qui sont à droite de ce vestibule com-
me dans une espece d'oratoire séparé à la ma-
niere de l'antiquité.

Ce fut dans la Chapelle qui fait le fond de
l'aile méridionale de cette Eglise que furent
établis des Chapelains l'an 1571. Catherine
de Levy veuve d'Esprit de Harville Cheva-
lier de l'Ordre du Roy & Seigneur de Palai-
seau , tant en son nom qu'en celui de ses en-
fans mineurs , & de l'avis de Mathurin de Har-
ville Abbé de Trouart & de Claire Fontains
leur tuteur , cousin germain du défunt , déclara
qu'elle fondoit pour l'ame du même défunt
Esprit de Harville & de Fiacre de Harville
son beaupere , & de François de Harville sieur
de la Celle son beaufrere , sous le bon plaisir
de l'Evêque de Paris , en cette Chapelle de
Notre-Dame cinq Chapelains & deux Enfants
de chœur , pour y faire l'Office Canonial sui-
vant l'usage de Paris avec la Messe de la Férie ,
excepté le Vendredi qu'elle sera dite des cinq
Piayer dans la Chapelle basse de l'Eglise ap-
pellee le Sépulcre , & le Samedi de Notre-
Dame. Elles les chargea aussi de prières par-
ticulieres pour les morts inhumés proche cette
Chapelle. Le tout moyennant certain revenu
& le logement , se réservant la présentation
de ces Chapelains & Enfants à elle , & à ses
successeurs Seigneurs de Palaiseau. La solem-
nité de l'établissement demanda une assemblée
de Paroisse où assisterent Nicolas de Thou
grand Archidiacre de Paris & Matthieu de

Macheco, & où l'on peut se procurer des
intéressés, Denis Caille, Libraire, à la
Fon régla une somme d'argent à
une aune à la Fabrique.

Cette Chapelle est sous le patronage de
saint Nicolas. On a depuis eu plusieurs
anciens Sçavants qui y ont travaillé, & de
ceux, les uns ont écrit des livres de
de M. Arnaud qui étoit évêque de
de Port-Royal.

Le cimetière de cette Église est situé
tout autour du bâtiment, & on peut en voir
sous de bons proportions. C'est
l'an 1693, & c'est une très bonne
anciens avoient vu que vers l'an 1693
toit avisé de l'emporter en haut d'un
l'Église une espèce de Tour, ou d'un
séquence en 1713 & ce fut le
ce qui fut permis par suite d'un
Vicair général, & c. On a depuis
moins encore pour les églises de
bon, &c. Et ce fut en 1713
devenu ainsi depuis longtemps
mais de le préférer à ce
dans le nouveau cimetière
assez curieuses à voir
l'Église on trouve un
des celles d'un frère
nommé Nicolas Naudin
un Prédicateur
Août 1711. Depuis
croix de Pierre et
vers Secrétaire
aux Saïntes écrits,
agé de 94 ans. Une
m'a empêché de
celle d'un ancien
Nicolas Benin
personnage s'avoit

4 PAROISSE DE PALAISEAU ;
Eglise est nouvelle, on y voit à toutes les ar-
cades les armes de Harville. Au portique de
cette Eglise est une inscription sur marbre
blanc, qui marque que le cœur de Joseph
Lambert Prieur de Palaiseau a été déposé à
cet endroit: que ce Prieur a fondé les Eco-
les gratuites, & a embelli les Fonts-baptis-
maux qui sont à droite de ce vestibule com-
me dans une espece d'oratoire séparé à la ma-
niere de l'antiquité.

Ce fut dans la Chapelle qui fait le fond de
l'aile méridionale de cette Eglise que furent
établis des Chapelains l'an 1571. Catherine
de Levy veuve d'Esprit de Harville Cheva-
lier de l'Ordre du Roy & Seigneur de Palai-
seau, tant en son nom qu'en celui de ses en-
fans mineurs, & de l'avis de Mathurin de Har-
ville Abbé de Trouart & de Claire Fontains
leur tuteur, cousin germain du défunt, déclara
qu'elle fondoit pour l'ame du même défunt
Esprit de Harville & de Fiacre de Harville
son beau-pere, & de François de Harville sieur
de la Celle son beau-frere, sous le bon plaisir
de l'Evêque de Paris, en cette Chapelle de
Notre-Dame cinq Chapelains & deux Enfants
de chœur, pour y faire l'Office Canonial sui-
vant l'usage de Paris avec la Messe de la Ferie,
excepté le Vendredi qu'elle sera dite des cinq
Playes dans la Chapelle basse de l'Eglise ap-
pellée le Sépulcre, & le Samedi de Notre-
Dame. Elles les chargea aussi de prieres par-
ticulieres pour les morts inhumés proche cette
Chapelle. Le tout moyennant certain revenu
& le logement, se reservant la présentation
de ces Chapelains & Enfants à elle, & à ses
successeurs Seigneurs de Palaiseau. La solen-
nité de l'établissement demanda une assemblée
de Paroisse où assisterent Nicolas de Thou
grand Archidiacre de Paris & Mathieu de

DU DOYENNÉ DE CHATEAUFORT. 7

Macheco, & où l'on prit le consentement des intéressés, Denis Camus Curé-Prieur; & où l'on régla une somme payable au Curé, & une autre à la Fabrique.

Reg. Ep.
Par. 12 Nov.
1571.

Cette Chapelle est sous le titre de la Visitation. On a rejoint en 1710 aux cendres des anciens Seigneurs qui y reposent dans un caveau, les os des corps de ceux de la famille de MM. Arnaud qui furent tirés de l'Abbaye de Port-Royal.

Le cimetière de cette Eglise est pratiqué tout autour du bâtiment, & est garni de buissons de bois proprement entretenus. Avant l'an 1653, c'étoit une terre profane où les anciens avoient vu une vigne; comme on s'étoit avisé de l'entourer de murs pour faire de l'Eglise une espece de Fort, on pensa en conséquence en 1653 à en faire un cimetière. ce qui fut permis par André du Saussay alors Vicaire général. L'ancien cimetière servit néanmoins encore pour les écarts tels que Villebon, &c. Et ce ne fut qu'en 1717 qu'étant devenu inutil depuis longtemps, il fut permis de le profaner & de le vendre. On voit dans le nouveau cimetière plusieurs épitaphes assez curieuses attachées contre le mur de l'Eglise ou placée sur les sépulcres. Entre autres celles d'un Prêtre Théologien de Paris nommé Nicolas Mabile, représenté comme un Prédicateur Apostolique, décédé le 25 Août 1711. Derrière l'Eglise sur une grosse croix de Pierre est écrit: *Cy gist Claude Monneros Secrétaire honoraire du Roy, Commissaire aux Saïsses réelles, décédé le 25 Avril 1744, âgé de 94 ans.* Une épitaphe dont la longueur m'a empêché de la retenir de mémoire, est celle d'un ancien Acolyte de Paris appelé Nicolas Benin décédé le 12 Juin 1728. Ce personnage n'avoit jamais fait de voyage qu'il

Reg. Archiep.
Par. 20 Oct.

Ibid. 19 Febr.

PAROISSE DE PALAISEAU ;

n'en eut rapporté quelques remarques utiles pour l'Histoire, soit en copiant toutes les inscriptions curieuses & anciennes, même les plus difficiles à lire qu'il trouvoit, soit en s'informant dans les Paroisses de la campagne dans tout le Royaume de ce que l'on pouvoit posséder d'extraordinaire. C'est de lui-même que j'ai sçu certaines découvertes qu'il y avoit faites. Comme il pouvoit être entré en quelques Eglises du Diocèse de Paris avant qu'on les rebâtit on qu'on en renouvelât le pavé, j'avois compté profiter de ses remarques; mais il m'a été impossible de découvrir chez les héritiers, ce que ses papiers sont devenus.

La nomination de la Cure de Palaiseau fut accordée autrefois à l'Abbaye de Bourgneil, ainsi qu'en fait foi le Pouillé Parisien du XIII^e siècle: & comme le Prieuré de ce lieu est membre de cette Abbaye, les Pouillés du XV^e & XVI^e siècles & suivans, ont marqué que c'est au Prieur a y présenter. L'auteur de celui qui fut imprimé en 1626 connoissoit si peu les noms françois des Paroisses, qu'il a traduit *Cura de Palariolo*, par Cure du petit Palais.

Il y avoit en 1351 une Maison-Dieu à Palaiseau dont le revenu consistoit en sept quartiers de terre au lieu d'Alvernes sur le chemin de Villour. Il y a eu aussi une Léproserie.

Reg. Visité
1211.

Palaiseau qui avoit été une terre du Domaine ou du Fife pendant le temps de la première race de nos Rois, cessa d'en être au commencement de la seconde. Le Roy Pepin s'étant trouvé présent à la Translation qui fut faite du corps de S. Germain Evêque de Paris de l'Oratoire de saint Symphorien en l'Eglise de saint Vincent le 25 Juillet 754, touché des miracles qui y furent opérés, fit présent à cette Eglise ce jour-là même de cette Terre par un

Diplôme Royal selon la remarque d'Aimoin, *Aimoin lib. 4*
 & suivant qu'il est attesté par une ancienne *ca. 62.*
 inscription rapportée dans du Breul, qui dit
 qu'elle entoure une croix rouge figurée sur
 une pierre carrée & qu'on la voit dans l'E-
 glise de saint Germain-des-Prez. En voici les
 termes : *Hic pausante sancto Germano in die*
Translationis dedis eis Rex Pippinus Palatiolum
cum appenditiis suis omnibus. L'état que l'Ab-
 bé Irminon fit dresser des biens & revenus de
 l'Abbaye de saint Germain quelques années
 après sous le regne de Charlemagne détaille
 en quoi consistoit alors la Terre de Palaiseau.
 Cette Abbaye y possédoit la maison seigneuriale
 avec les autres bâtimens. Elle y possédoit
 six cultures ou coutures qui formoient 287 bon-
 niers de terre où l'on pouvoit sèmer treize cent
 muids de froment. Plus 127 arpens de vigne
 qui pouvoient produire huit cent muids de vin :
 cent arpens de prez qui produisoient cent tren-
 te charrettées de foin. Pour ce qui est des bois
 il n'y en avoit que l'étendue d'une lieue en
 circuit. Il y avoit de plus trois moulins qui
 pouvoient rendre quinze muids de grain par
 an. L'Eglise du lieu étoit bien bâtie & bien
 entretenue, ses revenus consistoient en terres,
 vignes & prez. Il y avoit encore une autre Egli-
 se sur le territoire : le manuscrit appelle Wa-
 rodus le Prêtre qui la desservoit : elle avoit
 de revenu sept hâtes & un bonnier de forêt
 nouvelle. L'Abbaye de saint Germain comp-
 toit alors à Palaiseau cent huit ménages af-
 franchis, lesquels étoient tenus de fournir cha-
 que année pour l'armée six chariots ; tous les
 trois ans 800 mesures de seigle, tous les deux
 ans cent huit brebis avec les agneaux, pour le
 droit de pacage deux cent quarante muids de
 vin, pour celui de couper du bois dans la forêt
 treize-cinq sols, deux cent cinquante poulets,

PAROISSE DE PALAISEAU.

douze cent cinquante croûs, & de capitation neuf sols.

Enfin pour preuve que toute cette terre étoit en bon état, c'est que le nombre des maisons désertes & familles servies n'étoit que de neuf; en sorte que le total des feux, menages ou maisons de la terre de Palaiseau montoit au nombre de cent dix-sept. Il seroit difficile de déterminer dans Palaiseau même l'endroit où étoit la seconde Eglise du territoire de ce lieu dans le IX siècle. Il est constant par la légende de S. Rigomer du Mans, qu'elle étoit sous le titre de ce saint Prêtre, dont la Fête tombe au 24 Août. Je fais voir à l'article de Saclé que c'est celle de Vauhallan. Au reste cette terre ne fut possédée par l'Abbaye de saint Germain-des-Prez que pendant deux cent ans: l'Historien moderne de ce Monastere assure qu'elle fut aliénée par Hugues le Grand qui en étoit Abbé en 950. De sorte que depuis ce temps-là l'Abbaye n'y posséda plus rien; la terre fut tenue par plusieurs Seigneurs laïques, dont quelques-uns par la suite en doterent un Prieuré qu'ils érigerent dans le Bourg même, & d'autres en donnerent des revenus à diverses Eglises, principalement à celle de sainte Geneviève de Paris, qui pouvoit y avoir déjà eu quelque chose long-temps auparavant.

Le premier d'entre ceux qui sont le plus connus est dans le Cartulaire de Longpont sous le nom d'Hilduin de Paleseel entre l'an 1086 & 1130. Il est suivi de Hugues de Palasiolo. Sous le regne de Philippe-Auguste paroissent plusieurs Seigneurs fiefés à Palaiseau. Gui de Paris étoit homme lige du Roy à cause de la Forteresse de ce lieu qu'il possédoit. Etienne Maleterte l'étoit pareillement pour ce qu'il avoit à Palaiseau; & Etienne de Guent devoit la garde à Monlhery pour sa terre de

Dissert. sur
l'Hist. de Pa-
ris T. 1. p.
216.

Dom Bouil-
lard.

Chartul. Lon-
gip. fol. 9.

Ibid. fol. 11.

Rotulus Fen-
dor Mantir
Leberici sub
Phil. Aug.

Ibid.

DU DOYENNÉ DE CHATEAUPORT. 3

Palaiseau, quoiqu'elle fut tenue par Renaud de Martigny devenu par là homme lige du Roi. Ferri de Palefel & Marie sa femme sont nommés dans une charte de Pierre de Ne-mours Evêque de Paris de l'an 1214. Ce Sei-gneur étoit si considéré par ce Prélat, qu'il fut choisi par lui en 1220 pour l'un des exé-cuteurs de son testament. On verra ci-après son différent avec l'Abbaye de Ste. Geneviève. Albert de Palefis est nommé vers ce temps-là comme témoin dans un acte du Cartulaire de Notre-Dame des Champs-lez-Paris. Il y avoit déjà du temps que la terre de Palai-seau ne portoit plus ses causes à Monthery. Il est marqué dans le rôle de Philippe-Au-guste sur les fiefs & droits de la terre de Mon-thery, que Palaiseau en avoit été détaché du temps de Philippe de Lyvies, & attribué à la Prévôté de Paris. C'est ce que les Sei-gneurs venus depuis n'eurent garde de faire revoquer. Vers l'an 1370 cette terre étoit possédée par Adam le Brun. Il avoit épousé Marguerite de Vieupont, Dame de Frénay, le Voisinier & de Moyenville, fille de Robert Chevalier Seigneur de Cailloüé. De leur mariage fut issue Jeanne qui épousa Guillau-me Seigneur de Harville. Son frere Jacques le Brun qui fut tué en 1415 à la bataille d'A-zincourt sans avoir eu d'enfans de Blanche d'Aumont, la laissa unique héritière de la terre de Palaiseau. Quelques années après le Roi d'Angleterre se disant Roi de France, donna à Jean le Baveux Capitaine de Monthery les héritages sis à Paleisfel qu'avoit laissé ce Jac-ques le Brun, & ce Capitaine étant décédé vers la Saint-Remi, le même Prince en gra-tifia Thomas Burgho premier Ecuyer Anglois. Guillaume de Harville Chevalier Seigneur de Harville près Yenville en Beausse, grand

Chartul. Ep.
Paris. Bibl.
Reg.

Gall. Chr.
no. 1. T. 7 106

90.

Le Labouren
Prelim. à
l'Histoire de
Charles VI.
p. 210

Compte de
Prévôté de
Paris d'env.
1423. Sauval
T. 3 p. 127.
Ibid. p. 126.

10 PAROISSE DE PALAISEAU ;
 Eclianfon de Charles VI, & qui avoit épouſé
 Jeanne le Brun, fut tué à la même bataille
 que ſon beaufrere. Cette Jeanne eſt mention-
 née encore comme vivante en 1477 dans les
 Regiſtres de l'Evêché de Paris, où elle eſt dite
 veuve de Guillaume de Harville Seigneur de
 Noyville & Palaiſeau. Guillaume leur fils
 eut de ſa mere la terre de Palaiſeau ; il épouſa
 Anne de Couſtort de leur mariage fut né
 Elprit de Harville qui mourut ſans poſtérité.
 Ainſi la Seigneurie de Palaiſeau échu à ſon
 frere Flacte de Harville qui jouiſſoit en 1489.
 Il avoit rendu dès l'an 1473 le 7 Avril homma-
 ge de la terre de Combs-la-Ville à l'Evêque de
 Paris. Il ſe maria vers 1500 à Renée fille de
 Guillaume Sr. de Rouville. On le trouve le dans
 Procès verbal de la Coſtume de Paris en 1510
 comme compoſant pour Louis de Graille
 Seigneur de Châtres. Il étoit mort au moins dès
 l'an 1523. Elprit de Harville ſon fils lui ſuc-
 céda. Il fut Capitaine de cinquante hommes
 d'armes des Ordonnances du Roi, Colonel
 du Regiment de Normandie, & l'un des Sei-
 gneurs qui furent envoyés en Angleterre pour
 ſervir d'otages du Traité de Cateau-Cambre-
 ſis. Ayant épouſé Catherine de Levis fille de
 Jean Baron de Charlus, il en eut un fils nom-
 mé Claude qui fut Seigneur de Palaiſeau, Che-
 valier des Ordres du Roy, Capitaine de cin-
 quante hommes d'armes de ſes Ordonnances
 & Gentilhomme de la Chambre, lequel épou-
 ſa en 1579 Catherine Juvenel des Urſins fille
 de Chriſtophe Marquis de Tramel. Claude
 comparut en qualité de Seigneur de Palaiſeau
 au Procès-verbal de la Coſtume de Paris de
 l'an 1580. Le ſieur de Rodet qui portoit l'en-
 ſeigne de la Cornette blanche à la bataille d'I-
 vry l'an 1590, ayant été tué, elle fut com-
 mife à Claude de Harville qui étoit connu

Sauval T. 3
 p. 429. ſelon
 un compte
 d'alors.

Reg. Ep.
 Paris.
 Hiſt. des Cit.
 Oſ. T. p.
 750.

Sauval T. 3
 p. 616.

Sauval T. 3
 p. 717.

DU DOYENNÉ DE CHATEAUFORT. 11

pour un homme de naissance, courageux & fidèle au Roy. L'Historien de Corbeil le représente comme l'un des plus infignes Royalistes vers l'an 1589, & dit que cette Ville lui fut vendue par le Capitaine. Il vivoit encore en 1636, auquel an il est qualifié Conseiller d'Etat. Après sa mort la Terre de Palaïseau passa à Antoine son fils qui fut Gouverneur de Calais, & qui se maria à Isabelle Favier-du-Boulay. De son temps Palaïseau fut érigé en Marquisat. François de Harville son fils porta le titre de Marquis de Palaïseau & de Trainel, &c. Chevalier de l'Ordre du Roy, Gouverneur des Ville & Citadelle de Charleville, & auparavant il avoit été Gouverneur du Mont-Olympe. Il avoit épousé en premières nôces Anne-Isabelle Blondel de Joigny dont il eut Esprit de Harville-des-Urins Marquis de Trainel, Seigneur de plusieurs autres lieux, Brigadier des Armées du Roy. De son second mariage avec Anne Comant qui mourut en 1694 au mois d'Août, il avoit eu Constance de Harville laquelle fut mariée aussi en 1694 à Simon Arnauld Marquis de Pomponne. C'est ainsi que Messieurs Arnauld eurent la Terre de Palaïseau. Ce Seigneur est décédé le 9 d'Avril 1737. Son cœur a été porté à Palaïseau. Sa veuve jouit de la Terre.

La situation du Château est fort avantageuse pour l'étendue de la vue. On y voit plusieurs tours à l'antique avec leurs creneaux & des pointes en dessous en cul de lampe. Les Armoiries qu'on y apperçoit composées d'une croix dénotent qu'il a été bâti par Messieurs de

Ce Château est représenté aussi-bien que le Bourg de Palaïseau dans la Topographie de Claude Chastillon gravée vers l'an 1610.

Nous ne pouvons rapporter autre chose sur le Prieuré de Palaïseau, sinon qu'en l'an 1205

La Barre p.
254. 255.
Hist. des Gr.
Off. T. 9 p.
123.

Hist. des Gr.
Off. T. 9 p.
123 & 124.

Topogr. de
Chastillon L.
9.

10 PAROISSE DE PALAISEAU ;
 Echançon de Charles VI, & qui avoit épousé
 Jeanne le Brun, fut tué à la même bataille
 que son beaufrere. Cette Jeanne est mention-
 née encore comme vivante en 1477 dans les
 Registres de l'Evêché de Paris, où elle est dite
 veuve de Guillaume de Harville Seigneur de
 Nayville & Palaiseau. Guillaume leur fils
 eut de sa mere la terre de Palaiseau ; il épousa
 Anne de Coustes: de leur mariage sortit Es-
 prit de Harville qui mourut sans postérité.
 Ainsi la Seigneurie de Palaiseau échet à son
 frere Fiacre de Harville qui jouissoit en 1489.
 Il avoit rendu dès l'an 1473 le 7 Avril homma-
 ge de la terre de Combs-la-Ville à l'Evêque de
 Paris. Il se maria vers 1500 à Renée fille de
 Guillaume Sr. de Rouville. On le trouve le dans
 Procès verbal de la Coutume de Paris en 1510
 comme composant pour Louis de Graille
 Seigneur de Châtres. Il étoit mort au moins dès
 l'an 1533. Esprit de Harville son fils lui suc-
 céda. Il fut Capitaine de cinquante hommes
 d'armes des Ordonnances du Roi, Colonel
 du Regiment de Normandie, & l'un des Sei-
 gneurs qui furent envoyés en Angleterre pour
 servir d'otages du Traité de Cateau-Cambresis.
 Ayant épousé Catherine de Levis fille de
 Jean Baron de Charlus, il en eut un fils nom-
 mé Claude qui fut Seigneur de Palaiseau, Che-
 valier des Ordres du Roy, Capitaine de cin-
 quante hommes d'armes de ses Ordonnances
 & Gentilhomme de la Chambre, lequel épou-
 sa en 1579 Catherine Juvenel des Ursins fille
 de Christophe Marquis de Trainel. Claude
 comparut en qualité de Seigneur de Palaiseau
 au Procès-verbal de la Coutume de Paris de
 l'an 1580. Le seur de Rodes qui portoit l'en-
 seigne de la Cornette blanche à la bataille d'I-
 vry l'an 1590, ayant été tué, elle fut com-
 mise à Claude de Harville qui étoit com-
 me

Sauval T. 3
 p. 489. selon
 un compte
 d'alors.

Reg. Ep.
 Paris.
 Hist. des Gr.
 Off. T. p.
 756.

Sauval T. 3
 p. 616.

Sauval T. 2
 p. 717.

DU DOYENNÉ DE CHATEAUFORT. 11

pour un homme de naissance, courageux & fidèle au Roy. L'Historien de Corbeil le représente comme l'un des plus insignes Royalistes vers l'an 1589, & dit que cette Ville lui fut vendue par le Capitaine. Il vivoit encore en 1636, auquel an il est qualifié Conseiller d'Etat. Après sa mort la Terre de Palaiseau passa à Antoine son fils qui fut Gouverneur de Calais, & qui se maria à Isabelle Favier-du-Boulay. De son temps Palaiseau fut érigé en Marquisat. François de Harville son fils porta le titre de Marquis de Palaiseau & de Trainel, &c. Chevalier de l'Ordre du Roy, Gouverneur des Ville & Citadelle de Charleville, & auparavant il avoit été Gouverneur du Mont-Olympe. Il avoit épousé en premières noces Anne-Isabelle Blondel de Joiny dont il eut Esprit de Harville-des-Urins Marquis de Trainel, Seigneur de plusieurs autres lieux, Brigadier des Armées du Roi. De son second mariage avec Anne Comant qui mourut en 1694 au mois d'Août, il avoit eu Constance de Harville laquelle fut mariée aussi en 1694 à Simon Arnauld Marquis de Pomponne. C'est ainsi que Messieurs Arnauld eurent la Terre de Palaiseau. Ce Seigneur est décédé le 9 d'Avril 1737. Son cœur a été porté à Palaiseau. Sa veuve jouit de la Terre.

La situation du Château est fort avantageuse pour l'étendue de la vue. On y voit plusieurs tours à l'antique avec leurs creneaux & des pointes en dessous en cul de lampe. Les Armoiries qu'on y apperçoit composées d'une croix dénotent qu'il a été bâti par Messieurs de

Ce Château est représenté aussi-bien que le Bourg de Palaiseau dans la Topographie de Claude Chastillon gravée vers l'an 1610.

Nous ne pouvons rapporter autre chose sur le Priuré de Palaiseau, sinon qu'en l'an 1205

La Barre p.
254-255.
Hist. des Gr.
Off. T. 2 p.
123.

Hist. des Gr.
Off. T. 9 p.
123 & 124.

Topogr. de
Chastillon f.
9.

72 PAROISSE DE PALAISEAU ;
 le Pape Pascal II en confirma la possession à l'Abbaye de Bourgueil en Anjou , en la personne de l'Abbé Baudry écrivain fort connu. La Bulle l'appelle en latin *Palesfolium*. Dans le cours du même siècle qui étoit le XII depuis J. C. il y demouroit un certain nombre de Moines de cette Abbaye. *Hugo Monachus de Palesfola*, est mentionné comme témoin en deux Actes de ces temps-là, concernant le Prieuré de Long-pont. Dans la Bulle par laquelle Innocent III confirma les biens de l'Abbaye de Bourgueil adressée à l'Abbé Luc l'an 1208 on lit : *Prioratum S. Marini de Palasiolo*. A l'égard du Pouillé Parisien écrit au XIII siècle , comme le Doyenné de ces cantons-là pour les Monasteres portoit le nom de Macy , le Prieuré de *Palasiolo* y étoit compris. Dans le rolle des Prieurs des mêmes quartiers qui étoient tenus à fournir du pigment à Notre-Dame de Paris à la Fête de l'Assomption , le Prieur de Palaiseau est dit l'avoir payé en 1285. Pour ce qui est du droit de Procuration Episcopale , sa taxe en 1384 étoit de dix livres dix sols. On connoît fort peu les Prieurs de ce lieu. Parmi les anciens Pierre de la Riviere l'étoit en 1448. Le plus célèbre parmi ceux des derniers temps Joseph Lambert dont il a déjà été parlé étoit ci-dessus.

*Chartul. Lem-
 27. f. 9 & 16*

*Gall. Chr.
 T. 4 p. 207.*

Titre sur
 Châteaufort.

*De re Dipl-
 matica p. 377*

Après les Religieux de ce Prieuré, je ne vois point d'Eglise qui ait eu plus de bien à Palaiseau , que celle de Sainte Geneviève de Paris ; car il ne faut nullement penser que l'Abbaye de Saint Denis ait eu autrefois cette terre du Roy Pepin , comme quelques - uns l'ont cru , ayant été trompés par le titre où les copistes ont mis *Palasiolum* pour *Placirium* , ainsi que le prouve très - bien Dom Michel Germain. Il paroît que dès le commencement du XIII siècle on pouvoit déjà regarder com-

tre une ancienne possession de Sainte Genevieve, ce que cette Abbaye avoit à Palaïseau. Outre la Bulle d'Alexandre III de l'an 1163 qui en confirmant les biens de cette Maison met *Apud Palaïolum & Chaliacum terras & capitalia, decimas & campi partes*, ce qui nous le fait connoître est la contestation qui étoit en 1218 entre cette Abbaye d'une part, & Ferric de Palaïseau Chevalier avec Dame Guiburge veuve d'Hugues Bachelis, d'autre part; sur la Seigneurie d'un lieu dit situé *in terra Joisiaca super Villam Palaïoli*, & qu'on voit par des actes un peu postérieurs avoir été ce qu'on appelle les Granges à l'approche de Palaïseau en venant de Paris. Les pleges ou cautions ayant été fournies par Ferric, sçavoir Galeran de Feucherolles, Houdard de Champlan avec Simon de Vaugri-neuse & par Dame Gauburge Soutan de Amploiviller, Mathieu de Minials, & Thibaud de Trosoil, l'affaire mise en arbitrage, il fut déclaré que l'Abbaye de Ste Geneviève y avoit toute Justice; voici les expressions: *Bonagia, investituras, ventas, sanguinis effusionem, vadia duelli, omnimodam Justitiam majorem & minorem*. Les arbitres furent Scherius Doyen de Saint Cloud, Nicolas de Chamvile Bailly du Roy & Guillaume de Vaugri-neuse. Dans le nombre des biens de Ste Geneviève à Palaïseau il y en avoit qu'elle avoit acheté de Regnaud de Villiers Chevalier, & dont Guillaume & Regnaud les fils ratifierent la vente en 1234. Son droit de champart à cause de la Seigneurie des Granges fut reconnu en 1236. Un nommé Baudoin de la Martiniere s'en rendit Baillire, & Baudoin de Vemarz qui possédoit deux arpens de terre au même territoire des les Granges donna depuis à cette Abbaye. Il faut cependant observer

Gall. Chre
nov. T. 7
Instrum.

Chartul. S.
Genov. p. 252

Ces lieux sont
à Verrières.

Ibid. p. 253.
Ibid. p. 254.

Ibid.
Ibid p. 265
& 173.

Necrol. S.
Genov. 5
Martii.

¶ PAROISSE DE PALAISEAU,
que les anciens Chevaliers ou Seigneurs du
lieu dit les Granges, s'étoient rendu une es-
pece de petit hommage : l'Abbaye devoit cha-
que année à la Fête de S. Remi au Maréchal
d'Albigois la somme de dix-huit deniers pour
un past, à Dame Guiburge pour le repas
de la S. Jean douze deniers, & autant à la
S. Martin d'hiver.

*Lib. Conf. S.
Gen. f. 53. r.
2270 Maré-
chal Albigou-
is.*

Les Chanoines réguliers de Saint Victor de
Paris ont marqué dans leur Nécrologe que
Robert Doyen de Chatenay leur avoit donné
une dixme de Palaiseau. Il est incertain quand
vivoit ce donateur. Il n'est pas non plus dé-
cidé ce qu'il faut entendre là par le nom de
Doyen.

*Necrol. MS.
S. Vict. ad 2.
cal. Mart.*

Il n'y a de la dépendance de la Paroisse de
Palaiseau que quatre petits écarts, qui sont
Foucherolles, Lozer, la Vove & Villebois.

FOUCHEROLLES me paroît être le lieu
dit *Falcherola* ou plutôt *Fulcherola super flu-
vium Rodon*, qu'un Abbé appelé Frodoin
donna à l'Abbaye de Saint Germain des Prez
en l'an 776. Comme ce Monastere avoit déjà
le gros de la Terre de Palaiseau dès l'an 754
par la donation du Roy Pepin, il lui conve-
noit de s'aggrandir en ces quartiers-là, par
achat ou par échange. Il est probable que Fro-
doin dont on ignore qu'elle étoit l'Abbaye,
n'avoit donné que pour d'autres biens. La
petite riviere sur laquelle Foucherolles est
situé, s'appelle à la vérité Ivette depuis
quelques siècles; mais comme elle est com-
posée en partie d'une autre petite riviere ap-
pellée Rodon, elle pouvoit il y a mille ans
être désignée par ce nom-là. On a vu ci-dessus
un Galeran de Feucherolles nommé dans un
acte de 1218 concernant l'Abbaye de Ste Ge-
neviève.

LOZER. Ce qui en paroît de plus ancien,

DU DOYENNÉ DE CHATEAUFORT. 15
est ce que j'en ai lu dans le Registre des Visi-
tes des Léproseries du Diocèse de Paris faites
en 1351, ou dans l'énumération des biens de Fol. 194
celle du Juvisy, il y a *Apud Loserram prope
Palaiseum unum arpentum vineæ & unam cup-
pam ad fœlandum.*

Le moulin de ce lieu appartenant à la Dame
de Palaiseau est aussi sur la Paroisse. Un nom-
mé Robert Helyot de la Chambre des Comp-
tes y avoit sa maison en 1648. Ce lieu est
d'Orcey pour la Justice.

LA VOVE, situé en haut sur la plaine
derrière le château, n'est qu'une ferme de
la Dame de Palaiseau, dont quelques terres
sont dites relever de Chevreuse dans le traité
des acquisitions du Roy faites en 1691 & 1692.

VILLEBOIS situé en tirant vers Igny.

La Hunière, lieu voisin de la Vove, étoit
un écart ou ferme des Seigneurs de Palaiseau,
& dans le même cas, mais il n'y a plus de
maison non plus qu'au lieu dit les Chan-
delliers. Ces deux écarts de Palaiseau marqués
dans la Carte de De Fer, sont à présent dé-
truits. C'étoit en ce dernier lieu que le fameux
Géographe Nicolas Sanson avoit eu sa mai-
son de campagne.

Les divers événemens des guerres ne four-
nissent rien sur Palaiseau, sinon qu'on lit
qu'en 1652 l'armée que le Roy Louis XIV.
avoit envoyé contre les Princes; étant reve-
nue de Bléneau par la Ferté - Alais & par
Châtres, campa en ce lieu. C'est sans doute
relativement à cet événement qu'on fit dans
une Mazarinade, que les habitans de Palai-
seau & des lieux voisins présentèrent Requête
à la Reine-mère contre les troupes du Cardi-
nal Mazarin qui les ravageoient.

Quelques personnes mémorables dans l'an-
tiquité ont porté le nom de Palaiseau pour

en être natives, ou pour être issues des Seigneurs de ce Bourg. Je ne m'arrête pas à Guy de Palaiseau qui fut Chanoine de Notre-Dame de Paris au XII ou XIII siècle. L'annonce de son obit indique du bien qu'il avoit en ce lieu, entre autres une maison dont le nom étoit *Cellarium*. Jean de Palaiseau Chanoine régulier mérite plus d'attention. Aussitôt qu'il eut été fait Abbé de Saint Victor de Paris, dont il étoit Religieux, il destina un certain nombre de Chanoines de sa Maison pour étudier en l'Université & y être associés; ce qui se fit du consentement du Recteur & autres l'an 1312. Il mourut en 1329 le 29 Novembre, & fut enterré devant la Chapelle des Apôtres. Son épitaphe qui est sur sa tombe commence ainsi : *Hæc jacet Johannes de Palaeolo.*

Il y a quelques Bénéficiaires de Palaiseau qui ont écrit en ces derniers temps, entre autres Sébastien Auclair mort Curé vers 1748.

Un livre sur les anciens miracles de Notre-Dame de Chartres publié en François par le sieur Sablon en 1681 rapporte un miracle arrivé au Château de Palaiseau sur un homme conservé sous des ruines dans un puits.

Au reste il est bon d'avertir que le nom latin *Palatiolum* a été donné autrefois à plus d'un lieu. Il y avoit proche la Ville de Treves sous l'Épiscopat de de S. Modoald, c'est-à-dire vers l'an 630, un lieu ainsi appelé. On l'appelle aujourd'hui Palz & en Allemand Pfalz. Il y a encore de nos jours un village du Diocèse de Langres dont le nom est Palaiseul; ce qui vient indubitablement de *Palatiolum*. Les Annales Benedictines font aussi mention d'un lieu dit *Palatiolum* dans le Diocèse de Gironne en Catalogne à l'an 1142 à l'occasion de l'Eglise de S. Genès qui y étoit.

S. AUBIN.

*Necrol. Eccl.
Par. 15 Aug.*

*Gall. Chr.
nov. T. 7 col.
611.*

Pag. 162.

*Georg. Brun.
Theatro Urb.
T. 1.*

SAINT AUBIN.

LE culte de S. Aubin Evêque d'Angers mort en 550 ne se répandit pas seulement dans le voisinage de cette Ville après la translation de son corps faite en 556; mais jusqu'aux extrémités du Royaume. Saint Germain Evêque de Paris y ayant assisté, il est à croire qu'il en rapporta des reliques, ou au moins des linges ou des étoffes qui y avoient touché. Il n'en falloit pas davantage alors pour déterminer le titre d'une Eglise. Ce n'est pas que je croye qu'il y ait eu dans le lieu dont il s'agit une Eglise du nom de ce saint dès le VI siècle: mais il a pu se faire, que ce que S. Germain avoit apporté, ait été conservé dans le trésor de l'Eglise de Paris durant quelques siècles, au bout desquels il en aura été tiré pour la Dédicace de celle du Village dont je traite, à moins qu'alors on n'en ait eu d'ailleurs. (a) Quoiqu'il en soit, cette Paroisse est une des plus petites du grand nombre de celles qui portent le nom de saint Aubin dans la France.

Selon le grand Dict. Univ. Geogr. il y en a plus de 70.

Selon les denombrements anciens & nouveaux de l'Electiion de Paris, à peine a-t-elle vingt-seux: & le Dictionnaire universel du Royaume n'y a fait monter le nombre des habitans qu'à 96. Elle est située à cinq lieues ou environ de Paris vers le sud-ouest sur le chemin de

(a) Deux Abbayes d'Anjou ont du bien en Diocèse de Paris, sçavoir Bourgueil & S. Florent. Cette dernière possède depuis environ 700 ans un Prieuré à Gomer situé à une lieue de Saint-Aubin. C'est en sorte une voye par laquelle le culte de S. Aubin a pu être porté dans le village en question.

Chevrense, dont elle n'est éloignée que de deux petites lieues, Sa situation est dans la plaine de Saclé, immédiatement au-dessus du vallon de Gif & le terrain ne consiste qu'en labourages.

L'Eglise est petite, bâtie de pierres molles du pays qui ne sont pas susceptibles de sculptures. La tour ou clocher carré ne désigne non plus aucun temps fixe ; mais on y voit dans le sanctuaire & ailleurs deux tombes du XIV siècle. La première porte sûrement la date de l'an M. CCC. XLIX, mais elle n'est que d'un Drapier, sçavoir Jean dit l'Anglois de Saint-Albin. La manière dont elle est posée, fait voir qu'elle n'est point à sa première place, non plus que l'autre qui est d'une femme, & apparemment celle de ce Drapier.

La Cure de Saint-Aubin est spécifiée de *donatione Episcopi* dans le Pouillé du XIII siècle, & son revenu y est marqué de vingt livres. Sa nomination a toujours appartenu à l'Evêque ; & même Guillaume Chartier qui régna depuis 1448 jusqu'en 1472, voulant favoriser le Curé de Saclé, quoique Cure sa fût dès le temps de S. Louis sur le pied de cinquante livres, y unit celle de Saint-Aubin pour la vie de ce Curé. Mais Louis de Beaumont son successeur pourvu de nouveau à cette dernière Cure, la conférant l'an 1479 à Mathieu Chatgelart par permutation pour la Chapelle de Notre-Dame de Viltain sur la Paroisse de Jory.

On connoît très-peu d'anciens Seigneurs de Saint-Aubin. Barthelemi de Dampierre en étoit Seigneur en partie sous le règne de Philippe-Auguste, & comme tel il fut mis au rang des Féudataires de Montlhery. Sur la fin du XIII siècle les Seigneurs de ce lieu s'appelloient le Grand de leur nom de famille.

Reg. Ep.
Par. 10 Der.

Rolle de
Montlhery.

DU DOYENNE' DE CHATEAUFORT, 19

En 1280 vivoit Philippe le Grené de Saint-Aubin Chevalier, dont la sœur appelée Isabelle étoit dans le même temps Abbessé de Gif. Cette Abbaye n'est qu'à une demie lieue ou environ de Saint-Aubin.

*Gall. Chr.
T. 7 col. 547*

Au commencement de l'avant-dernier siècle un Raymond Boucher de la famille des Boucher d'Orsay, étoit Seigneur de Saint-Aubin, & de Louans. Il mourut le 3 Décembre 1537 & fut inhumé à Martoucy.

*Anastase de
Martoucy.*

Au Procès Verbal de la Coutume de Paris en 1580 comparurent Louis Buisson Avocat en Parlement & Michel de Theis Procureur aussi en Parlement, en qualité de Seigneurs de Saint-Aubin, du Fief de Challeau & du Mesnil situés dans la Prévôté de Châteaufort.

*Cout. de Par.
Édit. 1678 p.
637.*

Sur la fin du dernier siècle cette terre étoit possédée par Madame d'Albon, comme il paroît par l'état des acquisitions du Roy de l'an 1691.

Le reste des particularités sur les Fiefs de cette Paroisse m'a été gracieusement communiqué par M. le Curé actuel de cette Paroisse, dans un mémoire que j'insere ici entier ci-aprés.

Les habitans de la même Paroisse avoient au XIII siècle cinq sols parisis de rente à Civilly qui furent achetés par le Chapitre de Paris.

*Nouvel. Eccl.
Par. 15 Aug.*

Il y a plusieurs Seigneurs & Fiefs à Saint-Aubin.

*Mem. de M.
le Curé.*

Le principal Seigneur du Fief de Saint-Aubin qui est le nom de la Paroisse, est censé être actuellement Messire Antoine-Aimé-Gaspard du Mas Chevalier Seigneur de Corbeville, l'un des Fermiers généraux des Postes & Relais de France. Le pere dudit sieur du Mas ayant acheté en mil sept cent vingt la principale terre de la Paroisse, sur laquelle

20 PAROISSE DE SAINT-AUBIN ;
se trouve situé le manoir & la glebe dudit
Fief de Saint-Aubin de Dame Susanne-An-
toinette de Raucurel de S. Martin, alors veuve
de feu M. le Marquis de Maillé - Brezé & ac-
tuellement femme en secondes nœes de Mes-
sire Gabriel de Roquette.

Le Fief dudit Saint-Aubin appelé Mont-
faucou relève du Seigneur de Saint-Jean-de-
Beau-regard.

La susdite Susanne-Antoinette Raucurel de
S. Martin femme non commune en biens de
M. de Roquette, possède comme héritière de
désunt Alexis de Raucurel de S. Martin un
autre Fief dans ladite Paroisse de Saint-Au-
bin, appelé le Fief de Chaillot, lequel re-
leve du Seigneur de Gif.

De plus il y a sur ladite Paroisse de Saint-
Aubin un autre Fief appelé le Fief du Me-
nil-Blondel, qui est le hameau dépendant de
ladite Paroisse, lequel Fief appartient à Pierre-
Gaspard Marie Grimaut du Fort., Ecuyer Sei-
gneur d'Orcé & autres lieux, comme seul &
unique héritier de désunt Pierre Grimaut du
Fort son pere, décédé Seigneur d'Orcé, In-
tendant général des Postes, l'un des Fermiers
généraux.

Outre cela il y a sur cette Paroisse une ferme
appartenant à l'Ordre de Malte dépendante de
la Commanderie de Bellé membre de celle de
Louvre, dont le Commandeur actuel s'appelle
le Chevalier de Rupieres Ecuyer de main chea
le Roy, lequel est Seigneur sur les terres de
la Ferme, sans qu'il ait d'autres Droits Sei-
gneuriaux dans la Paroisse.

Bellé ou Bellai est situé sur la Paroisse de
Nully en Telles dans le Vexin François. Voyez
Sauval T. 1. p. 613; & l'état des acquisitions
du Roy 1691.

Le grand Bailly de la Morée Commandeur

DU DOYENNE' DE CHATEAUFORT. 27

de S. Jean de Latran, prétend aussi avoir droit sur différens biens situés dans la même Paroisse dont il a fait passer déclaration, & payer les cens depuis peu.

Les Dames de saint Cyr, en qualité de Dames de Chevreuse, ont la haute Justice de la Paroisse de Saint-Aubin, sans pourtant y avoir aucun revenu ni aucun autre Droit Seigneurial; en cette qualité ces Dames prétendent avoir droit aux prieres nominales, mais cela leur est contesté par les Seigneurs de Saint-Aubin; & c'est ce qui a donné occasion de supprimer au Profne les mêmes prieres jusqu'à ce qu'il y ait un Règlement de Justice.

La Manse Abbaziale de l'Abbaye de Gif est située sur la Paroisse de Saint-Aubin. Elle consiste en une petite ferme dont tous les bâtimens très-bien entretenus ont toujours été couverts de chaume, & dont le revenu annuel est environ de 200 liv. Cette ferme est la première dotation de ladite Abbaye, & elle fait tout le revenu de l'Abbesse.



LA CHAPELLE-MILON.

LES Seigneurs de Chevreuse ont eu dès la fin du X siècle un Domaine de conséquence, & ont été regardés comme personnes importantes. Celui qui s'appelloit Milon étoit un des Courtisans du Roy Robert, & homme de confiance d'Éudes Comte de Chartres. Il vécut assez avant dans le XI siècle. Il ne faut point douter que ce ne soit lui ou l'un de ses descendants qui ayent donné le nom à la Chapelle, qui n'est qu'à demie lieue de Chevreuse, aussi-bien qu'au canton de Maisons qui en est voisin, & qu'on appelle tout simplement Milon. On n'en trouve cependant rien avant le XIII siècle : C'est dans le Pouillé Parisien de ce temps-là que la Chapelle-Milon paroît pour la première fois. Milon de Chevreuse pouvoit avoir bâti en ce lieu une Chapelle pour sa commodité, lorsqu'il résidoit dans sa maison du lieu auquel il a communiqué son nom : & par la suite les Seigneurs l'auront fait ériger en Paroisse. Il y a même apparence que tout ce qui étoit au rivage gauche de Rodon suivoit le sort de Porrois, & étoit primitivement de la Paroisse de Magny, n'étant pas probable que s'il eut été de celle de Chevreuse, les Moines de Bourgueil Curés primitifs de Chevreuse en eussent abandonné la nomination.

Sa distance de Paris est de six lieues. Sa situation partie en côteau & partie dans un vallon assez resserré le long de la petite rivière de Rodon, qui vient de Port-Royal & de saint Lambert. Les côteaux tant de part que d'autre sont garnis de bois ou broussailles, laissant

derrière eux quelques terres labourables. Les prairies y sont communes. On n'y voit point de vignes, mais bien quelques étangs. A la rive gauche de Rodon se trouve vis-à-vis saint Lambert un canton de maisons dites la Lorioterie & un Moulin. Ces lieux sont de la Chapelle, dont le territoire commence en cet endroit que la Carte du Diocèse par de Fer appelle Beauregard; il continue ensuite jusqu'à la Marbaye, ce qui forme l'étendue d'une bonne demie-lieue. En tout cela le dénombrement de l'Élection de Paris ne comptoit que 20 feux, qui en 1726, année de la publication du Dictionnaire universel de la France, revenoit à 154 habitans. Le nouveau dénombrement y marque 34 feux. La maison seigneuriale est à Milon au rivage droit du Rodon.

L'Église est sur le côté septentrional dont l'aspect est vers le midi: Elle est presque isolée & solitaire. Ce n'est qu'une espèce de Chapelle sous le titre de la sainte Vierge: rebâtie assez nouvellement. Dans le chœur est inhumée Marie Simon veuve de François de Besset Seigneur de Milon & de la Chapelle-Milon, décédée en 1672; & son fils Raymond de Besset qui mourut en sa maison seigneuriale le 3 Avril 1698. Ce sont eux qui ont augmenté le revenu de la Cure en laissant quelques terres voisines du Presbytère. Mais nonobstant cela le revenu en est fort médiocre.

Voici les derniers Seigneurs tirés du Mercure d'Août 1754 p. 206 & 207.

François de Besset Seigneur de Milon & de la Chapelle, Gouverneur de Chevreuse, épousa en 1615 Marie Simon, d'où entre autres enfans procéda Henry de Besset Seigneur de la Chapelle-Milon, Contrôleur général

24 PAR DE LA CHAPELLE-MILON,
des Bâtimens du Roy, qui épousa en 1668
Charlotte Dongon dont provint Henry de
Besset Conseiller au Parlement de Metz, Sé-
cretaire du Conseil de la Marine, mort le
19 Avril 1748.

Daniel-Henry de Besset son fils aîné, Sei-
gneur de la Chapelle-Milon, Intendant de S.
Domingue, épousa en 1731 Elisabeth de
Guiry, il mourut en 1731.

Nicolas-Pierre de Besset de la Chapelle,
frere puîné de Daniel, Chef du Bureau des
Affaires étrangères.

On ne sçait ni par quelle occasion cette
Cure étoit au XIII. siècle à la nomination du
Chapitre de Paris, ni précisément depuis quel
temps elle est revenue à la pleine collation
de l'Evêque. Il est sûr que ces mots *Ecclesia
de Capella Milon* se trouvent dans le Pouillé
du temps de S. Louis sous l'article de *donations
B. M. Parisiensis*, tout de suite après celles
de *Burgo Regina*, de *Balmolix*, de *Castanero*,
& que dans les Pouillés du XV & du XVI.
siècle il y a *Cura de Capella Milonis*, *Epis-
copi*, ce qui a été suivi par ceux de 1626 &
1648.

Cette terre est dans la famille de Messieurs
de Besset depuis l'an 1589. Henry de Besset
Seigneur de la Chapelle-Milon est connu par-
mi nos Historiens pour avoir écrit une réla-
tion de ce qui se passa dans les campagnes
de Rocroy en 1643. & 1644. Ce morceau
d'Histoire qui passe avec raison pour un chef-
d'œuvre a été plusieurs fois imprimé.

Le Village de Milon est mentionné dans
le Contrat d'Echange que le Roy fit en 1692
de Chevreuse pour la terre de Montfort-l'A-
maury. Mais il ne faut confondre ce Milon
avec la Chapelle-Milon. Ce premier est de
la Paroisse de Chevreuse, quoiqu'il en soit
loigné

Suppl. de
Moreti au
mot Rocroy.

éloigné & qu'il ne soit séparé de la Chapelle que par le ruisseau. Il n'est devenu pour le spirituel de la Paroisse de la Chapelle qu'en conséquence de la rémontrance que firent en 1672 Raymond de Besset Seigneur de Milon & Henry de Besset Seigneur de la Chapelle, que le chemin pour aller de ce lieu de Milon à Chevreuse est impraticable l'hyver, étant dans un taillis, & que le Curé de Chevreuse consentoit à ce que les habitans fussent de la Chapelle pour le spirituel.

*Reg. Archiep.
Par. 3 Deco*

M. de Valois n'a nommé la Chapelle-Milon dans sa Notice des Gaules, que pour dire que ce lieu est situé sur la rivière d'Yvette; ce qui est faux.

*Notit. Gall.
P. 412 col. 2.*

On m'a appris que le fils d'un paysan de ce Village est devenu de nos jours Gouverneur de Colmar. Il est mort depuis peu.



S A I N T L A M B E R T .

ON voit dans l'article de Chevreuse que Chevreuse a toujours été regardé comme l'un des principaux lieux du Diocèse de Paris : ainsi l'on doit supposer que le territoire de la Paroisse, ou des Paroisses s'il y en a eu plusieurs, étoit très-étendu & plus étendu qu'il n'est aujourd'hui : & que ce n'est que par la suite & pour le besoin, qu'on en a fait des détachemens. Ce que je dis sur Choisel, qu'il est un démembrement de Chevreuse, se trouve également vrai à l'égard de saint Lambert. Ils ne sont tous les deux éloignés de Chevreuse que de demie lieue ou un peu plus : mais il y avoit des fermes bien au-delà du terrain où est le gros de chacun de ces Villages : Ces fermes se trouvoient à une grande lieue de Chevreuse, ce qui faisoit que la Paroisse avoit deux lieues de traverse. L'érection de deux Paroisses, l'une d'un côté, l'autre de l'autre, a laissé Chevreuse sans écarts éloignés. Mais comme les Moines de Bourgueil qui possédoient le Prieuré de Chevreuse, mettoient aussi parmi leur bien la Cure ou les Cures du lieu, ils remontrèrent que la nomination des nouvelles Cures qui en étoient des démembrements devoit appartenir à leur Abbé. C'est par cette raison que la Cure de saint Lambert, démembrement de Chevreuse du côté du septentrion, est à la nomination de l'Abbé de Bourgueil.

Cette nomination est constatée par le Pouillé Parisien du XIII^e siècle : *De Donatione Abbatibus de Burgolio, Ecclesia S. Lamberti*. C'est aussi ce que nous avons de plus ancien

DU DOYENNE DE CHATEAUFORT. 17
 pour prouver l'antiquité de ce nom; car au-
 cuns Extraits des Titres de Port-royal du XIII.
 ou du XIV. siècle ne contiennent le nom de
 saint Lambert, quoiqu'ils passent de quelques
 lieux qui sont de la Paroisse. Quelques-uns
 croient que le lieu où est l'Eglise & le gros du
 Village s'appelloit anciennement la Brosse, en-
 sorte qu'il ne quitta ce nom que lorsqu'on y
 bâtit une Eglise du titre de S. Lambert. (a)
 mais pourquoi choisit-on S. Lambert pour
 Patron? C'est ce que l'on ignore.

Ce Village est à sept lieues ou environ de
 Paris. Sa situation est sur un coteau dont l'as-
 pect est au levant. Il est arrosé dans le bas
 de la petite rivière de Rodon, qui va se jeter
 dans l'Yvette à Saint Remi, en faisant tourner
 plusieurs moulins. Le paysage est fort varié;
 on y voit de tout excepté de la vigne. Le lieu
 d'Oisy dans le dénombrement du Royaume a
 réduit au nombre de 58 les 70 feux qu'on y
 avoit compté en 1709 lors de l'impression
 du dénombrement de l'Élection de Paris. Le
 Dictionnaire universel de la France y comp-
 toit 264 habitans. On m'a assuré depuis qu'il
 n'a que 46 feux qui sont six-vingt com-
 muniens.

L'Eglise est bâtie environ à mi-côté fort
 grossièrement à cause de la dureté des pierres
 du pays & sans ornemens de sculpture. Elle
 peut avoir deux à trois cents ans d'antiquité.
 La Dédicace en fut faite le 2 Octobre 1539
 par M. l'Evêque de Saint-Sébastien, Antoine
 Guyton étant alors Vicaire, Guillaume le Fé-
 vre & Pierre Angot Marguilliers. C'est ainsi

(a) De vieilles Cartes mettent Saint Lambert de la
 Brosse. Peut-être étoit-ce le nom du Bois qui est au-
 dessous en allant à Ménil-saint-Denis, au bout duquel
 est une ferme du même nom de la Brosse, dont il
 sera parlé ci-après.

28 PAROISSE DE S. LAMBERT ;

que s'explique le livre des fondations de cette Eglise. Mais pour parler plus correctement, *Reg. Ep. Par.* il faut dire par Jean Evêque de Sébastiano-ple, suivant la permission que l'Evêque de Paris lui donna le 30 Septembre précédent, comme aussi de bénir le cimetière contigu. On n'y conserve point de reliques de S. Lambert, quoique cependant on doit supposer qu'il y en a eu lors de la construction de l'ancienne Eglise. C'est l'Evêque de Mastricht qu'on y honore le 17 Septembre. On y célèbre aussi sa Translation l'un des Dimanches du mois d'Avril. Baillet en marque une au 28 de ce mois. Il y a dans cette Eglise une dévotion particulière à S. Lambert pour certaines incommodités : L'usage est d'y offrir le jour de la Fête du mois de Septembre un coq blanc de la part de chaque personne qui se recommande à l'intercession du saint. Il y a une dévotion à peu près semblable & au même jour dans le pays Cotentin du côté de Valogne ; mais c'est en l'honneur de S. Flocel Martyr, qu'on y révère annuellement le 17 Septembre. Saint Blaise passe aussi pour un des Patrons de cette Eglise. Au reste le bâtiment en est très-simple, manquant d'aile du côté du midi, & de clocher figurant. A l'entrée à main droite se voit une tombe avec une épitaphe latine d'un Charles de Robergues de la Ville de Beauvais, qui est dit s'être appliqué en ce lieu à lire les ouvrages des Pères & les Historiens Ecclésiastiques, & y être mort de langueur le 20 Octobre 1676. Une partie des ossemens provenans des corps autrefois inhumés à Port-royal furent enterrés dans le cimetière de cette Eglise en

La Cure est marquée à la nomination de l'Abbé de Bourgueil dans tous les Pouillés généralement. En 1682 elle fut résignée au

DU DOYENNE' DE CHATEAUFORT. 23

célebre Historien M. le Nain de Tillemont. Il en prit possession; mais la famille l'engagea à la quitter, & il ne s'y trouve aucun acte signé de lui. Il devoit connoître de longue-main cette Eglise: il avoit été élevé durant une partie de sa jeunesse dans les écoles de Vaumurier lameau de cette Paroisse. Il avoit aussi demeuré quelque temps à saint Lambert même, vers l'an 1670. Le plus ancien Curé qui se soit présenté à moi est Jean Redouff qui passa en 1369 un accord en Parlement avec les Religieux de saint Denis en France.

Suppl. de Moreri T. 1. vers Beaupuis pag. 107.

regist. Parl.

Cette Terre ayant été depuis un certain temps entre les mains des Seigneurs de Chevreuse, s'est trouvée faire partie du Duché: elle en a subi le sort, & est passée aux Dames Ursulines de saint Cyr. Ce qui augmenta les droits du Duc de Chevreuse fut la vente que lui firent il y a cent ans les Religieuses de Port-royal de la Justice & Seigneurie de cette Paroisse avec quarante arpens de terre, en vertu de la permission d'André de Saufflay Vicaire général de Paris du 30 Avril 1650.

Sauval T. 3 p. 210.

Ces Dames de Port-royal avoient eu par donation de Hervé de Chevreuse Seigneur de Maincourt mort vers 1262 quarante-quatre arpens & demi de bois au-dessus de Vaumurier jusqu'à Champgarnier; & par acquisition de Jeanne de la Fin Abbessé décédée en 1558, les terres des Granges & fermes de Vaumurier & Champgarnier.

Necrol. de Portoyal au 31 Octob.

Ibid. ad 17. Maii.

Dans la grande plaine que l'on trouve en allant de saint Lambert au Menil-saint-Denis au sortir du bois, est un bien de Commandeur. C'est une ferme dite la Brosse dépendante d'une Commanderie du nom de Louviers. Sauval dit que cette Commanderie s'appelle Bellé, & qu'elle est au pays de Telles

Sauval T. 2 p. 613.

Pouillé sans
M. de Noail-
les.

vers le Vexin. Quelques Pouillés recens de Paris donnent à cette Chapelle le nom de saint Jacques & la Brosse Paroisse saint Lambert, sans lui assigner de revenu.

LEVIS.

C E U X qui pour s'instruire sur l'origine des noms de lieu du Diocèse de Paris, ne remontent pas plus haut que le Pouillé du XIII siècle, qui est presque entièrement rédigé en latin, se contentent d'y apprendre que la Paroisse de Levis y est désignée sous ce nom *Livier*. M. de Valois qui fut borné à ce Pouillé quant à cet article, en conclue tout aussi-tôt, qu'on disoit alors en latin *Livia*, & que ce nom venoit de quelque Livius, apparemment Romain, puisque c'est un nom véritablement romain. Mais les titres plus anciens de cinq cens ans que ce Pouillé ne favorisent aucunement la prononciation *Li* de la première syllabe. Dans un Diplôme du Roy Charlemagne de l'an 774 qui contient une description des divers cantons de la forêt d'Iveline, le second de ces cantons est ainsi désigné; *Secunda terra contra pagum Pinciensem pervenit ad Codonarias, deinde ad Vennas usque Aureovallo, deinde Livicias*. On trouve en effet dans l'un des bouts de cette Forêt qui avoisine au pays de Pincerai Cognieres & Levis à une boue de distance l'un de l'autre: Ainsi Cognieres étant le *Codonaris* du Diplôme, comme le nom & la situation l'indiquent, il suit que Levis est le *Livicia* du même titre. Le livre de l'Abbé Irminon sur les biens de saint Germain-des-Prez qui n'est postérieur que de quelques années, parlant d'une portion de bois

Notit. Gall.
p. 422.

De re Diplom.
p. 645.

Codez Irmi-
non sub Caro-
lo magno p.
29.

que cette Abbaye avoit à Levis met : *Habes in Leviao de sylva ubi possunt saginari porci circiter CLXX.* On voit par ces deux titres antérieurs de beaucoup aux voyages des François à la Terre-sainte, c'est-à-dire aux Croisades, combien grossièrement se tromperoient ceux qui croiroient que le nom de Levis auroit été donné à ce lieu par des Juifs de la Tribu de Levi que les François auroient amenés de la Palestine. Au reste en s'attachant à ces deux titres ci-dessus, on se conforme à la vérité, & on a l'avantage de reconnoître l'existence du lieu de Levis du Diocèse de Paris dès le VIII^e siècle. Je dis du Diocèse de Paris, parce qu'il y a encore un autre Levis en France qui est situé proche Toucy au Diocèse d'Auxerre.

Le premier est éloigné de Paris de huit lieues & de quatre de Versailles, à une petite lieue du grand chemin de Rambouillet, de Chartres, &c. sa situation est dans un vallon & sur un côteau au rivage gauche de la rivière d'Yvette, laquelle presque depuis sa source qui n'en est qu'à une demie lieue est bordée par une côte de vignes qui regardent l'orient & le midi. Le territoire est cultivé encore davantage en labourages. Il y a aussi des prairies & marécages à la faveur non-seulement de l'Yvette, mais encore d'un autre ruisseau sans nom qui vient du hameau de la Roche. Cette Paroisse n'est point connue sous le simple nom de Levis dans les livres de l'Élection de Paris, mais sous celui de saint Nom de Levi. Elle est dite dans le dénombrement imprimé en 1709 comprendre 107 feux : mais il y a apparemment erreur, car le Dictionnaire universel de la France qui parut en 1729 n'y compte que 160 habitans ; & le dénombrement du lieu Doisy n'y reconnoît que 35 feux.

Au reste si cette Paroisse est peu considérable en nombre d'habitans, elle est remarquable en ce qu'elle contient dans son territoire deux anciens Monastères. J'en parlerai ci-après.

L'Eglise Paroissiale est bâtie sur une bute ou éminence, dont l'aspect est vers le midi. Ce n'est qu'une espee de longue Chapelle accompagnée d'une tour terminée en pavillon d'ardoise. Le défaut d'ornement d'architecture fait qu'on ne peut en désigner le temps. Elle ne paroît pas ancienne. La Dédicace en a été faite au mois de Juillet 1537 par l'Evêque de Calcedoine que l'Abbé de la Roche & les Marguilliers avoient demandé à l'Evêque de Paris. On la célébroit il y a cent ans le 8 Juillet quelque jour qu'il arrivât. Les habitans obtinrent de l'Archevêque en 1648 qu'elle fût remise au Dimanche suivant à cause des moissons. Le Curé entre dans cette Eglise par un escalier particulier pratiqué dans la nef, qui de sa propre main a été embellie de beaucoup de dorures. C'est celui que j'y ai vû en 1738. Le Patron est S. Nom, Saint local, saint du pays, & qui mérite d'être plus connu qu'il ne l'est. On le trouve dans les anciens Calendriers & Martyrologes de Paris. Les Martyrologes marquent sa mort au 8 Juillet dans le pays de Pincerai. Celui de Notre-Dame de Paris du XIII^e siècle la met *in pago Pincianensi* ou *Pincianensi*. Il continua d'être dans les Missels & Breviaires de Paris où il étoit au moins depuis l'an mille, jusqu'à l'an 1607, & de crainte que le Diocèse auquel il appartient n'en perde le souvenir, on a rétabli son nom dans le Martyrologe de Paris publié en 1727, en ces termes qui se lisent au huit de Juillet: *Prope Villam Pirofam in pago Pincianensi, sancti Nummi*; c'est-à-dire: Proche Villepreux au pays de Pincerai le décès de

Reg. Ep. Par.
12 Jul.

S. Nom. Il est vrai qu'on n'a osé lui donner de qualification, parce que les manuscrits ont varié; les uns l'appellent simplement Confesseur, d'autres Prêtre, & d'autres le qualifient Evêque, & même quelques-uns Martyr. Mais le parti le plus vraisemblable est de le regarder comme un Corevêque qui étoit employé par les Evêques de Paris & de Chartres sur les limites des deux Diocèses, car le Pincerais s'étend sur les deux Evêchés; & il est certain par des Conciles tenus à Paris sous Louis le Débonnaire & sous Charles le Chauve que la fonction de Corevêque avoit été exercée jusqu'au IX^e siècle entre Chartres & Paris. Son véritable nom latin est *Nummius*. Il étoit naturel que dans le langage vulgaire on en fit S. Num ou S. Nom. Quelques-uns l'ayant écrit S. Non, ceux qui le latinisèrent ensuite, dirent & écrivirent *Sanctus Nonnus*, & ce nom latin ayant fait disparaître le véritable nom de *Nummius*, on s'imagina que le Patron de cette Eglise étoit un saint Evêque de Syrie nommé Nonnus qui obtint au V^e siècle la conservation de Ste Pelagie, & c'est sur ce nouveau plan qu'on a fait représenter ce saint par les Prédicateurs & par les Peintres.

A l'égard des reliques de ce saint que l'on conserve à Levis, il ne ne doit pas paroître surprenant qu'on en possède d'un saint qui a vécu, qui a prêché, qui est mort & qui a été inhumé dans le canton: Mais ceux qui ont répandu que S. Nonne d'Héliopolis étoit le Patron de Levis & de la Breteche Paroisses du Diocèse de Paris de la contrée de Pincerais, ont imaginé que c'étoit un Seigneur de Levis qui les avoit apporté du levant au retour d'une Croisade. De tout ce que l'Eglise de Levis en avoit possédé il ne lui restoit qu'un

34 PAROISSE DE LEVIS;

offement de l'épaulé dont le Curé de saint Nom de la Breteche Paroisse située trois lieues plus loin vers Saint-Germain-en-Laye a obtenu une partie. La Cure de Levis est restée à la pleine collation de l'Evêque de Paris selon le témoignage du Pouillé Diocésain du XIII^e siècle. Il y avoit un Curé en ce lieu dès le regne de Philippe-Auguste. Celui qui l'étoit en 1201, dont le nom n'est marqué que par la lettre initiale A, consentit cette année-là que les nouveaux Hermites du Bois-Guyon établis sur la Paroisse ne lui payassent aucun droit de dixme ni à ses successeurs, pour le terrain qui seroit de pacage à leurs bestiaux. Ce qui fut certifié par une charte d'Eudes de Sully Evêque de Paris. Cette Cure est marquée au Pouillé manuscrit du XVI^e siècle conjointement avec une Chapelle, mais tous les Pouillés redigés depuis, l'ont ou mise en oubli, ou en ont parlé fort inexactement, confondant quelquefois la Cure avec une Chapelle ou Château que l'Evêque conféra le 20 Octobre 1485.

*Hist. Eccl.
Par. T. 2 p.
116.*

Reg. Ep. Par.

Un de ses Curés est mentionné dans les Registres du Parlement au 12 Décembre 1699. C'est Charles Caubriere qui obtint un Arrêt par lequel il est dit que le Curé de Levis aura la dixme sur les anciens prez qui ayant été une fois défrichés, & ayant porté fruits décimables, retourneront ensuite en leur première nature de prez.

*Code des Curés
T. 1 pag.
193.*

Le premier des Seigneurs de Levis qui m'est tombé sous les yeux est Philippe de Levies, lequel avec sa femme Elisabeth vendit en l'an 1180 à Maurice de Sully Evêque de Paris, cent sols assis à Vitry-sur-Seine, qu'ils tenoient de Galeran de Gallardon. Il est aussi mentionné dans le rolle des Fiefs de Montlhery dressé sous Philippe-Auguste : on y lit

*Magn. Cartul.
Ep. Par. Col.
leth. MSS. du
Bois T. 2.*

que ce fut de son temps que Palaifeau fut détaché de la Châtellenie de Montlhéry & que le Prévôt de Paris se l'adjugea. Je ne sçai pourquoy l'époque de ce changement se prend de lui, s'il avoit quelque Surintendance à Montlhéry ou à Palaifeau. Gui de Levis Chevalier est plus connu par le zèle avec lequel il favorisa le nouvel établissement des Solitaires du Bois-Guion, tant en 1196 qu'en 1201. Son épouse s'appelloit Guiburge. J'exposerai ci-après le détail de cette fondation. En 1209 un Philippe de Levis étoit Archidiacre de Pincerais dans l'Eglise de Chartres. Les filles de Gui de Levis s'allierent dans le XIII^e siècle aux maisons de Marly, de Foix, & dans les siècles suivans à celles d'Armagnac & de Voisins. Marguerite de Levis devint par son alliance Dame de Marly; elle mourut le 15 Avril 1227. On lisoit sur sa tombe à Port-Royal plusieurs vers dont en voici deux :

Margareta fuit Maribei Malliacensis

Uxor, & haec genuit generosus Guido Levisis.

Une Philippe fille du Seigneur de Levis étoit Abbessse de Port-Royal en 1275, & avoit avec elle dans la même maison trois sœurs filles du Seigneur de Mirepoix Marechal, lequel n'est autre qu'un Gui de Levies, dont Thibaud de Marly fait mention dans son testament de l'an 1286. Les armoiries de ces anciens Levis qui se voyent à l'Abbaye de la Roche sont d'or à trois chevrons de sable. Gilon de Levis Chevalier est mentionné dans les titres du Prieuré de S. Eloy de Paris, pour avoir vendu au Prieur des cens à Orsonville & à Aunoy proche Auneau au Diocèse de Char-

Gall. Chm.
scr. T. 7 col.
913.

Thes. suord.
T. 1 col. 1228

Tab. S. Eloy.
XIV^e s.

2^{ab.} Fessat.

Jacques de Cruffol Seigneur de Cruffol-Florenfac, étoit aussi Seigneur de Levis en 1485 & Chambellan du Roy, suivant un bail de la ferme de Malepré appartenante au Prieuré d'Ivete qui fut passé de son autorité.

I. Volume
des Bann. du
Chastelet fol.
371.

En 1506 le même Jacques de Cruffol, qualifié Vicomte d'Uzez & Seigneur de Levis, obtint de Louis XII par lettres datées aux Montils-lez-Tours au mois de Juillet de cette année l'établissement d'un marché tous les Vendredis à Levis, & celui de deux Foires, chacune de deux jours, l'une au 9 Septembre, l'autre au lendemain de la Purification.

Il y a tout lieu de croire que c'est ce même Seigneur qui voulant embellir ce Village par quelque édifice, entreprit de construire au-dessous de l'Eglise un château en brique, mais qui ne fut pas achevé, parce que le bâtiment on s'apperçut que la situation étoit mal saine & le lieu trop marécageux.

2^{ist.} S. col.
466.

Gen. de Paris
p. 81.

Le Dictionnaire Universel de la France qui a paru en 1726, marque à l'article de S. Non de Levy que c'est un Fief qui appartient à M. le Duc d'Uzez, ce qui est tiré du livre de la Généralité de Paris publié l'an 1710 par le sieur de Chalibert.

Les Ecartés de cette Paroisse sont Giroit et rivage droit de Ivete : & de l'autre où est Levis, la Roche hameau différent de l'Abbaye de même nom, les landes, la Gripiere, les Vestiers ou Nessiers, les Monies. Mais ce qu'il y a de plus mémorable sont les deux Monastères bâtis sur cette Paroisse. Le plus ancien est Ivete.

PRIEURE' D'IVETTE.

ON est embarrassé à déterminer le lieu qu'il faut entendre dans ce passage de Fortunat de la vie de S. Germain Evêque de Paris, *cum ad possessionem Ecclesie quae dicitur Ivethæ Sacerdos accederes, quidam ei sis obviâs* : Il me semble que comme il a été facile presque dans tous les temps de confondre la lettre u avec la lettre n, qu'il n'y auroit qu'à substituer l'u pour seconde lettre de ce mot, & en ce cas on liroit Ivethæ qui seroit prononcé Ivethel, & qui donneroit le nom du lieu dont je parle. Mais ce qui s'oppose à cette lecture, est qu'il y a des manuscrits où on trouve en deux mots *in Ivethæ*; & qu'on ne voit pas que jamais l'Evêque ni le Chapitre de Paris ait eu du bien à Ivete : D'ailleurs il est constant par une charte du Roy Henri I. de l'an 1043, que la terre d'Ivette passoit alors pour avoir été donnée à l'Abbaye de Saint Pierre des Fossez par un de nos Rois de la seconde race qui se nommoit Charles & vraisemblablement par Charles le Chauve. Outre cela on l'appelloit encore en latin *Equatam* sous Henri I : Ainsi à plus forte raison Fortunat plus ancien de cinq cens ans en seroit-il servi, & n'auroit pas mis Ivethæ.

Me restraignant donc à ce qui est de certain, je dirai seulement que cette terre *Villa Ivethæ Equata in finibus Silvae Aquilinae*, avoit été donnée à l'Abbaye des Fossez dès le IX ou X siècle avec bois, pré, eau, labourages, hôtels & une Eglise du titre de S. Pierre. Cette Abbaye y avoit au X siècle neuf maisons & demeurées par dix-neuf hommes qui y cultivoient la terre, & lui devoient des terres; mais qui fut souvent exposée au pillage.

Sac. I. Benoît
p. 240

Hist. Eccl.
Paris. T. 14
p. 658.

Bala T. 2. Col
p. 1390.

38 PAROISSE DE LEVIS ;
 lage des Seigneurs voisins. Le premier qui y
 causa du dommage fut un Chevalier nommé
 Nivard qui sous la spécieuse apparence d'en
 être le défenseur ou protecteur, causoit beau-
 coup de tort aux paysans par les séjours qu'il
 y faisoit en allant ou revenant de la chasse.
 Ce Chevalier fut cité de par le Roy à com-
 paroître à Paris devant son Conseil avec Gun-
 thier Abbé de saint Maur auteur de la plainte.
 L'Abbé y ayant plaidé sa cause, Nivard n'eut
 rien à opposer, & promit de s'en tenir à ce
 qui seroit réglé. Gunthier prouva par serment
 fait entre les mains de deux Ecuycrs (on les
 appelloit alors *Clieues*) que l'Avoué ou pro-
 tecteur de cette terre ne devoit prendre qu'un
 sextier d'avoine des arpens où étoit l'habita-
 tion d'un hôte, & des autres arpens éloignés
 des maisons une mine d'avoine; qu'à l'égard
 des arpens restés incultes & réunis par-là au
 Fief de l'Abbaye, ils ne lui devoient rien.
 Que c'étoit là en quoi consistoient tous ses
 droits avec celui de la chasse. Que si quelque
 paysan devenoit rebelle contre l'Abbé, le dé-
 fenseur ou Avoué devoit le poursuivre par-
 devant la Cour de cet Abbé, & recevoir pour
 sa peine le quart de l'amende. Le fait ainsi
 prouvé devant le Conseil où étoit Maynard
 Archevêque de Sens, plusieurs Evêques, Com-
 tes & Seigneurs, Chevaliers & Clieus, Henri
 I. en fit expédier un jugement à Paris le
 May 1043, dont toutes ces circonstances sont
 tirées. Je parlerai ci après d'un autre Sei-
 gneur qui y causa aussi du dommage. Il n'y
 avoit point encore alors de Monastere en for-
 me établi en ce lieu, quoiqu'il y eût une Eglise
 de saint Pierre plus d'un siècle auparavant.
 La tradition est qu'un des Seigneurs de Levis
 en fonda un, ou au moins qu'il en fut le ré-
 aurateur: mais je ne vois pas qu'il soit sur

*Chartul. Foss.
 ad calcem.*

DU DOYENNE' DE CHATEAUFORT; 39
 ce Seigneur fût le même qui dota l'Ab-
 baye de la Roche au commencement du XIII
 écle. On ne peut douter qu'il n'y eut au
 moins un Moine de saint Maur des Fossez,
 ni résidât en ce lieu dès le milieu du XII
 écle. Guy Seigneur de Chevreuse vendant
 cette Abbaye de saint Maur l'an 1182 de
 l'agrément de l'Evêque Maurice de Sully le
 dit situé à Ivete *apud Equasens*, & qu'on
 appelloit le Bois du Puits, *Nemas de Parco*,
 déclare qu'il l'a eu long-temps en sa garde,
 & qu'il l'a si bien gardé qu'il n'a pas souffert
 que le Moine d'Ivete en emportât la moindre
 chose, *ita quod etiam Monachum de Equata
 vidquam inde tollere non permisit*. Pour-être
 aussi que cela signifie aucun Moine. En ce cas
 il y auroit eu dès lors en ce lieu une espèce
 de Communauté.

Chartul. B.
 Mauri Garier
 fol. 141.

Au reste l'Eglise de saint Pierre qui avoit
 subsisté dès le IX siècle étoit alors assez vieille
 pour en demander une autre, & on peut
 croire que la piété du Seigneur de Levis l'en-
 gagea à faire les frais de la reconstruction. Ce
 peut être le même édifice qu'on voit encore
 aujourd'hui, qui n'est qu'une espèce de Cha-
 pelle oblongue bâtie de pierres moïsses (a),
 auprès de laquelle il n'y subsiste plus aucuns
 vestiges de cloître.

(a) Ce n'est point de ce Monastère qu'a voulu parler
 Pierre de Nemours Evêque de Paris dans son Testa-
 ment de l'an 1228, où parmi les Abbayes est nom-
 mée celle de Juvel que j'avois cru mis pour Ivete
 par le Copiste. J'avois insinué ce sentiment aux sça-
 vans Auteurs du VII Tome du *Gallie Christiana* vol.
 330, en leur faisant connoître ce Prieuré. Mais j'ai
 eu tort; & après plus de réflexion sur ce qu'Ivete
 n'a jamais été Abbaye, j'ai découvert que c'est de
 l'Abbaye d'Inverneau mise en abrégé Juvel que le
 nom a été ainsi défiguré. Il n'y a en effet personne
 qui ne reconnoisse Inverneau dans Juvel, comme Oi-
 sau dans Oisel.

*ibid. fol. 551.
 & Gloss. Can-
 gii vers Para-
 chingium.*

*Chartul. S.
 Mauri Ga-
 nier. fol. 558.*

*Sine Circulis
 & sine Capu-
 tibus.*

En 1249 les Chanoines Réguliers de l'Ab-
 baye de la Roche qui se disoient en droit d'exi-
 ger des Moines d'Ivete une portion dans la
 dixme de ce Prieuré situées sur la Paroisse de
 saint Nun de Levis, les quitterent de cette
 redevance. L'année 1264 il arriva que Hervé
 Seigneur de Chevreuse ayant fait détruire les
 murs & autres clôtures de ce Prieuré, y en-
 tra avec ses gens, qui enleverent la volaille
 des Religieux & emmenerent leurs chevaux.
 Pierre Abbé de saint Maur ne laissa pas la
 chose impunie. Il en fut fait justice suivant
 l'usage de ces temps-là. Simon de Sevre &
 Ansel de Bucy Chanoines de Paris, arbitres
 dans le procès avec Simon de Blarruaco Cha-
 noine de Poissy, condamnerent par Sentence
 Hervé de Chevreuse à payer dix marcs d'ar-
 gent à l'Abbé pour en faire des bassins, *vel
 equos argenteos, qui erunt in usibus Ecclesie Fos-
 satensis (a)*; & à l'égard de ceux qui avoient
 dérobé la volaille & démonté le Moine & son
 Ecuyer, ils furent condamnés à faire quatre
 Processions. Premièrement s'étant rendus à
 Paris le jour de l'Ascension, ils devoient y
 suivre la Procession de Notre-Dame placés
 proche le Marguillier-Prêtre qui va à la queue
 du Clergé, & marcher nus pieds en simple
 tunique, ayant aussi la tête nue sans coiffe
 ni capuchons. Le Dimanche suivant ils de-
 voient observer la même chose à la Proce-
 sion de l'Eglise d'Ivete. Huit jours après, ils
 étoient tenus de faire le même personnage à
 la Procession du Prieuré de Chevreuse, &
 le Dimanche suivant qui étoit le jour de la
 dernière Procession, c'étoit celle de l'Abbaye
 de saint Maur des Fosses qu'ils devoient sui-
 vre, toujours dans la même situation, mais

(a) C'étoient apparemment de petites figures d'ar-
 gent représentant des chevaux,

avec

DU DOYENNE DE CHATEAUFORT. 41

avec cela de plus, que chacun d'eux devoit porter sa selle sur ses épaules : & portabis quilibet sellam suam in humeris suis. Après quoi ils devoient se rendre dans la prison de l'Abbé pour y rester tant que bon lui sembleroit. Cette Sentence fut prononcée le samedi d'après Pâques 1265. Il paroît que le Seigneur de Chevreuse étoit décédé durant cette Procédure : car on lit qu'en 1264 Marie Dame de Chevreuse tutrice de Jeanne sa fille étoit en différent avec le Couvent d'Ivette sur la Justice haute & basse du hameau où ce Prieuré est situé dans sa Châtellenie : en sorte que l'affaire fut compromise entre les mains de Philippe de Breugni & Robert de Berseucourt Chanoines de Paris. Mais on ignore quelle fut leur décision. En 1275 on trouve la révocation que l'Official de Paris fit par le ministère du Curé de saint Non, d'une Sentence de suspension qu'il avoit jetée sur le Prieur. En 1287 on voit que le Prieur de ce lieu paya le pigment à la Cathédrale de Paris le jour de l'Assomption, aussi-bien qu'en l'an 1302. En 1326 Jeanne Dame d'Amboise & de Chevreuse fit à l'Abbaye de saint Maur la vente des redevances qu'elle avoit sur les habitans d'Ivette, & permit à ces habitans de mener leurs bestiaux dans les paturages de la Châtellenie.

Des titres de l'an 1287 font mention d'une fontaine de cette prairie qui sort de terre sur la censive de l'Abbé de saint Maur, & à laquelle touchent les prés de l'Abbaye de la Roche. Ils l'appellent la Fontaine de Saires ou des Aires. C'est l'une des sources de la rivière d'Ivette.

Depuis ce temps-là on ne trouve plus rien de remarquable sur ce Prieuré jusqu'à l'an 1605 ou 1607 qu'il fut arrêté par M. de Gondi Evê-

Et Antag. à Tab. Foffat.

299. Foffat.

Necrol. Par. ad Calens.

Tab. Foffat.

Reg. Ep. Par. Jul. 1607.

Fadum du
Chapitre de
S. Maur de
1734-

Reg. Ep. Par.

que de Paris & Abbé de de saint Maur avec les Chanoines de saint Maur, qu'ils auroient pour le supplément le Prieur d'Yvete & celui de la Chapelle-la-Reine. Ce qui n'a pu être effectué qu'en 1733 après la mort de M. de la Grange Chanoine de Notre-Dame de Paris, qui n'avoit point fait de résignation de ce Bénéfice. Avant 1607 il étoit uni depuis le 30 May 1580 à la Messe Episcopale de Paris.

ABBAYE DE ROSCHE

OU LA ROCHE,

Et anciennement la ROUCHE.

CE qui a donné occasion à la fondation de cette Abbaye fut la devotion qu'eut Guy Curé de Maincourt de quitter le monde vers l'an 1195 avec quelques-uns de ses amis. Guy Seigneur de Levis entra dans leurs vues, & comme ils vouloient mener une vie de solitaire, il leur donna de terrain la valeur de labourage d'une charrue, quelques portions de dixmes & un certain canton de bois. (a) Maurice de Sully Evêque de Paris qui reçut ces donations investit du tout l'ancien Curé de Maincourt l'an 1196. Cette société de Reclus, que l'Evêque qualifie dans ses Lettres *novella Plamatio*, choisit sa résidence dans le bois; d'où vint l'usage de les appeller *Fratri de Nemore Guidonis*. C'est ainsi que les ap-

(a) Le titre qui contient ces donations ne paroît pas avoir été donné exactement par le Pere du Bois. Celle du *Gallia Christiana* est la même. On ne voit pas grand sens dans ce qu'il a dit de l'achat fait par Ferric de Alveis ou plutôt de Aluis. L'erreur vient de quelque Copiste, ou de celui de S. Victor d'où le P. du Bois les a tirés, ou de son propre Copiste.

pelle Guy Seigneur de Levis dans la nouvelle donation qu'il leur fit en 1201 pardevant l'Eveque Eudes de Sully de deux muids de bled dans la dixme des Lays & de trois muids de vin dans les vignes de Marly, d'un second labourage d'une charrue, conngu à celui qu'il avoit donné précédemment, & de la grange qui y étoit jointe. Comme ils étoient établis sur la Paroisse de saint Nom de Levis, l'Eveque les exempta du consentement du Curé de payer la dixme de *nucrisuris animalium facrum*. Il faut observer qu'encore à présent pour venir de Levis à l'Abbaye lorsqu'en montant on a atteint la plaine on passe une demie lieue de bois; mais il n'est pas sûr pour cela que la retraite des solitaires fut au même lieu où est cette Abbaye. Ils n'avoient eu dans leur commencement aucune règle déterminée. Par la suite ils embrassèrent la Règle de saint Victor de Paris, & comme la Maison de Livry à trois lieues de Paris rejetton de celle de saint Victor fleurissoit alors avec éclat; ils en obtinrent une colonie, qui d'Hermites les rendit Chanoines Réguliers. Alors Guy de Levis Chevalier qui vivoit toujours consacra quatre mille livres parisis ad faciendam *Abbatiam de Roscha*, & les déposa entre les mains de l'Abbé de Vaux de Sarney, d'Amoury Comte de Montfort & d'Alexandre des Bordes son parent, afin qu'ils les employassent pour bâtir l'Eglise & l'Abbaye, & pour avoir des fonds utiles à l'entretien des Religieux; cet acte est de l'an 1232. Amoury de son côté donna à cette nouvelle Maison trois ans après cent soixante arpens tant de terre que de prez dans un lieu dit *Marcheria*, qui pourroit être ce qu'on appelle les *Maréchaux* dans le voisinage des Vaux de Sarney & de Senlices ou Dampierre.

se sert de ces termes, *Abbas & Conventus de Roscha Ordinis S. Victoris* : & la Bulle de Grégoire IX de ceux-cy *Abbas & Conventus B. Mariae de Roscha Ordinis S. Victoris*. Ce qui fait voir que cette Maison prit le nom d'un petit hameau tout voisin situé vers le vallon qu'on nomme encore la Roche ; mais en même temps cela montre que la vraie dénomination n'est point *Rupes*, d'autant plus que M. Chanu dernier Abbé que j'e vis en 1739 dans cette Abbaye, m'assura que dans tous les anciens titres il y a de *Roscha*, & qu'il n'y a que dans les nouveaux qu'on a mis de *Rupe*. La nature du terrain même réclame contre la nouvelle façon de latiniser ce nom, puisque ce n'est un pays ni de roches ni de rochers, mais de la plaine & de fort bons labourages. Lorsqu'il y eut eu un Abbé établi à la Roche, les Religieux vinrent à bout de secouer le joug de l'Abbé de Livry : mais comme ce dernier défendoit ses droits on en vint à un accord ; ceux de la Roche pour être exemptés de la Jurisdiction de l'Abbé de Livry, promirent par Lettres de l'an 1238, de payer chaque année à cette Maison huit sextiers de meteil & autant d'avoine ; & depuis en mil deux cent cinquante-trois Roger Abbé de la Roche céda à l'Abbaye de Livry en place de ces grains deux muids d'avoine que lui-payoient les Freres de l'Hôtel-Dieu de Paris pour des terres situées à Ver-le-Grand. Au reste ce fut de l'Abbaye de saint Victor que tous les Abbés de la Roche furent tirés au XIII siècle. Depuis la fin de ce siècle, on ne trouve aucuns Abbés de ce lieu jusqu'au commencement du XV. En 1414 l'Abbé Jean est connu par la vente qu'il fit des prez situés sur la riviere d'Ivette, tenant à ceux de l'Abbaye de S. Denis,

*Tab. Fossat.
in Livro.*

DU DOYENNE DE CHATEAUFORT. 45
 qu'on avoit légué à sa Maison. Il est peut-être
 le même que Jean de Dol nommé au nou-
 veau Gallia Christiana. Frere Pierre le Coesne
 Prêtre Abbé de la Roche fut commis dans le
 Synode de Paris tenu au mois d'Octobre 1456
 pour recevoir les fruits de la Cure des Lais,
 & administrer les Sacremens aux Paroissiens
 de Menil-saint-Denis qui n'avoient point de
 Curé. En 1473 l'Abbé étoit un nommé An-
 toine à qui Louis de Beaumont Evêque de
 Paris adressa des Indulgences venues de Rome
 à l'occasion des malheurs du temps. Le même
 Antoine surnommé *de sancto Avedio* permuta
 le 6 Février 1478 avec Antoine de Bonafonte
 Prieur du Prieuré-Cure de Voilly Ordre de
 S. Augustin Diocèse de Bourges. On voit
 ensuite, que l'Abbaye de Livry essaya de pre-
 poser un Abbé à la Roche & d'y mettre la
 réforme. Il y a apparence qu'elle y fut intro-
 duite & qu'elle y dura jusqu'en 1517. On est
 avoit été redevable aux soins de Pierre de Bru-
 ges & de Mauburne son ami célèbre Abbé de
 Livry. Mais il paroît que Pierre de Bruges
 n'avoit pas continué d'y soutenir la Régula-
 rité. L'Evêque François Poncher dit dans
 l'acte de sa visite du 13 Juillet 1524 que cet
 Abbé Commendataire étoit absent, qu'il n'y
 trouva que deux Religieux dont l'un étoit
 Prêtre, & que le service divin s'y affoiblis-
 soit; il ajouta que le fermier rendoit pour la
 ferme quatre muids & demi de grain. En 1566
 l'Abbé qui y résidoit étoit Louis le Boutillet
 suivant un acte du Doyen de Chateaufort.
 En 1572 l'Abbaye étoit possédée par Jean de
 Verfois. Je me suis étendu sur ces Abbés,
 parce que tous, excepté Pierre de Bruges,
 sont omis dans le Gallia Christiana. On peut
 y voir parmi ceux du dernier siècle MM. Ha-
 bert Evêque de Cahors & de Perpignan. Le

Tab. Ep. Paris
in Spiro

Reg. Ep. Paris
in Masan

ibid.

Tab. Ep. Ep.

Vocce Habert.

46 PAROISSE DE LEVIS ,
Dictionnaire de Moreri qui à leur occasion
parle de cette Abbaye, l'appelle mal-à-pro-
pos *N. D. des Roches.*

L'Eglise n'est point d'une grande étendue ;
mais elle est dans l'état qu'elle fut bâtie au
XIII siècle. Si les dehors ne sont que de la
Pierre grossière du pays comme les autres du
même canton, les dedans sont d'une carrière
éloignée. Ce bâtiment est en croisée & tout
voûté, mais sans galeries. Le portail aussi
est du XIII siècle. On y admire avec raison
sur le grand Autel une très-belle Image de
la Ste Vierge tenant l'Enfant Jésus, laquelle
a de hauteur deux à trois pieds. Les Auteurs
du Gallia Christiana disent qu'elle est d'ivoire,
& ajoutent qu'il n'y en a pas de semblable
dans toute la France. L'un des deux Reliquai-
res qui sont sur cet Autel contiennent une
relique de Ste Eulalie Martyre d'Espagne que
M. l'Evêque de Perpignan, Louis Habert,
avoit tiré de la Cathédrale dont elle est Pa-
trone. L'autre buste est de S. Blaise dont il
y a une Chapelle en cette Eglise avec con-
cours de dévotion. La même Eglise est un
lieu de pèlerinage pour les Villages voisins
dans le cas de nécessités publiques, stcheres-
ses, &c. Il y a dans le Sanctuaire trois sta-
tues de Chevaliers toutes dressées, qui ont
les mains jointes & leurs boucliers auprès d'eux,
chargés des armes de Levis. Ces statues étoient
originellement couchées sur des sépulcres qui
ont été démolis comme incommodes. Sur une
tombe qui est au chœur est gravé en gothique
capital :

*Hic jacet Magister Gaufridus de Gasta
Clericus juxta Fratrem suum Guidonem, qui
obijt anno M CC LXXV pridie kalend. Ja-
nuarii.*

La tombe de l'autre est adjacente. Il est re-

*Gall. Chr. T.
7 vol. 248.*

DU DOYENNE' DE CHATEAUFORT. 47
présenté en tunique tenant un livre, la main
sur la tranche d'en haut, son épitaphe est en
vers latins difficile à lire.

Dans la croisée du côté du midi sur une
tombe gravée en gothique capital se lisent
seulement ces mots: *Cy gist Madame Mar-*
guerite de Priex Dieu pour l'ame de li.

Dans la nef proche la porte du chœur est
une autre tombe aussi gravée en lettres capi-
tales gothiques, où l'on ne peut presque lire
que ces mots, *Magister Dionisius Cantor hujus*
Ecclesia. Il tient en main un bâton dont on
ne peut voir le couronnement.

Enfin à l'entrée de l'Eglise est la tombe
d'une Bourgeoise de Neaufle bienfaitrice du
XIII siècle. Mais les plus considérables bien-
faiteurs après les Levis, sont les Seigneurs
Bouchard & Mathieu de Marly, Mathilde
de Marly les Seigneurs de Chevreuse, Poissy
& Voisins suivant le Nécrologe de l'Abbaye.

Des lieux réguliers de cette Maison il reste
seulement au côté méridional de l'Eglise quel-
ques bâtimens voutés, un entre autres qui
qui paroît avoir été anciennement le Chapitre.

Je remarquai aussi dans cette Maison beau-
coup de coulevrines tant de fer que de fonte.

L'Abbé de la Rousche (ainsi qu'elle est
écrite au Procès-verbal de la Coutume de
Paris 1580) fut une de celles qui déclai-
rèrent alors qu'elles font de la Coutume du
Bailliage de Montfort. Elle avoit été con-
damnée en 1556, pour n'avoir pas comparu
à cette Coutume tant pour l'Abbaye que pour
la Seigneurie de la petite Rousche près la
Celle.

Le Pouillé Parisien du XIII siècle a ou-
blié de placer cette Maison parmi les Ab-
bayes, mais il l'a mise sous le nom de *Res-*
che parmi les Prieurés du Doynné de Macy.

Elle étoit véritablement de ce Doyenné selon la manière de placer alors les Communautés ; mais jamais ce n'a été Vilras au midi de Jouy , ainsi que M. de Valois se l'est imaginé. Vilras n'a jamais eu de Prieuré. Vilras peut être le *Villa Ruscha* du Nécrologe de N. D. de Paris au 13 Janvier. Un Jean de *Ruscha* Chevalier vivoit en 1299. Il quitta alors aux Religieux de saint Denis un droit de Péage qu'il avoit sur les vins montant par la Seine. Il paroît que ce *Ruscha* n'est point celui-ci.

*Nov. Gall. p.
428 col. 3.*

*Chartul. S.
Dion. p. 278.*

LES LAYS.

IL est fait mention de ce lieu dans quelques titres avant qu'il fut érigé en Paroisse ; mais il n'y est pas dit de quelle Paroisse il dépendoit alors. Cependant il y a plus lieu de croire que ce hameau appartenoit à la Paroisse de Maincourt ; d'ailleurs les Lays n'ayant eu un Curé particulier que depuis l'an 1204 , ce que j'ai à dire de ce lieu des Lays avant l'érection de la Cure , peut être rapporté à l'article de la Cure matrice également comme icy , où j'ai mieux aimé le placer. C'est ce que nous en avons de plus ancien. Eudes de Sully Evêque de Paris déclare par ses Lettres de l'an 1201 que Guz Seigneur de Levis du consentement de Guiburge son épouse a donné aux nouveaux Hermites du Bois-Guyon dont Guy cy-devant Curé de Maincourt étoit le chef, *duos modios bladi in decima sua de Logist.* Il est naturel d'entendre par *Logia* le village en question , parce que dans le langage vulgaire on écrivoit même alors *les Lois* , comme on le verra ci-après. Ce nom de *Logia* étoit donné fort souvent aux hameaux répandus dans

*Hist. Eccl.
Paris. T. 2.
p. 386.*

dans les forêts ; & comme la forêt d'Iveline avoit été écartée en plusieurs endroits , quelques-uns de ces lieux écartés devenus la demeure des bucherons ou des laboureurs , furent appelés Lois ou Layes ou Lais ou Loges , du latin *Logia* , ou du terme barbare *Ledia* , qui peut-être ayant donné origine au mot françois *Loye* , fit fabriquer dessus ce mot le latin *Logia* & *Logia*.

Ce fut donc à ce Lois ou Lais que fut établie une Cure l'an 1204 , suivant le désir de Gui Seigneur de Chevreuse à qui ce hameau & d'autres du voisinage , sans doute , appartenoient. Il marque lui-même dans l'acte qu'il en dressa , qu'il donnoit pour dot à la Mere-Eglise qui seroit érigée à Lois , du consentement d'Aveline sa femme trois muids de bled dans la dixme de ce lieu , avec toute la menue dixme : de plus une place pour bâtir le village proche l'Eglise , & pour construire un Presbytere , & former un cimetiere , & outre cela quatre arpens de terre labourable situés en ce lieu & quittes de tous droits. Il n'y a aucun sujet de douter que celle n'ait été l'origine de cette Paroisse à l'établissement de laquelle l'Evêque Eudes de Sully donna son consentement.

*Hist. Eccl.
Paro. T. 2. p.
226.*

Sa situation est à une demie lieue ou environ de Maincourt tirant vers l'occident & par conséquent à huit lieues & demie de Paris. La nouvelle route de cette Ville de Chartres rien qu'à la distance , & de ce côté-là c'est la dernière Paroisse du Diocèse. Elle est bâtie sur une élévation par rapport à Maincourt , Dampierre & Senlites , quoiqu'elle soit en même temps dans une plaine ainsi que la plupart des écartés qui en dépendent , dont il y en a dans les bois. Les vignes n'y sont pas fort communes. Le gros des biens est en labourages, En

70 PAROISSE DES LAYS,
1709. lors de la premiere édition du dénombrement des feux des Paroisses des Elections on comptoit aux Lays 58 feux. Le Dictionnaire universel du Royaume de l'an 1726 en met 190 en cette Paroisse. Le second dénombrement en 1745 ne marque plus aux Lays que 42 feux. Dans les lettres d'échange que Louis XIII fit du Comté de Montfort en 1692 pour Chevreuse. Aujourd'hui cette terre appartient à Madame la Comtesse de Toulouse.

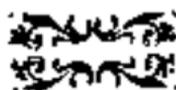
Ce n'est plus l'Eglise bâtie sous les ordres de Gui de Chevreuse que l'on voit aux Lays; mais une autre qui est aussi petite qu'on les construisoit alors & sans ailes. Elle ne paroît avoir que cent cinquante ans au plus d'antiquité. Le chœur & le sanctuaire sont plus solidement couverts que le reste. La sainte Vierge est la Patrone; mais quoique cette Eglise manque de collatéraux, on a ménagé dans le chœur au côté méridional un autel sous l'invocation de S. Evroul Abbé au Diocèse de Lisieux dans le VIII siècle où il y a grand concours, & où de temps immémorial on fait venir de l'avoine pour les bestiaux malades. Le tableau du saint fait allusion à cette devotion.

La Cure est marquée à la pleine Collation Episcopale dans le Pouillé Parisien du XIII siècle, & dans les siècles suivans, où il n'y a erreur qu'en ce qu'ils ont quelquefois appelé en latin cette Cure *Cura de Lacibus* au lieu de *Logis*. J'ai trouvé dans les Registres Episcopaux au 13 Juin 1524 la bénédiction du cimetiere de ce lieu par François de Ponchet Evêque de Paris & non la Dédicace de l'Eglise. Les dixmes étoient de la Menſe de l'Abbaye de S. Denis: mais les Dames de saint Gerles ont cédées au Curé à ce qui m'a été dit pour être exemptes de la portion congrue.

La tradition du pays est que les Lays étoient de l'ancien patrimoine de l'Abbaye de saint Denis. Il n'y a rien d'insoutenable là-dedans, vû la donation que le Roy Pepin lui fit en 766 des territoires immenses dans la forêt d'Iveline. Je remarque même qu'il y a des hameaux qui ne sont qu'à demie lieus du village de Senlices, lequel sûrement a appartenu à ce Monastère en vertu du don de Charles le Chauve.

Les écarts de cette Paroisse ont pour nom l'Etrille, la Macicoterie, l'Enclave, le Bordel, les Maris, la Rue verte, les Molieres, & moitié de la Maulnerie ou Aumonerie, le reste étant de Dampierre. Sans m'arrêter à la bizarrerie de ces noms, j'observerai seulement que celui de la Macicoterie peut nous fournir l'origine du nom des Macicots usité dans le Clergé de Notre-Dame de Paris. Un particulier du nom de Macicot ou Massicot aura donné autrefois ce bien ainsi nommé aux Chantres, auxquels cette terre fournissoit les appointemens. On a des exemples de semblables origines.

M. le Duc de Penthièvre est aujourd'hui Seigneur des Lays: on nomme au Prône Madame la Comtesse de Toulouse & Monsieur & Madame de Penthièvre ce lieu étant des dépendances de Rambouillet.



MAINCOURT.

LA maniere la plus ancienne dont ce nom se trouve écrit, est *Meencours*. Ce sont des titres latins de la fin du XII siècle, dans lesquels au lieu de latiniser ce nom comme on a fait dans le siècle suivant en *Media Cura*, on a mieux aimé le laisser en langage vulgaire que de risquer de mal dire. Déjà il est certain que quant au mot *Curia* ceux qui s'en sont servi pour terminer ce nom, se sont trompés. La multitude infinie d'exemples que l'on a, porte à ne point hésiter de mettre *Curtis* pour *Curia*, lorsqu'il s'agit de villages ou hameaux. Ainsi il auroit été plus régulier d'écrire *Media Curtis*, que *Media Curia*, supposé que la première syllabe de ce nom vienne de *Moyen*, qu'on auroit prononcé *Meen*, dans le XII siècle. Pour moi qui ne vois point à propos de quoi ce Village auroit été appelé *Moyen-court*, ou *Court-Moyenne*, j'aime mieux croire que dans une antiquité plus réculée, de laquelle tous les titres ne sont pas venus jusqu'à nous, on auroit appelé ce lieu *Germani-Curtis*. Et comme le langage vulgaire en France a toujours été à l'abréviation par la suite des temps de *Germaincourt* on aura fait *Maincourt* par une espèce d'apocope qui n'est pas rare & qui a encore lieu tous les jours. Ce qui me détermine en faveur de *Germaincourt* est que *S. Germain* Evêque de Paris est de tout temps Patron de cette Paroisse, & que l'Abbaye de son nom à Paris y jouissoit dans le quartier de *Levy*, au moins dès le VIII siècle d'une forêt assez considérable.

*Codex Irmi-
minanis Abb,
fol. 29.*

Nous n'avons cependant rien qui prouve

l'existence d'une Paroisse à Maincourt de plus ancien qu'une Charte de Maurice de Sully Evêque de Paris de l'an 1196. Elle nous apprend que ce fut Guy Prêtre Curé de ce lieu qui donna occasion à la fondation de l'Abbaye de la Roche qui en est voisine. On infère naturellement qu'un lieu est Paroisse dès lors qu'il y a un Curé.

Cette Paroisse est à huit lieues ou environ de Paris dans un vallon fort détourné de toutes les grandes routes, à une lieue de Chevreuse vers le couchant. Une montagne la couvre du côté du midi & une autre du côté du septentrion. Celle du côté du midi est couverte de quelques vignes. Entre les deux montagnes passe la petite riviere d'Ivette; le village est à sa rive droite. Il paroît dans ce lieu environ une vingtaine de maisons ramassées, mais entremêlées de plusieurs qui sont tombées ou brûlées. Néanmoins le nombre d'habitans n'a point changé depuis un temps considérable. Dans le dénombrement de l'Élection de Paris imprimé en 1709 on y compte 24 feux, & dans celui de l'an 1745, on en marque 23: Le nombre des habitans avoit été évalué à 108 dans le Dictionnaire universel. Il faut bien en rabattre un tiers pour rencontrer au juste le nombre des communians.

L'Église Paroissiale n'est qu'une espece de Chapelle lambrissée, où tout est fort resserrée, & dans la plus grande simplicité. Elle a dû être dédiée en 1539 par Jean Evêque de Sebastianople à la fin de Septembre ou au commencement d'Octobre, parce que la permission qui lui en fut accordée, comme aussi d'y bénir les autels & le cimetiere est du 13 Septembre. Je ne croy pas qu'il y ait dans toute la Province Ecclésiastique de Paris une chaire à prêcher plus ancienne: Elle est d'une

54 PAROISSE DE MAINCOURT,
 menuiserie gothique toute à jour. Sa délicatesse fait qu'on n'a osé la suspendre, en sorte qu'elle est mise à platte terre. J'ai déjà déclaré cy-dessus que S. Germain Evêque de Paris est le saint Titulaire de cette Eglise. La collation de la Cure appartient entièrement *pleno jure* à l'Evêque Diocésain, ainsi que l'a marqué le Pouillé du XIII siècle & ceux qu'on a rédigé depuis. Le Pouillé qui fut écrit vers l'an 1450 ne fait mention que d'un Chapelain à Maincourt, & j'ai vu une collation de cette Chapelle sous le titre de S. Georges faite par l'Evêque le 16 May 1480. Cependant sur la fin de la même année il y a une collation de la Cure. Un autre Pouillé manuscrit du XVI siècle marque à la Collation Episcopale en un seul article, la Cure de Maincourt & la Chapelle du lieu: ce que celui qui fut imprimé en 1626 marque en deux articles. L'auteur du Pouillé de 1648 a pris un sentiment bien opposé aux deux précédens; il paroît qu'il a cru qu'il n'avoit eu à Maincourt qu'une simple Chapelle sans Cure, puisqu'à la page 66 à l'article des Chapelles du Doyenné de Châteaufort il se contente de mettre *Chapelle de Maincourt à présent érigée en Cure*. Il ne reste plus qu'à rapporter les preuves de l'antiquité de la Cure & de la distinction qu'il faut faire de la Chapelle.

Hist. Eccl.
 Paris. T. 2
 p. 306.

Ibidem p.
 226.

D'abord il existoit en 1196 à Maincourt un Curé nommé Guy lequel jugeant à propos d'abandonner sa Cure, se retira avec quelques compagnons dans un bois voisin que lui donna Guy de Levy. En second lieu Guy Seigneur de Chevreuse établissant en 1204 une Cure dans sa terre des Lais (apparemment par distraction faite sur la Paroisse de Maincourt) fonda par le même acte un Chapelain à Maincourt, auquel il donna la dixme qu'il avoit

en ce lieu, plus vingt sols parisis de rente annuelle sur son moulin de Fulleret; il lui accorda aussi l'usage dans son bois à l'endroit où l'avoient les gens de Maincourt: Enfin il s'engagea à lui bâtir une maison pour son logement. L'Evêque Eudes de Sully approuvant le tout, permit que lui & Aveline son épouse choisissent le Chapelain tant qu'ils vivoient, & déclara qu'il n'y pourvoiroit qu'après leur décès. Ce que l'on peut conclure seulement du silence ou des différentes expressions des Pomillés ci-dessus, est que cette Cure a pu souvent être réunie à une autre, vû la modicité du revenu; mais on ne peut lui disputer son antiquité. Le revenu en étoit encore si modique en 1711 n'allant qu'à 50 ou 60 écus, que M. le Cardinal de Noailles voyant que le sieur le Marquant Curé de saint Vrain vouloit bien se demettre de la Chapelle de saint Jacques de Choisel, dont il étoit Titulaire, pour que le revenu en fut uni à cette Cure du consentement du Duc de Chevreuse qui en étoit Patron, accorda cette union & extinction, chargeant le Curé de douze Messes par an.

Reg. Ep. Par.

Mes lectures ne m'ont fourni aucun Seigneur de Maincourt que Hervé de Chevreuse qui est dit jadis Sire de Maincourt sur sa tombe dans le Chapitre de l'Abbaye de Vaux de Sairnay, où il répose avec Clémence d'Aulnois son épouse, & dans le siècle dernier Louis Habert. Il a cette qualité dans le Nécrologe des Chartreux de Paris dont il est bienfaiteur. Il mourut le 10 Octobre 1714, & fut inhumé dans leur chœur.

Depuis l'érection du Comté de Dampierre par le changement arrivé dans la Seigneurie de Chevreuse, MM. Albert de Luyes sont Seigneurs de Maincourt.

DAMPIERRE.

P Parmi le grand nombre de Villages ou Bourgs de ce nom qu'il y a en France il est certain qu'il n'y en a aucun dont S. Pierre ne soit ou n'ait été Patron. Cela se vérifie en particulier à l'égard de celui du Diocèse de Paris. Mais ce qui doit paroître étrange est que pendant que par tout ailleurs Dampierre se rend en latin comme Dom Pierre, sçavoir, *Domnus Petrus*. Les plus anciens titres où il est fait mention de celui-ci l'appellent en latin *Domna Petra*, *Damna Petra*, ou *Dampetra*, toujours au féminin. Ces titres à la vérité sont du XII & du XIII siècle seulement; mais le premier de tous est d'un homme habile; c'est un trait historique, écrit de la main de Suger sous le regne de Louis VII. Les temps antérieurs ne nous fournissent rien sur Dampierre, ni comment il étoit appellé avant qu'une Eglise de saint Pierre lui eut donné son nom, ni si ce lieu qui paroît détaché d'une Paroisse voisine, l'a plutôt été de Senlices que de Chevreuse. Deux raisons me portent cependant à juger que c'est de Senlices; la première, parce que ce lieu étoit connu & fameux dès le milieu du IX siècle ainsi qu'on peut le voir à son article, & la seconde parce qu'il n'y a de Senlices à Dampierre qu'une petite demie lieue, mais que le chemin est difficile en hiver à cause du ruisseau qu'il faut traverser. C'est pourquoi on aura pu y bâtir au X ou XI siècle une Chapelle du titre de S. Pierre, qui par la suite aura été érigée en Paroisse.

Dampierre est à sept lieues & demie de Paris dans le fond d'une vallée dominée par plusieurs

montagnes. Le Bourg n'est cependant pas encore tout-à-fait si couvert que le château. En venant de Chevreuse on apperçoit au-dessus de Dampierre immédiatement, un grand clos de vignes sur la montagne dont l'aspect est vers l'orient d'été; les habitans en ont aux deux côtés, & principalement sur la route qui va à Maincourt & aux Lays, parce que c'est de ces côtés-là que le territoire s'étend, étant borné de plus près vers Senlices & vers S. Forget. A une très-legere distance en tirant vers Sernay ou vers les Vaux de Sernay est un gros hameau appelé Foucherolles. Au-dessus de la montagne qui est au couchant du Bourg est un hameau dit Monceau situé entre Maincourt & les Lays lequel dépend aussi de Dampierre. Il est mal-nommé Méraubuy dans quelques cartes. Il y a outre cela Valence sur la même élévation & la moitié du hameau de la Monerie ou Maulnerie. Il y a beaucoup de labourages de ces côtés-là: ce qui a fait dire aux Auteurs du Dictionnaire universel de la France, que l'on recueille beaucoup de de grains dans le territoire de Dampierre. Le dénombrement de l'Élection de Paris imprimé en 1709 comptoit en toute la Paroisse 77 feux, & le Dictionnaire universel du Royaume publié en 1726 reduisit cela à 366 habitans; mais le dénombrement que le sieur Doisy a fait imprimer en 1745, y marque 89 feux.

J'ai déjà dit que l'Église est sous l'invocation de S. Pierre Apôtre. L'édifice n'a rien qui mérite d'être remarqué; il est solide & vouté, le tout de pierres brutes & grossieres du pays qui n'admettent point les ornemens par où l'on connoît le temps de la bâtisse. Le clocher en forme de pavillon sert à couronner le chœur. La Cure est à la pleine col-

lation de l'Evêque Diocésain : Elle est dans ce rang au Catalogue contenu dans le Pouillé du XIII^e siècle, & sous le nom de *Domna Petra*. Tous les Pouilles subséquens en assignent de même la collation pleinement à l'Archevêque de Paris, excepté celui que le sieur Pelleuier fit imprimer en 1692 ; il y marque que la présentation appartient au Prieur de Gometz-le-Chatel, ou à celui de Chevreuse. Cette alternative fait voir un écrivain qui étoit bien peu sûr de ses faits. Il y avoit eu en 1646 une somme donnée pour entretenir à Dampierre un Vicaire & une lampe, & le revenu étoit assis sur une ferme dite du Monceau-Champromery valant 8 à 900 livres : Par un nouveau traité de l'an 1716 le fond fut assigné sur la ferme de Bellancourt Paroisse de Saint-Forget estimée plus de 3000 livres de rente.

Suger dit dans son livre du gouvernement de l'Abbaye de saint Denis, que de son temps son Monastère jouissoit d'un vaste Domaine de ces côtés-là, lequel comprenoit Menil-saint-Denis, Dampierre & autres, & que par malheur pour les habitans de ces lieux ils étoient compris dans le rolle des tailles que levoient trois Seigneurs, sçavoir celui de Chevreuse, celui de Neaufle & celui de *Villa Asera*. Il ajoute qu'il vint à bout de délivrer les payfans de ces sortes de tributs, ne leur laissant à payer à ces Chevaliers que ce qui pouvoit leur être dû pour leur droit d'Avoüerie ou de Protection. Il est constant au reste que l'Abbaye de saint Denis ne possédoit pas toute la terre de Dampierre. Un Seigneur nommé Barthelemi fut reconnu & déclaré homme du Roy sous le regne de Philippe-Auguste, pour la moitié de Dampierre dont il jouissoit. Le petit Cartulaire des Evêques de Paris nous a conservé à quoi alloient les Noales qui su-

*Reg. Archiep.
Paris. 31 Dec.
1716.*

*Ang. Lib. de
Adm. sua
Duchêne T.
4. p. 334.*

Jus Advocacionis.

*Rotulus Fend
dor mentis
Laherici sub
Ph. Aug.*

DU DOYENNE^d DE CHATEAUFORT. 59

rent reconnues en 1218 appartenir au Monastere de saint Denis. Pour ce qui concerne Dampierre, on y spécifia un arpent au lieu dit *Chavalca* ou *Chevalca*, quatre arpens *apud Foucherols*, unum juxta le Roëliz & *decem de Effarto Moysseron*.

*Chartul. Ep.
Paris. in Bibl.
Reg.*

Depuis ce temps-là tout ce qui peut regarder Dampierre est resté dans l'obscurité, jusqu'au temps de Jacques Thumeri qui en étoit Seigneur en 1487, & qui comme parent des Boucels ou Boucauds citoyens de Paris nomma alors à la Chapelle qu'ils avoient fondée dans l'Eglise de saint Christophe de Chateaufort. Ce que Charles de Lorraine Cardinal Archevêque de Reims avoit acheté de cette terre-là apparemment de Jean du Val qui en étoit Seigneur en 1539 ou de ses héritiers, fut uni au Duché de Chevreuse, nouvellement érigé par Lettres Patentes de l'an 1555, & il obtint qu'elle relevât de la Couronne, comme les autres de ce Duché, & que la Justice fut une de celles qui furent réunies au Bailliage de Chevreuse. Le même Cardinal y bâtit le Château qui est au bas du vallon. Il est entouré de fossés remplis d'eau vive, & des tours rondes à l'antique se présentent sur le devant de l'édifice. Mais il y a eu plusieurs augmentations & embellissemens faits depuis que le nom de Mansart fut devenu célèbre, telles que plusieurs galeries de la seconde cour lesquelles ont des portiques à la faveur desquels on se promene à couvert. La façade du château est aussi l'ouvrage de Mansart. On y remarque un fronton chargé des armes du Duc de Chevreuse. A côté de la Chapelle est un corps de bâtimens détaché que l'on appelle l'Aîtrée par ce qu'on y a peint plusieurs histoires de ce Roman. Dans le parterre se présentent en face neufs jets d'eau, de grandes

*Reg. Ep. Par.
1 Aug.*

*Reg. Ep. 20
Maii.*

60 PAROISSE DE DAMPIERRE ,
 allées à perte de vue à droite & à gauche ;
 plusieurs canaux , un entre autres sur lequel
 on va se promener , au bout duquel on a pra-
 tiqué une petite île flanquée de quatre jets
 d'eau (a) , & dans laquelle est un petit corps
 de logis avec toutes les commodités & aisân-
 tances , cuisine , office , &c. On a fait passer
 un bras de la petite rivière d'Ivette pour dis-
 tribuer l'eau en plusieurs lieux : Il se rejoint
 dans le parc à l'autre bras & y fait des cas-
 cades. Le parc est très-grand ; il renferme
 l'Eglise de la Paroisse de saint Forget , & avan-
 ce fort du côté de Chevreuse.

Je ne repeterai point ici le nom des Sei-
 gneurs de Dampierre , ayant été les mêmes
 Seigneurs que ceux de Chevreuse depuis le
 milieu de l'avant-dernier siècle jusques vers
 la fin du dernier. Il faut seulement observer
 que c'est en ce lieu qu'a été conservé le titre
 de Duché de Chevreuse , lorsque le Roy ache-
 ta Chevreuse par Lettres du 22 Janvier 1692 ;
 qui y attachèrent saint Forget , Maincourt ,
 Senlises & Choisel , exceptant cependant les
 Fermes de la grande maison de Maincourt ,
 & de Monceau le Moulin d'Aulné , de la
 Crane & de la Roncerie , qui quoique situés
 dans ces Paroisses furent délaissés à Sa Majesté.
 On compta parmi les dépendances qui de-
 voient rester au Duché de Chevreuse réuni
 à Dampierre , la mouvance & ressort des Fiefs
 Seigneuriaux Paroisse des Lays , appartenans
 en propriété à M. de Monmor Comte du Mên-
 nil-Habert.

La Terre de Dampierre ci-devant incorpo-
 rée au Duché de Chevreuse est possédée avec
 ses dépendances depuis l'an 1663 par la Mai-
 son d'Albert

(a) L'Abbé Chastelain remarque en 1584 que cette
 Île étoit au milieu d'un très-grand pentagone d'eau.

DU DOYENNE DE CHATEAUFORT. 61

On lit dans le nouveau Gallia Christiana au Catalogue des Abbés des Vaux de Cer-nay, que Jean des Monceaux ou de Bazemont, qui en l'an 1516 fut élu Abbé de cette Maison voisine, étoit natif de Dampierre. *Gall. Chr. T. 7 col. 296.*

En 1567 lorsque le passage des provisions de Paris par Buzenval & Versailles fut fermé par les Protestans au mois d'Octobre, ce fut par Dampierre qu'elles venoient: De-quoi ces Huguenots étant avertis allerent sur cette Paroisse & s'emparèrent du Château, quoique bien flanqué, fossoyé & entouré d'un petit ruisseau. Ce sont à peu près les termes du sieur de la Popeliniere Livre 12 page 25.

Il y a sur cette Paroisse un Fief appelé Montreuil où sont 254 arpens. *Affiche Avril 1713.*



SAINT FORGET.

IL est difficile de s'étendre sur une Paroisse touchant laquelle on ne trouve presque rien à dire. Ce qui est certain est qu'elle existoit dès le XIII siècle sous le nom latin de *sancto Ponilé du XIII siècle. Ferreolo.*

Sa situation est entre Chevreuse, Dampierre & Levis, par conséquent à sept ou huit lieues de Paris. Le territoire est mélangé de labou-rages & de bois avec quelques vignes. Il com-mence presque à la sortie de Chevreuse & s'é-tend en un sens jusqu'auprès de Dampierre. Dès l'an 1709 le dénombrement de l'Electon de Paris y reconnoissoit 60 feux, & ils y sont encore suivant celui qui a été imprimé en 1745. Le Dictionnaire Universel Géographique de la France assure qu'en 1726 lorsqu'il parut il y en avoit 274 à saint Forget; mais cela se reduit à 200 Communians.

L'Eglise de ce Village se trouve enfermée avec la maison du Curé dans les murs du parc du Seigneur de Dampierre: Elle est sur la douce pente du côteau qui regarde le midi à une legere distance d'Ivette, qui de Dam-pierre coule vers Chevreuse. Cette Eglise est petite pour un Paroisse assez nombreuse. Elle n'a rien d'ancien; elle est fort propre ayant le chœur voûté. La Dédicace en a été faite vers la fin de Septembre 1539 à la Re-quête des habitans par Jean Evêque de Se-bastianople selon la permission de l'Evêque de Paris accordée le 21 de ce mois. Quoique saint Forget qui n'est autre que saint Fer-reol Martyr de Vienne lui ait donné son nom, on se contente d'en faire l'Office dans l'E-

*Reg. Ep. Par.
Par.*

glise le 18 Septembre sans cesser les travaux. La statue de ce saint Martyr de Vienne est conservée dans la sacristie, & M. Baillet assure qu'il est le Patron de cette Eglise. Au lieu de chômer la Fête de S. Ferreol, on célèbre avec cessation de travail dans toute l'étendue de la Paroisse la Fête de S. Gilles Abbé le premier Septembre. Ce que je croi venir de ce que ce saint avoit une Eglise de son nom dans quelqu'un des plus considérables hameaux de cette Paroisse, laquelle ayant été détruite, le culte du saint Abbé aura été transporté dans celle de saint Ferreol, Il y a dans la nef proche la chaire l'inscription d'une fondation faite par une Dame qui possédoit les terres de Jaigny, Trouigny & la grande Maison, qui sont toutes les trois de la Paroisse. C'est la femme d'un Officier décédé il y a environ 90 ans. La Cure est au Pouillé du XIII siècle dans le rang de celles dont la collation appartient pleinement à l'Evêque, & les Pouillés suivans y sont conformes.

Baillet Vie
des SS. 18
Sept.

Jaigny peut être le lieu appelé *Joviniacum* dans les titres de Ste Geneviève de Paris. La Bulle d'Alexandre III, qui est de l'an 1163, en fait mention, & marque que cette Eglise avoit tant en ce lieu qu'à Court-Pierre proche Gif des terres, des prez, des rentes & des bois. Par le livre des redevances de cette Abbaye d'environ l'an 1250 elle avoit *apud Joveniacum* en particulier des rentes de bled & d'avoine.

L'Abbaye de Port-Royal eut aussi du bien à Jaigny dès l'an 1124. Burchard de Marly leur donna la terre qu'il y avoit. Dans l'un des titres on lit *apud Chahengneium*, & dans un autre *apud Chaignay*. En 1247 Mabilie femme de Mathieu Seigneur de Marly leur

Histoire de
Paris T. 3. p.
82.

Preuv. de
Montmorency
p. 405.

84 PAROISSE DE SAINT FORGET;

confirma la jouissance de cette terre.

Quant à Troigny, je croi qu'une partie de ce hameau est de Chevreuse.

Au moins la Garenne, maisons voisines de cette Ville, sont de saint Forget.

Reg. Archiep.

MAUVIERE étoit en 1696 une maison de cette Paroisse appartenant à M. Manseau.

Ibid.

La grande Maison étoit occupée en 1636 par Noble Robert Neveu & Jeanne Garier sa femme.

Au-dedans du Parc de Dampierre est aussi renfermé le Château de Betancourt qui appartient à M. Premia Officier de M. le Duc.

Reg. Archiep.

Par. 18 Jan.

1637.

Vers le commencement du dernier siècle Betancourt & saint Forget appartinrent à Guy Robineau Chevalier, & en 1637 à Marie de Maugarny sa femme.



CHEVREUSE.

CHEVREUSE.

C E n'est pas tant du côté de l'antiquité que ce lieu est devenu mémorable dans l'Histoire du Diocèse de Paris, que de celui de ses Seigneurs qui en ont fait une place fameuse parmi les Châteaux qu'on célébroit dans les moyens siècles. En effet la première mention qui se trouve du nom de Chevreuse est dans une Bulle de Benoît VII de l'an 975 qui confirme à Elisard Evêque de Paris *Abbatiam S. Saturnini de Caurosa*, & ensuite dans une Lettre de Fulbert Evêque de Chartres à l'occasion de Milon Seigneur de ce lieu, qui devoit être envoyé par le Roy Robert à Odon Comte de Chartres: Cette date se rapporte à l'an 1000 de Jesus-Christ, ou à quelques années après. Nous avons beaucoup d'autres lieux du Diocèse qui sont connus dès le VI, VII, VIII & IX siècles. Il faut nous borner à l'égard de celui-ci, à la fin du X & au commencement de l'XI; ce qui n'empêchera pas qu'il n'y ait beaucoup de choses à en rapporter. L'étymologie de Chevreuse ne doit point arrêter. Soit qu'on dise *Caprosa* ou *Caprosia*, cela est égal, & cela signifie un lieu où il y a eût beaucoup de chevreuils & de chevres. La situation dans un vallon dont les côteaux tant au septentrion qu'au midi étoient couverts de bois, parle suffisamment en faveur de cette origine. Il reste encore beaucoup de ces bois dont je parlerai ci-après. Si l'on aime mieux s'en tenir à *Caurosa*, & dire que ce nom est dérivé de *Cavus* à cause de la profondeur de la situation, il n'y aura rien non plus d'im-

Notte Gali-
sias. p. 402.

66 PAROISSE DE CHEVREUSE,
probable ; mais le nom vulgaire qui subsiste
aujourd'hui désigne naturellement la première
origine.

Sa position relativement à Paris est six ou
sept lieues vers le couchant d'hiver. Dampierre
en est à une lieue vers l'occident & saint
Remi à demie lieue vers l'orient. Quelques-
uns des bois qu'on a défrichés sont plantés
en vignes, mais la plus grande partie du ter-
ritoire est en labourages & prairies, qui sont
engraissées par la petite rivière d'Ivette. L'ex-
position de Chevreuse est sur le déclin du
côteau dont le regard est vers le midi & par
conséquent à la gauche de cette petite rivière.
Ce lieu qui a conservé un air de Ville est dit
contenir 354 feux dans le dénombrement de
l'Élection de Paris de l'an, 1709, mais dans
celui que le sieur Doisy a publié en 1745 il
n'y en a que 300. En sorte que si cela est ainsi,
on ne peut y retrouver le nombre de 1348
habitans que le Dictionnaire universel de la
France y comptoit en 1726.

Saint Martin est Patron de l'Église Parois-
siale, sur l'édifice de laquelle on ne peut rien
dire qui en fixe le temps, parce qu'elle est
bâtie de pierres de grez & pierres molaires,
qui en forment un bâtiment grossier sans au-
cuns ornemens de sculptures : C'est au reste
la bâtisse commune à presque toutes les Égli-
ses de ces quartiers-là. Ce qui est sur, est
que la structure de cette Église ne peut gue-
res avoir que trois cens ans : Il y avoit à cette
Église sous le regne de Philippe le Bel un
un beau clocher en flèche qu'un ouragan ren-
versa le soir du 25 May 1308 qui étoit le sa-
medi d'après l'Ascension (a). Cette chute sans

(a) *Die Sabbati post Ascensionem Domini circa Ves-
peras, in Diocesi Parisiensi præcipue nix tam ca-
sa & damnosa nimium & impetuosè tam ex lapidibus*

DU DOYENNE' DE CHATE'UFORT. 67
doute offensé une partie de l'Eglise. Ce clo-
cher a depuis été refait en pavillon tel qu'il
est aujourd'hui. On voit dans le chœur la sé-
pulture de de Dontilly qualifiée
Dame de Chevreuse, laquelle décéda en 1507
dans le Château de ce lieu. Dans l'aile gau-
che de la nef est l'épithaphe de Loys David
Seigneur de Becquancourt Receveur des Tail-
les de l'Electiion de Dourdan. Cette disette
d'anciennes inscriptions marque assez claire-
ment que cette Eglise a été bouleversée lors-
qu'on l'a rebâtie. Les Marguilliers obtinrent
le 1 Septembre 1539 que l'Évêque de Sebaste
y fit la Bénédiction de trois ou quatre per-
ches de terrain en quarré proche cette Eglise :
Et en 1545 fut fait l'établissement de la Con-
frerie du S. Sacrement le 12 May. Il y a eu
aussi au moins dès le XIII siècle dans le Châ-

Reg. Ep. Paris

Pouillé du
XIII siècle,

*grandibus & grossis descendens quam ex ventorum
Bata vehementer cecidit tempestas. Tunc cum segetes,
& cum botris vinea perierunt; plures arbores radi-
citus sunt evulsa; Campanile Ecclesia Parochialis de
Caprofia ex impetu venti corruit ipso die. Contin. Chron.
Nangii T. 3. Spicil. in fol. p. 61.*

*Sabbato post Ascensionem Domini fuit in multis locis
Regni Francia periculosa nimis & admodum damnosa
tempestas, 10. Elante vehementissimo vento, commu-
nicantque turbine crudelissima, grandineque grosso &
spissa ac nocivo, ac denique est aquarum abundant
viridis quasi quoddam particulare diluuium ex pluvia
in plerisque locis præcipue circa Vesperas copia subse-
cuta. In illis itaque locis in quibus præfata tempestas
prevaleuit, veluti in Diocesi Parisiensi versus Cam-
proliam & Castrum forte & alijs partibus multis se-
getes vinea herba teneraque arbores in pivois & ortis
grandine grossi spiritum cadentes pondere ad terram
sunt prostratae penitus & vastata. Nonnullæ arbores
ingentes & grosse, velut nuces, proceræ & nmi ra-
dicibus sunt avulsa, radicibus sursum elevatis & ro-
matis à terra. Tunc Terris Parochialis Ecclesia de
præfata bona Villa qua Caprofia dicitur perfusa ad
terram cecidit ex venti & impetus vehementia. Joan-
Victoria. MS. in Bibl.*

Ex Joas. Vidor
rino in Bible
Nava.

teau sur la cime de la montagne au septentrion de la Ville deux Chapelains du titre de S^{te} Marie Magdeleine à la nomination du Seigneur. On en voit des nominations de l'an 1484 par le sieur Colard; mais depuis les guerres de la Religion ces Bénéfices sont réduits à une simple Chapelle, où l'un des Curés voisins acquitte une Messe tous les Vendredis. Le nombre pluriel des Eglises Paroissiales de Chevreuse est indiqué dans une Bulle d'Innocent III, qui confirme l'an 1208. à Luc Abbé de Bourgueil en Anjou, *Prioratum S. Saturnini de Cabrofia cum Ecclesiis*. Il faut entendre par-là celle de S. Martin de Chevreuse & celle de S. Lambert. Je ne crois pas que celle de Choisel fut encore érigée.

Il est besoin de revenir ici à la connoissance la plus reculée que nous avons du lieu de Chevreuse. C'est celle d'une petite Abbaye qui existoit dès le X^e siècle sous le nom de S. Saturnin. On ignore quels en furent les fondateurs: on sçait seulement qu'elle est du nombre de celles dont Elisard Evêque de Paris obtint la confirmation du Pape Benoît VII vers l'an 975 comme appartenante à son Eglise; que quelqu'un de ses successeurs donnant Montlhery en Fief à des Seigneurs laïques y joignirent les Eglises de Chevreuse; en sorte que Guy de Montlhery qui vivoit vers l'an 1060 s'en désistit en faveur de l'Abbaye de Saint-Pierre de Bourgueil à la sollicitation d'Hodierne sa femme, & que Miles de Montlhery leur fils, dit le grand, étant à Chevreuse confirma en 1105. la possession de toutes ces Eglises à Baudry Abbé de Bourgueil. Il y demeura donc une colonie de cette Abbaye en ce lieu au moins dès le commencement du regne de Philippe I. Le Prieuré où ils étoient logé est placé à côté de l'Eglise Paroissiale vers le midi. Aucun des bâtimens

Reg. Ep. Par.
9 Maii.

Gallia Chr.
vetus. T. 4. p.
307.

Mss. Eccl.
Paris. T. 1.
p. 553.

Histoire de
Montmorenci
p. 638 & 690
ex Chartul.
Burgul.

qui y subsistent n'en démontre l'antiquité sinon une porte de pierre qui paroît être du XII ou XIII siècle. Ce fut Jean Bagezeau Conseiller au Parlement qui en étant Prieur en 1597 après avoir représenté à l'Evêque de Paris qu'elle étoit ruinée par les guerres, obtint qu'elle fut retrecie & reduite à vingt pieds ou environ. Ce Prieuré est placé comme plusieurs autres sous le Doyenné de Macy dans le Catalogue des Prieurés du Diocèse de Paris rangés selon les Doyennés qui sont particuliers aux Chapitres & Communautés. Ce Catalogue est du temps de S. Louis ou un peu plus tard. Dans le rolle du payement du pigment du pays les Prieurs de ce canton à Notre-Dame de Paris le jour de l'Assomption, le Prieur de Chevreuse est dit l'avoir payé en 1286 & en 1302. La même année 1286 le Prieuré est nommé dans le Testament de Thibaud de Marly à l'occasion de la somme de cinquante sols qu'il lui légua. Il payoit en 1384. comme les autres la somme de dix livres dix sols, pour le droit de Procuration Episcopale : Il paroît que ce Prieuré n'eut jamais pour lui un grand nombre de Religieux, puisque l'Abbé de Bourgueil ne se reposa point sur lui pour la nomination de Chevreuse, & que suivant tous les Pouillés de Paris connus jusqu'ici cette nomination appartient à cet Abbé. Enfin vers les dernières années du XVII siècle ce Prieuré qui depuis longtems étoit en commende. & sans Religieux, fut uni à la Maison des Dames de S. Cyr établie par Louis XIV, & pour dédommagement le Roy donna à l'Abbaye de Bourgueil la Collation du Prieuré de saint Clair-sur-Epte qui dépendoit de l'Abbaye de saint Denis. Les premiers Actes concernant cette affaire sont de l'an 1695. Ce ne fut que le

*Reg. Ep. Paris
1 Apr.*

*Necr. Parisi-
et Galic. Cod.
R. 8.*

*Thef. Audo-
T. 1.*

2 Août 1698 que les Lettres Patentes qui confirmoient la Bulle d'union de ce Prieuré à saint Cyr furent enregistrées en Parlement.

Outre cette fondation du Prieuré dont la première origine est inconnue, & dont les Seigneurs de Chevreuse sont au moins les seconds auteurs ; ces Seigneurs établirent deux Chapelles dans leur Château. Voici ce qu'on en lit dans le Pouillé Parisien du XIII^e siècle : *In Decanatu Castrifortis, de donatione Domini Caprosia, Capellæ duæ turris Caprosiæ.* Elles étoient à la nomination du Seigneur. Cependant le rolle des Décimes du Diocèse n'en marque qu'une sous ce titre : Chapelle de sainte Marie - Magdeléine au Château de Chevreuse.

Il y a au sortir de Chevreuse à demi quart de lieue en tirant vers Paris une Chapelle du titre de S. Lubin. Elle a été nouvellement réparée. Les habitans la disent ancienne & regardent ce S. Evêque de Chartres comme leur Protecteur particulier, dans les cas de nécessités publiques, de même que Ste Geneviève l'est à Paris. Il y a concours le 14 Mars jour de sa Fête de la part des habitans de la Ville, & le 14 Septembre jour de la Translation ou Elévation de ses Reliques il y a foire & concours de tous les étrangers. Comme Chevreuse est situé entre Paris & Chartres, il pourroit se faire que ce saint venant de Chartres à Paris, ainsi que l'Auteur de sa vie dit qu'il y vint, auroit opéré dans cette vallée quelque miracle dont le souvenir auroit été perpétué par ce Memorial.

SEIGNEURS. Quoique ce que j'ai à dire sur les Seigneurs de Chevreuse puisse former de lui-même un objet assez considérable, je ne laisserai pas d'y entremêler les événemens arrivés en ce

DU DOYENNE DE CHATEAUFORT. 71
 lieu dans les différens temps. Le plus ancien Seigneur qui soit connu, est Milon de Chevreuse. Eudes Comte de Chartre écrivant au Roy Robert, le pria de lui envoyer ce Seigneur pour lui rendre compte des paroles des Romains & du Duc d'Aquitaine. C'est de lui probablement ou d'un de ses descendants que la Chapelle-Milon Village à demie lieu de Chevreuse a son nom, ou au moins le lieu dit Milon contigu à la Chapelle, lequel lieu étoit de la Paroisse de Chevreuse. Son fils appelé Guy est mentionné avec lui à l'an 1063, comme ayant parmi ses vassaux un Geoffroy de Gomez, Chevalier, qui avoit eu d'eux un bien à Versailles. Cent ans ou environ après lui vivoit Bernard de Chevreuse lequel fit présent au Prieuré de Longpont du bien qu'il avoit *apud Soliniacum*, & cela en présence du Roy Louis le Gros alors résident au Château de Dourdan. Il laissa un fils aussi appelé Bernard & deux filles, & il prit l'habit Religieux à Longpont. Il y a cependant lieu de douter que ces Bernard de Chevreuse fussent Seigneurs Châtelains du lieu. Car on voit sous le même regne un Milon qualifié Châtelain de Chevreuse par Suger, & nous sçavons par le Cartulaire de Longpont qu'Elisabeth femme de Milon de Chevreuse fit du bien à cette Maison. L'Abbé de saint Denis nous apprend que ce Seigneur Milon tenoit de son Monastere la moitié d'une forêt avec un autre fief qui faisoient apparemment partie de la Terre de Senlices, que le Roi Charles le Chauve lui avoit donné trois siècles auparavant; que ce même Milon avoit soutenu des guerres contre Louis le Gros & Amaury de Montfort, ce qui l'avoit obligé de couper dans cette forêt les plus beaux

Fulbert Carnet. Ep. 18. Duch. 2. 40 p. 185.

Annal. Bened. T. 4. p. 658.

Chartul. Longp. f. 41.

Hist. de Dourdan 1624 p. 37.

Chartul. Longp. f. 28.

Suger. lib. de Consecr. Eccles. 5. Dion. Duchêne T. 4 p. 383.

arbres pour en former des fortifications & des machines de guerre. Le même écrivain donne à connoître ailleurs que dès ce siècle-là Chevreuse avoit dans ses dépendances plusieurs autres terres du Domaine de l'Eglise de saint Denis outre le Menil-saint-Denis & Dampierre; que les Seigneurs de ce Château en vertu de l'ancien fief qu'ils tenoient de cette Abbaye qui n'étoit autre que le droit de l'Avouerie, & la moitié d'un bois ci-dessus, s'étoient mis dans l'usage d'imposer dès tailles & d'opprimer les habitans de ces Terres Monacales: mais que pour mettre ces gens-là à couvert de ces vexations, Suger aima mieux engager son Monastere à payer chaque année cent sols au Seigneur de Chevreuse, comme à leur feudataire. Le payement annuel n'empêcha pas Gui Seigneur de Chevreuse vers 1170, de prétendre que son fief d'Avouerie de la Vallée de Chevreuse relevoit non de l'Abbaye de saint Denis, mais de l'Evêque de Paris. Ives alors Abbé porta l'affaire devant le Roy Louis le Jeune qui déclara en 1172 que ce fief de la Vallée étoit mouvant de saint Denis: & Guy en convint ensuite en présence de Maurice Evêque Diocésain. Ce même Guy de Chevreuse II du nom étoit en la Compagnie du Roy Louis VII dans l'Eglise de l'Abbaye des Fossés à la réduction d'un Traité.

Le nom de Milon se perpétua dans la famille de ces Seigneurs jusqu'à la fin du siècle. Parmi les noms des Chevaliers qui certifierent par serment la vérité du Rolle des Feudataires de Mondheri sous Philippe-Auguste, est celui de *Milo de Caprosâ*. Nous voici arrivés au XIII^e siècle où les preuves que Chevreuse a dépendu plus anciennement de l'Eglise de Paris se manifestent plus

*Suger. lib. de
admin. sua
Duch. T. 4^e
p. 234.*

*Gall. Chr.
nova T. 7 col.
38.
Hist. S. Den.*

*Chartul. Tes-
sat. art. 1^{er}-
vasset.*

plus à découvert. La Bulle de Benoît VII d'environ l'an 976 marquoit seulement parmi les biens appartenant directement à cette Eglise, l'Abbaye de saint Saturnin de Chevreuse; les titres des regnes de Philippe-Auguste & de ses Successeurs, nous apprennent que le Seigneur de Chevreuse étoit redevable chaque année à Notre-Dame de Paris d'un cierge du prix de vingt-cinq sols, (ce qui reviendroit aujourd'hui au prix d'environ vingt-cinq livres,) & qu'aussi on se servoit d'un anneau d'or à son Investiture; de plus qu'il étoit tenu d'être l'un des Seigneurs qui portoient le nouvel Evêque de Paris à son inthronization. Gui de Chevreuse paya le cierge & fut investi par l'anneau d'or. Ce fut le même Gui qui laissa deux monumens de sa piété. Il obtint d'Odon de Sully Evêque de Paris l'an 1204 l'établissement d'une Cure dans la Terre des Laïs, & dans celle de Maincourt l'érection d'une Chapelle. On peut voir ce que j'en dis à l'article de ces deux Paroisses. Il est nommé aussi comme témoin à l'an 1205 dans un Acte de Matthieu de Montmorency. Le-Nécrologe de l'Abbaye de Port Royal marque au 20 Août que ce Gui de Chevreuse & Aveline sa femme avoient accordé en 1208 l'amortissement de tout ce que les Religieuses pourroient acquerir en long & en large depuis la Riviere (d'Ivette) jusqu'au bois de Champgarnier. On lit ailleurs que les deux mêmes avoient vendu à cette Abbaye en 1207 un moulin à Germeville ce qui fut approuvé par l'Evêque Eudes. Il mourut en 1215 & donna à la même maison un bois audit lieu de Champgarnier. Je le croi le même Gui de Chevreuse qui donna vingt livres au Prieuré de saint Paul proche Chevreuse dépendant de l'Abbaye de saint Victor de Paris.

*Chartul. Epi
Paris. in
Præliminar.*

*Chartul. Epi
Paris. fol. 74.*

*Preuv. de
Montmor. p.
76.*

*Gall. Chr.
T. 7 Insl. col.
82.*

*Necrol. Pore
reg. 17 Jan.*

*Necrol. S
Victor. x
Sept.*

Gui de Chevreuse son fils est presque aussi connu que lui par certains Actes. Il se départa en 1226 du droit d'Avouerie au sujet duquel il étoit homme lige de l'Abbaye de saint Denis pour la Vallée de Chevreuse, ce qui lui valoit une rente annuelle de la part de cette Abbaye. Il remit ce droit de Protection au Monastere moyennant une somme d'argent ; cependant il se reserva & à ses successeurs le droit d'être Officier commis pour la Banniere de l'Abbaye. En 1228 Guillaume d'Orillac en Auvergne fit son entrée Episcopale à Paris. Gui de Chevreuse qui étoit tenu d'y assister & de le porter, ne l'ayant pu faire par cause de maladie, chargea de la commission Jean de Soisé (ou de Soisel) qui s'acquitta pour lui de cette fonction. Mais dès le mois de Juin de la même année il rendit l'hommage ordinaire à cet Evêque pour sa Terre de Chevreuse & reçut l'anneau d'or. En 1230 il transigea avec Odon Clement Abbé de saint Denis au sujet de la Seigneurie de Beauram. Nous ne retrouvons de Seigneurs de Chevreuse que vingt ans après. Le Dimanche qui suivoit la Translation de S. Martin, c'est-à-dire le 10 Juillet 1250 Renaud de Corbeil à son entrée solennelle au Siège Episcopal fut porté par les quatre Seigneurs Fundataires, entre autres par celui de Chevreuse ; & ce même Seigneur nommé Gui lui prêta foi & hommage peu de temps après dans le Château de saint Cloud. Il vivoit encore en 1261, année dans laquelle il fit une vente aux Religieux de saint Denis. Hervé de Chevreuse figure ensuite dans l'Histoire. Il reconnut en 1260 que la présentation qu'il avoit faite à la Chapelle de la Ferté étoit sans préjudice au droit que l'Evêque a d'y pourvoir. Ayant rompu la clo-

*Chartul. Ep.
Par. f. 106.*

*Gall. Chr.
nov. T. 7 col.
95. N. 11.
Gall. p. 401
Hist. S. Den.
Felib. p. 226.*

*Chartul. Ep.
Paris. f. 111*

*Hist. Eccl.
Paris. T. 2.
p. 415.*

*Chartul. S.
Dion. Reg.
p. 252.*

*Chartul. min.
Ep. Par. f.
105.*

ture du Prieuré d'Ivette, il permit que les Gens d'Armes de sa Compagnie en emmenassent les chevaux. Cela lui attira un grand Procès de la part de l'Abbé de S. Maur duquel ce Prieuré dépendoit : les arbitres le condamnerent en 1264 à payer à ce petit Monastère d'Ivette dix marcs d'argent, & ses Gensdarmes à une peine bien plus humiliante. Le même Hervé fut le premier des Feudataires de l'Eglise de Paris, qui en 1268 le Dimanche 8 Octobre porterent le nouvel Evêque Etienne Tempier à son entrée solennelle. Il fut aussi l'un des premiers à lui rendre les devoirs de foi & hommage, & il reçut de ses mains l'investiture par l'anneau d'or. Ce fut l'année suivante 1269 qu'au Parlement de la Chandeleur il fut jugé que la Châtellenie de Chevreuse relève de l'Evêque de Paris. On croit que Hervé eut pour frere Hugues de Chevreuse Chanoine Diacre de Paris mentionné au Nécrologe de Notre-Dame pour avoir porté le Chapitre à mettre de Rit sémidouble la Fête de S. Jacques du mois de Juillet, & pour sœur Sedile (*Sedilia*) qui vendit à Ranulfe de Humbloniere Evêque de Paris & au Chapitre un revenu de quinze liv. de rente sur la Prevôté de Chevreuse pour les fins marquées au Nécrologe & ailleurs. On sçait encore qu'elle vendit en 1283 pour la somme de mil soixante & six livres aux Moines de saint Denis cent soixante & six arpens de bois qui avoient appartenu au Seigneur de Chevreuse, assis près des Vaux de Sairnay, appelés LA HAYE D'IVETTE. Enfin sous le regne de Philippe le Bel parut avec éclat Anseau ou Ansel de Chevreuse, qui portant l'Oriflamme à la Bataille de Mons en Peule l'an 1304, fut étouffé sous ses propres armes, par la chaleur & la foif. Guil-

*Hist. Eccl.
Par. T. 2 p.
579.*

*V. Article
d'Ivette.*

*Hist. Eccl.
Par. T. 2 p.
437.*

*Natit. Gall.
p. 401.*

*Livre blanc
petit du Châ-
teleur fol. 332.*

*Nécrol. Eccl.
Par. IV. nov.
Aug.*

*Nécrol. Eccl.
Par. II Id.
Oct.*

*Hist. des Gr.
Off. T. 1. p.
196.*

*Mém. de
l'Acad. des
Bell. Lettr.
T. 13. p. 629*

76 PAROISSE DE CHEVREUSE ;
laume Guiart ancien Ecrivain prétendoit que
la véritable Oriflamme étoit restée à saint
Denis, & qu'Anseau n'en avoit qu'une con-
trefaite.

Anseau le Sire de Chevreuse
Fut si comme nous apprîmes
Esteint en ses armes mistes
Du trop grand chaleur & retraites
Et l'Oriflamme contrefaite
Chai à terre ; & la laissèrent
Flamens qui après s'enfuirent.

Il avoit épousé Béatrix du Bois qui est nom-
mée parmi les Bienfaiteurs de l'Abbaye de
Necrol. de Port-Royal. Port-royal au 12 Janvier.

Les Tablettes de cire des années 1306,
1307 & 1308, qui nous ont transmis les voya-
ges de Philippe le Bel dans son Royaume,
marquent que ce Prince vint loger à Che-
vreuse le 7 Février 1306 ancien style, & le
Dimanche 22 Septembre 1308. Il y a preuve
que l'Impératrice de Constantinople rentrée
en France accompagnoit ce Roy dans ses
voyages de 1306 & 1307.

EVENEMENTS. Au défaut du nom des Seigneurs de Che-
vreuse jusqu'au temps de Louis XI à la re-
serve d'un, nous nous arrêterons à d'autres
faits qui concernent cette Terre. Il y eut dans
le XIV siècle deux Arrêts du Parlement tou-
chant le Juge de ce lieu. Par celui du 21 Fé-
vrier 1343, il fut déclaré que ce Juge ne
pouvoit connoître des Nobles. Et par un autre
du 11 Avril 1353 il fut reconnu, que du Bail-
ly de Chevreuse on appelle au Bailly de Pé-
vêque de Paris. Des Lettres du Roy Charles
V de l'an 1377 nous fournissent le nom de
Pierre Seigneur de Chevreuse auquel ce Prin-
ce donna alors toute la Justice du Village de
Grand Livre jeune du Châtelet.

Bievre, & qui rendit la même année hommage pour le Roy au Comte de Dreux. Sous le regne de Charles VI au moins en 1414, le Seigneur étoit Jean de Chevreuse que l'Évêque fit sommer alors de lui rendre hommage. Peu de temps après cette petite Ville fut avec Montlhery un objet qui arrêta durant quelques jours le Duc de Bourgogne. Il s'en empara dans le temps qu'il parcourut le Royaume sous l'apparence de réformer les abus du gouvernement. Tanneguy du Chastel Prévôt de Paris ne le laissa pas longtemps entre ses mains; il reprit ce lieu en 1417 au mois de Janvier, nonobstant la vigoureuse défense des gens du Duc qui blessèrent plusieurs des attaquans: Peu de bourgeois y furent mis à rançon, il se contenta de piller la Ville. A l'égard du Château, Tanneguy ne put venir à bout de le prendre. Il resta au Duc de Bourgogne, ce qui ne servit pas peu, à faire passer quelques années après la Ville sous la puissance de Henri Roi d'Angleterre, lorsqu'il fut devenu Maître de Paris. Elle resta sous la domination de ce Prince jusqu'à l'an 1438 qu'elle se rendit à Charles VII aussi-bien que Montargis & d'autres lieux. Le traité de reddition de toutes ces places par Guillaume du Brouart qualifié de Capitaine des Villes & Châteaux de Dreux & Chevreuse, est mentionné dans les Mémoires de la Chambre des Comptes à laquelle il fut présenté.

Sous Louis XI la Terre de Chevreuse étoit entre les mains d'un Seigneur nommé Nicolas de Chevreuse: Comme il se retira vers le parti ennemi du Roi, ce Prince confisqua sa Terre & la donna à Robinet de Darfort Ecuyer Seigneur de Cressonac. Un fait mémorable touchant ce nouveau Seigneur de

Tab. Ep. Paris.

Hist. Chronol. de Charles VI.

Juvenal des Ursins.

Journal de Charles VI p. 35.

Abrégé Chron. de Charles VII Godefroy.

En 1437 Hist. de S. Denis p. 351.

76 PAROISSE DE CHEVREUSE,
 Jaume Guiart ancien Ecrivain prétendoit que
 la véritable Orillamme étoit restée à Sain-
 Denis, & qu'Anteau n'en avoit qu'une con-
 trefaite.

Anteau le Sire de Chevreuse
 Fut si comme nous apprismes
 Esteint en ses armes mêmes
 Du trop grand chaleur & retraite
 Et l'Orillamme contrefaite
 Chai à terre; & la saisirent
 Flamens qui après s'ensuirent.

Il avoit épousé Béatrix du Bois qui est nom-
 mée parmi les Bienfaiteurs de l'Abbaye de
 Port-royal au 12 Janvier.

Les Tablettes de cire des années 1306,
 1307 & 1308, qui nous ont transmis les voya-
 ges de Philippe le Bel dans son Royaume,
 marquent que ce Prince vint loger à Che-
 vreuse le 7 Février 1306 ancien style, & le
 Dimanche 22 Septembre 1308. Il y a preuve
 que l'Impératrice de Constantinople retirée
 en France accompagnoit ce Roy dans ses
 voyages de 1306 & 1307.

F V E N E M E N T S. Au défaut du nom des Seigneurs de Che-
 vreuse jusqu'au temps de Louis XI à la re-
 serve d'un, nous nous arrêterons à d'autres
 faits qui concernent cette Terre. Il y eut dans
 le XIV siècle deux Arrêts du Parlement tou-
 chant le Juge de ce lieu. Par celui du 21 Fé-
 vrier 1343, il fut déclaré que ce Juge ne
 pouvoit connoître des Nobles. Et par un autre
 du 11 Avril 1353 il fut reconnu, que du Bail-
 ly de Chevreuse on appelle au Bailly de l'É-
 vêque de Paris. Des Lettres du Roy Charles
 V de l'an 1377 nous fournissent le nom de
 Pierre Seigneur de Chevreuse auquel ce Prin-
 ce donna alors toute la Justice du Village de

Necrol. de
 Port-Royal.

Tab. Cer. S.
 de l'ém. & Pra-
 et, et Ur-
 bis Geneven-
 sis.

Petit Livre
 blanc du Châ-
 telet. fol. 249

Hist. f. 332.

Grand Livre
 blanc du
 Châlelet.

DU DOYENNE' DE CHATEAUFORT. 77

Bievre, & qui rendit la même année hommage pour le Roy au Comte de Dreux. Sous le regne de Charles VI au moins en 1414, le Seigneur étoit Jean de Chevreuse que l'Évêque fit sommer alors de lui rendre hommage. Peu de temps après cette petite Ville fut avec Montlhery un objet qui arrêta durant quelques jours le Duc de Bourgogne. Il s'en empara dans le temps qu'il parcourut le Royaume sous l'apparence de réformer les abus du gouvernement. Tanneguy du Chastel Prévôt de Paris ne le laissa pas longtemps entre ses mains ; il reprit ce lieu en 1417 au mois de Janvier, nonobstant la vigoureuse défense des gens du Duc qui blessèrent plusieurs des attaquans : Peu de bourgeois y furent mis à rançon, il se contenta de piller la Ville. A l'égard du Château, Tanneguy ne put venir à bout de le prendre. Il resta au Duc de Bourgogne, ce qui ne servit pas peu, à faire passer quelques années après la Ville sous la puissance de Henri Roi d'Angleterre, lorsqu'il fut devenu Maître de Paris. Elle resta sous la domination de ce Prince jusqu'à l'an 1438 qu'elle se rendit à Charles VII aussi-bien que Montargis & d'autres lieux. Le traité de reddition de toutes ces places par Guillaume du Broulart qualifié de Capitaine des Villes & Châteaux de Dreux & Chevreuse, est mentionné dans les Mémoires de la Chambre des Comptes à laquelle il fut présenté.

Tab. Ep. Paris

Hist. Chronol. de Charles VI.

Juvenal des Ursins,

Journal de Charles VI p. 35.

Abregé Chron. de Charles VII Godefroy.

En 1437 Hist. de S. Denis p. 351.

Sous Louis XI la Terre de Chevreuse étoit entre les mains d'un Seigneur nommé Nicolas de Chevreuse : Comme il se retira vers le parti ennemi du Roi, ce Prince confisqua sa Terre & la donna à Robinet de Dursfort Fuyer Seigneur de Cressonac. Un fait mémorable touchant ce nouveau Seigneur de

*1. R. 'manuf.
de S. Florent
à S. Germain
des Prez.*

Reg. Ep. Par.

*Ibid. 13
1416.*

*De la Barre
1206.*

Procès verbal

Reg. Ep. Par.

Chevreuse, est que Louis XI le commit pour enlever de la Ville de Roye en Picardie les Reliques de S. Florent après la mort de Charles Duc de Bourgogne. Nicolas Seigneur de Chevreuse est sans doute le même qui fut appelé Colard selon la mode de ces temps-là de tronquer quelquefois les noms des saints. Ce Colard de Chevreuse fut rétabli dans sa Terre après la mort de Louis XI arrivée en 1483. Dès le 8 Mai mil quatre cent quatre-vingt-quatre 1484 il présenta comme Seigneur à l'Evêque de Paris un sujet pour l'une des Chapelles de la Magdélène du Château de Chevreuse : & le 7 Janvier suivant il fit hommage à l'Evêque de Paris pour sa Baronnie. Il étoit aussi Seigneur de Maurepas. Il ne vécut pas longtemps depuis. Dès le mois d'Août 1486 Antoine de Cantelieu étoit devenu Seigneur des deux Terres par Ide de Chevreuse sa femme seule héritière de Colard, & il en rendit hommage à l'Evêque de Paris le 13 Août. En 1488 Louis Malet de Graille Amiral de France fit l'acquisition de la Terre de Chevreuse. En 1491 il obtint de l'Evêque de Paris des Lettres de souffrance pour la reddition de l'hommage. Mais il fut évincé de cette Terre l'an 1494. L'Historien de Corbeil a marqué sans garantir le fait, qu'un de la famille de Sanguin avoit joui de la Terre de Chevreuse, & pour époque il ajoute qu'il avoit marié sa fille à Jean de Carnazet, & tué en 1495 à la bataille de Fornoue. Quoiqu'il en soit, Antoine de Cantelieu ci-dessus nommé est dit Seigneur de Chevreuse en 1494 & 1507 dans les hommages qu'il rend à l'Evêque dans la Coutume de Paris de l'an 1510. L'Evêque de Paris accorda à Ide de Chevreuse sa veuve le 27 Août 1517 un délai ou souffrance pour la prestation d'hommage. Dix ans après la

Seigneurie étoit à deux personnes par indivis : ſçavoir à cette Dame & à Noble Pierre de Blecourt. Ils préſenterent conjointement le 20 Novembre 1527 à l'une des Chapelles du Château. Ide de Chevreuſe ne ſurvécut pas deux ans. Le 1 Juin 1529 Gilles de Fay Ecuyer ſieur de Châteaurouge étoit devenu Seigneur par moitié de Chevreuſe & de Maurepas à cauſe d'Ide l'Orfévre ſa femme héritière de défunts Antoine de Canteleu & de ladite Ide de Chevreuſe. En 1530 le 7 Mai Jean de Bretagne Duc d'Etampes fit hommage à l'Evêque de Paris pour Chevreuſe. En 1533 Gallois de Bailleul ſe diſoit Baron du Fief du Grandmoulin & de la Terre de Steule. Le 6 Juillet 1543 le Cardinal de Meudon rendit hommage pour la Dame d'Etampes ſa nièce. Le 18 Juillet 1545 la Seigneurie de Chevreuſe demeura à Galois de Bailleul Seigneur de Longpont, & à l'inſtant il la céda à (a) Anne de Piſſeleu Duchèſſe d'Etampes pour des terres ſiſes en Gatinois.

La Terre de Chevreuſe n'avoit porté juſque-là que le titre de Baronnie lorfqu'il fut érigé en Duché, la même année au mois de Décembre pour le Duc d'Etampes & ſa femme. Dès 1551 le Cardinal de Lorraine en étoit devenu poſſeſſeur, puisqu'il en fit rendre hommage à l'Evêque le 6 Janvier. Les Lettres de l'érection de cette Terre en Duché furent confirmées en Avril 1555 par d'autres Lettres qui permirent au Cardinal Archevêque de Reims d'en pourſuivre l'enregiſtrement, auſſi bien que de l'acquiſition de la Ba-

*Ibid.**Ibid.**Tab. Ep. Pak.**Ibid.**Reg. du Pal.*

(a) Les Regiſtres du Chapitre de Paris de l'an 1546 font foi qu'alors Anne de Piſſeleu Baronne de Chevreuſe fut condamnée à paſſer nouvelle reconnoiſſance de vingt livres assignées ſur ſa Baronnie pour l'Office de Matines.

80 PAROISSE DE CHEVREUSE;

ronnie de Meudon, qu'il y avoit joint avec la Terre de Dampierre, formant le tout ensemble six mille livres de rente. Limours, Bures & plusieurs autres en furent distraits alors, mais outre Dampierre on y unit le Fief de Sarclé & celui de Cotigny ou Troigny. Ce même Cardinal obtint depuis du Roy Charles IX que le Duché de Chevreuse avec les Terres, Fiefs & Domaines de Meudon, Dampierre, Beaurain & Maurepas releveroient de la Couronne à une coupe d'or du poids de trois marcs à chaque mutation; & que les appellations des Officiers de ce Duché seroient portées au Parlement de Paris. Le même Roy réunit les Justices de Beaurain, Maurepas, Dampierre, Noisy-lez-Claiz & Maincourt à celles du Bailliage de Chevreuse par Lettres de l'an 1571. Ce Duché fut érigé en Pairie en faveur de Claude de Lorraine par Lettres du 12 Mars 1612. Le 8 May 1647 celui qui étoit alors Duc de Chevreuse fit plusieurs aliénations, entre autres la Terre & Seigneurie de Châteaufort; se réservant la Seigneurie & Justice de Gif; la Justice sur les hameaux de Clarigny, de la Maison appelée Chapitre, Aigrefoin, Bichely, les Moulins le long de la riviere d'Orse, la Ferme de Belle-Image, la Maison, Moulin de Courcelles & dépendances de la Paroisse de Gif. Le titre de Pairie fut éteint le 24 Janvier 1657 par la mort de Claude de Lorraine sans enfans mâles. Marie de Rohan sa veuve eut pour ses reprises la Duché de Chevreuse, auxquelles furent unies les Terres de Chevigny & d'Aigrefoin par Lettres du mois d'Avril 1684. En 1663 le 1 May elle donna à Louis Charles d'Albert fils aîné de Charles d'Albert Connétable Duc de Luynes son premier mari, le même Duché à elle adjugé par Décret du Parlement. Louis Charles d'Al-

Table de
Blanchard.

DU DOYENNE' DE CHATEAUFORT. 87
bert en fit hommage le 3 du même mois, puis
le donna à Charles-Honoré Marquis d'Albert
son fils aîné & de feu Louise-Marie Seguior
par contrat passé à Dampierre le 9 Septem-
bre de la même année. Ce dernier obtint au
mois de Décembre 1667 les Lettres Paten-
tes confirmatives de ce Contrat, portant érec-
tion de nouveau en tant que besoin seroit de
cette Terre en Duché: Au mois de Décem-
bre 1671 il en obtint d'autres datées de saint-
Germain-en Laye, qui portoient union & in-
corporation des Châtellenies de Châteaufort,
Magny-Lessart, les Loges, Fief & Seigneu-
rie de Toussus au Duché de Chevreuse, avec
la mouvance directe & immédiate de la Terre
& Comté de Jouy, pour n'être plus qu'un seul
& même Fief mouvant du Roy à une seule foi
& hommage, à cause du Château du Louvre
sous le titre de Duché de Chevreuse & union
des Justices, enforte que les appellations des
Sentences de ces Justices de Châteaufort &
Magny-Lessart rendues par les Officiers du
Bailliage de Chevreuse en premiere Instan-
ce, ressortiroient nuement & sans moyen au
Parlement de Paris. Le même Seigneur échangea
depuis le Duché entier de Chevreuse avec
Louis XIV pour le Comté de Montfort-l'A-
maury en 1692. Alors le titre de Duché fut
transféré sur le Comté de Montfort, & la
Baronnie de Chevreuse fut donnée par le
Roy à la Communauté des Dames de S. Louis
établis à S. Cyr, en place des Terres de Buc,
Guiancourt, Voisins, Villaroy & la Lande
qui furent unies au Domaine du Roy.

A l'égard des dépendances de cette Terre
& de ses anciens droits, voici la maniere dont
le tout est détaillé dans un rouleau de l'an
1507. Il y avoit quatre foires à Chevreuse,
sçavoir aux deux Fêtes de Ste Croix, à la

Reg. en Parl.
16 Mars 1668

Reg. en Parl.
24 Nov. 1692

82 PAROISSE DE CHEVREUSE,
Magdelene & à la S. Martin d'hiver. Il y avoit
un moulin à la Chapelle Milon, deux à Rod-
don, un à Pontpierre & un à saint Remi : 3000
arpens de bois. L'étang de Predefelles de 24
arpens, 3 étangs à Soisay (on dit aujourd'hui
Choisei). Des Censives à S. Remi, à Roddon,
à la Chapelle-Milon, à la Ferté, à Herbouvil-
ler, aux Trous à S. Lambert, à Auville,
à Ragonan & Anguieres les neuves. Le Sei-
gneur avoit la présentation de la Chapelle du
Château dite Ste Magdelene, à laquelle ap-
partienent les dixmes d'Auville, la Cha-
pelle Milon & la petite Brosse. Il avoit aussi
la présentation de la Chapelle de S. Jacques
de la Ferté, qui dès 1507 étoit tombée, à
laquelle appartenent six arpens de prez tenant
à l'étang dessus Choisay. On ajoute que le
Fief de Courcelles est tenu du Baron de Che-
vreuse à cause de son Fief de Saclay. De
plus ce Baron avoit deux Fiefs à Herbouvil-
ler tenus des Célestins de Paris, à cause du
four de Châteaufort. On les appelloit les Fiefs
de Veros & de Moncourant. Item il avoit les
champarts de Cressely tenus plus ancienne-
ment par Simon Thoron & alors par les Eco-
liers du Collège de la Marche. Item le Vil-
lage des Loges. Trois Fiefs à Saclay & un
Fief au Plessis-Trois-Pierres près Villerain.
Je ne prétend point au reste que tous les
droits fussent également établis. J'ai marqué
plus haut que le désistement que donna Hervé
ancien Seigneur de sa prétention sur la Cha-
pelle de la Ferté. Pour être instruit par un
Acte plus recent il est bon de lire le traité
d'acquisition que le Roy fit de la Terre de
Chevreuse en 1692 par échange pour Mon-
fort ainsi que j'ai dit. On lit dans ce traité
qui est imprimé, que le Seigneur de Che-
vreuse a le droit de nommer à la Chapelle

DU DOTENNE' DE CHATEAUFORT. 83

du Château qui est dotée de cent vingt livres ; qu'au Duché de Chevreuse est attachée la haute Justice de Chevreuse, saint Remi, saint Lambert, Gif, Chateaufort, Toussus, Villers-le-Bacle, saint Aubin, Saclé, Vauhallan, Igny, Montigny, les Trous en partie : que le Seigneur de Chevreuse a le droit de prendre le veizième pain qui se vend par les Boulangers de la Ville, & un pied de chaque bête qui est tuée à la boucherie. Il a aussi le droit de pêche dans la riviere d'Ivette depuis le moulin des Monion jusqu'au pont de saint Remi. Je ne parlerai des bois de cette Seigneurie, qu'après ce même traité, qui spécifie les noms des différens cantons, de cette sorte : Les Bocau, la Crane, la Roncerie, Trorigny, Jagny, Fertelet, Tronchet, Bailly, Vaucery, le Noroy. C'étoit dans quelqu'une de ces portions que l'Abbé Suger avoit trouvé les poutres qui servent de son temps pour couvrir de nouveau l'Eglise de saint Denis. Le Nécrologe de l'Abbaye de Port-royal dit que cette Maison y a possédé au XIII siècle, en vertu de Lettres de Renaud de Corbeil Evêque de Paris Seigneur dominant de la Baronnie, quarante arpens & demi de bois situés entre Vaumurier & Champgarnier ; mais cette portion se rapporte plus naturellement au territoire de saint Lambert.

*Suger lib. de
Conf. Eccl. &
Dien.*

Chevreuse entra plus directement dans la fondation de cette Abbaye par les cent sols de rente qui lui furent assignés alors sur la Prevôté. Cette même Prevôté s'étoit aussi trouvée dès l'an 1238 chargée de payer quarante sols annuellement à l'Abbaye de Livry par le don qu'en avoit fait Sedile Dame de l'Aunoy, ainsi que le certifierent dans le temps des Lettres d'Adam Seigneur de Beaumont.

*Necrol. Port-
Royal*

*Chartul. Liv-
riac. fol. 17.*

84 PAROISSE DE CHEVREUSE;

Topog. de
Cl. Chastil-
lon fol. 45.

Le Château de Chevreuse si célèbre par son antiquité, par ses illustres Barons & par ses Ducs, a été figuré dans la Topographie de France par Claude Chastillon vers l'an 1610. Il m'a paru par les ruines qui en restent qu'il étoit presque quarré, & environné de huit ou dix tours.

Les écarts de la Paroisse de Chevreuse sont Meridon, Tallon, Poinpiere, Trouigny & les Trois Cheminées.

Ex Coll. Reg
Capit. Paris.

Reg. Ep. Par.

MERIDON qui est au midi est connu depuis le XIII siècle qu'il se trouve un Archambaud de Meridano qui avoit proche Paris une censive entre saint Marcel & Villejuif. M....

Pericard obtint le 2 Juillet 1600 permission d'y construire une Chapelle à cause de l'éloignement & des mauvais chemins de l'hiver. Ce Château situé sur le côteau au haut d'un bois a appartenu en ces derniers temps à M. Dugué de Bagnols Seigneur de Troux. J'y ai vû sur le pavillon d'entrée des armes consistant en trois oiseaux ou canettes.

Tab. Archiep.
p. 69.

POISSY est un Fief près Chevreuse; lequel fut saisi faute d'hommage par l'Evêque le 23 Juin 1495.

Tab. cer. in
Bibl. Carmel.
Discal. Par.

En finissant, je parlerai ici des personnes de distinction autres que les Seigneurs, lesquelles se trouvent avoir porté le nom de Chevreuse dans l'antiquité. Le Bailly d'Orleans mentionné dans les Tablettes de ciré où sont écrites en latin les dépenses du regne de Philippe le Hardi fils de S. Louis en 1284; se nommoit *Johannes de Caprosia*. Juvenal des Ursins en la vie du Roi Charles VI, dit que ce Prince étant le Gouvernement du Languedoc au Duc de Berry, y envoya un Gentilhomme fort expert nommé Pierre de Capreuse; sans doute que dans le latin de quelque Historien du temps il y avoit *Petrum de*

Caprosia qui a été mal rendu par la Capreuse. Au reste j'avertirai ici en passant que dans tout le Royaume s'il faut s'en rapporter au Dictionnaire Universel des Villes, Bourgs & Villages, il n'y a que Chevreuse du Diocèse de Paris qui porte ce nom. Les Ecrivains qui sont nés de ce lieu ou qui y ont été domiciliés demandent aussi que je ne les oublie pas. Marin le Roy Sieur de Gomberville qui fut de l'Académie Française dans le temps de son origine, se qualifioit Parisien, mais quelques critiques prétendent qu'il étoit né à Chevreuse. Gomberville qui lui servoit de surnom n'en est qu'à une petite lieue du côté de Châteaufort. Antoine Bruneau Avocat qui vivoit en 1680 étoit de Chevreuse. Il a composé un Traité des Crées & un Supplément pour l'Histoire des Universités de France. Il se dit dans la Préface natif du Diocèse de Paris & à huit lieues de la Ville. Marin de Gomberville a dit de Bruneau qu'il étoit son Compatriote. On trouve dans l'*Index funereus* des Chirurgiens de Paris, Pierre Prudhomme natif de Chevreuse avec cette qualification *Societatis Præfekturam gerens*. Il mourut le 14 Avril 1708. Deux des derniers Curés de Chevreuse méritent d'avoir place parmi les gens de Littérature. Vincent Loger Curé en 1704, parce que c'est à ses sollicitations que l'on est redevable d'une piece sur l'Indulgence de la Portiuncule que composa Pierre Pelhestre de Rouen & qui parut dans les Mémoires de Trévoux de cette année-là. Pierre Collot Docteur en Théologie dernier Curé de Chevreuse décédé en 1741 le 2 Septembre est auteur de plusieurs Instructions Théologiques in 8-o. par demandes & par réponses qui se débitent à Paris chez Ganeau rue S. Jacques. Il a composé outre cela un Livre in-

Ind. funereus
Chir. Pariss.
Edit. 1744.
p. 386.

Suppl. à Mo-
reri T. 2. au
mot Pelhestre.

SAINT REMI PRE'S CHEVREUSE.

A Une demie lieue plus bas que Chevreuse en suivant le cours de la riviere d'Isverte est un Village du nom de saint Remi, qui est plus connu dans l'antiquité à raison du Prieuré qui y fut bâti, que par les Seigneurs. Le premier titre qui en fait mention est une Bulle du Pape Calixte II de l'an 1122 qui confirme à l'Abbaye de saint Florent de Saumur en Anjou l'Eglise de saint Remi qu'un Evêque de Paris ou un Seigneur du lieu lui avoit donnée. Il étoit fort commun autrefois de dédier des Eglises sous l'Invocation de ce saint en vertu d'un simple linge qui avoit touché à son tombeau, ainsi que cela se pratiquoit à l'égard de plusieurs saints Prélats, tels que S. Martin de Tours, S. Hilaire de Poitiers, S. Saturnin de Toulouse, S. Germain d'Auxerre, S. Medard, &c. On ignore si le Village existoit avant le Prieuré, & quel étoit son nom avant qu'il eut pris celui de ce saint. Il est certain seulement que le Prieuré a été appelé *Baulieu Bellus Locus*, au moins dès la fin du XIII siècle, apparemment à cause de la beauté du vallon où il se trouvoit, & peut-être pour le distinguer de l'Eglise Paroissiale de saint Remi de laquelle les Moines se seroient éloigné à cause de sa situation aquatique.

Ce Village est situé partie dans la prairie arrosée par la rivière d'Yvette & par le ruisseau qui vient d'entre les Trous & Molières, & en partie sur les bords de cette prairie, tant d'un côté que d'un autre, car ce qui forme le gros de la Paroisse est la jonction de deux rues en forme de croix, l'une qui vient du midi du côté des Trous, & l'autre qui vient du nord. Ce terrain étant froid par sa situation n'est cultivé qu'en labourages & en prairies. On compte de cet endroit à Paris environ six lieues. L'usage des livres de l'Élection de Paris en parlant du Village de saint Remi, est d'y joindre Coubertin, qui y est contigu du côté du midi. Ces deux lieux joints ensemble formoient 88 feux suivant le dénombrement imprimé en 1709, & en 1726 le Dictionnaire Universel de la France évaluoit le tout à 355 habitans: mais le nouveau Catalogue des feux des Élections n'en compte plus que 78 à saint Remi y compris Coubertin & la ferme du Prieuré des Aulnois qui est mal appelé Vaunori.

L'Église de ce lieu qui reconnoît S. Remi de Reims pour son patron est située dans le plus bas de la prairie; ce qui est cause qu'elle est quelquefois inondée, & que le pavé en est tout verd. La Dédicace en fut faite au mois de Juin par Jacques de Maury Evêque de Bayonne qui ordonna de la part de l'Evêque de Paris d'en célébrer l'Anniversaire le 27 Juin. Elle se soutient malgré les attaques de l'eau, parce qu'elle est bâtie des pierres molaires ou molieres du pays, dont la grossièreté n'admet aucunes sculptures & a plus de résistance; il en est de même de la tour qui la supporte du côté de l'orient, où l'on a placé l'entrée dans ces derniers siècles, en transportant l'Autel à l'occident où la porte auroit

Reg. Ep. PAR
Juni 1521.

à refter. Cette Eglise à une aile du côté feptentrional avec une Chapelle qui appartient à MM. de Vaugien & dans laquelle est inhumé Denis Feydeau Seigneur de Vaugien mort dans le fiécle dernier, & Catherine Vivien fa mere. Les Dames de la Maifon Royale de S. Cyr poffédent la Seigneurie de ce lieu & y ont le Banc Seigneurial. M. de Couberlin y a auffi le fien. Les épitaphes & infcriptions de cette Eglise font ainfi raportées dans un Mémoire imprimé en 1728 concernant ce Village.

Mem. fur la
Terre S. Re-
my 1728 p. 3.

» Cy giff & répoſe le corps de défunte Da-
» me Cathérine Vivien Dame de la Grange-
» Bateliere, Veuve de M. Pierre Feydeau,
» vivant Chevalier Seigneur de Vaugien &
» autres lieux; laquelle décéda en la mai-
» ſon de Vaugien le 13 Octobre 1657.

*Dionifius Feydeau Dominus de Vaugien ſancti
Remigii Condominus, obiit die X menſis
Octobris 1682.*

La Cure de ce lieu eſt à la nomination du Prieur comme membre de l'Abbaye de S. Florent, à laquelle l'Eglise de ſaint Remi avoit été donnée avant l'an 1122, & confirmée par Calixte II en cette année-là, puis par Thibaud Evêque de Paris en 1150, enſuite par Urbain III en 1186. Le Pouillé Parisien du XIII fiécle marque pareillement l'Eglise de ſaint Remi parmi les dépendances de ſaint Florent. Les Pouillés du XV, du XVI & XVII fiécles aſſignent uniformément la préſentation de la Cure au Prieur du lieu.

Hif. MS. F.
Florentii.

Le Prieuré du Village de ſaint Remi eſt connu ſous différens noms: Les anciens l'appelloient le Prieuré de ſaint Remi ou le Prieuré de Beaulieu. Ces deux dénominations avoient cours dans le XIII fiécle & dans les ſuivans.

On

DU DOYENNE DE CHATEAUFORT. 19

On s'est avisé depuis l'avant-dernier siècle de l'appeller quelquefois le Prieuré de sainte Avoye, peut-être à l'occasion de quelque dévotion du peuple envers cette sainte qui y est représentée sortant la tête d'une tour. Comme les Archives de saint Florent de Saumur ont conservé quelques fragmens historiques sur ce Prieuré, je les insérerai ici chronologiquement avec ce que j'ai trouvé ailleurs.

En 1206 le Prieur de saint Remi soutint qu'il avoit droit de pêche dans les eaux d'Anselme Seigneur du lieu avec nasses, & celui de prendre du bois dans ses forêts la charge d'un homme. Du consentement de l'Abbé de saint Florent il fut accordé que le Prieur quitteroit ces droits moyennant dix sols de rente annuelle payables par le Seigneur le lendemain de S. Remi; & en cas de défaut, qu'il amenderoit de deux sols par chaque semaine sans pouvoit différer le paiement & amende au-delà de Noël. Il fut aussi dit que le Seigneur ne pourroit rien exiger du Prieur. De plus, que le Pont situé vis-à-vis la maison du Prieur venant à manquer, le Seigneur le feroit réparer à ses frais, avec permission au Prieur & à ses gens d'y passer quand ils voudroient. Outre cela le Seigneur quitta au Prieur & aux Moines de saint Florent pour toujours les dixmes tant petites que grandes de tout son Domaine & de toute la Paroisse de saint Remi, tant vieilles que novales, & de ses bois, au cas qu'ils vinssent à être cultivés, ce qui leur appartenoit déjà de donation ancienne. Il reconnut pareillement que le Prieur avoit le dixme au grand moulin de saint Remi & aussi dans ses censives des Hôtes. Gui Seigneur de Chevreuse neveu Hist. manusc. S. Florent, f. 20 d'Anselme du côté maternel y apposa son

T. r. Thef.
Aacc.

Iceau. En 1286 Thibaud de Marly illustre Chevalier rédigeant son testament fit un article pour le Prieuré : *Prioratus de Bello Loco propè Caprosiam, L. solidos*. On ne peut disconvenir qu'il ne fut beaucoup déchu de de sa première origine, puis vers la fin de ce siècle Gilles Lambert Doyen de saint Martin de Tours le possédoit pour sa vie durant. Il en fit la remise l'an 1300 entre les mains de l'Abbé de saint Florent qui lui fit ressentir les faveurs de la Communauté. Cet Abbé avoit été attiré dans le Monastère de saint Florent à l'occasion même de ce Prieuré que l'Acte de ce temps-là appelle *Sancti Remigii de Bello Loco juxta Caprosiam* : Car il étoit natif de ce Village & il en avoit pris le nom :

Hist. manusc.
s. Flor. f. 294

On l'appelloit Renaud de Beaulieu, ou Renaud de saint Remi. Il eut tellement ce Prieuré en affection, qu'il en devint comme le second Fondateur, soit en dotant de nouveau soit en faisant réparer les bâtimens. On voit dans le Registre du paiement de la te devance appelée *Pigmentum* à Notre-Dame de Paris au jour de l'Assomption, que le Prieur de saint Remi s'en étoit acquitté l'an 1283. Il n'y avoit que les Prieurs de Moines du Doyenné de Châteaufort qui y fussent tenus. Cela ne regardoit point les Prieurs des Chanoines Réguliers. En 1384 on trouve dans le rolle des Procurations dûes à l'Evêque de Paris le Prieuré de saint Remi de *Bello Loco* taxé à dix livres dix sols. Vers l'an 1444 un Religieux de saint Florent qui étoit Prieur de ce Prieuré & qui se nommoit Benoit Regnard, ayant dessein d'enrichir d'un Reliquaire l'Eglise de sa petite Communauté, prit celui du lait de la Sainte Vierge que l'on conservoit dans une phiole de verre à saint Gondou en Berry ; mais il fut arrêté par Nicolas

Davy Bailly de Sully, à la poursuite de Frere Guillaume Touchebeuf Prieur de saint Gondon, puis élargi à la priere de Simon Bienassis Receveur de Sully, promettant de rapporter le Reliquaire, ce qu'il fit. Dès l'an 1497 l'Eglise de ce Prieuré n'étoit plus qu'une Chapelle; & même René Loact Prieur de Bruyeres qui fut député pour la Visite des Prieurés par Louis Abbé de saint Florent, déclara qu'il avoit trouvé cette Chapelle mal en ordre, le logis du Prieur mal entretenu, & qu'on l'avoit informé que les biens dépérissent de jour en jour. Simon Follant est nommé Prieur de Beaulieu dans le Procès-verbal de la Coutume de Paris 1580. Le Supplément au Dictionnaire de Moreri nous fait connoître deux Prieurs de Notre-Dame de Beaulieu - sainte - Avoye, qui vécurent dans le dernier siècle; savoir un M. Desalleurs, & ensuite Jean Richard natif de Paris, baptisé à saint Jean en Grève qui le devint par permutation pour la Cure de Triel avec le précédent. Ce dernier est auteur de plusieurs ouvrages qui ont été imprimés; il mourut en 1636. Les Mémoires du Clergé T. XII pag. 1468 font mention d'un Arrêt du Parlement de Paris du 4 Septembre 1490 sur le Prieuré de sainte Avoye.

Le Prieuré de saint Paul est aussi sur le territoire de la Paroisse de saint Remi: il est surnommé de *Alnetis* dans les titres latins; ce qui a été rendu en françois par *des Aunois* ou *des Aunais*, & quelquefois aussi de *P'Auné*. M. de Valois a cru que ce lieu formoit un Village: mais il n'y a que ce Prieuré & une ferme. Il n'est pas non plus situé sur la riviere d'Yvette ainsi qu'il est dit, mais dans un fond entre deux collines sur le torrent qui vient de Molières & des Trous. On ne

H ij

*Ibid. fol. 357.**Ibid.*

Suppl. de
Moreri 1733
T. 2 au mot
Richard.

Notit. Gall. p.
403. col. 2.

PAROISSE DE S. REMI

Du Breul p.
1022 Edit.
1639.

Necrol. ma-
nuscr. S. Vic-
or Par.

Gill. Chr.
no. 7. T. 7 col.
668.

Chartul. Ep.
Par. f. 39.

connoît gueres les origines de ce Prieuré. Tout ce que du Breul put en apprendre des Chanoines de saint Victor de Paris auxquels il appartient, est que ce lieu contenoit deux Chapelles, dont l'une étoit dédiée à la Ste Vierge, l'autre à S. Paul; mais comme elles étoient devenues presque désertes, Bernard Archidiacre de Paris au XII siècle les demanda à Maurice de Sully son Evêque qui les lui accorda. Cet Archidiacre les donna depuis à l'Abbaye de saint Victor où il se fit Religieux sous l'Abbé Ernise vers l'an 1162. Le Nécrologe de cette Abbaye, sans faire aucune mention de sa prise d'habit marquée dans du Breul, se contente d'annoncer au 2 Décembre que c'est le jour de l'Anniversaire solennel de Bernard Archidiacre de Paris, des bienfaits duquel l'Abbaye a eu l'Eglise de saint Paul, & une somme de trente livres: & au premier Septembre l'obit de Gui Seigneur de Chevreuse se trouve marqué, parce qu'il avoit légué pour cela une somme de vingt livres à la même Eglise de saint Paul, car dès son vivant il avoit donné au Prieuré de saint Paul les Droits Seignsuriaux du faubourg de Chevreuse appelé les blanches Maisons, & d'y tenir les Assises & le Bureau pour les Censives dans une maison reconnoissable par l'image de S. Victor qui est dans une niche sur la porte. On sçait aussi d'ailleurs que ce fut à ce Prieuré que le même Ernise quatrième Abbé de saint Victor fut relégué en 1172 pour avoir souffert l'introduction du relâchement dans son Abbaye, & qu'il tacha de se retenir ce bénéfice, mais que deux Archevêques furent chargés de l'empêcher. Eudes de Sully Evêque de Paris accordant l'an 1202 à Absalom Abbé de saint Victor le pouvoir de destituer les Prêtres de certaines Eglis-

DU DOYENNE DE CHATEAUFORT. 97
 ses dépendantes de son Abbaye sans lui en parler, y comprit celle de saint Paul. On lit encore que Gazon de Vaux vendit sous le regne de Philippe le Hardi quelques menus cens à ce Prieuré; ce que Hervé Seigneur de Chevreuse ratifia en 1275. On a vu ci-dessus que Thibaud de Marly légua à la même Maison la somme de cinquante sols par un un article de son testament de l'an mil deux cent soixante-deux. Aucun des Prieurs n'est venu à ma ma connoissance sinon Joseph Salart qui l'étoit au XVI siècle. Le Pouillé Parisien du XIII siècle donnant le Catalogue de toutes les Communautés du Doyenné de Macy suivant l'usage d'alors, nomme pour dernier Prieuré celui de saint Paul. Au contraire le rolle des Procurations dûes à l'Evêque en 1384 le nomme le premier de tous les Prieurés du Doyenné de Châteaufort avec la taxe de dix livres dix sols également comme les autres. Vers l'an 1300 son revenu étoit évalué à deux cent livres, suivant le Pouillé écrit environ l'an 1450.

Il est étonnant que dans aucun des Pouillés de Paris ou les Cures dépendantes de l'Abbaye de saint Victor sont marquées comme les autres, on n'ait pas observé que saint Paul des Aunais a été une Cure durant quelques siècles. Il paroît d'abord par le traité de l'Evêque Eudes de Sully de l'an 1202 avec l'Abbé Absalom, que par le Prêtre de saint Paul destitué par l'Abbé de saint Victor, il faut entendre un Curé. Mais depuis le milieu du XVI siècle la chose ne souffre aucune difficulté. En 1551 Frere Jacques de Lyon fut présenté le 23 Février à l'Evêque de Paris par Nicolas Grenier Vicaire de Pierre Lizet Abbé. Il y eut depuis d'autres présentations à ce Prieuré-Cure par la Chambre de l'Ab-

Hist. des Ev.
 Off. T. 2 p.
 198.

Thes. Anecd.
 T. 1.

Hist. des Gm
 Off. T. 2 p.
 753.

baye, sçavoir le 24 Juillet 1565, le 22 Avril 1568, le 11 Octobre 1571, 23 Mai 1573, 24 Mars 1578, 22 Mai 1586 & 2 Décembre 1590. Enfin ce qui suppose qu'il étoit une Paroisse en forme, est la maniere dont on procéda en 1621 pour l'éteindre. Les Religieux de saint Victor & Jacques du Chou Prieur-Curé de saint Paul ayant exposé que les dépendances de cette Paroisse étoient de difficile accès, consistant en cinq ou six maisons fort éloignées situées à Montabbé, deux ou trois à Cobertin, les autres étant de saint Remi; les Religieux s'accorderent pour les droits avec le Curé; & avec l'Archidiacre qui n'y devoit plus de visite moyennant soixante sols de rente. Le Prieur ne fut plus tenu qu'à la Messe les Dimanches & Fêtes, & le jour de la Conversion de S. Paul Fête Patronale. Cela commença à être ainsi à la Toussaint 1621. Comme l'Eglise & les logis tomboient de vétusté, M. André-Jean B. Brillet Chanoine de saint Victor qui en étoit Administrateur, a rebâti de nos jours une Chapelle au même lieu où étoit l'Eglise, & il commença à y célébrer au mois de Juin 1727.

Reg. Archier.
Par. 1 08.
1621.

Ibid. 14 Juin.
1727.

Acquis. du
Roy émanée
p. 41.

On voit par le contrat d'acquisition que le Roy fit de Chevreuse en 1692 qu'il y avoit alors des bois connus sous le nom de Bois de S. Paul.

Un troisième Mémoire qui m'a été fourni marque que Bernard Archidiacre de Paris ayant fait la visite de l'Eglise de Notre Dame, la demanda à l'Evêque Thibaud pour s'y faire Ermité, & qu'il transféra les Paroissiens à la Chapelle S. Paul qu'il érigea en Cure, puisque s'étant fait Chanoine à saint Victor sous l'Abbé Gilduin, il fut accordé ce lieu aux Chanoines de cette Abbaye pour en faire un Prieuré. Hugues II du nom Evê-

DU DOYENNÉ DE CHATEAUFORT. 99
que de Soissons y donna la terre de Beau-
terrois. Ce bénéfice fut depuis conféré avec
charge d'ames par l'Evêque de Paris sur la
présentation de l'Abbé jusqu'à F. Jacques du
Chou qui le fit reduire en Prieuré simple,
comme on a vû ci-dessus.

Jusqu'ici je n'ai traité que de ce qui re-
garde le spirituel du Village de saint Remi.
Je vais puiser ce qui regarde le temporel
dans un Mémoire fourni ci-devant à M. Lan-
celot de l'Académie des Belles Lettres. Selon
ce manuscrit, saint Remi est une Baronnie
unie au Duché de Chevreuse qui appartient
aux Dames de la Maison Royale de saint
Cyr. Le principal manoir de cette Baronnie
étoit un moulin à tan.

Il y a dans cette Baronnie plusieurs Fiefs,
Terres & Seigneuries qui en relevent.

L'Eglise Paroissiale est située dans la Ba-
ronnie de saint Remi, & précisément dans
la portion qui en 1700 fut inféodée par les
Dames saint Cyr à M. de Conberin. Cette
Eglise est séparée de la Seigneurie de Vau-
gien par des bornes & limites.

Le Village & les maisons qui le compo-
sent sont de la mouvance & Justice de plu-
sieurs Seigneurs.

Le Prieur de Beaulieu autrement de sainte
Avoye qui a haute Justice, a dans sa directe
le haut du Village du côté du midi.

Les Dames de saint Cyr ont du côté du
septentrion le bas du Village dans leur direc-
te, & outre cela la Terre & Seigneurie du
Fief de Rodon qui est aussi de la Paroisse,
& qu'elles ont acquis & réuni à leur Sei-
gnurie de Chevreuse. (a) Cette Terre ap-

*Reg. Ep. Paris
10 Mars 6326*

(a) Un Titre de saint Germain des Prez du VII
siècle nous découvre que ce petit lieu a pris le nom
du ruisseau qui y passe, lequel selon l'Ecrivain de

96 PAROISSE DE S. REMI,
partenoit il y a six-vingt ans à Matthieu le Roy
Ecuyer, puis à Charlotte de Crenet sa veuve.

Le Prieuré de saint Paul a haute Justice
dans sa maison & sur le territoire de son Fief.

La Terre & Seigneurie de COUBERTIN
au couchant de la Paroisse & non loin de l'E-
glise, a Fief, haute, moyenne & basse Jus-
tice dans le hameau de ce nom. Fief, moyen-
ne & basse Justice sur le territoire & mai-
sons qui environnent l'Eglise. Le vrai nom
est Corbertin comme il est dans un titre de
1196 où est produit comme garant Barthe-
lemi de Corbertin, ce qui vient de *Curir
Bertini*. Regnaud de Courbertin tenoit un Fief
en Brie l'an 1362. Jean Fredy Avocat en
Parlement en étoit Seigneur en 1620 aussi
bien que de la Verrerie où il avoit une Cha-
pelle domestique. M. Bernard Fredy en jouis-
soit & y demouroit en 1697. L'Histoire de S.
Germain des Prez porte que cette Terre à elle
appartenante avoit été vendue en 1641 au
Marquis de Sourdis.

Reg. Ep. Par.
30 Apr.

La Terre & Seigneurie de Vaugien au le-
vant de la Paroisse a Fief & haute Justice;
& dans cette Seigneurie il y a plusieurs au-
tres Fiefs dont quatre y ont été réunis, qui
sont, Remy, Sergis, Etaux, Malmouffe.
suivant l'Arrêt qui en a été rendu en 1653. Le
Fief de Sergis s'étend sur deux maisons situées
vis-à-vis l'Eglise de saint Remi.

Il y a dans la même Paroisse deux autres
Fiefs, qui sont Chevincourt & Aigrefoin:
Chevincourt est à un quart de lieue de l'E-
glise vers l'orient d'été, & a Justice sur trois
maisons de la ferme. Aigrefoin appartient à
M. des Moulins Lieutenant de la Prevôté de

ce Titre conservoit son nom de Rodon jus qu'au voi-
singe de Palaiseau. Voyez ce que je dis sur Palai-
seau.

L'Hôtel,

DU DOYENNE' DE CHATEAUFORT. 99

PHôtel, & n'a que le corps de la ferme.

Chevigny est un lieu situé sur la même Paroisse de saint Remi suivant un Acte du 20 Septembre 1646. Le Chapitre de Paris y acheta dès 1263 un Fief de Jean de Brueres.

Reg. Archiep.

Paris

Chartul. min.

Paris

LA VERRIERE ou la Verrierie est un lieu presque au midi de Chevreuse, & néanmoins de la Paroisse de saint Remi suivant l'Acte ci-dessus du 30 Avril 1620. Barthlemi Segurier Lieutenant Général de Chartres vers l'an 1500 étoit Seigneur de la Verriere près Chevreuse.

Voyez l'Hist.

des Vicédoms

p. 222

VAUGIEN est de toutes les Terres celle sur laquelle le même M. Lancelot a eu plus de Mémoires. Selon lui il y eut en 1495 le 2 Mai un partage fait entre Louis Seigneur de Chevreuse & Jean Chaudron. Louis céda à Jean la Terre & Seigneurie de Vaugien à la charge de relever en foi & hommage de lui, ses hoirs & successeurs au Château de Chevreuse. Le 12 Mai 1561 cette Terre de Vaugien fut limitée en vertu d'un Arrêt obtenu par Claude de Marle. Le 5 Juin 1580 Vast de Marle Seigneur de Vaugien, Blémy & Ragonant rendit son aveu. Le 30 Avril 1611 Claude de Lorraine Duc de Chevreuse inféoda à Jean de Marle la ferme de Malmouffe & vingt cinq arpens de terre qui en dépendoient, pour les unir à la Seigneurie de Vaugien: & pour récompense de services ce Duc lui accorda droit de litre & ceinture funèbre dans l'Eglise Paroissiale à charge de tenir le tout en foi & hommage de Chevreuse. Le 30 Octobre 1613 Vaugien fut adjugé par décret à Reparat Procureur, dont il fit déclaration au profit de M. Brulard de Sillery Chancelier de France. Le 21 Septembre 1614 M. Brulard vendit cette Terre à Alexandre le Grand Conseiller au Parlement. Le 6 Oc-

Memoire de

Factum im-

primé en

1728 chez

Thiboutot

98. PAROISSE DE S. REMI,
le 10 Octobre 1635 Frédéric Canes qui la possédoit.
en fit échange avec Pierre Feydeau Secré-
taire du Roy. Le même Mémoire dit de ce
Pierre Feydeau qu'ayant pris la qualité de
Seigneur en partie de saint Remi; cette qua-
lité fut combattue par une Sentence du 5 No-
vembre 1654. Il y est aussi fait mention de
quelques additions faites aux inscriptions des
cloches de la Paroisse, lesquelles souffrirent
contestation. A Pierre Feydeau succéda De-
nis son fils Correcteur des Comptes décédé
en 1682. Louise Feydeau sa Fille épousa Ni-
colas Berin Conseiller au Parlement puis
Maitre des Requêtes décédé en 1742. Leur
fils Bruno-Maximilien, Berin Conseiller Ho-
noraire au Parlement a succédé à la Seigneu-
rie de Vaugien.

Mercur. Fev.
1742.

M. Lancelot a terminé ses observations sur
la Paroisse de saint Remi, en disant que M.
Berin Conseiller au Parlement de Paris Sei-
gneur de Vaugien a acquis des Dames de saint
Cyr le Moulin à tan autrefois Chef-lieu de
la Baronnie en simple Fief sans aucune Justice,
mouvant de la Baronnie de saint Remi dont
elles se sont réservé la Justice; & que M.
Marin-Bernard de Fredy sieur de Couber-
tin a acquis à titre d'échange de ces mêmes
Dames des Terres en Fief.

Le Sieur de Launay qui a publié in 12,
en 1726 quelques corrections pour le Dic-
tionnaire Universel de la France a eu une
attention particuliere pour la Paroisse de S.
Remi, & sur-tout pour Vaugien qu'il dit être
le Château Seigneurial. Il y fait observer que
le jardin est du dessein de la Nature, qu'aux
deux côtés de la porte sont des jets d'eau sin-
guliers, produits par un grand étang formé
derriere le Château & qui en produit deux
autres séparés par une avenue. J'ai cru devoir

ajouter en finissant cet article de Vaugien ; que l'onze Janvier 1734 les Dames de S. Cit obtinrent contre le Seigneur de ce lieu un Arrêt qui déclare que la qualité de Seigneur de la Paroisse n'appartient qu'au Seigneur Haut-Justicier sur le fond duquel l'Eglise est bâtie.

Fremainville
T. 1. p. 23 &
T. 2. p. 78.

Il faut se souvenir ici que ce Village de saint Remi a produit au X IV siècle un homme mémorable dont j'ai déjà parlé ci-dessus. Je veux dire Renaud de Beaulieu ou de saint Remi, qui fut Abbé de saint Florent de Saumur. Il vivoit sous Philippe le Bel & sous ses successeurs. Je ne parle pas d'Enjorrand de saint Remi Chevalier qui en 1268 fut l'un des porteurs d'Etienne Templier Evêque de Paris. Il étoit seulement l'un des Seigneurs fiefés sur cette Paroisse.

Hist. Eccl.
Par. T. 2. p.
487.

Il est bon de voir aussi ce que je dis du Village de saint Remi à l'article de Gif où je fais connoître qu'il est vraisemblable que cette dernière Paroisse est un détachement de celle de saint Remi, mais détachement très ancien, & fait avant le XII siècle.



G I F.

Ces Loix sont
du siècle.

*Gloss. Cangii
voco Wisfa.*

Dict. univ. de
la France T.
2. col. 46.

C E nom est commun à un Village & à une Abbaye qui ne sont séparés que par la rivière d'Ivette. Mais il est difficile de décider lequel est le plus ancien du Monastère ou de la Paroisse. C'est une question sur laquelle il ne m'appartient pas de prononcer. Pour ce qui est du lieu, on ne peut disconvenir qu'il ne soit très-ancien. Son étymologie le prouve. Ce mot de Gif n'est certainement point latin : c'est un terme employé dans la Loy des Bavarois & dans celle des Lombards pour signifier la marque que l'on mettoit sur des biens saisis par autorité du Juge ou autrement, & par extension cela a été employé pour désigner ces biens mêmes. On écrivoit Wisf ou Guif, qu'on latinisa en *Wyffa & Guiffa*. Ainsi la Terre de Gif auroit eu ce nom, parce que les biens qui la composent changerent autrefois de Propriétaire en vertu d'une saisie ou emparement solennel. Il en faut dire autant de Gif-au-Mont Diocèse de Chaalons & de Giffé-court Diocèse de Noyon. L'origine de ce nom étoit si peu connue au XII & XIII siècles que la plupart des Titres latins de ce temps-là qui parlent du Diocèse de Paris ne le nomment point autrement que Gif, preuve que l'on croyoit ou que ce nom venoit d'une langue barbare ou qu'on ignoroit la signification.

Le Village est à cinq lieues de Paris vers le couchant d'hiver sur la pente d'une côte qui regarde le midi, situation qui y a fait planter quelques vignes ; mais les labourages & les prairies sont le principal bien du lieu.

Dans les dénombremens de l'Élection de Paris on est en usage de ne point nommer Gif tout seul, mais de dire Gif & Courcelles qui est le principal hameau ou écart de la Paroisse. Celui qui paroît imprimé en 1709 marquoit en toute la Paroisse de Gif 119 feux. Celui que nous a donné le sieur Doisy en 1745 y en marque 123. Le Dictionnaire Universel qui se régla en 1726 sur la dénomination usitée à l'Élection, marqua qu'il y avoit alors à Gif & Courcelles 555 habitans.

L'Église qui est dans le haut du Village reconnoît saint Remi de Réims pour son Patron, de même que celle du Village de saint Remi qui est un lieu plus haut en remontant la rivière d'Yvette. C'est ce qui me porte à croire que le Village de Gif auroit primitivement fait partie de la Paroisse de saint Remi, laquelle certainement existoit au commencement du XII^e siècle, puisque dès auparavant l'an 1122 elle avoit été accordée à l'Abbaye de saint Florent de Saumur. Mais le démembrement fait de Gif, & son érection en Paroisse particulière, dût précéder cette donation, puisque l'Évêque de Paris s'est conservé la pleine collation de la Cure de Gif, que les Moines de saint Florent auroient eu; si en leur donnant l'Église de saint Remi, Gif avoit encore été de la Paroisse. Cette Église Paroissiale de Gif reconnoît aussi S. Jean-Baptiste pour Patron; ce que je ne crois pas ancien, mais seulement établi par les habitans des derniers siècles, qui auront voulu avoir aussi un saint Patron différent de celui de leurs voisins. L'édifice est presque entièrement de pierres semblables à celles dont on fait des meules; ce qui est cause qu'il est difficile d'en connoître l'âge, la sculpture n'y étant pas praticable. On y voit

cependant quelques petites colonnes de pierre différente. Le bâtiment est accompagné de deux ailes, mais sans contour derrière le sanctuaire. La Dédicace en a été faite l'an 1561 par Jacques de Maury Evêque de Hayonne suivant la permission à lui accordée le 18 de Juin. Dans l'aile méridionale proche la Chapelle de S. Nicolas est une tombe sur laquelle on lit cette inscription en lettres gothiques.

Cy gist Noble Homme Loys de Villetain en son vivant Escuyer. Sieur de Gif, de Tourneville, de Saint Mars, du Plessis, Trappes, de Cour-Couronne, du Chemin en Brie, Malgre & Garde du Pont au Pont de l'Arche, & Vicomte héréditail de Chasseaufors, qui trépassa le seizième jour de Novembre M. V C. XL.

Il y a d'autres tombes qui servent de pavé dans la nef; mais elles ne couvrent point le corps de ceux dont le nom est dessus, ayant été apportées de l'Abbaye de Port-Royal, telle que celle d'Alexandre Vasset Prêtre Parisien. Vicaire Général de M. Gondrin Archevêque de Sens.

Le Pouillé du XIII siècle met l'Eglise de Gif au nombre de celles dont la collation appartient pleinement à l'Evêque de Paris. & ne la nomme point autrement que Gif has lui donner de terminaison latine. Les Pouillés suivans s'accordent sur la même nomination à la Cure. Il est arrivé quelquefois, que la Cure de Villiers-le-Bacle lui a été jointe pour la vie d'un Curé, comme cela se fit le 11 Janvier 1484 en faveur de Guillaume Herpin, mais c'é oit sans préjudice des doubles Droits Synodaux, & de l'Obole de la Chrétienité *Obolo Christianitatis*. L'Evêque de Paris approuva le 10 Mars 1536 une transaction sur les dixmes de ce lieu passée de Paris

Reg. Ep.
Par.

Voy. Nic-
ron T. 37 p.
366 où elle
est en entier.

Reg. Ep. Par.

DU DOYENNÉ DE CHATEAUFORT. 103
de plusieurs Conseillers du Parlement entre
Jean Fredeval Curé & l'Abbaye.

On connoît peu d'anciens Seigneurs de ce
lieu. On trouve à la vérité dans le Cartulaire
de l'Evêque de Paris une remarque faite vers
l'an 1230 en ces termes *Domina Isabella de
Gif est Femina * Parisiensis Episcopi, & de eo
tenet quidquid habet apud Villam Episcopi tam
in Teloneo quam in Dreturis.* Mais cela ne
dit pas que cette Isabelle fut Dame du Village
de Gif, quoiqu'il y ait apparence que cela
a été. Un peu plus avant dans le même siècle,
c'est-à-dire en 1262, vivoit un Luc de Gif
Chanoine de Notre-Dame de Paris fils appa-
remment d'Isabelle & possesseur des mêmes
biens. Jeanne la Boularde est dite dans un
Acte de 1394 Dame de Gif, & tenir quel-
que bien en Fief du Domaine de Vauherlant.
En 1470, 1472 & 1495, Guillaume de Vil-
letain Ecuyer Vicomte de Châteaufort étoit
qualifié Seigneur de Gif. Il vivoit encore en
1508. Louis de Villetain dont l'épithaphe ci-
dessus rapportée fait foi qu'il étoit Seigneur
de Gif en 1540 étoit apparemment son fils.
Richard de Villetain étoit Seigneur en 1544
& Gilles Bouchier en 1587. En 1629 Fran-
çois Bouhier Chevalier possédoit la Seigneu-
rie de Gif, & pour avoir l'ancien cimetière
il donna d'autres biens à l'Eglise. En 1647
cette Terre étoit possédée par le Duc de Che-
vreuse, & quoiqu'il vendit alors au Marquis
de Sourdis la Seigneurie de Châteaufort, il
se la réserva aussi-bien que la Maison & Mou-
lin de Courcelles & dépendances de la même
Paroisse de Gif. Un Arrêt du Parlement du
9 Février 1664 ordonna en conformité que la
Terre, Seigneurie, haute & moyenne Justi-

Necrol. Par.
19. cal. Febr.

Treſor des
Ch. Reg. 162
Ch. 1.

Compte de
Prevôté de
Paris. Sauvat
T. 3 p. 413 &
511 & 540

Reg. Ep. Par.
Mémoire im-
primé sur
Chevreuse.

* C'est-à-dire Vassale.

se de Gif, ensemble la Justice sur les hameaux de Chevigny, la maison appelée Chapitre, Aigrefoin, Cresilly, les Moulins le long de la rivière d'Orcey & Belle-Image, comme aussi la Maison & Moulin de Couscelles & autres du même hameau assises en la Paroisse de Gif, seroient distraites de la Seigneurie de Châteaufort & demeureroient unies & incorporées au Duché de Chevreuse. En ce même Arrêt M. Lucas est dit Seigneur de Gif. Mais dans l'Acte d'acquisition du Roy de l'an 1691, c'est M. Merault qui est déclaré possesseur & Seigneur de cette Terre. Actuellement 1753 c'est encore un M. Merault qui la possède.

COURCELLE paroît être aujourd'hui l'écart le plus notable de la Paroisse de Gif: son nom est le diminutif de *Curis*, & doit être en latin *Curicella*. En 1638 Noble Jean Hoquingam Commissaire des Guerres en étoit Seigneur: & en 1697 M. Feydeau y avoit un Château.

Il y a d'autres écarts à Gif qui sont connus depuis plusieurs siècles. COUPIERRE par exemple est mentionné aux Archives de Ste Geneviève de Paris dès le XII^e siècle. La Bulle d'Alexandre III portant confirmation des biens de cette Maison en 1163, marque *apud Curiam Petra & Joviniacum, terras, prata, census & nemora*. On disoit alors Court-Pierre en langage vulgaire. Pour ce qui est de *Joviniacum*, s'il faut le trouver absolument en ces cantons-là, ce peut être Chevigny dont on auroit grossi le nom de la lettre R. En 1250 le Fief de *Curis-Petra* produisoit cent sols de rente à la même Abbaye, & ils étoient payés par Dame Isabelle de Court-Pierre (la même peut-être qui est citée ci-dessus Isabelle de Gif Vassale de l'Evêque)

Petra. de
Chap. dom.
25 Juin & 16
May.

Lib. Conf. S.
Ceu. fo 37.

& par Robert l'Aiguillon neveu de Maître Hugues. En 1275 cette Abbaye donna ce qu'elle avoit en ce lieu à bail pour neuf ans à un homme de Gif, Terras, Prata, Censsus, l'iscariam, sous la redevance d'une certaine quantité de grain à la mesure de Châteaufort: mais un Chanoine de Beauvais continua le bail dès 1278. Il s'appelloit Simon de Damiete. L'Abbé Arnoul l'en accommoda à cause du voisinage de sa Terre de Damiete. Le Monastère de Port-Royal eut dans le même siècle des terres sur la censive de Ste Geneviève à Courtpierre. Elles lui avoient été données par Isabelle de Pyrodio, Adam & Guillaume ses fils. Mais l'Abbesse Perronille en fit cession à Thibaud Abbé de Ste Geneviève vers l'an 1250.

*Chartul. B.
Gendv. p. 356*

Ibid. p. 110.

Ibid. f. 129.

DAMIE TE est connu comme on vient de voir dès le regne de Philippe le Hardy, puisque cette Terre avoit donné le nom à une famille. Il peut se faire que ce lieu eut été ainsi appelé par quelqu'uns des croisés du temps de S. Louis. De Fer l'a mal nommé Damrette dans sa Carte. Il est également mal nommé Dannette dans le Journal de Charles VII. On y lit que le lundi 16 Avril 1431 cent hommes d'armes sortirent de Paris & allerent vers Chevreuse à une vieille forte maison nommée Damiette, où il y avoit bien quātante larçons qu'on amena à Paris où l'on en pendit un grand nombre. Le Journal ajoute que c'étoit le Régent qui avoit envoyé les cent hommes d'armes. (a) Un des Messieurs Goutelas Ecuyer étoit Seigneur de Damiette vers l'an 1500 selon l'inscription de sa tombe dans l'Eglise de Villiers-le-Bacle.

*Journal des
Regnes de
Charles V.
& Charles
VII p. 137.*

(a) Voyez sur une Justice qui fut faite à Gif en 1495 un compte de la Prévôte de Paris *Savual T. 3. p. 117.*

J'ai appris cependant que c'est l'Abbaye de Gif qui possède le Fief de Damiette relevant du Roi par la Seigneurie de Voifins le Bretonneux réunis au Domaine de Versailles.

Le nom de Gif n'est point inconnu parmi les noms de ceux qui ont fleuri par la Prédication. Le P. Echart a marqué en ce nombre *Arneus de Gif*, qui étoit Dominicain & fameux Prédicateur à Paris vers l'an 1270.

Monsieur Ballet Curé de cette Paroisse est marqué dans quelques Journaux comme ayant fait imprimer en 1744 un Panégyrique de S. François de Paule qu'il avoit prononcé la même année chez les Minimes de la Place Royale à Paris. Deux ans après il a fait afficher des Prônes & des Panégyriques de sa composition, & enfin en 1750 un Traité sur la dévotion envers la Ste Vierge ; & depuis plusieurs Prônes & Sermons.

Script. Ord. Præd. T. 1. col. 286.

Mercur. Jugillet 1744 P. 2383.

ABBAYE DE GIF.

ON ignore le temps de la première fondation de ce Monastère, je pourrois même dire qu'on ignore jusqu'à son premier nom. On croit avec assez de fondement que Maurice de Sully Evêque de Paris n'en est que le restaurateur ; car quoique le Pape Clément dans la Bulle lui dise *Abbatias de Gif de novo diceris construisse*, cela peut s'entendre de quelqu'une dans le sens qu'il l'auroit seulement rebâtie. Il est certain qu'Etienne de Senlis Evêque de Paris voyant ce Monastère de Gif en triste état, l'unit à celui d'Hiere, qui venoit d'être formé, & qui étoit comme de l'Ordre de S. Benoît comme l'autre, quoique les Religieuses fussent vêtues de blanc. Une Bulle d'Alexandre III de l'an

Gall. Chr. nov. T. 7 p. 596.

Bulle Eugenii Papæ III an. 1147 sac. VI Bened.

1180, insinué qu'en effet pendant que l'on rebâtit celui de Gif, les Religieuses se retirèrent à Hieres, & qu'il fut convenu qu'en cas qu'elles ne pussent pas choisir une Abbesse parmi elles lorsqu'elles seroient rentrées à Gif, elles étoient une Religieuse de la même Abbaye d'Hieres. Ce qui fut cause que pendant un temps leurs biens étoient presque communs : au moins est-il vrai que celles d'Hieres donnerent à celles de Gif la grange d'Onvilliers, & depuis quand elles se séparèrent de biens, une quantité de grain à prendre sur le Moulin de Chilly.

On sait sur quel fondement le Monastère de Gif auroit été appelé, l'Abbaye de Glise ou de Clise, ainsi que le prétendoient en 1518 plusieurs paysans des plus anciens de Gif qui le déposerent ainsi dans une Enquête juridique. Dom Mabillon & les Auteurs du Gallia Christiana croient qu'il y avoit eu de la méprise dans l'écriture du nom; mais parmi les paysans les noms se perpétuent plutôt par la prononciation que par l'écriture. Ainsi il falloit bien que ces cinq paysans âgés eussent quelque fois oui dire l'Abbaye ou le Couvent de Glise. Il ne sera peut-être pas impossible de trouver la solution de cette difficulté, en faisant attention qu'en 1205 Odon de Sully Evêque de Paris appelle ce Couvent, les Moniales de saint Reverent (a), & que le Corps de saint ce Reverent qu'elles ont eu en bonne partie venoit du Mont-d'Eglises proche Bayeux, Mons Ecclesiarum, d'ou apparemment on l'avoit transporté dans le temps des Normans pour le mettre en sûreté dans quelque Château du Diocèse de Paris. L'Abbé Chastelain Chanoine de Paris qui vit cette

Annal. Eborac.
med. T. 6. p.
303.

Chartulair
Ep. Paris. p.
14.

Hist. de l'Eglise de
Bayeux.

(a) L'Ecrivain du Titre & le Cartulaire ne comprenant pas l'Abregé Reverent ont mis Eborac.

Abbaye en 1680, apprit qu'on y possédoit une partie de son corps, & qu'on y célébroit sa Fête de Rit double le 12 Septembre. Les Religieuses ont outre cela une autre Fête des saintes Reliques qui est le 3 Septembre comme à Bayeux. Mais la Relique qu'on y a de S. Réverent qui consiste dans une vertèbre du dos, n'est point de celles qui étoient venues de Bayeux immédiatement. Ce fut Charles Martineau Abbé de Noyers en Touraine qui la tira de la châsse de ce saint conservée dans l'Eglise de Nouâtre dépendante de Noyers, & qui la donna le 18 Septembre 1633. La même année le 5 Novembre Madame de la Châtre Abbessse de Fatmoutier en donna de Ste Fare, & Madame de Beauvilliers Abbessse de Montmartre en donna de celles des Martyrs de la même montagne qu'on a vû ci-dessus T. 3. p. 104 être différens de S. Denis & de ses Compagnons. Voici deux extraits des Registres des Secrétaires de Paris qui concernent les Reliques que l'on possède dans le Monastère de Gif. 1°. Il fut permis le 17 Octobre 1631 à Madame de Villarceau Abbessse d'exposer une parcelle des Reliques de S. Benoit à elle envoyées par le Prieur & Trésorier de l'Abbaye de saint Eloy de Noyon. En 1634 le Pénitencier de Paris fut envoyé par l'Archevêque pour examiner les Reliques de Gif. Il y en trouva de S. Gratien Evêque & Martyr, d'autres de S. Réverent Confesseur, de Ste Julite Martyre, de Ste Fare Vierge; & enfin d'autres données à la susdite Abbessse Magdelene de Mornay-Villarceau, & qui étoient des Martyrs de Montmartre. Ce Committaire ayant rapporté qu'il avoit vû les Certificats d'où les dernières venoient, il fut permis de les exposer avec les autres qui étoient d'ancienneté en cette Abbaye.

Reg. Archiep.
Par. 16 Maii
1634.

Quoique S. Reverent Prêtre de Hayeux soit fort honoré dans ce Monastère, l'Eglise n'est point cependant sous son invocation, mais sous celle de la Ste Vierge : Quelques Titres l'appellent Notre-Dame du Val de Gif. Le bâtiment est petit sans croisée & sans ailes, vouté de plâtre seulement, couronné par un clocher très bien ouvrage. Cette Maison est bâtie sur la pente douce d'un côteau qui regarde le septentrion à une légère distance de la riviere d'Ivette. Les sources n'y sont pas rares. On apperçoit une belle fontaine dans la Cour. Une partie du revenu que nos Rois accorderent à cette Maison vers le tems de son établissement fut la dixme du Vin du Roy ; le Parlement regla en 1268 la maniere dont cette Maison & celle de la Saussaye recevoient ce droit.

*Reg. Parl.
Candela*

En 1506 on comptoit déjà dix-huit Abbeses depuis Eremburge la premiere. On avoit aussi déjà parlé deux fois de réformes, savoir en 1397 & 1411. Les Religieuses d'Hieres plaidoient en 1493, prétendant que c'étoit à elles à élire l'Abbesse de Gif, & que Gif autrefois Prieuré dépendant d'Hieres n'avoit été érigé en Abbaye qu'à la charge que la Supérieure demeureroit à Hieres. En 1494 le Parlement ordonna que deux Conseillers, l'Official de Paris & l'Archidiacre de Josas se transporteroient à Gif pour pourvoir à l'Office Divin, à la nourriture des Religieuses & aux réparations de l'Eglise. En 1524 la Communauté étoit composée de vingt-six Religieuses ; & en 1535 de trente-six.

*Registres du
Parl.*

Ibid.

Ibid.

*Reg. Ep. Paris
14. pp. 1529e*

Les Abbeses sur lesquelles le Gallia Christiana & autres documens fournissent quelque chose de plus remarquable, sont Jeanne de Blosset, qui de Religieuse Dominicaine de Poissy fut sans Abbessé en 1543. Il est parlé

*Reg. Parlem.
& Mars 1583.*

d'elle dans les Preuves des libertés de l'Eglise Gallicane à l'occasion de quelque dérangement, & dans les Registres du Parlement à l'occasion de sa sœur Proffesse de Montcel près Pont-saint-Maxence, qui s'étoit retirée à Gif, y restoit habillée en Demoiselle séculière & fréquentoit les nouveaux hérétiques. (a) L'Abbesse Magdelene de Montnay qui commença à siéger en 1610, y mit la Réforme en 1619: & comme on croyoit alors que l'habit blanc n'y convenoit pas, quoiqu'il y eût peut-être été de tout temps, elle obtint de l'Evêque de Paris le 1 Février que ses Religieuses portassent désormais le noir. L'abstinence perpétuelle de chair y a été établie depuis. Il y a eû après elle deux Abbessees consécutives nommées toutes les deux Magdelene de Mornay de Villarceaux, qui ont procuré par elles-mêmes ou par leurs Religieuses la Réforme en plusieurs autres maisons. La dernière mourut en 1651. Du temps de Magdelene Hurault de Cheverny nommée Abbesse en 1669 se retira dans ce couvent Anne le Blanc de Marseille, laquelle avoit fait vœu de chasteté aussi-bien que son mari dès la première nuit de ses nocces, avoit été en Italie où elle avoit taché d'établir une Réforme dans l'Ordre de Ste Claire. Anne Victoire de Clermont de Monglat succéda en

*Neerol. MS.
de Gif.*

Lettre Circulaire sur la mort de Madame de Bethune in 4. to à Paris

1675 à Magdelene Hurault sa tante & gouverna dix ans. Sa vie dont on peut avoir l'abrégé dans le Supplément de Moreri a été écrite par Dame Eléonore-Marie de Bethune d'Orval, qui fut Abbesse après elle, & qui a composé outre cela plusieurs ouvrages de piété imprimés. Cette dernière n'est décédée qu'en

(a) Je ne dis rien de la Dame Blosset Abbesse à laquelle le Parlement fit son Procès. *Reg. Parlem. 15 Jan. 1550.*

DU DOYENNE DE CHATEAUFORT. 119
1733. De son temps vécut dans cette Abbaye
Ambroise Morna Prêtre né en Anjou, dont
la vie mortifiée est rapportée au même Sup-
plément d'après le Nécrologe de la Maison
où il mourut le 17 Juin 1724. Son corps y
repose dans l'Eglise & sa mémoire est en vé-
nération dans le Monastère.

On doit ajouter au Catalogue des Abbeses
du *Gallia Christiana*, Marguerite d'Oroer qui
fut nommée par l'Evêque de Paris le 24 Mars *Reg. Ep. Par*
1480 à la place de Jeanne de la Roue dé-
posée.

B U R E S.

ON compte en France huit ou neuf Pa-
roisses du nom de Bures, & peut-être
que toutes ont la même origine : C'est-à-
dire que peut-être elles tirent leur dénomi-
nation de ce que le lieu où elles sont bâties
étoit une place voisine d'une forêt, dans la-
quelle on faisoit des amas de branchages d'ar-
bres que nous appellons bourrées & qu'on
écrivoit autrefois burées où la lettre *u* se pro-
nonçoit en *ou*. Au moins la situation de Bu-
res du Diocèse de Paris semble avoir été telle,
lorsque la montagne qui couvre ce village
du côté du midi étoit en forêt, car il n'y a
plus que les côteaux exposés au septentrion
qui en sont garnis. On sçait que dans les
vieux titres de certains pays Bures signifioit *En Lorraine*
des feux/de bourrées tels qu'on les faisoit le
premier Dimanche de Carême dans les vil-
lages, d'où le Dimanche étoit appelé le
Dimanche des Bures.

M. de Valois a omis de parler du village
de Bures dans sa petite Notice du territoire

de Paris , quoiqu'il y ait dû lui être connu par le Pouillé du XIII siècle qu'il avoit vû , & par d'autres monumens que je citerai ci-après. Les plus anciens sont du commencement du XII siècle auquel se distinguèrent dans la Terre Sainte deux Seigneurs de Bures.

Ce Village est à cinq lieues & demie de Paris du côté du couchant d'hiver , à une lieue & demie au-delà de Palaiseau , au rivage droit de la rivière d'Ivette qui vient de Chevreuse. Il y a sur son territoire des labou-rages, des prairies & des vignes. La situation de la plupart des maisons est dans un vallon aussi-bien que celle de l'Eglise. On y comptoit 58 feux en 1709 selon le dénombrement de l'Election de Paris imprimé alors. Ce qui se trouva évalué dans le Dictionnaire Universel de la France de l'an 1726 à 209 habitans. Le dernier dénombrement que le sieur Doisy a rendu public en 1745 y marque 51 feux.

L'Eglise de ce lieu est sous l'invocation de S. Mathieu Apôtre & Evangeliste , & cela de temps immémorial. Il subsiste des Actes du XIV siècle où elle est dite *Ecclesia sancti Matthæi de Buris*. L'édifice qu'on voit aujourd'hui n'est pas pour cela d'un temps bien reculé. Elle étoit revêtue de deux aîles , une de chaque côté , le tout finissant en quarré. Le gray & autre pierre du pays difficile à sculpter la rendent solide , mais sans ornemens d'architecture. Les vitrages n'indiquent rien non plus.

Reg. Ep. Par.
19 Aug. 1473

Dans le côté droit du chœur entre les deux premiers piliers est un mausolée sur lequel sont représentés à genoux en pierre & de la hauteur naturelle Antoine de Chaulnes Seigneur de Bures , & Françoise Arault sa femme à sa gauche. Et au bas dans les deux côtés

le

DU DOYENNÉ DE CHATEAUFORT. 113
se lisent deux inscriptions que l'on m'a assuré
avoir été composées par le Cardinal du Per-
ron. On voit donc sur un marbre noir au-
dessous de la Femme les lignes suivantes.

Consorte vita, imò vita ipsames mea.....

.....

*Francisca sum Arnalta Avarico Biturigum
oriunda qua Parisiis ultima fato concessa anno
etatis 37 primi mensis 1585.*

Au dessous du Mari.

DEO MAXIMO.

*Antoine de Chaulnes Erarii bellici abstin-
tissimo & Censori æquissimo, plurimarum alia-
rum dignitatum tractatione clarissimo, viro
civique optimo, qui talem potius esse quam
dici aut videri semper tenacissime studuit, uxore
castissima, VII ingenuis liberis, amicorum mul-
titudine, & re benè parca felicissimo, ipsi liberè
propter orbitatem infelicissimi PP. obiit XX
Octobris 1593 præteriens annos LV.*

En face de ces deux personnes est attachée
au pilier du chœur une plaque de cuivre con-
tenant seize vers françois composés par Jean
Arault frere de la défunte, ainsi qu'il est
marqué au bas. Cet Antoine de Chaulnes étoit
natif d'Auxerre. L'Épithaphe de ses ancêtres
s'y lit encore sur le vitrage d'une Chapelle
de la Paroisse de saint Eusèbe.

La Cure de Bures est marquée sous le nom
vulgaire de Bures dans le Pouillé de Paris
du XIII siècle, au rang de celles qui sont
de la pleine collation de l'Evêque. Le Pouillé
du XV siècle la met dans le même rang,

& ajoute qu'il y a dans l'Eglise du lieu une Chapellenie de la même collation. J'ai remarqué en effet qu'au mois de Décembre 1479 l'Evêque de Paris conféra à Thomas Bourgeois une Chapelle située *in Ecclesia Parochialis de Buris*. La nomination de la Cure & de la Chapelle est spécifiée de la même manière dans les Pouillés du XV siècle, & de l'an 1626. Mais on ne trouve que celle de la Chapelle. Il est arrivé à cette Chapellenie comme à plusieurs autres des Paroisses de la campagne, d'être transférée dans une Paroisse de Paris. La desserte de celle-ci se fait dans l'Eglise de saint Eustache de Paris : mais le bien du bénéfice est situé à Bures.

Ce qu'il y a de plus mémorable sur les Seigneurs de Bures est en même temps ce qu'il y a de plus ancien touchant ce village. Godefroy ou Geofroy de Bure du Diocèse de Paris (ainsi que le désigne un Historien du temps) homme très-entendu au métier de la guerre, fut d'un grand secours à Baudouin II du nom Roy de Jerusalem. Lui & son frere Guillaume de Bure allerent au tour de la Ville de Damas l'an 1120: avec un nombre de soldats, & ayant attaqué les Arabes gardant leurs troupes le jour de Pâques, ils tuèrent deux cent Sarazins & ne perdirent que soixante & dix Chrétiens. Ce Godefroy de Bure fut tué dans cette rencontre.

Guillaume de Bures frere de Godefroy se rendit également illustre à la Terre sainte. Il fut Vicaroi de Jerusalem ou Administrateur du Royaume l'an 1124: pendant une partie du temps que le Roy Baudouin resta dans les prisons des infidèles. La suite des Seigneurs de Bures des siècles suivans est perdue.

Henry ou Hugues le Flamand en étoit Seigneur l'an 1174. Le Roy Louis XI lui fit

*Albert. A.
qu. us. Hist. de
Jerusal. lib. 12
cap. 32.*

*Hist. G. in
Hist. Eccl.
Paris. T. 2.
p. 205.*

don de la Haute-Justice de ce lieu par Lettres registrées en la Chambre des Comptes le 9 Août.

Mem. ch. des
Cours les.

Jean ou Antoine Sanguin, & peut-être tous les deux successivement furent Seigneurs de Bures en même temps que de Meudon & d'Angervilliers vers le commencement du XVI siècle.

Anne de Pisseleu nièce d'Antoine Sanguin, Duchesse d'Etampes, succéda dans la possession de Bures, &c.

Antoine de Chaulnes dont l'épithaphe est rapportée ci-dessus, devint Seigneur de Bures après le milieu du XVI siècle; & ses descendants du même nom ont joui de cette Terre jusqu'environ l'an 1730.

Maintenant elle est possédée par M. Rouillé avec celle de Jouy proche Bievre.

Le Château Seigneurial est dans le vallon en tirant du côté de Gif.

Les Ecartés de cette Paroisse sont Montjay sur une hauteur du côté de Gomez pays de labourages dans la plaine qui regne sur la montagne. Il y a quelques maisons au-dessous avec des vignes. Ce lieu a appartenu vers 1620 au sieur Berthold de Valles, puis à Colombe le Picard sa veuve en 1626. Il appartenait encore à un M. de Valles en 1697. De Fer a appelé ce lieu *Mou-Toy* dans sa Carte du Diocèse. Ce Montjay est fort différent de celui qui est proche Chelles avec une ancienne Tour Seigneuriale.

La Haquinierie ou l'Aquiniers; car ce nom peut venir de la fontaine minérale qui est dans les prés, & sur laquelle je m'étends dans l'article de Gomez-le-Châtel ou saint Clair.

Le Grand-Menif, Château & Fief qui a appartenu en 1638 à Antoine de Valles Com-

seiller es Conseils du Roi, puis à Pierre de Creil Maître des Comptes & à Elisabeth Freſque sa femme en 1657. Aujourd'hui il est à M. Fauchard Bourgeois de Paris.

Le petit Launay, qui a appartenu au même de Valles.

La Grange du bas Moulon dans la Vallée appartenante à M. Vernelle Seigneur du Grand Launay Paroisse d'Orcé.

La Guionnerie Ferme qui appartient au même.

Rheanne.

Ces deux derniers lieux ne sont point marqués dans les Cartes du Diocèse.

Un Chanoine de Notre - Dame de Paris Docteur en Théologie nommé Nicolas de Pressoris avoit légué en 1301 à cette Eglise du bien situé à Bures, mais le Chapitre ne le conserva pas.



ORCÉ ou ORÇAY.

ON pourroit douter sur la maniere la plus légitime d'écrire le nom de ce Village ; & quelques - uns penseront sans doute qu'il seroit mieux écrit Orsay qu'Orçay. Mais il m'a paru que le mieux dans ces sortes de noms est de s'éloigner le moins que l'on peut de la maniere de l'écrire usitée dans les Historiens anciens & dans les titres les plus vieux. Or c'est toujours par un C. qu'il est écrit dans ses monumens. Dans tous on trouve *Orceacus* ou *Orceacum* l'Etymologie n'en est pas pour cela plus aisée à trouver. Il faut la mettre dans le rang de celles qui resteront inconnues. Ore ou bien Oute peut être un mot celtique , de même que le nom de la riviere d'Ourque qui coule entre Soissons & Meaux.

Cette Paroisse est située à cinq lieues de Paris entre le midi & l'occident , à une lieue au delà de Palaiseau sur une des grandes routes qui menent à Chartres. Son exposition est sur un côté en pente qui regarde le nord. La riviere d'Yvette qui vient de Chevreuse & de plus loin , passe au bas de la côte sans faire la séparation de ce Village , d'avec ceux qui sont au septentrion , puisqu'il a encore des maisons au rivage gauche , dont les vignes sont en meilleure exposition par leur regard vers le midi. Il n'est pas nécessaire d'avertir qu'il y a une prairie en ce lieu. Le voisinage de la riviere le dénote assez. Dans les livres ou rolles de l'Élection de Paris , ce Village est appelé *Orçay-les-Hameaux* , &

On y joint la Paroisse de S. Jean de Beau regard. Le dénombrement imprimé en 1709 y comptoit 132 feux, & le Dictionnaire universel de l'an 1726 y marquoit 540 habitans; mais le dernier dénombrement imprimé en 1745 par les soins du sieur Doisy ne fait aller le nombre des feux qu'à 115. Ce Village existoit dès le XI siècle; mais l'auteur qui en fait mention & qui vivoit alors, l'appelle simplement *Villula cui nomen Orceacus*.

Mss. Bar-
shardi Comi-
sâr Cerbol.
Duchâne, T.
p. 120.

L'Eglise telle qu'on la voit aujourd'hui n'est pas celle qui existoit avant le Prieuré de ce lieu. C'est un bâtiment construit partie au XII siècle comme le fond du sanctuaire qui se termine en valotte que l'on a percée depuis pour y faire un vitrage. La petitesse du chœur en marque aussi l'antiquité aussi-bien que les petites colonnes que l'on voit entre le chœur & le sanctuaire par forme d'ornement suivant l'usage du XIII siècle. C'est ce qui est encore confirmé par la situation du clocher sur le chœur en forme de tour carrée. Tout cela est voué en pierre, mais les deux ailes de cette Eglise, quoique assez élevées ne sont que lambriskées. Au fond de celle qui est du côté méridional est parée le pavé une tombe sur laquelle est la figure d'un homme effacée avec cette épitaphe: *Cy gist Noble Homme Claude Bouchier en son vivant Ecuyer Seigneur de Roynville, Et lequel trespassa..... Avril Mil V. C. LI.*

Peu loin de-là est une autre tombe élevée sur laquelle on lit: *Cy gist Noble Charles Bouchier, en son vivant Seigneur de Roynville Et Onfay en partie qui trespassa..... Juin Mil V. C. Priex Dieu pour lui*

Cette Eglise reconnoît deux saints Patrons représentés à l'autel sçavoir S. Martin & S. Laurent. La Dédicace en a été faite la lan-

DU DOYENNE DE CHATEAUBERT. 179

demain de la Fête de ce dernier, & c'est le jour auquel on la célébroit ou le Dimanche le plus proche, & non au jour qui est assigné aux Eglises dont la Dédicace est inconnue. Les habitans disent avoir perdu leurs titres du temps de la guerre de Dourdan.

Il paroît que S. Laurent a pû être demandé pour Patron en second, à cause que S. Martin est le Patron de Palaïseau qui n'en est qu'à une lieue, enforte que cette identité de Patron dans ces deux lieux voisins fait croire que du temps de la première race de nos Rois, où Palaïseau étoit une terre de très-grande étendue, Orçay y auroit été compris sous le Patronage de S. Martin. Il est certain au reste que lorsque l'Eglise bâtie à Orçay fut donnée aux Moines de Longpont vers la fin de l'XI siècle, elle s'appelloit de S. Martin. Ce fut Geoffroy Evêque de Paris & Joscelin l'Archidiacre qui à la prière

de Guy leur ami, lequel prenoit l'habit à Longpont, fit la concession de cet autel & de ses dépendances, *in Villa qua dicitur Or-*

cecur. On place cette donation environ l'an 1089. On vit aussi alors des Laïques avoir des prétentions sur cette Eglise. C'étoit Gui

si-dessus nommé qui le premier avoit eu le scrupule de garder cet autel, & l'avoit remis à l'Evêque. Un nommé Geoffroy fils d'Urric donna pareillement une charte qui portoit le même don. Il y eut quelque opposition à ce que ce dernier accordoit, parce que cela comprenoit une portion de bois & de rivière; mais Gui le Rouge Seigneur de Rochefort jugea comme arbitre que les Moines ne devoient rien perdre. Le même Geoffroy fils d'Urric ne se borna pas à cela. Il joignit à ces dons celui de la Chapelle de Viviers lieu situé au midi d'Orçay, c'est-à-

*Append. ad
Pan. Theod.
p. 622. Hist.
Ecl. Paris.
T. 1. p. 692.*

*Chartul. Lamb.
lib. 5. f. 42.*

Ibid f. 41.

dire qu'il en céda l'*Atrium*, & toute la dixme qui lui appartenoit tant sur la montagne que dans la vallée, & même il approuva toutes les concessions que les Chevaliers feroient de ce qu'ils tenoient de son Fief. Milon Cartellus prenant l'habit de Cluny fit aussi un présent à l'Eglise d'Orçay & aux Religieux qui la desservoient : sçavoir de toute la dixme de la terre située dans la Vallée d'Orçay. Son fils Nanterius voulut s'y opposer, mais il consentit pourvu qu'il en jouit sa vie durant. Son autre fils nommé Sevin fut plus libéral, puisqu'il donna à S. Martin d'Orçay toute la dixme à Bussiere, *apud Bofferiam*, (a) & deux arpens de terre à Viviers. Simon d'Orçay voulut que sa donation n'eut lieu qu'après sa mort ; elle consistoit dans l'*Atrium S. Martini de Orceaco* qu'il donnoit à la maison de Longpont, & le Prieur Henry lui présenta de son côté un casque au lieu de cinquante sols. Richard dit *Pelarussicum*, lequel ne prend point de qualité, apporta de la solennité dans son aumône. En donnant à saint Martin d'Orçay & aux Religieux du lieu une dixme dans une partie de *Villa Leheriarum* avec le Moulin du Pré, il alla mettre son don sur l'autel même de saint Martin. Toutes ces donations faites aux Religieux de Longpont établis à Orcey, furent confirmées par une Bulle d'Eugene III de l'an 1151 en ces termes : *Ecclesiam de Orceaco cum Decima & Atria*. Mais quoique un grand nombre de Seigneurs parussent s'être désaisis de la dixme, il en étoit encore resté en main laïque. Odon de

Ibid.

(a) Dans un autre Titre de Guillaume Arbalster en faveur de Longpont qui est un don de vingt arpens, ils sont dits situés *in Buxeria juxta Orceacum*. Ceci est du XII^e siècle au plus tard. Chartal. Longip. fol. 44.

DU DOYENNE DE CHATEAUFORT. 121

Sully Evêque de Paris paya en 1205 à Burchard d'Orcey la somme de 23 liv. parisis, pour qu'il lui quitât la dixme d'Orcey & de Mandetour, dont il vouloit faire présent aux Religieuses dites *sancti Eburnii*. Je fais voir à l'article de Gif qu'il s'agit-là de l'Abbaye de Filles située sur cette Paroisse.

Chartul. Ep. Paris. f. 64.

Et de Mandetour.

Je n'ai point découvert un assez grand nombre de Prieurs d'Orcey pour le rapporter ici. J'ai seulement trouvé qu'en 1572 l'Evêque de Xaintes l'étoit depuis long-temps.

Etat des Benefic. du Dioc. de Paris en 1572.

La présentation à la Cure d'Orcey est marquée appartenir au Prieur de Longpont dans tous les Pouillés de Paris, à commencer par celui du XIII siècle. Il est fait mention dans les Registres du Parlement à l'an 1561 de la Requête que présenta à la Cour le 27 Février Philippe Boïot Licentié ès Loix, Principal du Collège de l'Avr Maria, & Curé d'Orcey, par laquelle il exposoit qu'il y alloit tous les Dimanches & Fêtes, qu'aucun de ses Paroissiens n'étoit égaré de la foi, qu'il y avoit entretenu deux Chapelains; que pour la réparation du Presbyteré il avoit abandonné le revenu de la Cure aux Fabriciens. La mainlevée qu'il demandoit d'une saisie lui fut accordée. Plusieurs Ecclésiastiques de la famille de Bouchers Seigneurs d'Orcey ont joui du Prieuré ou de la Cure dans les deux derniers siècles.

Reg. du Paris l'ann. 1561.

Reg. Ep. Paris.

Orcey fournit aussi plusieurs événemens par rapport à ses Seigneurs & aux mouvemens des guerres dans les siècles passés. Du temps du Roy Robert Eudes Comte de Chartres étant en guerre contre Burchard Comte de Corbeil, ce fut dans la plaine au-dessus d'Orcey (apparemment vers Mandetour) qu'ils se battirent; en sorte que Burchard ayant tué plusieurs hommes à Eudes, ce Comte de

Odo Fossat in vita Burchardi. Duchêne T. 4. p. 120.

722 PAROISSE D'ORCEY,
Chartres fut obligé de s'enfuir promptement
du côté de ses terres.

Chartul. Lon-
gip. fo. 42.

Ibidem p.
25.

Chartul. Phil.
Aug. p. d. cal-
cent.

Firmitas
An. d. cent.

Les plus anciens Seigneurs d'Orcey que l'on connoisse sont ceux que produit le Cartulaire de Longpont déjà tant de fois cité, savoir un Simon d'Orcey, lequel avec Odeline son épouse ayant hérité de quelques biens à Vaubayen Paroisse de Bièvre, à la mort d'un Chevalier de leurs parens, donnerent le même bien à ce Prieuré, & cela avant l'an 1150. Geoffroy d'Orcey est aussi nommé ailleurs avec lui. Sous Philippe-Auguste dont le regne termina le XII siècle & alla jusqu'en 1223 il y eut un Rolle des Feudataires de Montlhery dans lequel sont nommés plusieurs possesseurs d'autres Fiefs à Orcey, à commencer par le Seigneur principal Feudataire. On y lit que Guillaume d'Orcey de Orceio fut déclaré homme lige du Roy pour tout ce qu'il tenoit à Orcey tant en fief qu'en propriété, & de plus de tout ce que Thomas tenoit de lui à Viviers, de ce qu'Alix de Bruyeres tenoit de lui à Orcey, de ce que Henry de Bercheinville tenoit pareillement de lui à Orcey, de ce que Hunger Rosel tenoit de lui au même lieu, & enfin de ce que Bochart son frere tenoit de lui tant à Orcey qu'à Maudetour. Et pour toutes ces choses Guillaume étoit tenu à la garde du Château de Montlhery durant deux mois. Il y avoit alors une forteresse à Orcey de même qu'à Palaiseau. Guy de Paris qui les possédoit toutes les deux, étoit pour cette raison homme lige du Roy.

Sous le Roy Charles VI le possesseur de la terre d'Orcey se nommoit Raymond Roguier. Il fut confident du Sire de Montaigny qui étoit employé dans l'Administration de Finances. Il fit bâtir à Orcey un Châtea

plus beau que l'ancienne forteresse dont-il vient d'être parlé: Il eut aussi la conduite de l'édifice du Couvent des Célestins des Marcoucies. Sa liaison avec le sieur de Montaigu lui attira la haine du Duc de Bourgogne. Ses gens faisant des incursions autour de Paris vinrent assiéger le nouveau Château d'Orcey en 1417: mais un Capitaine de Paris vint sur eux, leur fit lever le siège, en tua plusieurs & emmena des prisonniers à Paris. Ce Seigneur mourut quatre ans après. Son épitaphe sur du cuivre dans l'Eglise des Célestins de Marcoucies est ainsi conçue: *Cy gist Noble Homme Raimond Raguier, Seigneur d'Orcey, du Grand Conseil du Roy notre Sire & Maître de sa Chambre des Comptes, qui trespassa en la Ville de Bourges le XII jour du mois d'Aoust l'an de grace mil CCCC XXI.* Sa fille unique Gillette Raguier épousa Bureau Boucher Maître des Requêtes & Garde des Sceaux du temps que le Parlement composé des fidels Serviteurs du Roy résidoit à Poitiers. Elle lui apporta la terre d'Orcey laquelle passa ensuite à Jean leur fils Maître des Requêtes élu premier Président du Parlement en 1497, puis à Pierre & ensuite à Arnoul Boucher Président au Grand Conseil, qui est nommé dans un Acte de l'an 1572. Charles Boucher qui étoit Abbé de saint Magloire & Evêque de Magarance, lequel fit la Dédicace de tant d'Eglises au Diocèse de Paris sous le regne de François I, étoit de la famille de ces MM. Boucher d'Orcey. Il mourut en 1559. En 1633 Pierre Boucher étoit Seigneur de cette Paroisse.

Charles Boucher Maître des Requêtes Intendant de Limoges & Seigneur d'Orcey est décédé en 1730, laissant de Louise-Marie de la Crote de sainte Abge sa seconde femme

Anastase de
Marcoucies.

Histoire de
Charles VI.

Histoire des
Présid. p. 233

Sauval T. x
p. 583.

Charles-Isaac Boucher fils unique Capitaine de Cavalerie au Regiment d'Aumont qui décéda le 8 Janvier 1741 ; dont les héritiers ont été deux sœurs nées du premier mariage de M. Charles Boucher avec Catherine du Breuil.

Les descendans de MM. Boucher ont enfin vendu cette terre ; elle appartient aujourd'hui (1745) à M. Grimod du Fort Fermier général, Intendant des Postes, qui y fait travailler aux aggrandissement & embellissement du château & des avenues en applanissant la montagne. Il a déjà obtenu que le cimetière qui étoit contigu à l'Eglise Paroissiale voisin de son Château, fut transféré dans le haut du Village. Il avoit épousé Dame Geneviève-Florimonde Savaleute qui est décédée le 16 Février 1742 ; il ne lui a survécu que six ans. Son fils nommé Pierre-Gaspard Marie Grimod possède cette terre. Le Château d'Orcey est construit en forme carrée tout de pierres de gray, & n'a qu'un pavillon qui est sur l'entrée. Il est tout entouré de fossés très-profonds & pleins d'eau. Comme il est à mi côté la vue en est belle, sans cependant dominer sur la montagne où est situé le Château de Cordeville. (a)

Les Ecartés de la Paroisse d'Orcey desquels j'ai trouvé quelque chose sont Launay, Cordeville, Maudetour, Viviers & Courtaeuf.

LAUNAY est un Château sur le rivage gauche de la rivière d'Ivette. On trouve des Lettres d'Henry III données à Paris

(a) M. Grimod du Fort l'un des quarante Fermiers Généraux, Directeur des Postes & Seigneur d'Orcey, en mourant a laissé sa femme enceinte de cinq ou six mois ; le fils posthume qui en est né eut le Seigneur d'Orcey. La veuve s'appelloit Colincour.

Mesure
Fevt, 1743.

Huitième
Volume des
Bannières du
Château fol.
218.

au mois de Mars 1383 qui permettent à Pierre Pouffepin Maître des Comptes, Secrétaire du Roy, de faire fermer de Fossés & de ponts-levis sa maison appelée Launay en la Paroisse d'Orçay. Et au mois d'Octobre de la même année il en fut expédié d'autres par lesquelles le Roy confirme au meunier du moulin de Launay appartenant au même sieur Pouffepin le droit de chasser en la Prévôté de Montlhery & aux environs de ce moulin, excepté aux lieux où il y a moulin bannal. On ajoute dans le Volume du Chastelet, que dès l'an 1374 cela avoit été permis aux Religieux de Ste Catherine de Paris propriétaires de ce moulin. Il est encore fait mention de ce moulin d'Orçay, dit le moulin de Launay dans les Lettres Patentes d'Henry II de l'an 1549 qui contiennent la confirmation d'une rente de grain que l'Abbaye du Val de Grace y percevoit. Enfin d'autres Lettres Patentes registrées le 30 Août 1668 regardent le sieur François de Vallis Seigneur de Launay Auditeur en la Chambre des Comptes; elles lui confirment le droit de Banc & de Chapelle qu'il a en la Paroisse d'Orçay. Le Château de Launay bâti à l'Italienne a appartenu sur la fin du dernier siècle à M. de Vallis Auditeur des Comptes: & il appartient maintenant à M. Waymel Trésorier de la Venerie & Fanconnerie. Ce Launay est appelé le Grand-Launay pour le distinguer du Petit-Launay qui est de la Paroisse de Bures.

MAUDETOUT est nommé Maudestor dans les anciens Titres, peut-être en mémoire de la déroute qui y arriva aux troupes d'Eudes Comte de Chartres au commencement du XI siècle. Un Hugues de Maudestor est mentionné dans un titre de l'an 1199. Les dixmes de ce lieu furent achetées

Ibid. fol. 200

*Gall. Chr.
nouv. T. 7
Instrum. page
197.*

*R. g. du Pâ-
lement.*

*Preuv. de
Montmor.
cy p. 23.*

du séculier qui les possédoit en 1205 par Eudes de Sully Evêque de Paris qui en gratifia les Religieuses de Gif. La mémoire de deux Seigneurs de ce lieu est conservée à Paris dans l'Eglise de S. Severin. On y voit dans la Chapelle de S. Clair l'épithaphe de Denis Rubentel Conseiller du Parlement, Seigneur de Maudetour & de Soisy mort en l'an 1501 : & celle de Guillaume son fils qui posséda ces terres après lui. Sauval témoigne que la rue de Mondetour qui est vers la rue S. Denis & vers le quartier des Halles dans Paris, étoit appelée la rue de Maudestor ou de Maudestour durant tout le XIV siècle. La maison de Maudetour située au bout de la plaine qui commence à Roisy, n'a que l'air d'une ferme dont le clos étoit grand, ainsi qu'il paroît par les restes de l'enceinte. Ce lieu est entouré de bois ou bosquets du côté du grand chemin qui est dans le bas de la côte, & sur les côteaux de la descente qui sont roides & sablonneux.

Antiq. de
Paris T. I. p.
151.

Je ne dis un mot de Cordeville que parce que je le trouve nommé dans un livre historique du Diocèse. Ce Château est dit dans cet ouvrage, situé sur la Paroisse d'Orçay ; mais il est mal appelé Corbeville. Toutes les Cartes des environs de Paris lui donnent le nom de Cordeville. On lit qu'il appartenoit il y a soixante ans à Madame de sainte Marthe : que Claude de sainte Marthe qui d'Avocat se fit Prêtre y demeura environ quarante ans, & y mourut le 10 Octobre 1690 âgé de 70 ans entre les mains de M. Burlugay Théologal de Sens. Ce Château appartient aujourd'hui à M. Dumas. Il est situé sur l'élevation qui commence après que l'on a passé la petite rivière d'Yvette du même côté que Launay.

Necrol. du
Port-Royal.

VIVIERS qui n'est aujourd'hui qu'une ferme des Céléstins de Marcoucis, (mais vaste & étendue) est presque dans le milieu de la plaine qui commence à Nozay du levant. Elle est à demie lieue d'Orcey & sur le territoire. Ce lieu qu'on appelloit *apud Vivarios* au X siècle, contenoit vingt menages, cultivant la terre pour l'Eglise de saint Merry de Linais. Au XII siècle Guillaume Seigneur d'Orcey étoit homme lige du Roy en partie pour des biens que quelques particuliers tenoient de lui à Viviers.

Voyez Particle de Linais

Chart. Phil. Aug. de Boud. Monttheri.

COURTABEUF dont on ignore le nom latin est un hameau relevant en partie de Montthery, & en partie de Magny-l'Esart. Les Actes qui justifient la premiere mouvance sont connus depuis l'an 1398, 1402, 1498 & autres jusqu'en 1640. Ceux qui prouvent la mouvance de Magny commencent à l'an 1463 ; on en trouve jusqu'en 1638. Il faut recourir à un Factum imprimé vers 1650 pour un plus ample détail. Sous le regne de François I cette terre appartient à Anne de Mauze femme séparée de Jean de Femuchot Chevalier. Fiacre de Herville Seigneur de Palaiseau en fit d'elle l'acquisition vers l'an 1532 ; c'est pourquoi on lit que Philippe de Herville Ecuyer Seigneur de la Grange du Bois en paya les droits du rachat au Roy en 1533 comme tuteur des mineurs du défunt Fiacre de Herville. Un nommé Josias de Rouen étoit possesseur de cette terre vers l'an 1650, & plaidoit avec Charles d'Escoubleau Marquis de Sourdis Seigneur de Magny au sujet de l'hommage ; ce qui produisit le Factum cité ci-dessus.

Cod. Patcan. 746.

Compte de l'ordin. de Paris 1533. Sauv. T. 3. p. 616.

MACHECRU & RIBERNON sont de petits écarts d'Orcé situés au-delà de la riviere d'Ivette du même côté que Cordeville.

L. iiij

Je ne parle pas de Noisement. C'est seulement un canton de cette Paroisse qui tire son nom d'une forteresse qui a dû y être. J'en ai eu connoissance par une Métairie que la Léproserie de Châteaufort y possédoit en 1350 & par une autre ferme que l'Abbaye du Val de Grace y avoit autrefois & qu'elle obtint permission d'aliéner en 1586.

Il est aussi fait mention de *Grangia Monachorum de Vaux*, comme voisine d'Orcey dans le Cartulaire de Philippe-Auguste, mais il n'est pas dit qu'elle fut sur la Paroisse. Ce pouvoit être ce qu'on appelle Belair qu'on dit avoir appartenu à un Couvent dont on trouve des ruines proche Lozer.

Reg. V. hist.
 Ep. prof. an.
 1351.
 Reg. Ep. Par.
 20 febr.



GOMETZ-LE-CHATEAU,

AUTREMENT

SAINT CLAIR :

ET

GOMETZ-LA-VILLE.

Ces deux lieux portant le même nom & n'étant qu'à une légère distance l'un de l'autre m'ont paru ne devoir pas être séparés : d'autant qu'il y a grande apparence qu'ils ne formoient autrefois ensemble qu'un seul corps de Paroisse & une même terre. Il n'en est aucune mémoire dans l'antiquité avant le milieu du XI siècle : car quoiqu'on trouve un lieu nommé *Gomedur* en latin dans la vie du Roy Robert à l'occasion d'une Eglise qu'il y bâtit en l'honneur de S. Agnan, cela ne prouve rien pour Gometz, parce qu'il s'agit là du Village de Gambais situé au Diocèse de Chartres proche Houdan; dont l'Eglise est encore tirée de saint Agnan. M. de Valois sans examiner la chose a cru qu'il s'agissoit là de notre Gometz : mais on ne peut pas remonter si haut.

*Helgald. T. 4
Duchêne pag.
77.*

*Notit. Gall.
liar. p. 419.*

C'est donc par ses Seigneurs que Gometz peut procurer son ancienneté Un Guillaume de Gometz paroît dans un Acte de l'an 1068 & dans un autre de 1071. Voilà le plus haut point dont l'on puisse partir en traitant de ce lieu. Le premier titre porte de *Gomethiasco*; le second de *Gumetho*. Mais cela ne donne

aucune ouverture pour l'étymologie, qui probablement doit se tirer du langage Celtique ou du Franc. Aussi dans la plupart des titres latins rédigés au XII & XIII siècle le nom de ce lieu se trouve-t'il laissé en langage vulgaire, *Gumes* (a), *Gomes*, *Gomed*, *Gomez* (b).

Je commencerai par Gomets-le-Château qui paroît avoir été le plus fameux dans l'histoire quoiqu'il ne soit peut-être pas le plus ancien. C'est là qu'est le Prieuré de saint Clair qui a fait donner le nom au lieu.

Saint Clair ou Gomets-saint-Clair est à la distance de six lieues & demie ou environ de Paris vers le couchant d'hiver. Il est bâti au défaut d'une montagne assez roide, dont la pente regarde le levant. Le grand chemin de Chartres passe au nord & au couchant de ce Bourg qui a Palaiseau à son levant d'été, & Chevreuse pareillement au couchant d'été; chacun à la distance de deux lieues ou approchant. Il y a quelques vignes à Gomets-le-Château. On y voit aussi des prairies, le reste est en labourages. Ce lieu a été fortifié autrefois. On y voyoit il y a vingt ans des restes considérables de son enceinte, des murailles, des tours, des portes; Il y avoit un Château posé sur la cime d'une éminence qui commande sur le vallon & dont

(a) Dans un Cartulaire de Longpont fol. 12 sous le Prieur Henry qui siégea depuis 1086 jusqu'en 1125 paroît comme arbitre un *Arnulfus Frumentum de Gometz*.

Il y a aux environs de Montargis un forêt qu'on appelloit *Gomez* en 1292. Raoul d'Orléans en transporta cette année le droit d'usage au Roy Philippe le Bel. *Cod. MS. Sisybon. voca Montargis*.

(b) En 1207 Simon Seigneur de Montfort assigna à l'Abbaye d'Hieres soixante sols de rente *apud Gomez*. Chartul. Heder.

la vûe s'étend jusqu'à Monthery. Ce Château est entièrement ruiné. On y voit seulement quelques vestiges de murailles, & des marques d'un incendie par les pierres qui paroissent calcinées. En 1709 le denombrement de l'Élection de Paris comptoit 53 feux dans ce Bourg. Celui qu'on tient du sieur Doisy imprimé en 1745 y en marque 30. Le Dictionnaire universel de la France qui parut en 1726 y marquoit 224 habitans.

L'Église de Gometz-le-Château est Paroissiale & Priorale. Elle existoit avant qu'on y appellât des Moines, non pas l'édifice qu'on voit aujourd'hui qui n'est pas fort ancien, mais un autre plus petit, tel qu'étoient les Églises de campagne dans l'onzième siècle. On apperçoit en entrant dans cette Église que le bâtiment n'est pas en droite ligne, mais va en tournant en espece de coude, situation qu'on a été obligé de lui donner, apparemment à cause des terres de la montagne qui auront écroulé. Elle est toute de pierre de grais; & on y monte par plusieurs degrés. Elle manque d'une aîle du côté du septentrion. On n'y voit aucune épitaphe ni inscription. Saint Clair qui en est le Patron fournit matière à discussion. Comme il y a au moins sept cens ans que cette Église porte son nom, le laps de temps & la perte des manuscrits ont fait oublier les actions de ce saint, de sorte qu'on ne sçait plus que dire de lui. Lorsque Guillaume Abbé de saint Florent eut demandé à Geoffroy Evêque de Paris vers l'an 1070 quelques Églises de son Diocèse, le Prelat lui accorda les Églises de Gomet *Ecclesias ad Castrum de Gomet pertinentes, videlicet Ecclesiam S. Germani & Ecclesiam S. Clari.* Calixte II confirmant la possession de ces Églises à la même Abbaye l'an

Ex Tab. 5.
Floy.

1122 marque dans la Bulle *Ecclesiam de Gometio-Villa cum Ecclesia S. Clari*.

Ibid.

Il est bon d'observer que l'Eglise de saint Clair ne paroît qu'en second dans ces titres primordiaux (a). Il falloit qu'elle fût plus nouvelle que celle de Gometz-la-Ville, & qu'elle n'eût été bâtie que dans le temps ou depuis le temps de la construction du Château qui a pu n'être bâti que plusieurs siècles après l'ancien Village de Gometz; car *Ville* ne signifie autre chose que Village lorsqu'il est opposé au terme de Château. Je vais essayer de tirer la vérité du chaos où elle est plongée par rapport à ce saint Titulaire de Gometz-le-Château. On l'a tantôt cru Evêque de Cologne & martyr, ainsi qu'il m'a paru par un Office recrit en 1726, & par des Images qu'on distribue, tantôt un simple Moine venu de la Province Britannique: je déclarerai naïvement que je pense qu'il n'est ni l'un ni l'autre; mais qu'il peut bien être un saint Evêque ou Prêtre du nombre de ceux qui quitterent anciennement leur siège ou leur titre pour servir de Corévêque ou Prédicateur Evangelique à d'autres Evêques & passer le reste de leur temps dans la solitude. Saint Clair Patron de Gometz n'a jamais été Evêque de Cologne sur le Rhin. On ne l'a jamais vû dans aucun Catalogue des Evêques de cette Ville. Mais comme on appelloit autrefois du nom de Colons, Colanges, Colonges, Colognes, les Peuplades d'hommes qui s'occupoient à défricher les bois pour y labourer & cultiver la terre, il peut avoir été leur Frère, & comme une

Images & Histoire gravée à Paris chez Chiquet sans date d'année.

(a) Cependant dans la Bulle d'Urbain III de l'an 1186 il y a *Ecclesiam N. Clari de Gomet - Castello cum Ecclesiis S. Germani de Gomet-Villa & S. Marci de Bogivallis*.

espèce de Missionnaire leur avoir prêché la parole Divine dans la forêt d'Iveline. Cette forêt s'étendoit dans le Diocèse de Chartres & de Paris encore plus qu'elle ne fait aujourd'hui: Il y a dans l'ancienne étendue de cette forêt une montagne appelée dans une charte du VIII^e siècle *Mont Frcsbyteri*. Il y a de plus deux autres lieux qui conservent le nom de S. Clair. Je n'insisterai pas beaucoup sur le lieu dit Clair-Fontaine que l'usage fait écrire Claire Fontaine, tandis que c'étoit la Fontaine de S. Clair: mais à deux lieues de Clair-Fontaine & dans le Diocèse de Paris Paroisse de Pequeuse, est situé un hameau dit la Grange-saint-Clair: Ce lieu est fameux dans l'Histoire de l'Eglise de Paris par la contestation qu'eurent les Evêques de Paris & de Chartres, qui vouloient chacun qu'il fut de leur Diocèse. On ne l'appelloit point alors autrement que la Chapelle de saint Clair. La décision des arbitres qui attribuerent ce lieu au Diocèse de Paris en l'an 1212 ne fait rien à mon raisonnement: mais comme les Chanoines Reguliers de l'Abbaye de Clair Fontaine y avoient des prétentions ainsi que fait foi l'acte de la décision, c'est une preuve du rapport que le nom de leur Abbaye avoit avec celui du saint Titulaire de cette Chapelle. Tout cela insinue qu'un S. Clair avoit illustré ces lieux par sa présence, qu'il y étoit décédé, & qu'il avoit été inhumé dans celui où étoit la Chapelle de son nom. Ces sortes de Chapelles solitaires dans la campagne furent les plus exposées aux courses des Normans.

*Chart. Caroll
Magni an.
774. Diplom.
lib: 6 p. 641.*

*Hist. Eccl.
Paris. T. 2. p.
255.*

Alors sans doute, c'est à-dire au IX^e siècle; on refugia les Corps des Saints dans des Châteaux ou dans des Villes. Celui de S. Clair fut mis en dépôt dans la tour qui étoit à Go-

Procès verbal
de Visite le
Avril 1744.

134 PAROISSE DE GOMETS ;
metz, mais soit qu'on ne l'y crût point en
sûreté, soit pour une autre raison, on le
transporta par la suite dans un lieu plus en-
foncé dans le Royaume, sçavoir à Souppes
sur la riviere de Louvain (entre Nemours &
Montargis) où nos Rois ont eu un Château.
On l'y possède en effet encore actuellement
à la réserve de quelques portions du chef, il
est Patron de l'Eglise & on l'y croit abusiver-
ment Archevêque de Cologne, de même
qu'on le divulguoit ci-devant à Gometz. Or
comme la bienféance demandoit qu'en en-
levant d'un lieu le corps d'un saint, on y
laissât quelques ossemens, les Maîtres du Châ-
teau obtinrent ce que l'on montre à Gometz
de la tête de S. Clair. Cette relique donna
depuis occasion de bâtir en ce lieu sous son
invocation une Eglise, qui est devenu Pa-
roissiale quand il y a eu un nombre suffisant
d'habitans autour du Château. La même reli-
que est aujourd'hui renfermée dans un chef
d'argent, où il n'y a figure ni de mitre ni de
crosse, qui est d'une fabrique récente. Mais
le saint est représenté croisé & mitré au grand
autel, & même avec une croix Archiépis-
copale, comme s'il y en avoit eu de son
temps. On célèbre sa Fête le 18 Juillet avec
cessation de travaux, & on croit à Gometz
que c'est celui de sa Translation. Le 4 No-
vembre passe pour être celui de sa mort, &
on en fait l'Office en cette Eglise le Diman-
che suivant: mais il est à craindre que ce
choix de jours ne fasse confondre ce saint
Clair avec un saint Moine du Diocèse de
Coutances, honoré le 18 Juillet en ce pays-
là, ou avec un autre S. Clair Martyr dans
le Vexin, dont Usuard a marqué le Natal au
4 Novembre en son Martyrologe composé
avant que S. Clair du Cotentin fût mort. Le

temps du grand concours à Gometz pour la dévotion à S. Clair sont les Fêtes de Pentecôte. On m'a assuré que crainte de blesser la vérité on a cessé de chanter le 18 Juillet l'Office qui faisoit de S. Clair un Archevêque de Cologne, & qu'on chante celui du Commun. Il restoit aussi dans cette Eglise un bras de bois doré avec un os des phalanges du pied; mais comme il passoit pour être de S. Blaise sans qu'on en donnât de preuve, on ne l'expose plus. Je croirois que ceux qui donnerent le morceau du crâne de S. Clair aux anciens Chastelains de Gometz y avoient joint ce petit ossement, & qu'il auroit été anciennement conservé dans une espèce de philactere gardé en ceue Eglise. C'est un reliquaire quarré de cuivre avec émail, supporté par un pied de même matière, sur lequel est représenté une multitude de peuple.

Ce qui se lit dans le Pouillé Parisien du XIII siècle, que la Cure de *Gomed Castro* est à la nomination *Sancti Florentii Salmuriensis*, a été expliqué depuis dans le sens que c'est le Prieur du lieu qui y présente, c'est-à-dire le Prieur de Gometz-le-Château, membre de l'Abbaye de saint Florent. Les Pouillés manuscrits du XV & XVI siècle & celui de 1626 le marquent aussi de même. Celui de 1648 a mis par erreur que c'est au Prieur de saint Remi: & celui de 1692 publié par le sieur Pelletier a commis une autre faute en marquant que c'est au Prieur de saint Martin des Champs. On conserve à saint Florent la copie d'une lettre que le Pape Adrien IV écrivit en 1156 à l'Evêque de Paris, lui remontrant qu'il ne devoit pas surcharger l'Eglise de Gometz. Selon le Pouillé du XV siècle le revenu de la Cure de Gometz-le-Château

*Hist. M. S. S.
Flor.*

136 PRIEURÉ DE GOMETS,

Reg. Ep. Par. 21 Jan. étoit fort modique. Ce fut pour cela apparemment qu'en 1488 l'Evêque de Paris unit les deux Cures de Gometz en faveur de Robert Breton nouveau Curé, mais pour sa vie seulement.

PRIEURÉ DE GOMETZ.

Les principaux points de l'Histoire de ce Prieuré ont été touchés ci-dessus en faisant celle de l'Eglise Paroissiale. On ne connoit point les fondateurs de ce Monastere; Mais on pense que ce sont été les Seigneurs de Gometz qui lui ont donné origine; & jamais il n'y a eu en ce lieu de Prieuré Royal de saint Agnan quoique M. de Valois l'a cru. Il paroît que lorsque Geoffroy Evêque de Paris donna l'Eglise de Gometz aux Religieux de saint Florent de Saumur en la personne de Guillaume qui en étoit Abbé vers l'an 1070, ce fut afin qu'ils y célébraient annuellement l'Office Divin outre celui de la Paroisse dont le Prêtre étoit chargé les Fêtes & Dimanches. On l'appelloit l'Eglise de saint Clair, ainsi que s'exprime la Bulle des Papes Calixte II de l'an 1122, & indifféremment au XV siècle ce Prieuré de Gometz-le-Château ou de saint Clair de Gometz, le Pouillé de 1648 l'appelle le Prieuré de saint Clair de Gometz-le-Château. Le rolle des Décimes met simplement saint Clair de Gometz Prieuré. On trouve ce qui le regarde ainsi redigé dans le Catalogue des Prieurs du Doyenné de Châteaufort qui devoient du piment au Chapitre de Notre-Dame de Paris le jour de l'Ascension. *Prior de Gometi Castro solvit anno M CC XV. Item solvit anno M CCC VI. Solvit anno M CCC XLVI.* Et pour le droit de pro-curation

Not. Gall. p. 419.

Pouillé pag. 77.

uration Episcopale il paya en 1384 la somme de dix livres dix sols. Suivant le Pouillé du siècle précédent il étoit placé au Doyenné de Macy; les Communautés ayant alors un autre Doyen que celui de Châteaufort. Il y est simplement appelé *Pripratus de Gomez*. Le Dictionnaire universel géographique de la France au lieu d'en parler à l'article de Gometz-le-Château en a fait un article particulier, sous le nom de Gaumet-le-Château, & ajoute que le Prieuré simple du titre de saint Clair vaut deux mille huit cent livres de rente. Il eut été bon d'ajouter qu'il est à la collation de l'Abbé de saint Florent de Saumur.

Lit. G. col.

24

J'ai découvert les noms de quelques anciens Prieurs Reguliers.

Pierre Prieur de Gomez est nommé dans une Sentence d'Etienne Archidiacre de Paris de l'an 1216 en faveur d'Eudes Curé de Châteaufort. Pierre de Rooney étoit Prieur en 1386 suivant un Registre d'Officiers de Paris.

Zacarie Geoffroy l'étoit le 16 Avril 1414. Il est témoin à Paris en ce jour dans un accord avec le cellerier de saint Florent.

Hist. S. Flor.

Ms. p. 334.

En 1479 Frere Richard Presalle Prieur de saint Clair de Gometz le-Château & Gomez-la-Ville, aliéna cent arpens de terre & six arpens de prés, s'en réservant & à ses successeurs six livres de rente suivant le Registre de Louis Abbé de saint Florent.

Ibid. f. 337.

Noël David Prêtre séculier jouissoit de ce Prieuré en commande l'an 1495 suivant l'Acte de Visite par frere Pierre Pinan.

Ibid.

Robert Raoul étoit Prieur de Gomez en 1505. Il prend cette qualité dans l'hommage qu'il rendit au nom de l'Abbé de saint Florent au Baron de Montagne. Je parlerai ci-

Ibid. p. 337.

138 PRIEURÉ DE GOMETZ ;
après du Traité qu'il fit avec le Curé de Gometz-la-Ville.

Guillaume de Mainemart fut fait Prieur de Gometz en 1516 par permutation.

Jean Prestreau décédé en 1534.

Guillaume Gillart Benedictin 18 Septembre 1534.

SEIGNEURS DE GOMETZ. Je ne mettrai point à la tête des Seigneurs de Gometz Geoffroi de Gomet Chevalier qui est marqué avoir fait du bien à l'Abbaye de Marmoutier en 1065, parce qu'alors, comme on a vu ci-dessus, c'étoit un nommé Guillaume qui possédoit cette Terre, & qu'à l'égard de ce Geoffroi il s'agit de Gomet proche Houdan dit aujourd'hui Gambais.

Le premier Seigneur connu de Gometz-le-Château est donc *Willelmus de Gometiaco*. Il est ainsi désigné dans l'acte de la Dédicace de l'Eglise de saint Martin des Champs à Paris faite l'an 1068. Et à la fin d'une Charte en faveur du Chapitre de saint Spire de Corbeil donnée à Paris en 1071 il y a *Signum Willelmi de Gometo*. Ce Seigneur a été mal-à-propos qualifié Comte de Gometz dans l'édition que le Pere du Bois a donné d'un Acte de l'Abbaye des Fossés de l'an 1043. Il falloit mettre simplement *Guillelmi de Gometz*. Ce Guillaume de Gometz eut une fille nommée Hodiernne qui fut mariée à Guy Seigneur de Monlhery. Elle lui porta les terres de Gometz.

Guillaume leur troisième fils fut Seigneur de Gometz, mais il mourut sans enfans.

Hugues, 2^e fils de Gui le Rouge, & cousin germain de Guillaume eut ensuite cette terre, aussi-bien que Chateaufort & Crecy. On le connoissoit plus ordinairement sous le nom

Annal. Ben.
T. 4 p. 652.

Prob. Hist.
Montmor. p.
28.

Hist. Eccl.
Paris. T. 1.
p. 659.

Histoire de
Montmorenci
p. 688 & 689

Ibid. p. 695.

de Hugues de Crecy. Le Chroniqueur de l'Abbaye de Morigny proche Etampes qui vivoit alors, en fait une peinture affreuse. *Vir audax & manu promptus, similator & dissimulatoꝝ cuiusvis rei, oppressor pauperum, & agriculturalium cupidus interemptor.* Il rapporte ensuite comment il étrangla lui-même pendant la nuit Milon de Montlhery son propre cousin dans une tour de bois de Châteaufort, & comment aussi-tôt après l'enterrement de ce mort auquel le Roy Louis VI assista, tout le monde courut aux armes, & se transporta au Château de Gometz qui fut pris incontinent. Hugues pensa à se purger de ce meurtre par un duel; mais cela fut sans exécution. Il prit le meilleur parti, qui fut de se jeter aux pieds du Roy, de lui demander sa grace, lui remettre sa terre & de se faire Moine. On place ce fait à l'an 1118.

Agnès de Garlande est dite ensuite Dame de Gometz. Elle fut mariée vers l'an 1120 à Amaury III du nom Seigneur de Rochefort. (a) Après quoi on ne trouve point les Seigneurs. On voit seulement qu'en 1284 la Prévôté de ce lieu devoit à Sedile de Chevreuse trente livres de rente qui avoient été données à Guy son pere par Ioland Comtesse de la Marche.

On ignore les Seigneurs de Gometz jusques vers la fin du XV siècle. Louis Malet de Graville Amiral de France posséda cette Terre avec Marcoucies & autres. Il est qua-

(a) Le Gallia Christiana fournit un Simon de Gometz dont la place seroit ici supposé qu'il eut été Seigneur de ce lieu. Lui & Hersade sa femme sont dits dans les Archives de Vaux de Cernay avoir fait du bien à cette Abbaye dans sa naissance. *Gall. Chr. nova T. 7 col. 385.*

Chron. Morigniac. Duch. T. 4. p. 365
 & 366.

*Chartul Lan-
 819. f. 17.*

*Hist. de
 Montmor p.
 295.*

*Hist. des Gr.
 Off. T. 6 p.
 31.*

*bid. 8 p.
 198.*

Cout. de Par. 1510. *lisé* Seigneur de Gometz dans le Procès-verbal de la Coutume de Paris de l'an 1510.

Hist. des Gr. Off. T. 7. p. 270. Jeanne Malet sa fille porta cette Seigneurie en mariage à René d'Illiers. L'Auteur de l'Anastase de Marcoucies marque que leur

Anast. de Marc. p. 90. Bailly à Gometz en 1523 fut Guillaume le Gentilhomme produit par François Adet Chevalier. Comme Jeanne Malet étoit fille de Marie de Balzac fille du Seigneur d'Entragues, cette Terre se trouva depuis entre les mains des Sieurs de Balzac. On trouve Thomas de Balzac Chevalier des Ordres du Roi qualifié Seigneur de Gometz-le-Châtel dans la Coutume de Paris de 1580. Jean le Noir protesta pour lui comme chargé de la procuration, & remontra que la Baronie de Gometz ou saint Clair n'est aucunement sujette à la Châtellenie de Montlhery ni de Châteaufort. En 1620 cette Terre de saint Clair appartenoit à M. le Comte de Limours fils du Chancelier de Chiverny.

Coutume 1580. Edit. 1678. p. 662

Livre sur la Fontaine de la Hacque-miere.

Hist. Eccl. Paris. T. 1. p. 449.

Il n'est pas extraordinaire qu'un Evêque signe dans un lieu particulier de son Diocèse des Actes importans, tels que la fondation d'une Abbaye. Celle d'Herivaux maison de Chanoines Réguliers proche Lusarches fut arrêtée à Gometz l'an 1160 par Maurice de Sully Evêque de Paris, parce que ce fut en ce lieu que le vénérable vieillard Ascelin Hermite vint le trouver, pour lui déclarer qu'il souhaitoit remettre cet Hermitage à des Ecclésiastiques qui suivroient la règle de saint Augustin & l'usage de Paris dans les Offices Divins. Deux cens ans après on trouve le Roy Jean à saint Clair de Gometz le 5 Juin 1356, selon un Acte qui concerne saint Ouen-sur-Seine.

Le seul écart ou hameau qu'on m'a assu

tre de la Paroisse de Gometz-le-Château
de saint Clair, se nomme Grivery. Il est
à une demie lieue du Bourg vers l'orient.

Je n'ai trouvé de personnage mémorable
portant le nom de Gometz que Philippe de
Gometz Prêtre-Trésorier de l'Eglise de Poi-
tiers qui est placé dans le Nécrologe de Notre-
Dame de Paris pour avoir donné à cette Eglise
vers l'an 1200 des vignes situées à Issy.

*Necr. Paris.
28 Mars.*

M. Lancelot marque dans un petit mémoire
sur ce Bourg, que sur les confins de son ter-
ritoire avec celui de Bure est une fontaine
de S. Clair qu'un Curé du lieu a fait ensor-
te de rendre célèbre. Je ne lui donne point d'au-
tre nom : mais ce n'est peut-être que la fon-
taine de la Hacquiniere sur laquelle il a paru
l'an 1620 un petit livre imprimé à Paris
chez Isaac Mesnier sous ce titre : *Les mira-
culeux Effets de la Fontaine nouvellement dé-
couverte au mois d'Avril 1620 proche saint
Clair à six lieues de Paris, Fontaine dite la
Hacquiniere laquelle opère journellement des
Miracles sur les malades.* L'auteur de cette
brochure in 8-vo dit que cette fontaine sent
le cuivre & le fer, que les aveugles y ont
recouvré la vûe, que les impotens y ont été
fortifiés, qu'elle a guéri les enflures, la pierre,
la gravelle; la teigne, le tout en buvant de
cette eau ou s'en frottant; qu'on a vû ceux
qui en buvoient guéris des fièvres, & d'au-
tres guéris en trois jours du tremblement de
corps. A l'égard des propriétés de cette eau,
il ajoutent que les grenouilles n'y peuvent
vivre; que le pain qu'on y trempe devient
tout blââtre; que la noix de galle y devient
rouge comme du sang: une précaution qu'on
exhortoit alors d'observer, étoit de ne pas
laisser à terre le vase ou tonneau dans le

quel on sefermoit de cette eau, mais de le suspendre en l'air. L'auteur dit encore qu'on accouroit à cette fontaine de bien des pays éloignés, d'Orleans, de Blois, de Tours, du Perche & de la Normandie: qu'un Médecin tacha de la décrier la même année, pour exalter celle de Segray proche Pluviers.

Feuille im-
primée en
1623.

Le concours suivi de l'expérience engagea en 1621 Antoine Charpentier à prendre pour sujet de sa Thèse de Medecine, *An Aqua Hacquiniensis medicamentosa*. Elle débute par ces mots: *Scaturis fons in Hacquiniensi solo radiis patens orientalibus undequaque collibus montium obsitus*; il dit plus bas que les mélanges de ces eaux rendent cette fontaine différente de celles de Spa & de Forges: & vû le grand nombre d'expériences il conclut qu'elles sont médicinales.

